

MEMOIRE DE MASTER  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
ANNEE 2008  
LIGIER DAMIEN

**LES UNITES DE CHARS DE COMBAT 1939-1940**  
**ETUDE PAR LE FOND D'ARCHIVES 34 N 401 A 449 ET AUTRES LECTURES**

SOUS LA DIRECTION DE  
M. HATZFELD ET M. LOUBET  
UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE

# Remerciements :

Je tiens à remercier en premier ma femme qui a supporté mes humeurs pendant ces deux années de travail et qui a toujours su trouver les mots justes pour me redonner le moral. Je remercie également mes parents pour leur acharnement, sans lequel je ne serais pas arrivé jusqu'ici.

Je remercie mes professeurs d'université et plus spécialement monsieur Hatzfeld, monsieur Loubet et monsieur Michel qui m'ont écouté et conseillé durant ces deux années de Master, puisse ce travail être à la hauteur de leur investissement.

Je remercie enfin tous ceux qui m'ont aidé dans la composition de ce travail et dans mes recherches.

# Table des matières :

<b>Introduction :</b>	P : 5
<b><u>Partie I : Présentation des sources :</u></b>	P : 11
A. <u>Le fond d'archives des unités de chars de combat :</u>	P : 12
1) Classement des archives :	P : 13
2) Diversité des fonds ?	P : 17
B. <u>Les quatre temps du fond d'archives des unités de chars :</u>	P : 20
1) Le temps des régiments de chars :	P : 21
2) Mobilisation et drôle de guerre :	P : 27
3) De l'offensive allemande à l'armistice :	P : 36
4) La mort des formations de chars :	P : 42
C. <u>L'administration des formations de chars :</u>	P : 52
1) Organisation des services administratifs :	P : 53
2) Identification de l'origine des documents :	P : 60
3) La circulation des flux d'informations :	P : 66
4) Comptes rendus et journaux de marche : origines et conséquences de l'effondrement du système administratif des unités de chars :	P : 76

## **Partie II : De la mise sur pied à la dissolution des formations de**

<b><u>chars :</u></b>	P : 87
A. <u>La mobilisation :</u>	P : 88
1) Les régiments de chars de combat :	P : 89
2) La mise sur pied des unités de combat :	P : 91
3) Organisation des formations de chars :	P : 98
4) La perception du matériel de campagne :	P : 106
B. <u>Le quotidien des soldats des chars :</u>	P : 113
1) Organisation de la vie au cantonnement :	P : 114
2) Des soldats sous surveillance :	P : 123
3) Les conséquences de l'ennui des soldats :	P : 130
4) Redresser le moral du soldat :	P : 138
C. <u>Les chars français dans la bataille :</u>	P : 149
1) Les formations de chars dans le chaos :	P : 150
2) Le manque de cohésion avec l'infanterie :	P : 159
3) Propagande et pression psychologique :	P : 168
D. <u>La fin des combats :</u>	P : 176
1) De la capture à la captivité :	P : 177
2) Les formations rescapées de la zone non occupée :	P : 182

<b><u>Partie III : Réflexions et recherches :</u></b>	P : 188
<b>A. <u>La place des chars de combat au sein de l'armée française :</u></b>	P : 189
1) Création et développement d'une arme révolutionnaire :	P : 190
2) Le char, un élément au service de l'infanterie :	P : 193
3) Le choix militaire français :	P : 195
<b>B. <u>Les unités de chars français au combat :</u></b>	P : 199
1) Caractéristiques du matériel français et allemand :	P : 200
2) Un équipement inachevé :	P : 206
3) Les hommes face à l'horreur de la guerre :	P : 211
<b>C. <u>Analyses et réflexions autour de la défaite :</u></b>	P : 215
1) La surprise de 1940 n'en était pas une :	P : 216
2) Les raisons de la défaite analysées par des officiers de chars :	P : 223
3) L'armée française à la recherche des responsables :	P : 228
<b>D. <u>La reconstruction d'un passé perdu :</u></b>	P : 237
1) La volonté de palier au déficit des archives :	P : 238
2) On écrit pour ses compagnons de combat :	P : 242
<b>Conclusion :</b>	P : 246
<b>Bibliographie :</b>	p : 248
<b>Annexes :</b>	P : 250
<b>Tables des abréviations :</b>	P : 282

# Introduction

Les unités de chars de combat 1939-1940, étude par le fond d'archives 34 N 401 à 449 et autres lectures : voilà un titre assez banal et ambitieux à la fois. Mais avant d'en donner la signification, nous allons tout d'abord commencer par le début, c'est-à-dire en indiquant les raisons qui m'ont poussé à choisir ce sujet. Mon cheminement tout au long de ces deux ans de recherches sera également relaté, retraçant mes avancées comme mes erreurs.

En passionné d'histoire, et plus particulièrement des événements de la seconde guerre mondiale, c'est tout naturellement que mon choix s'est porté sur cette tranche de notre histoire. Il faut aussi ajouter que les enseignements universitaires d'histoire contemporaine reçus au cours des trois dernières années ne sont également pas étrangers à ma décision. Ces derniers ont tout autant pesés dans la balance, si je peux me permettre, puisqu'ils n'ont fait que raffermir mes convictions, en me donnant également le goût d'approfondir mes connaissances par un travail en lien avec cette époque historique. Ceci fait, il me restait encore à trouver un sujet sur lequel je pouvais m'exercer à la réalisation d'un mémoire. Comme beaucoup de personnes de ma génération, je compte dans ma famille des grands-parents et des oncles ayant connu la guerre. Aussi, mon choix s'est alors orienté vers le passé de mon grand-père, qui a fait partie des troupes du général Leclerc en tant qu'artilleur au moment de la libération du territoire français. Malheureusement, l'histoire des armées françaises de la libération est un thème ayant fait l'objet de nombreuses publications, et je pensais donc que mes perspectives de recherches auraient sérieusement été hypothéquées, aussi je me détournais de cette idée. Toujours en quête d'un sujet en lien avec la seconde guerre mondiale, mais si possible encore peu connu, j'ai décidé de remonter plus loin en arrière. Presque aussitôt, j'ai recherché des possibilités liées au gouvernement de Vichy, à la collaboration ou la résistance. Mais là aussi, je me suis aperçu que ce thème avait déjà bien été analysé, et j'ai passé mon chemin. C'est alors que j'en suis venu à la campagne de 1940, c'est-à-dire à la drôle de guerre, puis à l'invasion allemande suivie de la défaite française. Je ne connaissais pas grand-chose de cette période, si ce ne sont les éléments que l'on nous a enseignés à l'école puis à l'université. Là aussi, j'ai entrepris de me documenter pour avoir connaissance de ce qui avait été entrepris par d'autres personnes. A ma surprise, je n'ai trouvé que peu de renseignements, l'essentiel des publications semble axé sur les périodes du régime de Vichy puis de la libération. A cet égard, les rayons des librairies et autres commerces

spécialisés sont révélateurs. Ceux-ci passent généralement de l'époque du front populaire directement au régime de Vichy, puis à la déportation et enfin, à la libération. C'est un peu comme si la période de la campagne de 1939-1940 n'existait pas, ou que les ouvrages liés à elle ne méritaient pas d'y figurer. Mon choix alors s'est orienté vers l'armée française une nouvelle fois, et j'ai décidé de m'intéresser à ses unités de chars. Je savais que l'Armée possédait un équipement de cette nature, mais comme toutes les personnes non spécialistes je pensais qu'il

Après avoir reçu l'aval de mes professeurs, et après avoir été dirigé par eux sur le service historique de l'armée de Terre au château de Vincennes, j'ai entrepris alors mes recherches sur les unités de chars de combat. Pour ce faire, j'ai commencé par rechercher beaucoup plus activement les ouvrages spécialisés traitant de ces unités à cette époque. Force est de constater que la campagne de 1939-1940 a également été beaucoup traitée par les chercheurs. Je reçois là ma première leçon, une période peu enseignée dans les manuels d'histoire et ne figurant pas sur les rayonnages des commerçants ne signifie pas que rien n'a été effectué sur celle-ci. Par la suite, je suis également allé me renseigner au service historique de la défense basé au château de Vincennes afin de savoir si je pouvais disposer de la matière nécessaire à mes recherches. L'index des différents fonds présents à l'accueil de la salle de lecture m'indique que celui qui m'intéresse regroupe 40 cartons d'archives référencés comme ceci : 34 N 401 à 34 N 449. Après m'être enquis des modalités et mon inscription faite, il ne me restait plus qu'à attendre la date à laquelle je pouvais consulter les documents. Il faut dire que les conditions d'accès aux fonds d'archives sont très contraignantes, faute de place. Le service historique de l'armée de terre ne dispose en tout et pour tout que d'environ 60 places de lecture dont une vingtaine seulement permettant l'utilisation d'un ordinateur (les emplacements sont munis de prises de courant). Dans ces conditions, le nombre réduit de places impose de ne pouvoir réserver une place plus de deux jours par semaine, et cela doit obligatoirement se faire d'une semaine sur l'autre. Autrement dit, la difficulté des recherches a été dûe en partie, aux difficultés d'accès aux archives, et plusieurs semaines ont été perdues en raison du manque de place.

Lorsque l'on se trouve dans la salle de lecture devant son carton d'archives encore fermé par un nœud de tissu, on ressent une impression d'excitation mêlée d'appréhension. L'atmosphère de l'endroit y est pour beaucoup. Avant de se retrouver à sa table de lecture, il a fallu franchir l'enceinte du château de Vincennes et traverser la cour sur laquelle circulent les touristes mais aussi les militaires qui y travaillent, en uniforme de la marine, de l'armée de

terre, de l'air et de la gendarmerie. Une fois la porte d'enceinte traversée, le visiteur se retrouve face à l'Eglise du château de style gothique. A sa droite, le donjon blanc du roi surplombe de sa hauteur tous les bâtiments formant l'ensemble. Il faut alors se diriger tout droit, traverser la place intérieure du château pour arriver jusqu'au niveau de l'église. On bifurque alors sur la gauche et l'on avance jusqu'à se retrouver devant une énorme porte bleue d'une ancienne abbaye. L'édifice de forme rectangulaire longe le mur d'enceinte qui fait face au donjon et à l'église. Une fois à l'intérieur, on se retrouve alors en face d'un escalier se trouvant au fond de la salle. Celui-ci est en bois recouvert d'un tapis rouge et au-dessus, trône un buste de Napoléon sur son socle, de quoi mettre dans l'ambiance. Une fois arrivé en haut l'escalier se poursuit à droite et à gauche en colimaçon. En réalité les deux accès se rejoignent au niveau supérieur devant la porte de la salle d'accueil des archives. Au milieu de cette salle se trouve un lustre très imposant qui est en réalité un assemblage d'armes telles que des sabres, des casques... Un couloir menant à la salle de lecture se trouve à droite au bout duquel figure un poste de contrôle. Celui-ci passé et les cartons d'archives obtenus, le travail peut alors commencer. Une fois devant son carton, et au milieu de toutes ces personnes en costume à l'air sérieux, on se dit alors : mais qu'est ce que je fais là....Je ne suis pas à ma place ici... Cet endroit chargé d'histoire, formé de vieilles pierres et d'objets qui pourraient avoir leur place dans un musée, tout cela rend le lieu solennel et intimidant pour celui qui vient effectuer ses premières recherches et qui n'a encore jamais connu de lieux similaires.

Une fois le carton ouvert, on se retrouve alors devant une quantité d'archives assez impressionnante mais variable selon les unités. Le premier réflexe est alors de lire superficiellement le plus de documents possible pour rentabiliser au mieux le temps de présence dans la salle : première erreur. Les archives contenant beaucoup de rapports et de récits de combat, j'ai alors reporté toute mon attention et ma prise de notes sur ces seuls documents que je pensais comprendre : ce fut là ma deuxième erreur. Ne connaissant rien aux unités de chars françaises, et peu de choses sur l'armée française de cette époque, je ne comprenais pas les documents que je pouvais trouver. Leur nombre et leur diversité me donnaient le vertige, je ne savais ce que je devais chercher, et encore moins ce que je devais prendre en notes. J'ai donc tout naturellement recopié le contenu sans m'intéresser à ce que pouvait m'apprendre son support, et ce faisant, j'ai négligé une partie importante de mon travail. Ce piège du débutant contre lequel nos professeurs nous avaient mis en garde, je n'y ai malheureusement pas dérogé. Et que de temps perdu par la suite, pour reprendre les notes qui étaient incomplètes ! De ces erreurs je ne regrette pourtant rien, car n'ayant aucune expérience, je pense qu'elles étaient inévitables, mais limitables.....sûrement. Je pense avoir

tiré un certain nombre de leçons de ces mésaventures, et notamment une méthode de travail efficace qui, je le crois, me servira dans bien d'autres domaines.

Parallèlement, mes lectures d'ouvrages avançant, le contexte de l'époque, mais aussi l'histoire et les problèmes des unités de chars ont commencé à m'apparaître beaucoup moins flous. Les conseils de mes professeurs m'ont également permis de corriger ma façon de procéder, en rendant ma prise de notes plus efficace. Il m'a fallu néanmoins reprendre mes notes commencées par écrit, soit plus de 400 pages, sur support informatique, ce qui m'a pris plus de deux mois, et représente également une perte de temps importante qui ne pouvait hélas être évitée faute d'avoir pu disposer du matériel en temps voulu. Ma prise de notes a évolué tout au long de ces deux ans et je dois dire que ce n'est que dans les tous derniers mois qu'elle est devenue sûre et définitive. Pour être complètement honnête, c'est également dans les derniers mois que j'ai également commencé à bien cerner mon sujet d'étude et à comprendre la plupart des documents qui pouvaient se présenter à moi.

Une fois les connaissances de base assimilées, et suffisamment d'archives consultées pour connaître globalement la composition du fond des unités de chars de combat, un plan d'étude a alors été défini. Celui-ci n'a que peu changé depuis son élaboration même si ses composantes, elles, ont évolué en fonction des découvertes faites au fur et à mesure de mes recherches. Avec le recul, je me rends compte que mon sujet de recherche était peut-être trop vaste pour un simple travail de mémoire, tant la masse de documents disponibles offre de pistes d'études. J'ai également un gros défaut, celui d'être trop perfectionniste. En voulant être le précis possible, le plus minutieux dans les détails, j'ai perdu beaucoup de temps qui m'aurait été nécessaire à l'exploitation de l'ensemble des dossiers des unités. Le résultat est que ce mémoire, bien que précis dans certains domaines, reste inachevé car je n'ai pu aborder toutes les possibilités qu'offraient les documents. Plus grave, je n'ai pu prendre des notes sur la totalité des archives disponibles, ce qui rend mon étude inachevée.

Revenons maintenant au titre de ce mémoire : « *Les unités de chars de combat 1939-1940, étude par le fond d'archives 34 N 401 à 449 et autres lectures* ». Sa signification est très simple à comprendre. Il s'agit d'une étude des formations de chars de combat utilisant comme source principale le fond 34 N 401 à 449 du service historique, et des lectures complémentaires. Cela induit plusieurs mises en garde au sujet des informations contenues dans ce mémoire. Les archives des unités de chars de combat ont en grande partie été perdues pendant, ou à la suite, des combats de 1940, ce qui veut dire que les documents consultés ne sont que parcellaires et ne peuvent donner qu'un aperçu de ce que pouvait être à l'origine les archives

des différentes unités de chars de combat. D'autre part, il existe d'autres fonds et une grande quantité d'ouvrages consultables. Or faute de temps, une infime partie d'entre eux a pu être consultée. Ce qui veut dire que les idées développées dans ce mémoire, bien qu'appuyées à chaque fois qu'il l'a été possible par des documents d'archives, pourraient évidemment être infirmées par des sources extérieures.

Le volume des documents exploitables n'est absolument pas révélateur de l'état général des archives qui ne sont qu'une infime partie de l'ensemble ayant été produit. Ce volume n'a pu, faute de temps, et aussi à cause de la multiplicité des thèmes couverts par ce sujet, être traité dans son ensemble. Ainsi les dossiers des 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 21<sup>e</sup> - 28<sup>e</sup> - 29<sup>e</sup> - 38<sup>e</sup> - 39<sup>e</sup> - et 42<sup>e</sup> bataillons de chars ont simplement été consultés mais non pris en note. D'autre part, les cartons 441 à 449 n'ont pu être étudiés par manque de temps. N'ont donc pas pu être étudiés : les bataillons de chars 62 à 68, les compagnies autonomes de chars de combat, les bataillons d'instruction de chars, les compagnies et sections de transport de chars, les dépôts de chars ainsi que les parcs d'engins blindés d'armée et de réserve générale. Par conséquent, cette étude ne peut prétendre relater l'existence de l'ensemble de formations de chars ni avoir répertorié l'ensemble des documents existant dans leurs dossiers. Cependant, ce travail, même s'il est à l'image du fond d'archives, c'est-à-dire inachevé, s'appuie sur plus de 600 pages de prises de notes sur support informatique.

Ce travail est une étude des documents constituant le fond d'archives des unités de chars de combat renforcés par des éléments provenant de diverses lectures. L'objet de mémoire est double, puisqu'il s'intéresse à l'histoire et au fonctionnement des formations de chars en 1939-1940, mais également à leurs archives. En réalité, c'est à travers leur histoire que va être abordée celle des formations de chars. Pour cela, nous allons commencer par décrire le fond d'archives tout en expliquant son articulation et les éléments qu'il contient. Les documents contenus dans les dossiers de toutes les unités ont une histoire, celle de leur circulation entre les services de l'armée, et nous apportent également des informations sur l'organisation administrative de ces derniers. Mieux encore, la présence ou non de certains types de documents à des périodes précises nous renseigne également sur le contexte extérieur de l'époque. A travers elles, nous pourrions par la suite, effleurer ce qu'a pu être la mobilisation, la période de la drôle de guerre suivie des combats de mai et juin 1940, puis la démobilisation, pour les soldats des unités de chars de combat. Bien sûr, seulement certains aspects seront relatés, tant les informations sont nombreuses. Toutefois, il faut préciser que le quotidien de la troupe ne sera souvent décrit que par l'intermédiaire de récits et divers

documents produits par des officiers et sous-officiers de chars dont la condition diffère des hommes de troupe. Les documents ne relatent donc pas le vécu ni le ressenti de la troupe, mais souvent celui de leurs cadres. Lorsque ces derniers parlent de leurs hommes, on peut supposer que leur description n'est pas tout à fait neutre.

Ce travail se propose donc de tenter de reconstituer l'organisation des services administratifs des formations de chars afin d'essayer de comprendre le cheminement des documents et des informations qu'ils véhiculent. Ces mêmes documents serviront alors de base à une étude de la formation des unités de chars à leur dissolution. Enfin, nous verrons qu'à la fin des combats, le personnel des chars sera sollicité pour effectuer un travail de mémoire. Ce travail semble avoir eu plusieurs motivations, et nous verrons lesquelles.

# **PARTIE I :**

## **Présentation des sources :**

## **A. Le fond d'archives des unités de chars de combat :**

Avant de commencer à nous intéresser au contenu du fond d'archives des unités de chars de combat, nous allons tout d'abord nous attacher à expliquer sa structure. Pour cela, les cartons formant la série 34 N 401 à 449 seront détaillés, tout comme les dossiers qu'ils contiennent. Nous verrons également que le classement des unités semble suivre une certaine logique. Une fois que cette structure de classement aura été expliquée, un rapprochement sera fait par la suite avec l'articulation des notes de bas de pages de ce mémoire. Celui-ci nous permettra d'en comprendre le sens. Enfin, ce mémoire ne présentant que superficiellement des thèmes d'étude, un développement faisant état des différentes sources utilisables pour la réalisation d'un travail plus complet sera proposé. L'existence d'une partie de ces dernières pourra avoir été vérifiée ou simplement reposer sur des hypothèses. Que leur existence soit confirmée ou non, toutes les possibilités qui seront évoquées reposent sur des probabilités raisonnables. L'objectif second est de faire apprécier au lecteur la diversité réelle ou devinable de la matière qui aurait pu être exploitable pour ce mémoire. En outre, le seul fond des unités de chars de combat réunissant facilement à lui seul plusieurs milliers de documents, apporte la preuve qu'il n'était pas possible de diversifier les efforts de recherche entre différentes sources de documentation.

## 1) Classement des archives :

Cette étude se fonde principalement sur le fond d'archives des unités de chars de combat, c'est-à-dire des cartons portant les numéros 34 N 401 à 449. Toutefois, les huit derniers d'entre eux n'ont pu être consultés par manque de temps. Aussi, seul leur titre sera donné. Mais avant de poursuivre plus en détails l'étude de cette base de documents, nous allons décrire son organisation. Cette dernière suit une certaine logique si l'on tient compte des types d'unités qui figurent dans ce classement. Sont successivement placés les brigades de chars et le groupement de chars de combat du Maroc, les régiments de chars et le groupement cuirassé, les groupes de bataillons et demi-brigades puis les bataillons de chars. Toutes ces formations sont classées selon leur ancienneté, leur niveau sur l'échelle hiérarchique, et leur numérotation (cela est vrai à partir des régiments de chars). Les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> brigades cuirassées et le groupement de chars de combat du Maroc auraient cessé d'exister avant la dissolution des régiments de chars. De ce point de vue, il semble donc normal qu'ils se retrouvent avant les cartons des régiments. Nous allons maintenant aborder les unités concernées par chacun des cartons de ce fond.

Le fond concernant directement les unités de chars de combat se compose de 48 cartons numérotés de 401 à 449 (annexe 1 page 251). Le carton 401 est consacré aux deux brigades cuirassées et le suivant au groupement de chars du Maroc. Les numéros 404 à 408 sont consacrés aux régiments de chars. Les régiments correspondent à l'organisation des formations de chars en temps de paix. A la mobilisation, ces derniers seront dissous pour former des unités combattantes, c'est-à-dire des groupes de bataillons (sorte d'état major mobile encadrant des bataillons de chars) et des bataillons de chars (unité combattante dotée d'un état-major, de trois compagnies de combat et d'une compagnie d'échelon). Aux douze régiments portant les numéros 501 à 512 correspondent les groupes de bataillons portant les mêmes numéros. On trouve donc dans ces cartons les archives de ces régiments ainsi que celles correspondant aux groupes de bataillons issus de leur dissolution. Les numéros 409 et 410 concernent les archives du groupement cuirassé, c'est-à-dire l'organe qui contrôlait les divisions cuirassées. Je ne sais que très peu de choses à ce sujet. Son responsable était le général Delestraint. Suivent ensuite les numéros 411 à 416 regroupant les groupes de bataillons ne provenant pas de la dissolution des régiments. La numérotation de ces unités suit celle des premiers groupes de bataillons mis sur pied. Viennent ensuite les huit demi-brigades de chars regroupées au sein du carton N° 417. Ces formations sont des états-majors mobiles,

tout comme les groupes de bataillons, toutefois ces dernières sont utilisées au sein des divisions cuirassées à raison de deux demi-brigades par division cuirassée. Tout comme le GBC, les demi-brigades sont responsables de plusieurs bataillons de chars chacune. Si un GBC peut avoir un nombre variable de bataillons sous ses ordres, les demi-brigades de chars en ont toutes deux. Pour terminer, les cartons n°418 à 440 sont consacrés aux bataillons de chars, soit 54 bataillons au total.

Le fond 34 N des unités de chars de combat se poursuit jusqu'au numéro 449. D'après les titres visibles sur les inventaires, nous pouvons avoir une bonne idée de ce qu'ils pourraient contenir. Ainsi, les cartons 441 à 443 sont intitulés « *bataillons de chars de combat* », et contiennent vraisemblablement les archives des 62<sup>e</sup> à 68<sup>e</sup> bataillons de chars basés en dehors de la métropole. Une référence indique que le carton 443 contiendrait également les dossiers des bataillons d'instruction de chars. Il y aurait eu dix de ces unités portant les numéros de 101 à 110. Il s'agit d'organismes constitués pour former le personnel devant entrer dans la composition de nouvelles unités de chars. Le numéro 444 est, lui, consacré aux compagnies autonomes de chars de combat. Il s'agit d'unités combattantes détachées des bataillons de chars de combat, étant au nombre de 11. Le 446<sup>e</sup> carton contiendrait les archives des dépôts de chars, organismes auxquels sont rattachées toutes les unités combattantes. Ceux-ci leur fourniraient matériel et personnel à la mobilisation, mais aussi pendant toute la durée de la campagne. Viennent ensuite les numéros 446 et 447 tous deux consacrés aux parcs d'engins blindés d'armée et de réserve générale. Il se pourrait que ces organes aient été chargés des réparations lourdes du matériel blindé ne pouvant être effectuées par le personnel des unités de combat. Enfin, vient le dernier carton portant le numéro 448, l'inventaire indique que ce dernier s'intitule « *compagnies et sections de transport de chars* ». Il contiendrait donc les dossiers des compagnies de transports, unités chargées du transport des chars des bataillons. Ces organes étaient rattachés aux groupes de bataillons et aux demi-brigades mais étaient susceptibles d'effectuer des missions pour tous les bataillons de chars. Les sections de transports, quant à elles, seraient une constituante des compagnies d'échelon de chaque bataillon de chars, et seraient rattachées uniquement à ce dernier. Il pourrait s'agir d'organes de transport plus réduits qu'une compagnie de transport. Les cartons de ces différentes unités n'ayant pu être consultés, ces dernières n'apparaîtront que de façon ponctuelle dans ce mémoire. D'autre part, le contenu de leurs archives étant inconnu, je ne peux dire quels types de documents elles pourraient contenir. Aucune information n'a été trouvée quant au contenu du carton 449. Il se pourrait que celui n'existe d'ailleurs tout simplement pas.

Il semble que cet ensemble ne comprend que les archives des formations de combat, c'est-à-dire des groupes de bataillons et des bataillons, des demi-brigades, des divisions cuirassées. Il y a cependant des exceptions avec le groupement cuirassé et le groupement de chars du Maroc. On ne trouve pas dans ce fond de traces d'archives des différents commandements des chars des armées ni celle de l'inspection des chars de combat, qui pourrait être la plus haute autorité responsable des chars. Sont absentes aussi, les archives des centres mobilisateurs. Il est très probable que des fonds spécifiques existent pour chacun des organes cités, toutefois, je ne peux pas l'affirmer car je n'ai pas entrepris les recherches nécessaires.

D'autre part, l'essentiel de ces documents ne concerne que la campagne de 1939-1940 ce qui induit deux constatations. La première se porte sur les archives des régiments de chars. Ces dernières, nous le verrons par la suite, contiennent des documents produits dans les années 1930, voire des années 1920. Néanmoins, leur volume peut être considéré comme résiduel ce qui laisse penser qu'un autre fond est peut-être consacré à ces organes ou que tous les documents ont été détruits. On ne trouve également des archives que sur les formations ayant pris part aux combats de la campagne de France. Là encore, le groupement de chars de combat du Maroc est une exception. Il n'y a par exemple, aucune archive concernant les GBC 521, 523 et certains dossiers du GBC 522. Voici ce qui est inscrit respectivement sur chacun d'eux : *GBC 523 (levant GMEL, voir section OM)* ; *GBC 521 (Tunisie, voir section OM)* ; *GBC 522 (Maroc, voir section OM)*<sup>1</sup>. D'autre part, les dossiers du 61<sup>e</sup> bataillon de chars ont pu être consultés. Toutefois, de la même manière que pour les documents du groupement de chars de combat du Maroc, très peu d'entre eux ont été produits entre 1939 et 1940. La majorité des dossiers sont constitués d'archives produites dans les années 1920 et le début des années 1930. On peut donc raisonnablement penser que les archives de la période suivante se trouvent ailleurs, et peut-être avec celles des GBC n'étant pas présentes dans le fond 34 N. Cette question pourrait également se poser pour les 62<sup>e</sup> à 68<sup>e</sup> BCC, si le même cas de figure se présentait. Comme il s'agit là d'unités basées en dehors de la métropole, le classement de leur document peut être différent de celui des autres unités de chars.

Chaque carton peut comporter les archives d'une ou de plusieurs unités. Lorsque plusieurs formations sont réunies dans un même carton, leurs archives respectives sont bien entendu classées dans des dossiers différents correspondant à chacune d'entre elles. Un

---

<sup>1</sup> SHAT, 34 N 416, dossiers du GBC 521, 522 et 523. Les abréviations « *OM* » pourraient signifier « *Outre-mer* ». Il s'agit là peut-être d'une référence de classement apposée par les archivistes. Ces archives seraient donc présentes dans un autre fond.

dossier est généralement divisé en plusieurs sous-dossiers numérotés et regroupant des documents ayant la même thématique. Les titres portés par ces derniers sont généralement les mêmes quelles que soient les unités, et ont probablement été créés par les personnes chargées du classement des archives au moment de leur reversement au service historique. Voici les titres des dossiers les plus importants que l'on peut trouver dans la plupart des unités de chars: personnel-effectifs ; rapports ; création-dissolution ; documents extraits du fond décorations ; cantonnement ; opérations ; mouvements ; historique ; courrier service historique. Il existe bien sûr d'autres dossiers en fonction des documents présents dans chaque unité. Des associations peuvent également être réalisées entre plusieurs thèmes si les documents réunis ne sont pas très nombreux. L'articulation des notes de bas de page de ce mémoire reprend également cette organisation. Pour expliquer cette organisation, et dans le même temps celle des notes de bas de page, nous allons prendre l'exemple fictif suivant : SHAT, 34 N 406, dossiers 9 à 8 : GBC 513, dossier 8 : rapports, rapports du commandant..... Cela signifie que le document en question se trouve au Service Historique de l'Armée de Terre, dans le carton portant le numéro 34 N 406. Celui-ci se compose de plusieurs dossiers d'unités différentes dont le dossier du GBC 513 regroupant les sous-dossiers 9 à 8. Il ne reste plus qu'à consulter le dossier numéro huit intitulé « *rapport* », puis chercher parmi l'ensemble des documents contenus, les références de celui qui est indiqué sur la note.

Le classement qui vient d'être donné repose sur les titres inscrits sur chacun des 40 cartons et sur les titres des inventaires pour les 8 derniers, le tout constituant le fond d'archives des unités de chars de combat pour la campagne de 1939-1940. Cet ensemble de 48 cartons constitue donc le fond 34 N 401 à 449 des unités de chars de combat pour une période située entre 1920 et 1940. Celui-ci n'a pu être analysé dans son ensemble, aussi cette étude ne peut prétendre à un examen complet de ces archives. Pour ce qui en est des unités de chars pour la période de 1939-19940, cela aurait été également le cas quand bien même tous les dossiers auraient été consultés. Il existe bien d'autres fonds consacrés aux chars de combat, présents dans différentes séries des archives du service de l'armée de terre ou dans d'autres lieux.

## 2) Diversité des fonds ?

Le fond d'archives des unités de chars de combat regroupant les cartons 34 N 401 à 449 (le numéro 449 est présent dans les inventaires mais aucune information n'a été trouvée quant à son contenu) n'est pas la seule base de documentation existante concernant les unités de chars de cette époque. Il existe en réalité plusieurs fonds d'archives présents au service historique de l'armée de terre ou dans d'autres lieux. Pour la plupart d'entre eux, le manque de temps a empêché de rechercher précisément les indications permettant de les nommer et de décrire les documents qu'ils pourraient contenir. D'autre part, les hypothèses seront également faites quant à l'existence de certaines bases d'archives à partir de constatations faites à partir du fond d'archives consulté. Le but n'est que de donner des pistes de recherches éventuelles, faute de pouvoir dresser une liste complète de l'ensemble de possibilités qui pourraient être utilisées pour un travail semblable à celui qui est présenté.

Le SHAT (service historique de l'armée de terre) abrite d'autres fonds en lien avec les unités de chars de combat. Un fond d'archives concernant les chars de combats et intitulé « *Chars de combat mai-juin 1940* » a été trouvé sous la côte 50 T 78-3. L'accès à ces documents étant soumis à autorisation, je n'ai pu savoir ce qu'ils contenaient. Il existe également plusieurs dossiers en lien direct avec les unités de chars de combat mais appartenant à des fonds différents que la série N. Pour permettre au lecteur de se rendre compte de l'énormité de la masse des documents en lien avec les unités de chars de combat, un descriptif des différents thèmes comportant des archives va être donné :

*« Caractéristiques ; commandement ; effectifs ; emploi ; règlement/chars ; études techniques ; expérimentation matériel ; historique des unités ; historique du matériel ; manœuvres ; matériels ; mobilisation ; ordre de bataille ; organisation ; personnels ; tableaux d'effectifs de paix ; tableaux d'effectifs de guerre ; traditions ; transmissions ; unités ; centre de mobilisation des chars de combat ; compagnies d'ouvrier dans les chars de combat ; Delestraint (général) ; direction de l'infanterie/section chars de combat ; divisions cuirassées ; école d'application de l'infanterie et des chars de combat de Saint-Maixent ; école des chars de combat de Versailles ; Estienne (général) ; fabrication d'armement ; inspection des chars de combat ; Keller (général) ; mines antichars ; motorisation ; obstacles antichars ; officiers de chars ; parcs annexes de chars de combat ; section de chars de combat. <sup>2</sup>»*

---

<sup>2</sup> SHAT, Nicot Jean, *Inventaire des archives de la guerre, série N 1920 – 1940. Tome V*, Château de Vincennes, 1995, 283 p., pages 67, 68 et 69. Index général établi par Jean NICOT conservateur en chef au Service Historique de l'armée de Terre.

Pour des raisons de lisibilité, les côtes des cartons n'ont pas été inscrites car une énumération de ces dernières pourrait tenir sur plusieurs pages. Chaque thème peut en effet concerner différents fonds d'archives. Une étude réellement complète pourrait se baser sur plusieurs centaines de cartons d'archives au total...

Il existe également, dans d'autres fonds, des documents provenant des unités qui vont être étudiées dans ce développement. Ainsi, des archives des 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, et 37<sup>e</sup> bataillons de chars seraient présentes dans le carton 27 N 114. La même chose se produit pour les 502<sup>e</sup> et 503<sup>e</sup> régiments de chars (5N 584-4) et le 551<sup>e</sup> régiment de chars lourds (7 N 2293).

Enfin, il faut également préciser qu'il existe des fonds privés au service historique de l'armée de terre. Ces fonds seraient notamment composés d'archives d'époque, ayant été produites par les unités de chars. Ces documents auraient alors été déposés par leurs propriétaires aux SHAT dans des fonds particuliers au lieu d'être incorporés au fond des unités de chars de combat. Je n'ai pas recherché ces fonds aussi je ne peux garantir leur existence. Toutefois, ces informations ont été recueillies auprès des archivistes travaillant au service historique de l'armée de terre de Vincennes, et sont donc fiables.

Pour disposer d'un maximum d'informations en lien avec les unités de chars de combat durant la campagne de 1939-1940, il faut également consulter d'autres types d'archives. Les archives des unités de chars de combat ne semblent pas contenir l'ensemble des fonds des différents organes de cet ensemble. Ainsi, les fonds des commandements des chars d'armée ou de corps d'armée ne figurent pas dans les dossiers qui ont pu être consultés, et d'ailleurs, aucun carton ne porte leurs noms. La série 29 N 1 à 546 des armées et la série 30 N 1 à 268 des corps d'armée pourraient abriter leurs archives si toutefois elles existent. En outre, pour comprendre comment les différents services des unités de chars pouvaient fonctionner, il faudrait dans l'absolu, consulter les fonds de tous les organes de l'armée avec lesquels ils auraient pu être en contact, ce qui représenterait un travail considérable.

L'étude des formations de chars de combat peut également être faite à partir de sources disponibles en d'autres lieux que le service historique de la défense. L'aspect industriel de la production des chars, leurs caractéristiques techniques, etc. peuvent être étudiés au centre d'archives de l'armement de Châtellerault. Cependant, n'ayant pu consulter ce fond, il ne m'est pas possible de dire avec précision ce qu'il pourrait contenir. Il paraît également plausible que les constructeurs tels que Renault aient conservé également des traces de leur activité industrielle durant l'entre deux guerres et pendant la campagne de 1939-1940. Renault a par exemple fabriqué plusieurs modèles de chars comme le FT 17 ou le R 35.

Enfin, une étude des formations de chars peut également être faite par leurs comptabilités. Chacune des unités de chars de combats possédait une trésorerie propre constituée de fonds présents sur des comptes postaux par exemple, mais également en numéraire. Cet argent était destiné à la rémunération du personnel ou à l'achat de vivres et de fournitures diverses. Les archives comptables de ces unités ne figurent pas au SHAT. Je ne peux dire où de tels documents se trouvent, toutefois leur existence m'a été confirmée par des archivistes travaillant au service historique de l'armée de terre.

Comme cela a été indiqué en introduction, ce développement n'a pour objectif que d'établir les différentes pistes de recherches, qu'elles soient confirmées ou simplement supposées. La masse de travail imposée par le volume du seul fond des formations de chars a rendu impossible toute possibilité d'exploration d'autres sources. Il faudrait bien plus de deux années de recherche pour présenter un travail plus précis que celui qui est présenté, car cela nécessiterait l'exploration de toutes les sources disponibles. Pour compliquer un peu plus la situation, il ne fait aucun doute qu'une partie d'entre elles sont encore entre les mains de particuliers. L'existence de ces fonds semble attestée, car des revues spécialisées s'appuient en grande partie sur ces derniers et les mentionnent. Il est sans doute possible d'entrer en contact avec leurs propriétaires par l'intermédiaire d'associations d'anciens combattants. Cette tâche à elle seule, représenterait plusieurs semaines, voire des mois de travail. Au vu de ces éléments, ce travail de recherche ne pouvait donc s'intéresser à l'ensemble de ces éléments, même pour de simple référencement des sources disponibles, au vu également des délais qui étaient imposés. L'éclatement des documents entre différentes bases de données rend inévitable l'inachèvement de toute étude à cause de l'éparpillement des informations, à moins de disposer d'un temps très important pour effectuer les recherches nécessaires. Le fond 34 N ne peut à lui seul répondre à une étude approfondie des formations de chars de combat.

## **B. Les quatre temps du fond d'archives des unités de chars :**

Lorsque l'on commence à travailler sur ce fond d'archives, l'énorme diversité des documents rencontrés est pour le moins déstabilisante. Pourtant, au fur et à mesure que la connaissance des unités se fait plus précise, la récurrence et la rareté de certains types de pièces apparaissent soudainement. Il reste alors à trouver une articulation commune à des éléments dont l'extrême diversité ne semble pas permettre un quelconque rapprochement. Toutefois, il sera proposé dans ce développement un classement de nature chronologique. Ce choix trouve sa justification par le fait que le temps passant, la production des différents types de documents de chaque unité s'est modifiée. Or, l'étude globale des différentes unités montre que, selon les périodes, on retrouve des types similaires de documents dans chacune d'entre elles. A partir de cette constatation, il est possible de créer des catégories dans lesquelles incérer des documents de différente nature.

L'objectif de cette analyse est de donner le panorama le plus large possible des types de supports contenus dans ce fond d'archives. Bien entendu, tous n'y figureront pas, car leur masse est telle qu'un développement complet pourrait s'étendre sur des centaines de pages. A défaut de pouvoir réaliser ce travail, un échantillon le plus large possible sera présenté. Celui-ci sera développé à travers quatre périodes chronologiques permettant de donner une cohérence à ce développement. Ce découpage, nous allons le voir, tient compte de l'organisation des cartons constituant le fond d'archives mais également de l'évolution chronologique des documents présents dans les dossiers de chaque unité. La répartition des différents supports a été réalisée en fonction de leur date de production, ou de leur arrivée dans les archives des unités si un délai important sépare ces deux moments (ce qui est surtout vrai pour le quatrième point de cette partie). D'autre part, certains documents couvrant parfois plusieurs périodes ne seront décrits que dans certaines parties, mais cela sera précisé pour chacun d'entre eux. Enfin, les journaux de marches et les journaux sanitaires ne seront mentionnés dans cette répartition car leur spécificité fera l'objet d'une description beaucoup plus détaillée à la fin de la première partie de ce mémoire.

## 1) Le temps des régiments de chars :

Les documents se rapportant à cette période se trouvent dans le carton 34 N 402 correspondant au groupement de chars de combat du Maroc ainsi que les cartons 34 N 403 à 408 contenant des archives en lien avec les régiments de chars de combat. Ce descriptif va s'intéresser plus particulièrement aux documents se référant aux régiments de chars de combat car la période couverte par ce point correspond au moment de la dissolution de ces derniers en août 1939.

Lorsque l'on étudie les archives des régiments de chars de combat, on y retrouve systématiquement un ou plusieurs historiques de chaque formation. Ces derniers se présentent le plus souvent sous la forme de cahiers grand format de couleur grise dont la couverture est cartonnée. A l'intérieur l'on trouve généralement une sorte de registre tapé à la machine comprenant les dates et le récit succinct des différents événements s'étant produits au régiment. Les visites d'officiers, les exercices, les commémorations, les mutations, etc., sont scrupuleusement notés. Un document de ce type couvre généralement plusieurs années, qui sont séparées les unes des autres. De plus, un organigramme des principaux cadres est donné en début de chaque nouvelle année.

Deux cahiers de ce type sont présents dans les archives du 501<sup>e</sup> RCC. Le premier retrace une période commençant en 1918 et se terminant en 1934 et comporte le tampon d'entrée au service des archives historiques<sup>3</sup>. Il porte le titre d' « *historique du régiment* ». Le second, lui, débute de l'année 1935 pour s'interrompre en fin d'année 1939, à la date de dissolution du régiment<sup>4</sup>. Il porte le titre d' « *historique-journal de marche* », et comporte le tampon du service historique. A ce propos, il semble que le service ait changé de nom au cours de cette période passant de l'appellation « *archives historiques* » à celle de « *service historique* ». On constate ce changement sur tous les documents entrés au service après 1935. Il faut également remarquer que ces registres de certains régiments ne couvrent qu'une seule année. D'autre part, le segment commençant de l'année 1919 jusqu'à 1939 n'est pas entièrement couvert par des documents de ce type. De nombreux régiments comportent ainsi des vides de plusieurs années pour des raisons inconnues.

---

<sup>3</sup> SHAT, 34 N 403, dossier 1 : historique du 501<sup>e</sup> RCC 1918- 1934, Cahier noir grand format comportant le registre, année par année des événements survenus au régiment et consignés par son rédacteur. Il s'agit très probablement d'une copie car le document est entièrement tapé à la machine.

<sup>4</sup> SHAT, 34 N 403, dossier 2 : 501<sup>e</sup> RCC (du 1<sup>er</sup> janvier 1935 au 1<sup>er</sup> septembre 1939) historique-journal de marche, Journal de marche faisant probablement également office d'historique. Ce document comporte le tampon du service historique.

Les journaux du 501<sup>e</sup> RCC ne semblent pas être des originaux, car ils ne comportent aucune trace de signature. De plus, le fait qu'il soient tous systématiquement tapés à la machine induit qu'il ne s'agit pas de documents de première main car les faits sont généralement relevés en premier lieu à la main. Une note attachée à un document de ce type appartenant au 501<sup>e</sup> régiment de chars de combat nous apprend des informations sur la présence de tels registres dans le fond d'archives :

*« Le document est tenu en exécution des prescriptions de l'article 17 du règlement du service dans l'armée, service intérieur des corps de troupe de chars de combat. Une copie est adressée tous les cinq ans au ministre (EM de l'armée, service historique).*

*Le 1<sup>er</sup> envoi a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1935 pour la période écoulée depuis la guerre. En fin d'année il est soumis au visa du colonel.<sup>5</sup> »*

Selon cet extrait, des copies de ces registres seraient donc envoyées tous les cinq ans au service historique. On peut donc tout à fait supposer que ce document, mais aussi tous les autres lui étant similaires, sont en réalité les copies des originaux envoyés au service historique. Plus tard, ce dernier les aurait alors incorporés aux archives des chars de combat pour la période 1939-1940. Cela paraît d'autant plus probable que mis à part ces documents, il n'existe pratiquement aucun autre type d'archive pour cette période. D'autre part, on trouve également une référence à cette note sur le journal du régiment. Enfin, les journaux des 502<sup>e</sup>, 503<sup>e</sup>, 504<sup>e</sup>, 505<sup>e</sup>, 506<sup>e</sup>, 507<sup>e</sup>, 509<sup>e</sup>, 510<sup>e</sup>, 508<sup>e</sup> régiments de chars sont tous clôturés en 1934<sup>6</sup>. Il faut toutefois remarquer que ce découpage est loin d'être linéaire, et l'on ne retrouve pas de documents similaires pour les 12 régiments de chars de combat. Pour l'exemple citons le journal du 511<sup>e</sup> régiment : il ne débute qu'à partir de l'année 1936<sup>7</sup>, et l'on ne trouve aucun document antérieur à cette période. Quant au dossier du 512<sup>e</sup> RCC, il ne contient qu'un document réalisé en 1925 dont le sujet concerne la mise sur pied d'une compagnie de marche<sup>8</sup>. Il est impossible de savoir pourquoi il n'y a pas de présence de registres pour ces unités à cette période. A l'opposé, il est possible de trouver des historiques de ce type de régiments dissous avant le début du conflit<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> SHAT, 34 N 403, dossier 2 : 501<sup>e</sup> RCC (du 1<sup>er</sup> Janvier 1935 au 1<sup>er</sup> septembre 1939) historique-journal de marche, Journal de marche faisant probablement également officie d'historique. Sur celui-ci, on trouve une note réalisée probablement par son rédacteur dont est tiré l'extrait du texte. Ce document comporte le tampon du service historique.

<sup>6</sup> SHAT, 34 N 403, mais aussi 404, 405, 406, 407 et 408.

<sup>7</sup> SHAT, 34 N 408, dossier 20 : 511<sup>e</sup> régiment de chars de combat, Journal de marche du 511<sup>e</sup> régiment de chars de combat pour la période du 16 avril 1936 au 27 août 1939.

<sup>8</sup> SHAT, 34 N 408, dossier 0 : service historique.

<sup>9</sup> SHAT, 34 N 408.

Aux côté de ces cahiers se trouvent également, pour chaque régiment, de grandes feuilles jaunes manuscrites comportant le tampon des archives historiques. Ces dernières comportent les dates de création et de dissolution de ses unités. Il semble que ces documents aient été créés par ce service dans le but de faire de fiches récapitulatives. Ces fiches ne remontent pas au-delà de l'année 1930 ce qui prouve qu'elles n'ont pas été produites ultérieurement à cette date. D'autre part, les sources qui ont été utilisées afin de connaître les dates indiquées sont mentionnées. Dans le cas du 508<sup>e</sup> régiment de chars, il est notamment question de procès verbaux, de journaux de marches et d'historiques<sup>10</sup>. Pourtant aucun de ces documents ne figure dans le dossier du régiment. Il s'agit là encore d'une preuve pouvant accréditer l'hypothèse selon laquelle il existe des fonds spécifiques pour cette période, ou alors, que toutes les informations ont été perdues.

Certains régiments renferment d'autres types de documents en lien avec des opérations qu'ils ont effectuées à différentes dates. Le dossier du 517<sup>e</sup> régiment de chars comporte des rapports d'opérations de lutte contre les partisans menées par des unités sous son commandement au Maroc dans les années 1920. Il serait très compliqué de reconstituer le parcours de cette formation. Toutefois il est possible de faire le résumé suivant : le 517<sup>e</sup> RCC a été envoyé au Maroc et dirigeait 6 compagnies issues des 504<sup>e</sup>, 511<sup>e</sup>, 506<sup>e</sup>, 507<sup>e</sup>, 508<sup>e</sup> RCC ainsi que le 63<sup>e</sup> bataillon de chars et formait le groupement de chars du Maroc<sup>11</sup>. Cette formation n'est que le résultat d'envois successifs de différentes formations commencées en 1920 et clôturées par la fin de la campagne de lutte contre les partisans en 1925. Cette diversité d'unités explique pourquoi l'on retrouve des journaux de marches et opérations, des rapports d'opérations dans les dossiers de plusieurs régiments. Ces documents ne concernent dans la plupart des cas qu'une compagnie et correspondent en réalité au détachement envoyé sur place pour effectuer des missions. Ce type de production s'apparente aux registres que nous avons décrits précédemment, pourtant, ceux-ci n'ont pas la même vocation. Dans le premier cas, il s'agit d'un document retraçant les principaux événements du régiment sur plusieurs années. Dans les cas présents il s'agit de copies dont la présence laisse penser qu'elles ont été déposées afin de servir d'historiques. Le journal des marches et opérations, lui, est un document tenu uniquement pendant les campagnes, c'est-à-dire lors de combats menés par l'unité en question. La période couverte par celui-ci dépend de la durée du conflit

---

<sup>10</sup> SHAT, 34 N 407, dossier bleu : 508<sup>e</sup> régiment de chars de combat, au total le dossier comporte 8 feuilles jaunes, a raison d'une par source utilisée.

<sup>11</sup> SHAT, 34 N 402, dossier 1 : JMO du groupement des chars de combat du Maroc, journal des marches et opérations du groupement des chars de combat du Maroc pendant la campagne du Riff du 31 mai au 6 octobre 1925. Sont également présents dans ce dossier des rapports d'opérations du 62<sup>e</sup> bataillon en date de 1932. Le 62<sup>e</sup> bataillon provient de la dissolution du 517<sup>e</sup> régiment de chars en 1926.

ou tout simplement du temps pendant lequel la formation concernée va prendre part aux opérations. La tenue de ce journal est très similaire à celles des registres des régiments puisqu'on y trouve un bref descriptif des événements ayant touché l'unité au cours de la période. Toutefois, les journaux de marche sont tenus de façon manuscrite, du moins pour les originaux. Certains comportent même la signature de leur rédacteur lorsque celui-ci en fait la clôture. Ces deux types de supports étant très proches dans leur forme (les journaux de marche sont noirs et de plus petite taille) et dans leur tenue, un amalgame se produit souvent. Les registres des régiments de chars sont souvent appelés « *historiques* » ou « *journaux de marche* ». A chaque fois que des documents appartenant à ces catégories seront rencontrés, leur véritable nature sera précisée. On retrouve des journaux de marche pour cette période dans les dossiers du 61<sup>e</sup> bataillon de chars de combat de Tunisie, des 517<sup>e</sup>, 521<sup>e</sup>, 502<sup>e</sup> régiments et ainsi que dans les archives du groupement des chars de combat du Maroc<sup>12</sup>.

Cette description s'attache tout particulièrement à trois types de documents rencontrés. Le premier regroupe l'ensemble des registres des différents régiments de chars portant le titre de journal de marche ou d'historique. Le second type est constitué par les différents journaux de marches et opérations présents dans les archives de certaines unités. Contrairement au premier type de document, ces journaux sont des originaux. La troisième catégorie est formée par les fiches jaunes manuscrites, présentes dans tous les dossiers de régiments, vraisemblablement produites par les archives historiques et incorporées au fond d'archives à titre de renseignement. Aux côtés de ces documents on trouve également de manière très réduite des comptes rendus d'opérations ou des rapports pour les unités ayant pris part à des combats ou des documents en lien avec des opérations effectuées par les différentes formations. Ces documents sont extrêmement rares, certaines unités n'en comportent même aucun.

---

<sup>12</sup> 34 N 408, dossiers 4 à 7 : 517<sup>e</sup> régiment de chars de combat, dossier 4 : journal des marches et opérations, journal des marches et opérations du 517<sup>e</sup> régiment de chars de combat. Mais aussi 34 N 408, dossier 8 à 10 : 521<sup>e</sup> régiment de chars de combat, dossier 9 : 521<sup>e</sup> régiment de chars de combat, journal des marches et opérations de la 5<sup>e</sup> compagnie du 521<sup>e</sup> régiment ; 34 N 408, dossiers 8 à 10 : 521<sup>e</sup> régiment de chars de combat, dossier 10 : journal des marches et opérations de la 5<sup>e</sup> compagnie du 521<sup>e</sup> régiment ; 34 N 403, dossier 7 : 502<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'assaut-315 Cie-journal des marches, journal des marches et opération de la 315<sup>e</sup> compagnie du 502<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'assaut pour la période du 1<sup>er</sup> mai 1920 au 31 décembre 1920 ; 34 N 403, dossier 6 : armée du levant-502<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'assaut-AS 313, journal des marches et opérations de la 313<sup>e</sup> compagnie du 502<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'assaut du 25 janvier 1920 au 17 décembre 1921 ; dossier 8 : 1<sup>er</sup> Cie du 502<sup>e</sup> RCC du 25 août 1925 au 9 novembre 1925 – 1<sup>er</sup> Cie du 61<sup>e</sup> Btn CC du 10 novembre 1925 au 1<sup>er</sup> janvier 1926 – 5<sup>e</sup> Cie du 521<sup>e</sup> RCC du 1<sup>er</sup> janvier 1926 au 7 1927, journal des marches et opérations. Le document est de grande taille, ce qui n'est courant pour un JMO. Ce document est découpé en trois parties correspondant aux trois unités citées. Cependant d'après mes recherches, il semblerait qu'il s'agisse de la même unité ayant changé trois fois de nom au cours de la période. Ce journal aurait donc été repris à chaque changement, d'où les trois parties suivantes ; 34 N 402, dossier 1 : JMO du groupement des chars de combat du Maroc, JMO du groupement des chars du Maroc du 31 mai 1925 au 6 octobre 1925 ; 34 N 440, dossiers 4 à 8 : 61<sup>e</sup> bataillon de chars de combat de Tunisie, dossier 1 : JMO et annexes, journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 61<sup>e</sup> bataillon de chars du 1<sup>er</sup> septembre 1934 au 23 novembre 1934.

Il semble que seules les formations en campagne aient laissé des documents originaux dans le fond d'archives. Ces journaux de marche correspondent aux dates de campagne d'une unité ou de seulement une de ses composantes. Or, ceux-ci ne couvrent pas toute la période comprise entre 1919 et 1939, ce qui veut dire que ces unités ont probablement connu des périodes de repos. Toutefois, on ne trouve aucun registre et aucun document qui pourrait correspondre à ces moments précis. Dans le même ordre d'idées, les formations ne se trouvant pas en mission n'ont laissé que des copies de leurs registres et pratiquement aucun autre document. De ces constats, il est possible d'avancer deux hypothèses relatives à la présence d'originaux ou de copies. Une explication, très simpliste, consiste à dire que ces documents ont peut-être tout simplement été détruits ou perdus lors de la défaite française en 1940. Cette explication peut se justifier par le fait que les archives de la campagne de 1939-1940 ne représentent qu'une infime partie des documents produits pendant cette période, la majorité ayant été perdue. Une autre explication peut également être avancée. Ce fond ne contient que des copies des registres des régiments n'effectuant pas de mission particulière. Nous savons également qu'à partir de 1934 des copies sont envoyées aux services historiques tous les cinq ans. Il est très probable que les documents présents dans ce fond d'archives ne soient que les copies en question. Les différents régiments auraient gardé leurs documents et ces derniers auraient alors été versés dans des fonds d'archives spécifiques. Cela paraît d'autant plus logique que dans le cas de ceux ayant participé à des opérations, on retrouve les journaux de marches et des rapports d'opérations concernant leurs missions. Il se pourrait donc que ces originaux aient été envoyés aux autorités supérieures pour y être contrôlés puis reversés aux archives historiques. Un extrait d'une circulaire retrouvée dans le journal de marche de la 5<sup>e</sup> compagnie du 521<sup>e</sup> régiment va dans ce sens :

*« Le général Commandant supérieur PI les troupes du Levant rappelle que les journaux de marche et opérations des états-majors et unités de toutes armes doivent lui être envoyés aux dates des 30 juin et 31 Décembre de chaque année.<sup>13</sup> »*

Le fait d'avoir été reversés dans le fond des archives historiques expliquerait alors leur présence. Les fiches jaunes dont nous avons parlé plus haut auraient alors été produites et déposées comme fiches de renseignements. Ces dernières étant basées sur des archives non présentes dans ce fond, on peut déduire qu'un ou plusieurs autres fonds existent ou auraient existé. Toutefois, cette théorie ne peut expliquer la présence d'une petite quantité de

---

<sup>13</sup> SHAT, 34 N 408, dossiers 8 à 10 : 521<sup>e</sup> régiment de chars de combat, dossier 10 : journal de marche de la 5<sup>e</sup> compagnie du 521<sup>e</sup> régiment de chars du 1<sup>er</sup> août 1927 au 5 septembre 1932, journal des marches et opérations de la 5<sup>e</sup> compagnie du 521<sup>e</sup> régiment de chars. Le document contient un document joint. Il s'agit d'une circulaire en date du 28 juillet 1927.

documents originaux de sujets divers produits ou reçus par les régiments qu'ils soient en mission ou non.

## 2) Mobilisation et drôle de guerre :

Cette période plus communément appelée « *la drôle de guerre* » constitue le corps du fond d'archives des chars de combat. Les documents ont été produits durant ce temps. En premier lieu, la mobilisation donne naissance à des processus de dissolution et de création de nombreuses unités impliquant un certain nombre d'opérations administratives à l'origine de la production de documents spécifiques. Par la suite, des formations sont employées dans des combats lorsque les forces françaises pénètrent en territoire allemand dans les semaines suivant la mobilisation. Dans le même temps, d'autres formations stationnées à proximité des frontières belges et allemandes sont chargées d'étudier et de répéter les hypothèses de contre-attaques soigneusement planifiées par l'état-major français. Enfin, pour la plupart des unités de chars de combat, cette période signifie aussi la mise en place d'une vie routinière humaine mais aussi administrative que des événements viennent parfois agrémenter ou perturber. Pour chacun de ces cas, des documents ont été produits et nous allons en faire le détail.

La mobilisation générale du 2 Septembre 1939 entraîne, pour les unités de chars de combat, la mise sur pied de nouvelles formations de combats à partir des 12 régiments de chars existants. Ces derniers sont dissous et leur matériel ainsi que leurs effectifs sont répartis entre les nouvelles unités que l'on met immédiatement sur pied. De la dissolution des RCC naissent ainsi les groupes de bataillons et bataillons de chars de combat. Bien entendu, cette transformation donne lieu à une production de documents relatifs au mouvement de personnel, à la dotation du matériel et bien entendu à la régularisation administrative. Pourtant, seuls les groupes de bataillons et bataillons ne provenant pas de cette opération comportent des copies de procès verbaux de création. Il semble que les documents relatifs à la dissolution des RCC et leurs copies n'aient pas été versés aux archives des chars de combat. Il n'existe pas non plus de procès verbaux en lien avec la création des unités provenant de la dissolution des régiments, sans doute car ces organisations existaient déjà comme composantes de ces formations. Nous allons donc nous intéresser aux unités qui ont été créées par la suite car les archives de certaines d'entre elles contiennent des documents de cette nature. Dans le dossier du GBC 534 figure une copie de l'ordre de création de cette unité en date du 15 février 1940 du ministre de la guerre (annexe 2 page 252). Celui-ci n'est d'ailleurs pas adressé à l'unité qui n'est pas encore créée mais au général commandant en chef les forces terrestres ainsi qu'à d'autres généraux. Dans certains cas ce document est également accompagné de différents feuillets faisant état du matériel livré à l'unité en constitution, des

effectifs perçus et à percevoir ainsi que les différentes directives des commandants des divers organes sollicités pour la constitution de l'unité (génie, artillerie, etc.). D'une manière générale, il n'existe que très peu d'informations en lien avec les premiers jours de la mobilisation, c'est-à-dire du mois de septembre 1939. Toutefois, il a été trouvé dans les archives du 6<sup>e</sup> bataillon de chars des comptes rendus des opérations effectuées tous les jours et établis du 2 au 21 septembre 1939<sup>14</sup>. Ceux-ci informent des arrivées successives de différents contingents de réservistes, des stocks de denrées alimentaires ainsi que les perceptions diverses de matériel. Un descriptif de l'instruction donné au personnel est également indiqué tous les jours. Enfin, les accidents divers, les déficits en matériels divers sont eux aussi consignés. Ces documents portent le titre de « *compte rendu des opérations de la journée ...* <sup>15</sup> » ce qui ne les différencie pas beaucoup des comptes rendus qui seront établis par la suite. Pourtant figurent également en haut de chacun d'entre eux l'inscription suivante : « *1<sup>er</sup> jour M.G.* <sup>16</sup> », c'est-à-dire premier jour de mobilisation générale, le décompte des jours évoluant sur chaque compte rendu. La construction de ces comptes rendus répond spécifiquement aux besoins des unités alors en formation. Les informations qui y figurent ne se retrouvent pas sur les documents des mois suivants.

La situation des formations de chars n'est pas uniforme durant la drôle de guerre. Si les unités doivent s'acquitter de tâches communes, certaines d'entre elles accomplissent des actions spécifiques donnant lieu à une production de documents qui l'est tout autant. Le mois de septembre 1939 est aussi le moment où le général Gamelin ordonne à une partie des forces françaises de pénétrer en Allemagne, dans la région de la Sarre. Cette offensive débute le 7 septembre et comprend des formations de chars françaises. Bien entendu on retrouve alors des documents spécifiques dans les archives des unités ayant participé à ces opérations. Les officiers du 5<sup>e</sup> bataillon, sur demande de leur hiérarchie, composent plusieurs rapports et comptes rendus obéissant à une structure stricte en lien avec les opérations auxquelles ils ont pris part<sup>17</sup>. Le dossier de cette unité comporte également de nombreux ordres d'opération et de mouvement<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7 : personnel-effectifs, ensemble de comptes rendus d'opérations effectuées du 2 au 21 septembre 1939. Le dossier ne contient toutefois que les documents concernant les journées des 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-13-14 et 21 septembre.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Ibidem.

<sup>17</sup> 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 3 : opérations, ensemble de comptes rendus et de rapports entièrement tapés à la machine concernant les opérations s'étant déroulées le 13 septembre 1939. Il y a exactement 2 rapports et 6 comptes rendus soit : un rapport en double exemplaire du capitaine Touzet commandant la 3<sup>e</sup> compagnie en date du 15 septembre 1939 ; un compte rendu également en double exemplaire du chef de bataillon Georges commandant le 5<sup>e</sup> bataillon en date du 19 septembre 1939 ; un compte rendu lui aussi en double exemplaire du capitaine Ceccaldi commandant la 2<sup>e</sup> compagnie en date du 17 septembre 1939 ;

D'autres formations mobilisées près des frontières du nord de la France s'entraînent longuement aux missions qu'elles auront à effectuer. Les bataillons devant pénétrer en territoire Belge en cas d'agression de ce territoire neutre par les Allemands répètent alors les nombreuses procédures d'alertes mises en place ainsi que les préparatifs nécessaires à leur mouvement. Le 6<sup>e</sup> bataillon de chars qui a pris part à ces exercices a laissé des traces de cette activité dans ses archives<sup>19</sup>. Les préparatifs, les itinéraires, les modalités de déplacement et les objectifs à atteindre sont scrupuleusement précisés sur des ordres de mission que l'on attribue aux unités concernées. Dans le cas des unités de chars, et pour notre exemple du groupe de bataillons 518, ces ordres subissent de nombreuses modifications assez régulièrement. Celles-ci sont transmises par des notes de service<sup>20</sup>, des annexes à des ordres<sup>21</sup>, des additifs<sup>22</sup>, etc. L'ensemble constitue une masse de documents assez importante d'ordres de mission, de rectificatifs, voire d'annulation, et cela parfois dans la même journée. Ce problème sera d'ailleurs abordé ultérieurement. Il a été trouvé dans les dossiers du 6<sup>e</sup> bataillon de chars un carnet faisant office de mémento des mesures à prendre selon trois niveaux d'alerte pour le commandant du groupe<sup>23</sup>. Par ailleurs, un compte rendu de l'essai de ces diverses procédures a été donné par le 6<sup>e</sup> bataillon au commandant du GBC 518 le 22 avril 1940 laissant transparaître de nombreux problèmes à venir<sup>24</sup>.

D'autres unités sont chargées de missions de reconnaissance des terrains frontaliers d'où pourraient venir les formations ennemies et étudient les nombreuses hypothèses détaillées d'attaques de ces éléments puis des différentes solutions pour y faire face. Une partie non négligeable des archives du groupe de bataillon 516 est consacrée à cet objectif<sup>25</sup>. Des cartes

---

enfin un autre compte rendu du capitaine Ceccaldi encore en double exemplaire mais ne comportant pas de date. Ces documents sont probablement des copies des originaux rédigés à la main car ils ne comportent aucune signature ni tampon de l'unité, ce qui n'est pas habituel. Ces derniers font une description brève ou détaillée des objectifs à atteindre et du déroulement des opérations (reconnaissance du terrain d'action, mise à pied d'œuvre, débouché et progression sur l'objectif, enlèvement du premier objectif, enlèvement du 2<sup>ème</sup> objectif, ravitaillement des chars, récupération du matériel, observations, divers). Les intéressés critiquent également les imperfections qu'ils constatent dans le dispositif de combat français.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : opérations manœuvres B

<sup>20</sup> Ibid, note de service du 18 Avril 1940 qui lève les mesures d'alerte prises antérieurement.

<sup>21</sup> Ibidem, annexe à l'ordre de mouvement des avant-gardes N°1 bis. Le document n'est pas daté.

<sup>22</sup> Ibidem, additif à l'instruction N°10 pour la cavalerie et le détachement Givet le 26 avril 1940. Les hypothèses Dyle et Escaut sont modifiées. Il s'agit des zones où devront prendre position les troupes françaises lorsqu'elles pénétreront en Belgique le long de la Dyle ou de l'Escaut.

<sup>23</sup> Ibidem, cahier manuscrit listant la liste des principales dispositions à prendre par l'unité selon les trois niveaux d'alerte du 6<sup>e</sup> bataillon.

<sup>24</sup> Ibidem, compte rendu du 22 avril 1940 du commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de chars pour le commandant du GBC 518.

<sup>25</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516, dossier 19 : dossiers de secteurs-opérations-groupe de bataillons 516, dossier A : axe de reconnaissance général. Les reconnaissances sont effectuées en terrain français et allemands à proximité de la frontière au sud de Mulhouse : Bettendorf ; Blotzheim, Cagsdorf, Kappelen ; Berentzwiller, Nord de Blotzheim ; Knoeringen ; Bois de Kraybach ; Jehingen ; Muespach ; Bois nord

sur lesquelles figurent les secteurs de Strasbourg et Mulhouse aussi bien du côté français qu'allemand sont nombreuses<sup>26</sup>. A cela s'ajoutent des croquis réalisés sur papier calque des zones de positionnement des formations des deux camps ainsi que des photographies aériennes de certaines zones<sup>27</sup>. Enfin, des ordres de mission de reconnaissance et des comptes rendus de ces dernières accompagnent également les documents précédemment cités.

Plus généralement, la période comprise entre les premiers jours de la mobilisation jusqu'au début du mois de mai 1940 correspond à une relative uniformité des documents produits de la majeure partie des unités. Les formations de chars, et en premier lieu les bataillons et groupes de bataillons produisent de multiples comptes rendus détaillant leurs activités. Nous allons nous intéresser à ceux retrouvés dans les archives du groupe de bataillon 516, et plus particulièrement à l'un d'entre eux qui porte le titre de « *compte rendu journalier* »<sup>28</sup>. Pour cette unité il a été dénombré pas moins de six types de documents sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 1940<sup>29</sup> :

- Comptes rendus journaliers (tous les jours)
- Etat des pertes éprouvées pendant la période de cinq jours (tous les cinq jours)
- Situation des munitions d'infanterie (tous les quinze jours)
- Situation, rapport de quinzaine de la troupe (tous les quinze jours)
- Etat comparatif des effectifs (aléatoire)
- Situation décadaire de l'armement d'infanterie (tous les mois)

Cette description a bien entendu été simplifiée car il existe aussi de nombreuses annexes à ces documents. Ces documents de gestion courante ne concernent pas le seul groupe de bataillon 504. En réalité, figurent aussi les données des bataillons placés sous sa responsabilité, c'est-à-dire, dans ce cas précis, des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> bataillons de chars. On retrouve des documents de ce type dans la plupart des dossiers des groupes de bataillons de chars de combat pour cette période, toutefois les listes sont loin d'être complètes. Revenons maintenant sur le type de

---

ouest de Rantzwiller ; Massif de Magstatt ; Cagsdorf ; Koetzingen ; Hochrich chapelle ; Steinbrunn ; Sterentz ; Sud de Gersbach ; Folgensbourg ; Hesingue. Mais aussi le dossier C : forêt de Harth, ensemble de documents principalement en date du mois de mars 1940 détaillant les ouvrages défensifs de la forêt, les points de passage possibles, les caractéristiques de la forêt, le positionnement des unités. Tous ces documents sont accompagnés de cartes et de croquis sur du papier calque très précis. Voir aussi : dossier jaune : reconnaissances, vallée de l'III ; dossier D : Région de Colmar ; dossier B : pas de titre ; dossier E : plan d'emploi des chars (secteur de Franken et secteur d'III). Cet ensemble de plusieurs dossiers est accompagné de nombreuses cartes, croquis sur papier calque ainsi que des photographies aériennes.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Ibidem.

<sup>28</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : groupe de bataillons 516 : dossier 4.6 : CR journaliers sur la situation des chars, voir l'ensemble des comptes rendus journaliers de ce dossier.

<sup>29</sup> Ibid.

compte rendu produit quotidiennement par le GBC 516. Celui-ci comporte trois tableaux : le premier renseigne sur l'état des chars présents dans les bataillons, le second concerne les véhicules automobiles et le troisième est consacré aux déficits de véhicules. Enfin ce document comporte également des renseignements quant à l'ordre de bataille (cadres des unités) et sur les événements de combats (dans le cas présent, il n'y en a pas). Il existe d'autres types de comptes rendus journaliers réalisés cette fois-ci par les chefs de bataillons dont les informations se limitent à leur unité. Un exemplaire présent dans le dossier du groupe de bataillons 504 réalisé par le commandant du 10<sup>e</sup> BCC répond à ce critère<sup>30</sup>. Celui-ci est divisé en neuf points :

- Points de stationnement des éléments du bataillon au début de la journée
- Ordres de bataille et modifications à l'ordre de bataille (encadrement)
- Mouvements et opérations en cours de journée
- Ravitaillements (donnés sous forme de tableau)
- Approvisionnement
- Situation des chars (donnée sous forme de tableau)
- Situation des véhicules (donnée sous forme de tableau)
- Observations sur les conditions de fonctionnement des ateliers
- Désidératas divers (en général, les déficits en effectifs et matériels)

Les informations contenues dans ce compte rendu semblent bien plus complètes que le précédent. Dans l'état actuel de mes recherches je ne peux absolument pas expliquer cette diversité de formes des CR journaliers. Dans le premier cas, il s'agit d'un bilan global produit par le commandant de GBC, alors que le second ne concerne qu'une unité. Il est donc tout à fait possible que ces documents soient complémentaires et l'on pourrait imaginer que le premier ne soit qu'un résumé global établi à partir du second type fourni par les bataillons sous la dépendance du GBC. Il est aussi possible que ces documents n'aient rien à voir entre eux. Comme il a été dit précédemment, il existe plusieurs types de comptes rendus journaliers dont certains modèles se retrouvent dans plusieurs unités, alors que d'autres ne se retrouvent que dans une formation. Il est donc très difficile d'établir un lien entre les comptes rendus de plusieurs unités.

---

<sup>30</sup> SHAT, 34 N 405, dossier 5 : groupe de bataillons 504, compte rendu journalier du 23 septembre 1939 rédigé par le chef de bataillon Aussenac commandant le 10<sup>e</sup> BCC. Le document a été retrouvé dans les archives du groupe de bataillon 504.

Aux côtés des différentes variantes de comptes rendus journaliers se trouvent bien d'autres formes de documents. Les différents services des unités de chars, voire même d'autres organes de l'armée, ont perçu ou produit une grande variété de documents.

Le plus commun d'entre eux porte le titre de « *note* » ou « *note de service* ». Là encore, il n'existe pas de format unique, et l'on peut trouver différentes formes de présentation voire même de tailles du support. Contrairement aux comptes rendus journaliers qui, malgré des présentations différentes, contiennent des informations relativement similaires, les notes de service, elles, peuvent aborder des sujets sans aucun rapport entre eux. Par delà la forme et le contenu, il existe tout de même des caractéristiques communes à cet ensemble. Comme pour les autres catégories énumérées plus haut les documents faisant partie de ce groupe portent tous le titre de « *note* » ou de « *note de service* ». D'autre part, il semble que leur circulation soit précise. Les nombreux exemplaires étudiés (plusieurs centaines) montrent que leur circulation pourrait se faire uniquement par la voie hiérarchique descendante. Plus précisément, les différentes notes et notes de service seraient uniquement produites et envoyées d'un officier responsable d'une unité hiérarchiquement supérieure vers un officier d'une unité de rang inférieure, et non l'inverse. Les archives contiennent une grande quantité de ces notes produites par des commandants de groupes de bataillons vers les bataillons qu'ils commandent. Plus rares sont les celles faites par les chefs de bataillons, dernier maillon de la chaîne de commandement. Quand ils existent, les documents retrouvés ne s'adressent qu'aux chefs de compagnies, donc à des subordonnés. Les thèmes de tous ces documents sont diversifiés, cependant les informations qu'ils contiennent sont toutes en rapport avec le fonctionnement de l'unité qui en est destinataire. Le commandant du GBC informe le commandant du 18<sup>e</sup> BCC que son unité devra effectuer un exercice de transport de chars le 18 novembre 1939<sup>31</sup>. Une note produite par le commandant du GBC 510 à destination du 9<sup>e</sup> BCC rappelle à son chef les dates et horaires précis à respecter quant à l'envoi des comptes rendus journaliers<sup>32</sup>. D'autres encore, pour les formations ayant participé à l'offensive de la Sarre, indiquent aux chefs de bataillons les informations qui devront figurer dans les comptes rendus d'engagement.

Sont également présents dans les archives, mais en quantité nettement moindre, des documents dont le titre commence par le mot « *ordre* ». On trouve ainsi des ordres de

---

<sup>31</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : groupe de bataillons 516, dossier 4.4 : notes de service de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service du 16 novembre 1939 réalisé par le lieutenant-colonel Dufrasne pour le commandant du 18<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>32</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, note de service du 14 octobre 1939 du lieutenant-colonel Taitot commandant le GBC 510 pour le commandant du 9<sup>e</sup> bataillon de chars.

mutation<sup>33</sup>, des ordres de mouvements<sup>34</sup>, des ordres de missions ou d'opérations, des ordres généraux<sup>35</sup>, des ordres quotidiens<sup>36</sup> ou des ordres particuliers<sup>37</sup>. Ces derniers paraissent provenir du commandement des chars des armées ou des commandants de DCR pour les divisions cuirassées. Les échelons inférieurs tels que les groupes de bataillons ou demi-brigades de chars, ne sont que des relais des informations contenues sur ces documents. Il faut aussi noter que les ordres de missions ou d'opérations concernent surtout la période des combats de mai- juin 1940. Ces derniers indiquent les objectifs d'attaque ainsi que les différentes modalités nécessaires pour y parvenir.

Pour terminer ce point nous allons nous intéresser à des documents dont la plupart sont des exemplaires uniques au sein des archives. Ces derniers n'ont pas été produits par les services de l'armée française, à une exception près, et ne devraient d'ailleurs pas se trouver dans ce fond d'archives. Le journal des marches et opérations du bataillon de chars contient un article découpé provenant d'un journal qui n'a pu être identifié<sup>38</sup>. Ce dernier, même si la date n'est pas spécifiée, a été rédigé pendant la période de la drôle de guerre puisqu'il s'intéresse à un bataillon de chars mobilisé. Son titre évoque d'ailleurs la confidentialité qu'impose la situation aux unités françaises : « *quelque part en France*<sup>39</sup> ». Sa présence pourrait indiquer que le commandant du bataillon, ou un des responsables des services administratifs de l'unité, ait incorporé ce document intentionnellement au moment de sa diffusion. Il se peut aussi que celui-ci ait été envoyé ultérieurement au service historique de l'armée à des fins de

---

<sup>33</sup> SHAT, 34 N 405, dossier 5 : personnel-effectifs, ordre de mutation N°75 du 11 Mars 1940. Document réalisé par le général inspecteur des chars Keller pour le commandant des chars de la IV<sup>e</sup> Armée. Ce document est ensuite envoyé au groupe de bataillons 504. Les ordres de mutation sont utilisés pour déplacer des personnels d'unités. Des chefs peuvent changer de fonction, des cadres peuvent être envoyés sur l'arrière en temps qu'instructeur, ou, plus fréquemment, des ouvriers spécialisés envoyés dans les usines.

<sup>34</sup> SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7.1.1 : mouvements, ordre de mouvement du 29 mars 1940 à destination du 7<sup>e</sup> bataillon. Cet ordre indique dans le détail la répartition des véhicules, hommes et équipements en deux colonnes dont une dite « légère » et une autre dite « lourde ». Une partie du matériel et des effectifs est embarquée par voie ferrée. Le document donne également les heures de départ et d'arrivée.

<sup>35</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, ordre général N°121 du 24 décembre 1939 du général Requin commandant la IV<sup>e</sup> Armée. Cet ordre général est en fait la présentation des vœux du général à son armée. Ce document sera relayé jusqu'au groupe de bataillons 504. Les ordres généraux n'ont pas de thèmes particuliers et s'adressent à l'ensemble des troupes sans distinction. On trouve par exemple des ordres généraux pour la période mai- juin 1940, exhortant les troupes à tenir face aux envahisseurs allemands, ou encore annonçant l'armistice.

<sup>36</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ensemble de documents comprenant les ordres quotidiens du groupe de bataillon de chars 509 du 1<sup>er</sup> septembre 1939 au 31 décembre 1939, soit 121 ordre à raison de 1 par jour. Le contenu de ces ordres est très diversifié. Un ordre peut contenir plusieurs directives. En réalité il ne s'agit pas d'ordres mais d'un inventaire des ordres reçus quotidiennement par le groupe. Ces ordres peuvent avoir été donnés par des notes de services ou autre. Il n'a pas été retrouvé de tel registre des ordres reçus dans aucune autre unité consultée. Ce cas pourrait bien être unique.

<sup>37</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : cantonnements-transports, ordre particulier 132 du 12 octobre 1939 du général commandant la IV<sup>e</sup> Armée. Le général informe le commandant du 11<sup>e</sup> bataillon de chars qu'une de ses compagnies devra quitter le cantonnement pour une autre destination le 13 octobre.

<sup>38</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations, journal des marches et opérations du 33<sup>e</sup> bataillon de chars. Le document indiqué figure au milieu de ce journal.

<sup>39</sup> Ibid.

documentation par un ancien combattant. Néanmoins aucune lettre, aucune note, n'accompagnait ces éléments, ce qui laisse penser qu'ils faisaient partie du fond d'archives quand celui-ci est arrivé au service historique. Il existe d'autres exemples, et notamment pour le 4<sup>e</sup> bataillon de chars<sup>40</sup>. Un journal complet figure dans ces archives, toutefois, il s'agit là d'un cas très particulier (annexe 3 page 253). Contrairement aux autres articles, ce journal n'est pas un élément introduit de l'environnement extérieur par le personnel de l'unité, mais bien d'une production de la formation même. D'après les informations qu'il contient il semblerait être le fruit du travail d'une équipe appartenant au 4<sup>e</sup> bataillon de chars. Le titre qu'il porte va dans le sens de cette réflexion : « *LA CHENILLE organe du 4<sup>e</sup> Chars légers*<sup>41</sup> ». De même qu'un court passage en première page du journal :

*« Les événements se sont précipités. Ce dernier numéro ne pouvait plus être celui que nous espérions. D'où nos hésitations ; Mais d'autre part, responsables du journal, nous devons donner une fin à « la chenille ». Tout le monde, au Bataillon, était d'accord. »*<sup>42</sup>

Ce document fait le récit des combats du 4<sup>e</sup> bataillon et comporte aussi des photos de son personnel à divers moments de la campagne. L'actualité militaire et politique y est abordée par des articles humoristiques, nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir dessus dans la deuxième partie de ce mémoire. Le numéro présent a été produit au mois de juillet 1940, par conséquent en dehors de la période traitée par ce point. Pourtant, il a été choisi de la faire figurer ici ce journal a vu le jour au mois de Janvier 1940 et s'est poursuivi à raison d'un numéro par mois jusqu'en juillet 1940. Cet exemplaire peut donc être vu comme le dernier numéro d'un projet entrepris au beau milieu de la drôle de guerre pour entretenir le moral des hommes de l'unité.

Cette partie représentant à elle seule les ¾ du contenu du fond d'archives des chars de combat, une petite conclusion est nécessaire, même si elle peut paraître prématurée puisqu'elle intervient en cours de développement. Le descriptif qui vient d'être fait est très limité puisqu'il ne se limite qu'à quelques documents en lien avec les thèmes abordés parmi l'ensemble très conséquent contenu dans le fond d'archives des chars de combat. D'autre part il ne faut pas non plus penser que ces catégories dans lesquelles ont été classés ces documents seraient strictement hermétiques. Le journal produit par le 4<sup>e</sup> bataillon en est un bon exemple. Cette règle est également valable pour le cloisonnement de période auquel appartient ce point. Toutefois, comme il a été dit en introduction, ce découpage a été réalisé en tenant compte des

---

<sup>40</sup> SHAT, 34 N 419, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers, Journal « *la chenille* » N°7 du mois de juillet 1940.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Ibidem.

éléments les plus représentatifs de chaque période. Tout cela fait que cet inventaire composé de plusieurs parties n'en est donc pas un au sens propre du terme, mais la lisibilité de cet exposé était à ce prix.

### 3) De l'offensive allemande à l'armistice :

Le 10 mai 1940, les allemands déclenchent leur offensive sur la Belgique puis dans les Ardennes le 12 mai. A partir de cette date, la guerre se concrétise pour les formations de chars puisque ces dernières sont immédiatement engagées dans les combats qui vont suivre. Cette période est décrite abondamment par des témoignages de diverses formes de combattants des chars y ayant pris part. Malgré cela, le fond d'archives des chars de combat apporte une autre possibilité d'étude. En effet, il est possible de faire une lecture de cette période en s'intéressant non pas aux informations mais aux supports qui les véhiculent. Un des objectifs de ce développement est de montrer que les documents peuvent témoigner des activités des formations de chars sans pour autant s'intéresser au contenu. Ces supports peuvent évoluer avec le temps ou au contraire rester invariablement les mêmes. Certains en relation avec des événements précis ne se retrouvent que de manière ponctuelle, alors que d'autres, comme des documents de gestion courante, couvrent pratiquement toute la période comprise entre le mois de septembre 1939 et le mois de juin 1940. Les comptes rendus journaliers et autres types de comptes rendus sont des supports qui appartiennent justement à cette dernière catégorie. Pourtant, nous pouvons nous rendre compte que ces derniers s'interrompent brusquement dans toutes les unités quelques jours après le début de l'offensive allemande. Un changement se produit également à ce moment précis sur la grande majorité des documents produits quelle que soit leur catégorie d'appartenance. Une hypothèse sera introduite dans ce développement permettant d'apporter un début de réponse probable. Cette explication sera développée plus précisément en fin de partie.

Les commandants de bataillons, de groupe de bataillons ou de demi-brigades fournissent à leurs hiérarchies divers comptes-rendus à des dates précises. Parmi cet ensemble, des commandants rendent compte de la situation de leur unité dans un document portant le titre de « *compte rendu journalier* ». Ainsi, d'après les comptes rendus de ces chefs de compagnie, le commandant de bataillon produit celui de l'ensemble de son unité qu'il envoie alors au PC du groupe de bataillons ou de la demi-brigade. Le commandant de cet organe les transmet à son supérieur, c'est-à-dire le commandant des chars d'armée ou le commandant de la division cuirassée si l'unité fait partie d'une des DCR. Ces documents sont produits tous les jours et transmis à heures fixes. Grâce à eux le commandement a une connaissance précise de la situation des différentes unités de chars, et celles-ci peuvent également faire remonter leurs doléances. Les archives des unités de chars de combat contiennent une grande partie de ces

documents, bien qu'incomplets. Le dossier du 6<sup>e</sup> bataillon de chars contient les documents que son commandant a réalisés pour le groupe de bataillons 518 du 17 octobre 1939 au 31 décembre 1939, soit 73 comptes rendus<sup>43</sup>. Ceux du 11<sup>e</sup> bataillon de chars sont encore plus complets puisqu'ils couvrent une période comprise entre le 16 septembre 1939 et le 15 mai 1940, soit 231 comptes rendus<sup>44</sup>. Enfin, le dossier du 24<sup>e</sup> BCC contient des comptes rendus journaliers du 29 janvier 1940 au 12 mai 1940, soit 103 documents<sup>45</sup>. Ces trois exemples illustrent assez bien la diversité de conservation de ces documents en fonction des unités. Certaines n'ont des comptes rendus que pour la fin de l'année 1939 alors que d'autres n'en ont que pour l'année 1940. Plus rares sont celles qui, comme le 11<sup>e</sup> bataillon de chars, conservent des documents sur presque toute la durée de la drôle de guerre et le début des combats de 1940. Cela pourrait s'expliquer par le fait que des archives aient été perdues ou détruites pendant la débâcle des armées françaises, ce point sera d'ailleurs soulevé dans la troisième partie de ce travail. D'autre part, même les séries qui ont été conservées comportent un certain nombre de documents manquants. Là aussi il est possible d'envisager les mêmes causes. Pourtant, dans le cas des bataillons de chars, cela pourrait aussi s'expliquer par la dispersion des documents entre les groupes de bataillons. Les bataillons pouvant changer d'affectation et donc de GBC, les comptes rendus produits ont donc pu être perçus par plusieurs unités au cours de la même période. Or, les archives des quelques groupes de bataillons contiennent une multitude de comptes rendus appartenant à des bataillons différents. Il serait donc très intéressant et nécessaire d'effectuer une reconstitution à partir de tous ces morceaux éparpillés dans les dossiers de différentes unités. La tâche est importante, elle n'a pu être entreprise faute de temps. On retrouve donc des comptes rendus en nombre très variable dans les archives des différentes formations de chars de combat. Le descriptif qui vient d'être fait aurait pu figurer dans le développement précédent car la datation des documents ne correspond pas a priori à la période couverte par ce point. Pourtant, cette rétrospective s'avère nécessaire pour comprendre ce qui va suivre. Si les périodes couvertes

---

<sup>43</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : personnel-effectifs, comptes rendus journaliers du 17 octobre 1939 au 31 décembre 1939 réalisés par le commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de chars pour le GBC 518.

<sup>44</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : 11<sup>e</sup> bataillon de chars de combat-comptes rendus journaliers du 16 septembre 1939 au 16 mai 1940. Les comptes rendus seront adressés du 11<sup>e</sup> bataillon pour le GBC 504 puis 510, indice qui tend à montrer que le bataillon a changé d'affectation entre temps. A partir du 6 décembre la forme du document est différente toutefois le contenu reste le même. A partir du 14 décembre 1939 et jusqu'au 19 janvier 1940 les comptes rendus des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> compagnies du bataillon sont joints au compte rendu du bataillon, ce qui est plutôt inhabituel si l'on se base sur l'ensemble des comptes rendus journaliers du fond d'archives des unités de chars de combat.

<sup>45</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 11 : IV<sup>e</sup> Armée-comptes rendus journaliers, comptes rendus journaliers du 24<sup>e</sup> bataillon de chars du 29 janvier 1940 au 12 mai 1940. Les documents ont été envoyés au groupe de bataillons 504.

par les comptes rendus journaliers sont différentes selon les unités, en revanche on ne retrouve aucun de ces documents passés les premiers jours du mois de mai 1940 et ce, quelles que soient les formations de chars. Avec les premiers combats, les unités de chars seraient passées d'une gestion de temps de paix de leur matériel et personnel à une gestion de temps de guerre. Cette transformation aurait consisté à supprimer les lourdeurs administratives imposées par la rédaction de nombreux documents dont certains étaient produits quotidiennement, pour libérer les commandants d'unités de ces tâches afin qu'ils puissent se consacrer au commandement de leurs hommes au combat. En principe, ce changement serait logique, quoiqu'il aurait dû être opéré bien avant le début des affrontements. Néanmoins, la disparition de ces documents de gestion ne semble pas avoir été remplacée puisque l'on ne trouve aucun autre type de support dont le contenu pourrait remplir le même office. Lorsque l'on regarde l'évolution des comptes rendus et plus spécialement des comptes rendus journaliers, on a l'impression que les formations de chars se seraient subitement arrêtées de produire tout type de document de ce genre. Il se pourrait bien que cela soit effectivement le cas. La perte de temps qu'imposait la composition de ces documents aux différents commandants était bien réelle, et nous aurons l'occasion d'en parler en détails. Aussi, lorsque les allemands ont bousculé les armées françaises, cela s'est fait avec une telle violence que celles-ci ne s'en sont jamais remises. La retraite a laissé place à la débâcle, et dans ces conditions, les commandants n'avaient plus le temps ni les moyens de rendre des comptes à leurs supérieurs en détails. Voilà pourquoi selon cette hypothèse, les comptes rendus journaliers et autres comptes rendus s'interrompent brusquement autour du 15 mai 1940. Cette absence d'information témoigne en quelque sorte du chaos dans lequel se trouvaient alors les formations françaises de chars de combat.

L'absence de compte rendu pour cette période n'est pas la seule preuve que le processus de production des documents des unités de chars ait subi une forte perturbation. En effet, un changement généralisé de la majorité des différents types de documents est intervenu. Les différents ordres, notes de services, etc. tapés à la machine et obéissant à des règles de présentation relativement uniformes ont presque tous disparus pour laisser la place à des documents manuscrits souvent de petits formats réalisés sur toutes sortes de supports différents. En d'autres termes, on assiste à un dysfonctionnement majeur du système de production des documents.

Pour tenter de comprendre ce changement soudain nous allons nous intéresser à une sorte de cahier qui devait être présent dans toutes les unités, du chef de compagnie au commandant de

groupe de bataillons de chars. Ce dernier ne porte pas de titre, mais afin de rendre son identification plus simple dans ce texte, il sera appelé «  *carnet de bord*  ». Mais qu'entendons-nous au juste par ce titre ? Il s'agit en réalité d'une sorte de cahier contenant des feuillets doubles. Le premier est détachable, mais pas son double situé juste en dessous. Lorsqu'une rédaction est entreprise sur le premier feuillet, celle-ci par la pression du papier s'imprime également sur le double en papier plus fin. L'objectif est bien entendu de conserver une trace de ce qui a été écrit sur le premier feuillet, d'autant plus que celui-ci est détachable. Enfin, chaque feuillet (même les doubles) comporte des numéros inscrits sur le côté gauche en haut de chaque feuille.

Afin de comprendre la fonction de ces carnets ainsi que leur rôle dans le processus de production des documents, nous allons maintenant étudier les trois carnets présents dans les archives du 2<sup>e</sup> bataillon de chars de combat<sup>46</sup>. Ceux-ci couvrent respectivement les périodes suivantes : du 02 au 15 juin 1940 pour le premier, du 16 au 21 juin 1940 pour le second, et du 22 au 26 juin 1940 pour le dernier. Ces dates ont été déterminées à partir des dates inscrites sur les doubles des feuillets. Il semble que les pages de ce carnet aient été utilisées pour réaliser toutes sortes de documents habituellement nécessaires pour transmettre des informations entre les différents organes des formations de chars de combat. On trouve par exemple des reproductions portant les mêmes titres que les originaux telles que des notes de service, ordres particuliers, des comptes rendus d'installation, et bien d'autres encore<sup>47</sup>. Ces différents types de documents sont principalement adressés aux différentes compagnies du bataillon. Lorsque l'on parle de reproduction, le terme n'est pas très approprié. Il serait sans doute plus judicieux d'utiliser celui de «  *brouillon*  » car ces feuillets pourraient bien avoir eu cette fonction. Les signatures présentes sur chacun d'entre eux montrent que leur rédacteur n'était autre que le commandant du bataillon de chars. Il est donc tout à fait possible que ce dernier ait réalisé sur son carnet le brouillon d'un ordre quelconque à destination de ces compagnies ou un compte rendu à sa hiérarchie. Celui-ci aurait alors été donné à un subordonné (un dactylographe par exemple) de son état major qui l'aurait alors mis au propre. Il se trouve qu'il existe au sein des archives des copies conformes de documents de ce type

---

<sup>46</sup> SHAT, 34 N 418, dossier 7 : opérations, ensemble de trois carnets de bord appartenant au 2<sup>e</sup> bataillon de chars. Le premier est de petit format et couvre la période comprise entre le 2 et le 15 juin 1940. Le second, de grande taille, commence le 16 juin et finit le 21 juin 1940. Enfin, le dernier qui est déchiré débute le 22 juin et s'achève le 26 juin 1940. Les dates de chacun de ces documents ont été prises d'après les premières et dernières dates de feuillets. Celles-ci montrent une certaine cohérence puisque lorsqu'un document se termine à une date, un autre lui succède immédiatement. D'après les doubles des feuillets, il semble que ceux-ci s'adressaient surtout aux chefs des compagnies du bataillon. Ces trois exemples montrent aussi la diversité des formats des carnets de bord.

<sup>47</sup> Ibid.

manuscrites et tapées à la machine. Des carnets de bord auraient été utilisés par les commandants de bataillons<sup>48</sup>, et des commandants de compagnies car des exemplaires figurent dans leurs archives<sup>49</sup> (annexe 4 page 254). D'autre part, on retrouve également dans les archives des différentes formations de chars, des feuillets provenant de GBC ou de demi-brigades de chars<sup>50</sup>, preuves que leurs commandants les utilisaient aussi. Ce carnet aurait très bien pu servir également à des échelons supérieurs comme les commandements des chars des armées ou des divisions cuirassées.

Revenons maintenant au sujet de ce développement, c'est-à-dire la perturbation du processus de production des différents types de documents. Lors des premiers jours qui suivent l'offensive allemande, les supports alors utilisés pour transmettre les informations entre les organes de commandement des unités françaises cessent progressivement de circuler. Parmi la diversité des nouveaux supports de substitution, une grande partie est constituée par les feuillets de carnets de bord que nous venons de décrire. Ces documents ne servent plus de brouillon mais sont envoyés directement au destinataire tels quels. Se retrouvent également des doubles arrachés, et toutes sortes de feuilles provenant de cahiers divers (annexe 5 page 255). Cette modification tend à montrer que les services des états-majors des différentes composantes des unités de chars n'avaient tout simplement plus le temps, ni les moyens, d'établir des documents sur papier machine. Les archives des unités de chars de combat témoignent de ce fait. Les documents tapés sont majoritaires dans tous les dossiers des formations jusqu'au 15 mai 1940 environ. A partir de ce moment, les feuillets et autres documents réalisés sur des supports de fortune qui étaient presque absents des dossiers augmentent de plus en plus et deviennent même prédominants dans certaines unités. Ce

---

<sup>48</sup> Ibidem.

<sup>49</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, carnet de bord de la 2<sup>e</sup> compagnie du 13<sup>e</sup> bataillon du 14 septembre 1939 au 10 janvier 1940. Le document ne porte pas de titre, son appartenance a été définie à partir des références inscrites sur les feuillets. Le document est composé d'environ 90 Pages. Les destinataires des différents documents sont principalement les quatre sections de combat et la section d'échelon de la compagnie. Le commandant de compagnie ne disposant pas d'état-major ni de personnel administratif semble -t-il, ces documents sont probablement envoyés en l'état quelle que soit la période. Ce carnet contient des différents ordres de mouvement, mais aussi le détail des achats de diverses denrées alimentaires auprès des commerçants locaux... A l'image de cet exemple, les carnets des chefs de compagnies pourraient avoir un champ d'utilisation beaucoup plus vaste que ceux des commandants de bataillons et leurs supérieurs. Le commandant de compagnie prenant part aux combats sur le terrain dans son char, on voit mal ce dernier posséder tout une batterie de matériel administratif. Ce carnet devait donc un des rares documents qu'il devait emporter sur lui, et à ce titre, il devait lui servir à la rédaction de ses notes. Il ne s'agit là, bien entendu, que d'une hypothèse.

<sup>50</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 9 : opérations, ensemble de documents portant les titres suivants : notes de services, ordres de mission, comptes rendus, renseignements, notes, ordres, ordres de mouvements, ordre d'opération, ordres particuliers... Il s'agit de feuillets du même type que ceux du 2<sup>e</sup> bataillon de chars, toutefois ceux-ci ont été réalisés par le lieutenant-colonel Sudre commandant la 6<sup>e</sup> demi-brigade de la division cuirassée. Leur présence dans le dossier du 47<sup>e</sup> bataillon de chars tend à prouver qu'ils ont circulé directement de la demi-brigade au bataillon de chars. Cela montre aussi que la 6<sup>e</sup> demi-brigade disposait d'un carnet de bord, même s'il n'a pas été retrouvé dans son dossier. A fortiori, toutes devaient disposer d'un tel document.

changement caractérise cette période en ce qui concerne la nature des documents retrouvés dans les archives.

La disparition des comptes rendus et l'apparition de brouillons montrent que le fonctionnement administratif français n'était absolument pas adapté à la guerre. La tournure des événements a contraint les commandants des unités à se passer du superflu pour gagner du temps. Les diverses informations ont donc été rédigées sur brouillon mais, plus grave, l'arrêt de la diffusion des comptes rendus a stoppé la circulation des informations. Les chefs ne pouvaient plus être suffisamment renseignés sur l'état de leurs unités. Ces dernières ne pouvaient pas non plus être ravitaillées efficacement car leurs besoins n'étaient pas connus par la hiérarchie. Sur ce point, nous verrons bientôt qu'une meilleure préparation du fonctionnement des services administratifs des états-majors n'aurait peut-être rien changé à la situation.

## **4) La mort des formations de chars :**

Le 25 juin 1940, le général Pétain annonce l'armistice, et les formations de chars de combat cessent alors la bataille à partir de cette date. Ce quatrième temps a également marqué de son empreinte le fond d'archives des unités de chars de combat. Des comptes rendus journaliers et autres réapparaissent dans les dossiers de certaines unités. D'une manière générale, la proportion de documents tapés à la machine sur du papier adapté se fait plus présente, même si elle n'avait jamais complètement disparu. Il semble que la machine administrative qui avait été fortement perturbée pendant les affrontements se soit remise, au moins partiellement, en place. Toutefois cette remise en marche normale n'est que de courte durée car les mois de juillet et août 1940 seront le temps des dissolutions de toutes les formations de chars. Les allemands qui ne souhaitent pas que la France dispose d'engins de cette nature sur son territoire métropolitain, lui imposent de se séparer de ses chars. Les unités privées de chars n'ayant plus de raison d'être sont alors tout simplement supprimées. Pourtant, la fin de ces formations ne signifie pas l'interruption de la production de documents. Bien au contraire, cette période se caractérise par l'apparition de nouveaux types. Ces sources ne proviennent plus officiellement de ces unités disparues mais de leur ancien personnel, qu'il soit dans le civil ou affecté à d'autres formations d'infanterie. D'autre part, des composantes de l'armée comme le service historique réalisent également un certain nombre de documents que l'on retrouve aujourd'hui dans différents dossiers. Les traces de cette activité remontent bien après la fin de la guerre, un historique d'un bataillon de chars réalisé en 1990 par un descendant d'un de ces membres figure par exemple dans un dossier consacré au 23<sup>e</sup> bataillon de chars de combat. Ce développement se propose donc d'établir un descriptif des principales pièces composant cette quatrième et dernière période caractérisant le fond d'archives des unités de chars de combat.

L'arrêt des combats permet aux unités de chars françaises de retrouver une certaine régularité de leurs liaisons avec les autres composantes de l'armée. Par conséquent, la circulation des documents se fait plus facilement. Les dossiers des unités de chars contiennent pour cette période plus de documents tapés sur papier machine et nettement moins de supports de fortune rédigés à la main. Aux côtés des différents ordres, notes de service, comptes rendus... apparaissent alors d'autres documents en lien avec la dissolution des formations de chars. Dans le dossier du 14<sup>e</sup> bataillon de chars de combat se trouve un procès

verbal de dissolution en date du 7 août 1940<sup>51</sup>. Sur un compte rendu de dissolution de cette même unité, il est établi une liste des effets non distribués des morts. Le document précise que ces derniers seront reversés au ministère des anciens combattants<sup>52</sup>. Toujours en lien avec les dissolutions des unités de chars, le dossier du 40<sup>e</sup> bataillon contient une note rédigée par l'officier des détails à son commandant faisant un résumé de la réédition des comptes du bataillon<sup>53</sup>. Les archives du 48<sup>e</sup> bataillon contiennent également des documents similaires<sup>54</sup>.

Les dossiers des formations de chars ayant pris part aux combats de 1939-1940 contiennent également des fiches de renseignements qui auraient été établies par un ou plusieurs services de l'armée française, dans les mois suivant la défaite. Le contenu ainsi que les objectifs qui auraient pu motiver la création de ces différentes fiches feront l'objet d'un développement spécifique en troisième partie de ce mémoire, et ne seront donc pas abordés dans ce point. Toutefois, une description de ces supports va être faite, et nous ferons le détail des raisons qui expliqueraient que des documents aient été produits à cette période et non à une autre.

L'un d'entre eux se retrouve en nombre variable selon les dossiers des unités. Il s'agit d'une feuille portant le titre de « *fiche N°* » suivi d'un numéro. Il semble d'ailleurs que ce dernier indique tout simplement la position de la fiche par rapport à toutes celles qui ont été réalisées. L'une d'entre elles porte par exemple le nombre 314, cependant, le fond d'archives des unités de chars est bien loin de comporter 314 fiches de ce type<sup>55</sup>. Ces documents sont divisés en quatre parties<sup>56</sup>. La première qui est intitulée « source » s'attache à donner des informations sur le soldat à l'origine des informations qui ont été consignées. Il s'agit du nom et du prénom du

---

<sup>51</sup> SHAT, 34 N 426, dossier 1 à 6 : 14<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : procès verbal de dissolution, procès verbal de dissolution du 14<sup>e</sup> bataillon de chars en date du 7 août 1940. Sur ce document figurent les soldes restantes à verser aux militaires, ainsi que les destinations à donner aux effectifs et au matériel du bataillon.

<sup>52</sup> Ibid, compte rendu de dissolution du 14<sup>e</sup> bataillon de chars. Aucune date n'est indiquée sur le document.

<sup>53</sup> SHAT, 34 N 436, dossiers 1 à 5 : 40<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : procès verbal de formation au 16 novembre 1939- note sur la liquidation du 25 août 1940- mutations, notes en date du 25 août 1940 faite par l'officier des détails du 40<sup>e</sup> BCC commandant les détachements liquidateurs du 1<sup>er</sup> 14<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> BCC. Le document fait le détail des sommes restant au bataillon ainsi que les sommes dues aux militaires appartenant à l'unité.

<sup>54</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : constitution-dissolution, ensemble de documents en lien avec la dissolution de l'unité, dont une copie d'un procès verbal très détaillé. Celui-ci indique les sommes restantes du bataillon ainsi que ses dettes. Il donne également la destination à donner aux archives, au matériel qui est listé, et aux effets personnels des hommes.

<sup>55</sup> SHAT, 34 N 411, dossier 9 : rapports, fiche N°314 du capitaine Martin. Il est indiqué que celui fait maintenant partie du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ce qui est très représentatif de l'ensemble des postes occupés par les militaires étant à l'origine d'autres fiches. Cette fiche comporte comme toutes les autres les quatre parties décrites dans le développement. La quatrième partie est formée de six points (leur nombre peut varier selon les fiches). La tournure des phrases suggère que le militaire a répondu à des questions précises (une par point) même si celles-ci ne sont pas visibles. Voici un exemple de sa réponse pour le quatrième point : « *L'intéressé n'a jamais vu de parachutistes. [...] Aucune propagande subversive ne s'est exercée sur l'unité.* » Ce style impersonnel est repris dans toutes les fiches et ne peut être le fait des militaires concernés par les fiches. De plus les thèmes comme celui-ci reviennent systématiquement dans toutes les fiches ce qui montre que ces questions ont dû être posées toutes les fois.

<sup>56</sup> Ibid.

militaire qui a été interrogé. Sont indiqués également son grade et sa fonction au moment des faits relatés et au moment où a été réalisée la fiche. La deuxième partie nommée « faits » est consacrée au récit de ce militaire sur les événements auxquels il a participé. Juste avant celui-ci, est indiqué dans la partie « secteur intéressé » le lieu où l'action s'est déroulée. Enfin, la troisième partie portant le titre « enseignements » s'intéresse aux constats faits par la personne interrogée sur des points particuliers présents sur toutes les fiches tels que le comportement des hommes, la valeur du matériel,... Toutes ces fiches sont identiques dans leur construction. Elles ont été réalisées à partir de témoignages de soldats faisant toujours partie de l'armée française au moment où ils ont été interrogés. Cela est vérifiable grâce à la première partie du document qui donne l'affectation du soldat interrogé<sup>57</sup>. Or tous les militaires à l'origine de ces fiches occupent un poste dans l'armée française. Ces fonctions sont par la plupart d'entre eux des postes de cadres dans les unités d'infanterie. On sait aujourd'hui que les unités de chars dissoutes, le personnel des chars fut alors reversé dans des formations d'infanterie. Il est donc très probable que ces fiches aient été réalisées sous le gouvernement de Vichy. D'autre part, la forme de ces documents, quasi identique, suggère qu'il s'agit d'une vaste entreprise de collecte de témoignages. Dans la dernière partie de chaque fiche, les réponses des militaires sont construites exactement de la même manière. Pour désigner les auteurs des témoignages un mot est systématiquement utilisé : « l'intéressé <sup>58</sup> ». Ce mot aurait tendance à montrer que le récit n'aurait pas été fait de la main du militaire mais d'un tiers qui l'aurait interrogé. Ce sentiment est renforcé par le fait que le récit est toujours écrit la troisième personne du singulier, ce qui le rend impersonnel.

Il y a d'autres types de fiches présentes dans les différents cartons correspondant aux unités ayant participé à la campagne de 1939-1940. Pour la plupart d'entre elles, il n'a pu être trouvé d'explication relative à leur date de production. Nous allons nous intéresser aux principales d'entre elles, qui sont également les plus répandues. Celles-ci sont au nombre de trois et triées selon leur couleur, soit : rouge, bleue ou verte. Une remarque s'impose cependant quant à leur titre. En réalité ces documents portent le nom de l'unité pour laquelle ils ont été créés, le terme de fiche n'est qu'un qualificatif utilisé pour les désigner. Les fiches de couleur rouge et bleue sont de forme et de contenu identiques. La différence réside dans le fait que les fiches rouges se retrouvent dans les dossiers des groupes de bataillons, demi-brigades et du groupement cuirassé, c'est-à-dire des organes de commandement (annexe 6 page 256). Les fiches de couleur bleue sont utilisées uniquement dans les dossiers des

---

<sup>57</sup> Ibidem.

<sup>58</sup> Ibidem.

bataillons de chars (annexe 7 page 257). Toutefois, une exception à cette règle est présente dans le dossier du 19<sup>e</sup> bataillon de chars, il n'est donc pas exclu que d'autres cas particuliers soient présents dans les dossiers non consultés<sup>59</sup>. Cette affirmation revêt donc un sens général mais pas absolu. La grande majorité des fiches relevées étaient conformes à cette observation. Ces documents se présentent sous la forme d'une feuille cartonnée de taille moyenne. Sur la devanture figure l'organigramme des principaux cadres de l'unité. Au verso, se trouve un tableau qui indique de quels organes dépendait la formation. Un autre document fait le détail des effectifs présents au 15 janvier ou février 1940 (d'après une inscription au crayon de papier qui varie entre ces deux mois selon les fiches) en partageant les officiers, sous-officiers et hommes de troupe. Le troisième et dernier modèle est quant à lui présent dans pratiquement toutes les unités qu'elles soient des formations de commandement ou des unités de combat. Cette fiche verte est également cartonnée et ses dimensions sont identiques aux autres modèles (annexe 8 page 258). Néanmoins, celle-ci comporte une feuille de plus car il s'agit d'un livret de quatre pages. Toutes ces fiches sont strictement identiques et se divisent en quatre points à raison d'un élément par page. La première partie s'intitule « *renseignements généraux* » et donne les principales informations en lien avec la création puis la dissolution de l'unité. Sur la seconde page figure un tableau portant le titre de « *encadrement en fin d'opérations* » et contient une liste des principaux cadres de la formation. Suit ensuite la partie nommée « *renseignements divers sur le personnel* ». La quatrième et dernière partie se nomme « *historique sommaire de septembre 1939 à juin 1940* » et contient logiquement un récit de quelques lignes sur cette période. Contrairement aux autres fiches, il est possible de dater l'établissement de ce type de document. Pourtant ces derniers ne comportent pour la plupart aucune date, néanmoins, l'exemplaire qui figure dans le dossier du 5<sup>e</sup> bataillon de chars déroge à la règle<sup>60</sup>. Il est inscrit que cette fiche a été établie d'après des informations apportées par un officier se trouvant à ce moment là en poste dans l'armée, le 21 avril 1941. Ce document a donc été établi probablement dans les jours qui ont suivi, de cette même année. Ce type d'information est assez exceptionnel sur une fiche de ce genre car ces dernières sont rédigées de manière impersonnelle et ne comportent aucune date. Cela est dû au fait qu'une fiche verte n'est normalement pas établie sur le récit d'un soldat mais de plusieurs. Il a également été retrouvé des dossiers sur des supports papiers assez diversifiés mais reprenant très exactement la

---

<sup>59</sup> SHAT, 34 N 427, dossier 11 : 19<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 9 : personnel-effectifs, fiche rouge du 19<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>60</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : personnel-effectifs, fiche verte cartonnée du 5<sup>e</sup> bataillon de chars. Sur celle-ci figure cette inscription : « *Faite par Cne Allemane au bataillon du 15 janvier au 15 mai 1940. Actuellement, 21/4/41 à l'EM du 2<sup>e</sup> groupe de div. Militaire* ». Ce qui prouve que cette fiche a été réalisée d'après les renseignements apportés par cet officier en ce début d'année 1941.

présentation des fiches vertes (annexe 8 page 258). Ces documents ont en fait été envoyés à des militaires se trouvant encore dans les rangs de l'armée française pour qu'ils les remplissent. Ces derniers se sont exécutés et les ont alors renvoyés (le service destinataire n'a pu être trouvé, mais il est probable qu'il s'agisse du service historique). Les dossiers d'une unité peuvent contenir plusieurs documents de ce type alors qu'il n'y a qu'une fiche verte<sup>61</sup>. Cette dernière contient des informations de chacun des dossiers qui ont été envoyés par les militaires. De ce point de vue, la fiche du 5<sup>e</sup> bataillon est cohérente puisqu'il n'a été trouvé que le dossier du capitaine Allemane dans ces archives. Enfin, il faut aussi préciser que sur ces fameux dossiers renvoyés aux militaires figurent souvent l'inscription suivante :

*« Exécution des prescriptions de la D.M. [directive ministérielle] 300 0/1 du 6/1/41.<sup>62</sup> »*

Cette indication contient deux informations. Les documents qui ont servi à la réalisation des fiches vertes ont été écrits en 1941. Par ailleurs, ces derniers contiennent quelquefois la date exacte à laquelle ils ont été remplis, leur auteur l'inscrivant sur le document<sup>63</sup>. Cette inscription prouve également que ces fiches ont été produites conformément à une volonté du ministère, et les fiches vertes en sont le résultat. Cet exemple montre qu'il est donc possible que cela soit aussi le cas pour les deux autres types de fiches.

Ce moment, pour les cadres des formations de chars ayant pris part aux combats, est également celui de la rédaction de comptes rendus et de rapports. Comme pour les affrontements du mois de septembre de l'année précédente, les chefs de section, de compagnie et de bataillon indiquent la façon dont se sont déroulées les opérations auxquelles ils ont pris part. Cette activité de portée limitée concerne la fin du mois de mai 1940, période où les allemands stoppent leur avance vers le sud de la France pour se consacrer entièrement à l'enveloppement des unités alliées dans le nord. C'est aussi le moment où apparaissent d'autres types de documents. Peu nombreux dans un premier temps, ils se font plus présents à partir du mois de juillet et jusqu'à la fin de l'année 1940. Ces productions sont des récits de formes diverses d'anciens cadres des formations de chars. Ce travail est établi pour expliquer le déroulement des opérations, critiquer les problèmes rencontrés sur le terrain, participer à la reconstruction de l'historique de l'unité, dénoncer l'attitude de militaires ou au contraire, récompenser ceux que l'on pense être méritants. Les motivations des auteurs seront expliquées beaucoup plus en détails dans la troisième partie de ce mémoire. Des compositions

---

<sup>61</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516, dossier 16 : rapports, Ensemble de deux fiches. La première a été réalisée par le capitaine De la Selle et la seconde par le capitaine Petit.

<sup>62</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : personnel-effectifs, fiche verte cartonnée du 5<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>63</sup> Ibid, la fiche du capitaine Petit porte la date du 30 janvier 1941 et a également été signée par celui-ci.

de cette nature sont produites encore en 1941 et 1942 en moindre quantité. On en retrouve également en 1944 et 1945, et, à partir de cette date, les productions rencontrées changent de nature. Mais quelle forme revêt ce travail au juste ? Pour être plus précis, il ne faut pas parler d'une forme, mais de plusieurs. La plupart des récits qui sont rendus le sont par voie postale. Il s'agit souvent de courriers envoyés au service historique ou d'autres services de l'armée. Une partie des différents travaux envoyés par les militaires immédiatement après la fin des combats peut s'apparenter à des témoignages. La composition du lieutenant Doutreleau, ancien combattant du 44<sup>e</sup> bataillon de chars est un véritable récit de la vie des hommes de son unité, mêlant des anecdotes personnelles au récit des combats<sup>64</sup>. Voici d'ailleurs un extrait de la lettre datée du 8 octobre 1940, accompagnant son travail :

« Ayant eu l'occasion de composer ce travail pour mes camarades, je me permets de l'envoyer, à titre de documentaire, au service historique de guerre <sup>65</sup>»

Le compte rendu du lieutenant Villeneuve du bataillon de chars, rédigé en 1941 est lui aussi très évocateur de ce type de document puisqu'il s'intitule : « *Souvenirs* <sup>66</sup> ». Ces deux exemples ont les formes les plus développées de ce type de production. Il existe de nombreux récits de combats que l'on retrouve principalement jusqu'en 1943. Dans les faits, une grande partie des compositions datées de 1941 à 1943 a été réalisée par d'anciens prisonniers de guerre, libérés ou évadés des camps allemands. Le cas du lieutenant Chiotti, appartenant 22<sup>e</sup> bataillon de chars au moment de sa capture, en est un parfait exemple<sup>67</sup>. Ce dernier adresse une lettre datée de l'année 1941 dans laquelle il fait un récit des événements qu'il a vécus. Il se trouve que ce sous-officier est rentré de captivité cette même année. Une lettre faisant office de rapport,

---

<sup>64</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport daté du mois d'août 1940. Il s'agit probablement de sa date de rédaction, et non d'envoi au service historique de l'armée. Son auteur est le lieutenant Doutreleau, un ancien combattant du 44<sup>e</sup> bataillon de chars. Son récit n'obéit à aucune des normes de présentation de rapport en vigueur dans l'armée française. Dans son texte se mêlent des histoires personnelles de ses compagnons d'armes aux récits de combats. On ne trouve que peu de mention d'ordres reçus ou de descriptifs de mission. Son travail s'attache surtout à expliquer les conditions dans lesquelles les hommes de son unités ont vécu et perçu les combats. Ce texte est teinté d'une touche d'ironie, réflexion d'un homme sur des événements passés à l'origine de la condition dans laquelle lui et la France se trouvent au moment où il rédige ce récit.

<sup>65</sup> Ibid, lettre accompagnant le rapport du lieutenant Doutreleau en date du 8 octobre 1940.

<sup>66</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « *Souvenirs* » du lieutenant Villeneuve du 23<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce dernier fait le récit des combats auxquels il a pris part tout en décrivant les scènes de son quotidien. Le ton de ce récit est très méprisant vis-à-vis des soldats d'infanterie.

<sup>67</sup> SHAT, 34 N 429, dossier : 22<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier violet : non communicable-22<sup>e</sup> BCC-rapports (5) sous lieutenant Chiotti, copie d'une lettre du sous-lieutenant Chiotti en date du 18 septembre 1941 après sa rentrée en France au mois de février 1941. Ce récit, et le dossier dans lequel il se trouve, sont uniques parmi l'ensemble des documents qu'il a été possible de consulter. Ce sous-officier fait le récit d'une bavure particulièrement grave. Nous aurons l'occasion de revenir sur se sujet ultérieurement.

établie le 16 octobre 1943 par le chef de bataillon Boulanger est un autre bon exemple de ce phénomène<sup>68</sup>.

Les courriers des années suivantes sont tous adressés au service historique de l'armée. Il semble que les combats de 1939-1940 ne soient devenus l'objet de préoccupation que de cet unique service, contrairement à ce qu'on a pu voir de 1939 jusqu'à 1943. Ce point sera d'ailleurs le sujet d'une hypothèse qui sera formulée dans la troisième partie de ce travail. Les lettres retrouvées dans les archives des formations de chars de combat ne font plus le récit de combat, mais se contentent d'apporter des précisions sur des points particuliers<sup>69</sup>. Là encore, leurs auteurs sont des anciens combattants des chars de combat. A l'inverse, d'autres demandent des renseignements à ce service<sup>70</sup>. Grossièrement, les traces de ces correspondances appartiennent en majorité à une période comprise entre le début des années 1950 et le milieu des années 1970<sup>71</sup>. Ces dernières sont d'ailleurs souvent regroupées dans un dossier spécifique probablement mis en place par les archivistes qui s'intitule « dossier S.H. » soit : service historique. Généralement, il n'est plus question pour les différents tiers qui écrivent à ce service, de réhabiliter un quelconque passé, de faire la lumière sur des événements de combat ou d'apporter un simple témoignage.

Enfin, nous en arrivons aux deux derniers documents, les plus récents arrivés aux archives parmi l'ensemble des documents présents dans les cartons d'archives qui ont pu être consultés. Le premier d'entre eux a été remis au SHAT par le fils d'un ancien combattant des chars, lors de sa venue dans le service en 1981. Voici d'ailleurs l'inscription qui figure sur le dossier contenant le récit déposé par cet officier<sup>72</sup> :

« Le Lieutenant DEYBER est venu consulter les archives du 6<sup>e</sup> cuir[assé] le 17 février 1981.

---

<sup>68</sup> SHAT, 34 N 432, dossiers 5 à 7 : 31<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapports du chef de bataillon Boulanger du 16 octobre 1943. Il s'agit d'une lettre apportant des précisions sur les combats. Celui-ci indique que son travail a été établi grâce aux quelques notes qu'il a pu établir au cours de sa captivité, le reste ayant été détruit.

<sup>69</sup> SHAT, 34 N 420, dossier 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 0 : courrier service historique, lettre d'un ancien combattant dans laquelle celui-ci apporte des rectifications aux dates d'engagement officielle du 5<sup>e</sup> bataillon auquel il appartient. Ce document a été envoyé en 1956 au service historique.

<sup>70</sup> SHAT, 34 N 428, dossiers 1 à 8 : 20<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : personnel-effectifs, exemplaire d'une lettre réalisée par le général De Cosse-Brissac chef du service historique de l'armée pour monsieur Marcel P. en date du 16 janvier 1962. Ce dernier avait écrit pour connaître le contenu du compte rendu journalier du 14 septembre 1939, car celui-ci avait eu un accident ce jour-là. L'intéressé appartenait au 20<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>71</sup> SHAT 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier bleu : service historique, une lettre en date de 1974 dont le sujet est une demande d'information.

<sup>72</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 1 à 5 : 8<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports-fiches de renseignements généraux, dossier violet : Don au SHAT, un des documents remis porte le titre de « mémorial ». Il s'agit d'un récit de plusieurs pages du père du Lieutenant qui raconte son arrivée dans un camp de prisonniers pour officiers français en Allemagne : l'Oflag XB à Nienburg sur Weser. Le récit décrit également son quotidien ainsi que celui de tous les prisonniers pendant toute leur captivité. Parmi l'ensemble des documents consultés, c'est le seul qui décrit aussi longuement et avec autant de précisions la vie des soldats français dans les camps allemands. Il y a bien des récits d'évasions, mais ces derniers se concentrent surtout sur l'évasion et non sur la période antérieure.

*Lors de sa visite, a remis au SHAT des documents que son père détenait (photocopie a été prise) »*

Le récit du père de cet officier est un témoignage dont la date de réalisation n'est pas indiquée. Malgré cette absence de datation, il a été choisi de le faire figurer dans cette partie du développement. Cette décision se base sur la date de dépôt aux archives ainsi que sur la personne à l'origine de cette initiative. Si le récit est très probablement plus ancien, celui qui le dépose n'est pas son auteur mais le descendant de cet ancien combattant. Ce fait symbolise la dernière évolution de la production des documents contenus dans les archives des chars de combat. Ces acteurs ne sont plus des contemporains des événements et n'ont plus de liens directs avec les événements de 1939-1940. Bien entendu, dans ce cas bien précis, le récit est bien le fait d'un ancien combattant, et d'autre part, ce dépôt aurait très bien pu être le résultat de sa volonté. Pourtant cette idée peut tout de même être avancée car un autre document vient la renforcer. En effet, un historique réalisé en 1990 figure dans un des dossiers du 23<sup>e</sup> bataillon de chars<sup>73</sup>. Son auteur, le lieutenant-colonel de Villeneuve est le fils du lieutenant Villeneuve qui faisait partie du personnel de cette unité. Ce lien est d'ailleurs donné par l'auteur en page 6 du récit :

*« Pourquoi le 23<sup>e</sup> B.C.L.M. ?*

*Parce qu'en plus de souvenirs familiaux - mon père y était lieutenant – ce bataillon s'est consumé entièrement [...] <sup>74</sup>»*

Contrairement à l'exemple précédent, le document présent est le fruit du travail d'un témoin indirect de ce conflit entre les alliés et l'Allemagne. Pourtant, il semble qu'il y ait au moins un point commun à la présence de ces travaux dans le fond d'archives des unités de chars de combat. Dans les deux cas, le dépôt aux archives de ces deux documents a été fait par des militaires descendant d'anciens combattants des chars. Ces actions interviennent respectivement 41 ans et 50 ans après la fin de la campagne de France. Ces acteurs, étaient alors âgés d'environ 25 ans en moyenne pour les plus jeunes. La moyenne d'âge des cadres se situait autour des 35 – 40 ans, voire plus pour les grades de lieutenant-colonel et les suivants, d'après les organigrammes étudiés. En 1980, les anciens des chars de combat étaient donc âgés entre 60 et 90 ans environ, et en 1990 il faudrait encore ajouter dix ans de plus. Le lecteur comprendra donc que les années passant, beaucoup d'entre eux sont décédés ou n'ont plus forcément les capacités ou la volonté d'entreprendre des démarches comme celles que

---

<sup>73</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : engagements des 9-14 juin 1940, «  *carnets de route du 23<sup>e</sup> BLCM »* (bataillon de chars légers modernes) fait en 1990 par le lieutenant-colonel H. de Villeneuve, fils d'un ancien combattant de cette unité de chars de combat. Il s'agit d'un récit illustré de photos d'époque de 200 pages.

<sup>74</sup> Ibid, page 6.

nous venons de voir. Ajoutons aussi que l'énorme majorité des récits provient d'officiers ou de sous officiers et non des hommes de la troupe qui formaient les éléments les plus jeunes des formations de chars de cette époque. Enfin, le contexte n'a favorisé que récemment la production de documents retraçant l'histoire des formations blindées et plus généralement de l'armée française. La défaite a longtemps été perçue comme la cause, entre autre, de la lâcheté des soldats français qui se seraient enfuis devant les armées allemandes. La vitesse avec laquelle les armées se sont écroulées a fait naître dans l'imaginaire collectif un sentiment de honte, car l'on pensait que finalement, si l'on avait perdu, c'est que l'on n'avait pas combattu. Ces idées ont d'abord été propagées après la défaite par les dirigeants de l'armée, dont certains voulaient masquer leurs propres erreurs. Après la capitulation allemande en 1945, la France a fait en quelque sorte table rase de son passé pour mieux affirmer sa position dans le camp des vainqueurs. Or, lorsqu'on consulte les nombreux récits présents dans les archives des formations de chars, on s'aperçoit très vite que ceux-ci ont été réalisés immédiatement après la défaite, et après cette courte période, on ne trouve presque plus rien. Il est donc imaginable que durant tout ce temps jusqu'à des années récentes, la campagne de 1939-1940, mal vécue, n'ait pas incité à la rédaction de récits historiques et autres de la part des anciens combattants<sup>75</sup>.

Cette tranche de l'année 1940 se différencie sensiblement des autres car elle se compose majoritairement de documents qui ne sont plus produits par les unités de chars de combat. On assiste à la mort des formations, pourtant leurs archives continuent à vivre d'une certaine manière car des apports sont faits bien après leur dissolution. Ces derniers sont nombreux dans trois années suivant la défaite française et sont dus au travail de certains organes de l'armée mais aussi de tiers en leur nom propre, qu'ils appartiennent encore à l'armée ou qu'ils aient été démobilisés. Les années passant, les apports se font plus rares et changent de nature. Désormais seuls les anciens combattants de cette guerre semblent se préoccuper de cette période. Aux historiques et récits motivés par la demande de récompense et autres témoignages succèdent des demandes d'informations sur des événements précis ou des lettres voulant apporter des rectifications aux publications officielles du service historique. Pour terminer, certains dossiers d'unités appartenant au fond des chars de combat ont accueilli de

---

<sup>75</sup> SHAT, 34 N 403, dossiers 3 à 4 : groupe de bataillons 501, dossier 2 : 501<sup>e</sup> RCC (du 1<sup>er</sup> Janvier 1935 au 1<sup>er</sup> septembre 1939) – historique – journal de marche, historique du 501<sup>e</sup> RCC à nos jours. Ce document permet de relativiser l'idée qui a été développée car il est daté de 1967. Celui-ci a été réalisé par le commandant du 501<sup>e</sup> RCC Yves Michaut. Voici ce que ce dernier indique dans un avant propos : « *C'est pourquoi il a paru opportun d'effectuer un bilan de ses activités [du 501<sup>e</sup> régiment], pendant qu'il en était encore temps, c'est-à-dire pendant qu'il restait assez d'anciens pour critiquer, rectifier ou compléter la présente étude.* » Il s'agit donc d'un historique, mais celui-ci est fait par un militaire en poste, qui plus est, un militaire appartenant au 501<sup>e</sup> régiment de chars, formation de chars récréée et héritière de ce passé.

nouveaux documents ces dernières années. Ceux-ci ont été le fait non plus d'anciens combattants, mais de leurs descendants. L'un d'entre eux a également été réalisé par un commandant en fonction d'un régiment de chars recréé, preuve peut-être d'un regain d'intérêt pour cette période par l'armée française.

## **C. L'administration des formations de chars :**

Maintenant que nous avons décrit les documents les plus représentatifs du fond d'archives ainsi que des quatre périodes qui ont été définies, il nous reste maintenant à étudier le cadre dans lequel ils ont été utilisés. Pour cela, il sera présenté dans un premier temps les principaux axes par lesquels transitaient les flux d'informations des formations de chars de combat. Pour comprendre comment les documents circulaient à travers les différents organes de l'armée, il nous faudra également analyser les traces contenues sur ces derniers nous permettant de remonter à leur lieu de production. Une fois les circuits et les différentes traces de circulation des informations identifiées, il ne restera plus qu'à décrire comment, dans la pratique, la circulation des documents s'effectuait entre les différentes unités. Pour terminer, nous étudierons les journaux des marches et opérations, et nous reviendrons également sur les différents types de comptes rendus qui étaient alors produits. Ces documents, observés sous un autre angle, nous apportent de nouvelles informations en lien avec le fonctionnement des services administratifs de l'armée française de cette époque.

Cette description dans son ensemble, n'apporte que des pistes de réflexion justifiées, quand cela a été possible, par des exemples. L'ensemble du système administratif des formations de chars de combat n'a donc pu être traité que superficiellement. Une étude plus approfondie imposerait de consulter d'autres fonds d'archives et de se consacrer uniquement à ce thème, car sa complexité et sa richesse sont très importantes.

## **1) Organisation des services administratifs :**

Avant d'essayer de comprendre le parcours qu'ont effectué les différents documents présents dans le fond d'archives des unités de chars de combat, il est nécessaire de décrire le cadre dans lequel ils ont été utilisés. Ce point se propose donc de faire le descriptif des différentes unités constituant les formations de chars, puis d'indiquer les relations que chacune d'elle a entretenues avec les autres. Toutefois, ce développement n'est concentré que sur les seuls services administratifs des formations de l'armée, car c'est précisément entre ces organes qu'ont circulé les informations. Les autres composantes des unités de chars feront l'objet d'analyse en deuxième partie de ce mémoire.

Les services administratifs étant des composantes des états-majors des unités, ce développement va donc se concentrer sur cet organe de commandement. Néanmoins, dans le cas des formations de chars, cette étude ne se base que sur des renseignements récoltés au sein des archives. Par conséquent, il est plus que probable que cette démonstration soit incomplète car elle ne se fonde que sur une reconstitution réalisée à partir de morceaux d'informations drainés dans l'ensemble du fond d'archives. D'autre part, les unités de chars ont été en relation avec des organes appartenant à d'autres composantes de l'armée telles que l'artillerie, le génie,... Ne disposant que de peu d'informations à ce sujet, ce développement ne s'intéressera donc qu'aux flux circulant entre les unités de chars, ce qui représente tout de même l'écrasante majorité des documents présents dans les archives.

Les formations de chars sont essentiellement composées de bataillons de chars. Ces derniers sont repartis entre les huit armées françaises et les divisions cuirassées. Nous allons donc, en nous basant sur ces unités, montrer la position qu'elles occupent au sein de la chaîne de commandement en fonction des deux cas de figure (annexe 9 pages 259-260).

Les bataillons de chars de combat ont tous la même structure, même si leurs effectifs et leurs équipements peuvent différer. Ces unités comportent un état-major, qui est en quelque sorte le cerveau de l'ensemble (annexe 9 pages 259-260). Un organigramme simplifié présent dans le journal de marche du 6<sup>e</sup> bataillon donne un bon aperçu de sa composition<sup>76</sup>. A la tête de celui-ci se trouve le chef de bataillon Jan qui commande l'unité. Ce dernier est également assisté du chef d'un capitaine qui est le chef de l'état-major. Sont présents également un

---

<sup>76</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : journal de marche et des opérations, JMO du 6<sup>e</sup> bataillon de chars pour une période comprise entre le 4 septembre 1939 et le 21 décembre 1939. Le document contient un organigramme succinct de l'encadrement de l'unité comme cela est le cas sur la plupart des journaux de marche.

officier de renseignements, un adjoint technique, un officier des détails et un officier médecin formant l'état-major du bataillon. Les rôles de ces derniers seront développés en deuxième partie de ce mémoire car ils ne sont pas nécessaires pour comprendre le cheminement des informations entre les unités. Bien entendu, ces hommes sont assistés d'un personnel nécessaire pour le fonctionnement du service. Un document retrouvé dans les archives du bataillon de chars regroupe ce personnel sous l'appellation de « *section de combat* »<sup>77</sup>. Le reste de l'unité est composé des trois compagnies de combats qui, si elles ont bien un commandant à leur tête, ne disposent pas d'état-major. Il reste alors la compagnie d'échelon, organe assurant l'entretien et les réparations du matériel, mais aussi l'intendance de tous les biens du bataillon. Toute la partie administrative semble donc exécutée au niveau de l'état-major du bataillon de chars. Les commandants de compagnie disposent bien de carnets de bord, de journaux de marche et de comptes rendus car des documents de ce type sont présents dans les archives. Toutefois ils ne possèdent pas de services administratifs ni de personnel spécialisé. Du moins cela est plus que probable car les différents organigrammes retrouvés ne mentionnent jamais des adjoints et aucun document n'indique la présence de tels services. Et de ce fait, les documents produits sont tous manuscrits contrairement à ceux de l'état-major du bataillon qui sont généralement tapés à la machine (en marche normale). Les commandants de compagnie devant théoriquement effectuer les missions de combat, il paraît fortement improbable que ces derniers se soient munis de matériel tels que des machines à écrire ou même du personnel formé pour ces tâches. En réalité, les chefs de ces unités ne sont que des relais des informations produites par le commandement du bataillon pour leurs différents chefs de sections de chars (une compagnie étant composée de quatre sections de combat et d'une section d'échelon). Le commandant de compagnie produit des comptes rendus de la situation de sa formation à partir des informations qu'il a reçues de ses chefs de section. Ces comptes rendus sont alors envoyés à l'état-major qui les retransforme à son tour<sup>78</sup>. Cette

---

<sup>77</sup> SHAT, 34 N 418, EG 1951 – 1952 : organisation-effectifs-plans, dossier 7 : personnel-effectifs, cahier non daté et ne comportant d'information particulière quant à son rédacteur. Sur celui-ci figurent un organigramme succinct du bataillon, des informations concernant les effectifs et le matériel de l'unité à certaines dates, ainsi que plusieurs organigrammes des cadres de l'unité à différentes dates. On y trouve également un descriptif détaillé des différents postes de l'état-major du bataillon. Celui-ci est divisé en deux. La première partie constituée du chef de bataillon, du chef d'état-major, de l'officier adjoint technique, de l'officier de renseignements, du médecin et aussi d'un officier de transmissions radio forment l'état-major. La seconde partie est constituée du personnel sous les ordres de ces derniers, formant la section de commandement. Parmi les différents postes on notera qu'il est composé de secrétaires et de téléphonistes. Pour terminer, il est fait mention dans le corps des officiers formant l'état-major, un officier de transmissions radio. Ce poste n'est que rarement mentionné ce qui pourrait vouloir dire qu'il n'est pas systématique. Il semble que les bataillons n'étaient pas tous dotés de postes radio, et utilisaient le réseau téléphonique. Toutefois l'état de mes connaissances ne me permet pas de pouvoir garantir cette hypothèse.

<sup>78</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : comptes rendus journaliers du 16 septembre 1939 au 16 mai 1940, compte rendu journaliers du 14 décembre 1939 au 19 janvier 1940 des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies du 11<sup>e</sup> bataillon de chars. Ces documents ont été retrouvés parmi un ensemble beaucoup plus volumineux de

organisation et ce fonctionnement sont exactement les mêmes que les bataillons dépendant d'un groupe de bataillons de chars ou d'une demi-brigade de division cuirassée. Les chars français se répartissent d'une part entre les huit armées françaises et les deux divisions cuirassées. Cette affirmation n'est valable que pour les unités métropolitaines. D'autre part, il sera constitué deux DCR supplémentaires en mars puis en mai 1940.

La majeure partie des bataillons de chars de combat est mise à disposition des différentes armées françaises. Ceux-ci sont alors placés sous le commandement de groupes de bataillons de chars (**annexe 9**). Ces organismes ne sont pas des formations de combat mais s'apparentent à des états-majors mobiles. Dans les faits, ces derniers semblent exécuter le même type de fonction que les états-majors des bataillons. Les commandants de bataillons exécutent les ordres reçus de ces organismes, et leur font parvenir leurs différents comptes rendus et autres documents. Comme pour les commandants de bataillons, ceux-ci sont assistés d'un chef d'état-major, d'un officier adjoint technique, d'un officier de renseignements et d'un officier adjoint tactique. Les renseignements indiqués ont été pris d'après une fiche du GBC 514, il est donc possible que du personnel soit manquant tel qu'un officier radio ou un officier des détails<sup>79</sup>. Dans le cadre des divisions cuirassées, le rôle des demi-brigades de chars est strictement identique à celui des GBC (**annexe 9**). Il semble toutefois que son personnel soit plus important. Une note de service en date du 7 septembre 1939 donne la composition de la première et de la deuxième demi-brigade de chars<sup>80</sup>. D'après ce document, aux côtés du commandant de la demi-brigade on retrouve le chef d'état-major, un officier adjoint technique, un officier adjoint des transmissions et enfin un officier de renseignements, le tout formant l'EM de l'unité. Une demi-brigade est également un organe de commandement ayant deux bataillons de chars sous ses ordres. Une division cuirassée compte

---

comptes rendus de l'ensemble du bataillon de chars compris entre le 6 décembre 1939 et le 15 mai 1940. Il semble que ces comptes rendus aient été joints à ceux de l'ensemble du bataillon et envoyés au GBC. J'ignore pourquoi on en retrouve seulement pour cette période, et pourquoi ceux de la 3<sup>e</sup> compagnie n'apparaissent pas. Toutefois ces rares exemplaires indiquent que les chefs de compagnies produisaient bien des comptes rendus pour les chefs de bataillon. D'autres documents de ce type ont été retrouvés dans les dossiers de différents bataillons mais ils sont largement incomplets. Ces documents semblent être très rares.

<sup>79</sup> SHAT, 34 N 413, dossier 11 : groupe de bataillon 514 : fiche historique rouge du groupe de bataillons 514. N'ayant pas pris d'organigramme plus détaillé en note, je ne peux donner comme pour les autres unités une liste du personnel composant les services administratifs de cette unité. Néanmoins, il est très probable que celle-ci soit dotée de téléphonistes et de secrétaires.

<sup>80</sup> SHAT, 34 N 401, dossiers 1 et 2 : 1<sup>ère</sup> brigade cuirassée, dossier 1 : création-note de service sur la création et l'organisation-septembre et octobre 1939. 1<sup>ère</sup> brigade cuirassée- 1<sup>er</sup> bureau, note de service en date du 7 septembre 1939 du colonel Bruneau commandant les chars pi de la III<sup>e</sup> Armée pour les 1 et 2 demi-brigades et le général commandant le groupement d'instruction des chars de combat. Cette note comporte un extrait du tableau indiquant la composition d'une demi-brigade type. Il s'agit donc d'une constitution théorique, dans la pratique, du moins pour les quatre premières demi-brigades, cette composition semble avoir été respectée. Aux côtés des officiers formant l'état-major, le tableau mentionne du personnel administratif appelé petit état-major. Il est composé de secrétaires, de chiffreurs et d'ordonnances. On trouve également des téléphonistes, des équipes radio...

deux demi-brigades de chars comprenant quatre bataillons. Bien entendu, ces formations ne concernent que les chars de combat, car les DCR rassemblent également des unités d'artillerie, d'infanterie... Les GBC et demi-brigades servent donc d'intermédiaires entre les commandements des armées françaises pour les unes et de celui des divisions cuirassées pour les autres. Cette affirmation se base sur le fait qu'il a été constaté la présence dans les dossiers de nombreux GBC, de documents adressés aux bataillons sous leurs ordres provenant du commandement des chars d'armées dont eux-mêmes dépendaient. D'autre part, lorsque certains d'entre eux ont été retrouvés dans les dossiers des bataillons, la plupart présentaient des indications permettant d'affirmer qu'ils étaient passés par les services des GBC auxquels ils étaient affectés. La même chose est visible pour les bataillons sous la dépendance de demi-brigades. En outre, dans les dossiers de ces unités, figurent également de nombreux ordres provenant du commandement des différentes divisions cuirassées à laquelle chacune d'entre elles se trouvait rattachée. La position d'une demi-brigade dans la chaîne de commandement et de circulation des informations est donc très semblable à celle d'un groupe de bataillons de chars.

A un niveau supérieur à ces organes se trouvent alors d'autres niveaux de commandement (Annexe 9 pages 259-260). Pour les divisions cuirassées, il s'agit du commandement de celles-ci. Curieusement, le fond d'archives des chars de combat ne contient pas les fonds de ces divisions. N'ayant que très peu de renseignements sur les commandements des DCR, il n'est pas possible d'en faire une description, même minime. Toutefois, à défaut de pouvoir parler du commandement des divisions cuirassées, des documents indiquent l'existence de deux autres organes d'un niveau supérieur à celui des commandants de DCR. Les quatre divisions cuirassées sont réunies sous la direction du général Keller puis du général Delestraint sous la nomination de « *groupement cuirassé* ». Un document figurant dans les archives du groupement cuirassé et fixant les attributions du général Delestraint montre clairement que celui-ci n'avait aucun pouvoir sur ces divisions<sup>81</sup>. Dans les faits, il semble que cet organe accomplissait les mêmes fonctions qu'un EM de groupe de bataillon ou de demi-brigade, mais à un niveau supérieur. Ce dernier avait en charge de veiller au bon fonctionnement de ces formations en gérant notamment leurs effectifs, leurs équipements et leurs ravitaillements et en transmettant également les ordres de

---

<sup>81</sup> SHAT, 34 N 409, dossiers 9 à 16 : groupement cuirassé-1<sup>er</sup> bureau, dossier 9 : commandement, note concernant les attributions du général Delestraint, en date du 2 juin 1940. Ce document indique que lorsque les divisions cuirassées sont affectées à des armées, le général Delestraint n'a qu'une fonction consultative. Lorsque ces unités passent en réserve d'armée, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus affectées à des armées, elles se retrouvent alors sous le contrôle du général Keller inspecteur des chars de combat et commandant des réserves générales.

missions provenant d'un échelon supérieur. Il semble que le groupement cuirassé soit également un état-major se composant de quatre services spécifiques dénommés « bureaux »<sup>82</sup>. Nous verrons les attributions de ces composantes dans le paragraphe suivant. Je ne peux donner d'informations plus concrètes tant l'organisation de cet organe est complexe. Mais surtout, les archives contenues dans les cartons 34 N 409 et 410 sont si nombreuses qu'une étude minutieuse demanderait un temps considérable, chose qu'il n'a pas été possible de faire ici. Le dernier organe se situant au niveau supérieur à celui du groupement cuirassé est celui de l'inspection des chars de combat commandé par le général Keller. Les archives de cet élément ne font pas partie du fond des unités de chars de combat, par conséquent il n'a pu être trouvé pratiquement aucune information concernant le fonctionnement et la composition de ce dernier. Toutefois, on retrouve des documents provenant de l'inspection des chars aussi bien dans les dossiers des bataillons d'armée que dans ceux des bataillons de divisions cuirassées ce qui voudrait dire que cet organe était peut-être le centre de commandement de l'ensemble des formations de chars de combat. Les documents présents dans diverses unités semblent indiquer que le général Keller veillait au bon fonctionnement des unités de chars et intervenait en certaines occasions pour solutionner des problèmes rencontrés. Une note figurant dans le dossier du bataillon de chars montre un aperçu de ses fonctions<sup>83</sup>. Cette dernière provenant du général Keller est adressée à toutes les unités de chars et précise certains points du règlement d'emploi des chars. Pour finir, une autre note en date du 23 octobre 1939 et provenant toujours du général Keller, indique les signes distinctifs à apposer sur les chars ainsi que le matériel nécessaire à leur réalisation que doivent se procurer les unités<sup>84</sup>. Ces deux exemples donnent un aperçu des fonctions de ce général mais sont bien loin de pouvoir révéler l'étendue de ses fonctions et le rôle qu'il a pu jouer auprès des formations de chars.

---

<sup>82</sup> SHAT, 34 N 410, dossier 16 : rapports-comptes rendus-notes de service du 25 avril au 25 juin 1940, document sans titre en date du 25 mai 1940 indiquant la constitution provisoire de l'état-major du groupement cuirassé. Les responsables des quatre bureaux sont désignés.

<sup>83</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : opérations, note sur l'emploi des chars dans la riposte contre des attaques massives d'engins blindés. Document réalisé le 13 octobre 1939 et retrouvé dans les archives du bataillon de chars. Cette note tire en quelque sorte les conclusions de la tactique d'attaque employée par les Allemands pendant les combats de Pologne. Le général rappelle certains points du règlement d'emploi des chars qui selon lui, sont importants pour lutter contre ce nouveau type d'attaque.

<sup>84</sup> SHAT, 34 N 406, dossier : groupe de bataillons 504, dossier 1 : Du 5 septembre 1939 au 19 mai 1940. GBC 504, 20<sup>e</sup> CA. Ordres et notes de services du CA et de l'armée, note de service du 23 octobre 1939 provenant de l'inspection des chars de combat. Ce document a été retrouvé dans les archives du GBC 504. Celui-ci l'a reçu du 20<sup>e</sup> Corps d'Armée qui le destinait pour le 10<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce qui veut dire que ce bataillon se trouvait sous les ordres du GBC 504. Il est indiqué que les chars doivent peindre des AS de couleurs bleue, blanche et rouge selon leur appartenance à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> compagnie. D'autre part, ses AS seront de pique, cœur, carreau ou trèfle si les chars appartiennent à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> section de chaque compagnie.

En ce qui concerne les formations sous la direction des armées françaises, les informations plus nombreuses ont permis de réaliser une petite reconstitution. Au niveau supérieur des groupes de bataillons de chars se trouvent les commandements des chars des différentes armées (annexe 9 pages 259-260). Chaque armée est dotée de cet organe qui ne s'occupe que des GBC sous sa responsabilité. Le fond d'archives des unités de chars de combat ne comportant pas les archives de ces éléments, il n'est pas possible, là aussi, de pouvoir les décrire avec précision. Toutefois, un commandement des chars n'est qu'une composante de l'état-major de l'armée à laquelle il est rattaché. Son chef n'est que le subordonné du commandant de cette même armée. A ce niveau, comme aux niveaux inférieurs, les commandants des chars donnent des ordres à ceux des groupes de bataillons qui les exécutent puis les répercutent. Ces derniers lui font également parvenir leurs doléances ainsi que les différents comptes rendus des bataillons dont ils ont la charge. Les documents à disposition ne permettent pas de savoir si les ordres donnés étaient pris par les commandants des chars des armées ou s'ils ne faisaient qu'exécuter les directives des commandants de ces armées (ce qui paraît probable). Entre le commandement des chars d'une armée et les GBC, il semble y avoir eu un organe intermédiaire au niveau du corps d'armée (une armée étant composée de plusieurs corps d'armée)<sup>85</sup>. Celui-ci porte le nom de commandement des chars de corps d'armée (il ne s'agit que d'un service du corps d'armée), et semble être organisé de la même manière que le commandement des chars d'armée. Toutefois il n'a été retrouvé que très peu de documents provenant de tels états-majors, et il n'est pas certain que cet organe ait été présent dans toutes les armées françaises. Dans la plupart des cas, il semble que les GBC étaient en relation directe avec les commandements des chars des armées dont ils dépendaient. Les états-majors des armées sont composés de plusieurs services dont certains ont pu être identifiés et jouent parfois un rôle dans la diffusion des documents que l'on trouve dans les unités de chars. Chaque armée est composée d'organes spécifiques désignés sous le nom de « bureaux ». Il n'a pas été possible de connaître les fonctions de chacun d'entre eux car ce descriptif n'est basé que sur des déductions fondées à partir de documents provenant de ces services. Le deuxième bureau avait la charge du renseignement, et le 4<sup>e</sup> celle des questions de ravitaillement<sup>86</sup>. Cet ensemble est par ailleurs en relation avec le commandement des chars de

---

<sup>85</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : opérations, ordre préparatoire de mouvement du 12 octobre 1939. Ce document a été établi par le lieutenant-colonel Du Chouchet commandant les chars du XX<sup>e</sup> corps d'armée. Il s'agit d'une preuve attestant l'existence d'un commandement des chars pour le XX<sup>e</sup> corps d'armée.

<sup>86</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Pages 129 à 132. L'auteur raconte une anecdote s'étant déroulée un jour de janvier 1940. Celui-ci est en contact avec un intermédiaire résidant un pays frontalier. Ce dernier dispose de cuve d'essence, et désire savoir s'il doit les remplir ou les laisser vides en fonction des besoins de l'armée française. Marc Bloch se déplace alors au 2<sup>e</sup> bureau pour que celui-ci lui communique les

l'armée, car des documents ont été retrouvés dans les archives de plusieurs unités de chars indiquant qu'ils avaient transité par celui-ci. Ces quatre bureaux ne sont présents que dans les seuls états-majors des armées mais aussi dans autres organes tels que le grand quartier général.

Comme nous venons de le voir, les formations de chars de combats sont composées de différents organes de commandement qui sont presque autant d'organes administratifs. Cet ensemble forme une chaîne de services par laquelle transitent obligatoirement tous les documents. Un ordre produit par le commandement d'une armée ou d'une division cuirassée va, dans la plupart des cas, redescendre en passant par tous les maillons de la chaîne. Ce qui est vrai pour un document descendant l'échelle hiérarchique l'est encore plus lorsqu'il s'agit de la requête d'un subordonné adressée au plus haut niveau du commandement. Ce cheminement sans conséquence en temps de paix s'avère terriblement lourd et préjudiciable en temps de guerre. Les ordres devant passer par de multiples services, leur circulation s'en trouve fortement ralentie, surtout quand on sait que la majeure partie d'entre eux ne sont pas donnés par liaisons radiophoniques mais acheminés par des motocyclistes. Dans les faits, au moment des combats, les unités d'infanterie s'adresseront directement aux formations de combats sous leurs ordres sans en avertir leur commandement par nécessité.

---

renseignements nécessaires (comme il s'agit d'un pays étranger, ce bureau était normalement compétent). Or celui-ci le renvoie vers le 4<sup>e</sup> bureau qui a la charge des ravitaillements. Lorsqu'il arrive devant ce dernier, c'est pour s'entendre dire que, comme il s'agit d'un pays étranger, cela est du ressort du 2<sup>e</sup> bureau et ne le regarde pas. Au bout du compte Marc Bloch n'obtiendra aucune information.

## 2) Identification de l'origine des documents :

Maintenant que les deux chaînes de commandement des chars d'infanterie et des divisions cuirassées ont été décrites, maintenant que les deux principaux axes par lesquels les flux d'informations circulaient sont connus, il ne reste plus qu'à tenter d'expliquer comment la circulation des documents s'effectuait entre les formations de chars. Pour se faire, nous allons étudier les références de certains documents du fond d'archives. Ceux-ci vont nous permettre de comprendre les règles régissant l'envoi de n'importe quel type de document entre les différentes unités. Cependant le champ de cette analyse sera limité et les déductions qui seront faites n'apporteront qu'un début de réponse, car comme nous l'avons vu, les formations de chars ne représentent que le dernier maillon de la chaîne de commandement. Par conséquent, l'étude des archives des chars de combat n'apportera la description que d'une partie des règles qui régissent le circuit par lequel circulaient les documents. D'autre part, cette description ne sera valable que pour les informations circulant par voie postale ou par motocycliste. Les télégrammes, conversations téléphoniques, colombo-grammes et transmissions radiophoniques ne seront pas étudiés. Il faut cependant préciser que les très rares traces de ces autres moyens de communications sont résiduelles voire inexistantes.

Avant d'exposer les différentes possibilités relatives aux parcours qu'auraient pu effectuer les documents présents dans ce fond d'archives, nous allons étudier les outils permettant d'effectuer leur traçabilité. Ces outils sont en réalité des informations présentes sur la grande majorité des documents qu'il a été possible de consulter. Afin de rendre la compréhension de ce développement plus aisée, un document réunissant les principaux éléments nécessaires à l'identification de tout type support a été mis en annexe (annexe 10 page 261). Ce descriptif est par ailleurs basé sur celui-ci. Il s'agit d'un compte rendu journalier réalisé le 18 octobre 1939 par le chef du 6<sup>e</sup> bataillon de char pour le commandant du groupe de bataillons 518<sup>87</sup>. En haut à gauche du compte rendu, figurent les références de l'émetteur du document ainsi que de l'organe dont il dépend directement. Dans le cas présent, on peut lire sur la première ligne « GBC 518 » puis « 6<sup>e</sup> Bataillon ». Ce qui signifie que le document provient du 6<sup>e</sup> bataillon, unité dépendant du groupe de bataillons 518. Les références changent selon la position de l'unité émettrice dans la hiérarchie. Par exemple, si le

---

<sup>87</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7 : personnel-effectifs, exemplaire d'un ensemble de comptes rendus journaliers couvrant une période comprise entre le 17 octobre 1939 et le 31 décembre 1939. Ces documents ont été remplis par le chef de bataillon qui les a adressés par la suite au GBC 518. Dans le cas présent, le tampon d'entrée au GBC 518 indique une date décalée de deux jours par rapport à la date de rédaction du compte rendu.

compte rendu avait été envoyé par une compagnie, on aurait alors pu lire le nom du bataillon d'appartenance sur la première ligne, puis du numéro de la compagnie sur la seconde. Dans certains cas, il peut même y avoir le numéro de section inscrit sur une troisième ligne si l'auteur du document n'est pas le chef de compagnie mais un chef de section. Lorsqu'il s'agit d'une grosse structure de commandement, ces références peuvent comporter jusqu'à quatre lignes. Un document provenant du général Gamelin, qui est le plus haut responsable à cette période de l'armée française, est un excellent exemple<sup>88</sup>. Voici les références indiquées sur celui-ci (les sauts de lignes ont été remplacés par des points virgules) :

*« Commandement en chef des forces terrestres ; grand quartier général ; état-major ; bureau du personnel ; N° 13.757 F.T. / S (il s'agit de la numérotation du document) <sup>89</sup> »*

Le commandement en chef des forces terrestres étant le plus haut niveau hiérarchique de l'armée, il ne peut donc pas figurer un organe supérieur. En d'autres termes, l'organe qui émet ce document se désigne donc lui-même. Figurent ensuite éléments inférieurs faisant partie de cet organe. On redescend ainsi l'échelle hiérarchique jusqu'à arriver au service qui a produit ce document : le bureau du personnel. Cet exemple est intéressant car il montre également que des services administratifs peuvent également figurer dans ce descriptif. Cette affirmation est vraie pour les organes disposant de ce genre de services. Les bataillons et groupes de bataillons n'en disposant aucunement, on ne retrouve donc aucune mention semblable sur les documents qu'ils ont émis.

Sous la dernière ligne de référence est généralement placé le numéro porté par le document (comme indiqué par la citation ci-dessus). Les comptes rendus n'en portent pas car les unités qui les émettent n'en gardent aucun double (tous les comptes rendus retrouvés sont des originaux). Revenons maintenant au document établi par le général Gamelin. Ce dernier porte un numéro comme nous l'avons vu. Ce qui veut dire qu'un double doit très probablement exister dans les archives du bureau du personnel, sinon il n'aurait aucune utilité. Le rôle de ce numéro est de permettre d'archiver le document, car il s'agit d'un numéro de production. D'autre part, celui-ci peut alors être repris en référence dans une réponse éventuelle du destinataire. Ce service, comme tous les éléments susceptibles de produire des documents, doit donc être capable de trouver rapidement celui auquel se réfère une éventuelle réponse d'un tiers. Enfin, un peu plus bas se trouve l'inscription « *Objet* » qui indique au lecteur le

---

<sup>88</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516, dossier 17 : personnel-effectifs, document ne portant pas de titre en date du 3 mars 1940 du général Gamelin pour les généraux commandant les Armées françaises. Le général demande que les officiers de plus de 57 ans pour les capitaines et 54 ans pour les lieutenants, soient mutés vers l'intérieur car les armées de l'intérieur ont besoin de cadres.

<sup>89</sup> Ibid.

thème du document envoyé. Là encore, les comptes rendus comme celui fourni en annexe ne comportent pas ce genre de référence car leur présence indique d'elle-même au lecteur le type d'information dont il s'agit.

Enfin, sur le côté droit en haut du compte rendu (annexe 10 page 261) se trouve sa date de rédaction, ce qui est le cas pour la grosse majorité des documents présents dans le fond d'archives des chars de combat. A cette place peut également figurer une référence à une directive s'il s'agit d'une réponse ou de l'exécution d'un ordre. Ces indications sont souvent les numéros d'enregistrement des documents que nous avons vus précédemment. En dessous de cet emplacement se trouve généralement un titre centré en largeur, quand celui-ci en comporte un. Pour le document fourni en annexe, il s'agit de « *compte rendu journalier du [...]* ». Mais ils peuvent porter le titre de note de service, ordre... comme cela a déjà été exposé.

Pour terminer, nous allons maintenant nous intéresser aux références présentes tout en bas de notre compte rendu journalier (annexe 10 page 261). Sur le côté droit, et cela est valable pour absolument tous les documents comportant ce type d'information, se trouvent le grade, le nom et la fonction de la personne à l'origine de ce document. Ici, il s'agit du chef de bataillon Jan commandant le 6<sup>e</sup> bataillon. Ces informations peuvent varier selon la fonction de la personne qui est chargée de la rédaction. Le chef de l'état-major du bataillon peut, par exemple, établir un document au nom de son chef de bataillon. Dans ce cas, en dessous des références du chef de bataillon, une ligne est ajoutée et comporte les indications suivantes : « *p.o. le chef d'état major* »<sup>90</sup>. Ce qui signifie : pour ordre, le chef de l'état-major. La signature du rédacteur est placée juste en dessous de ces inscriptions. Enfin, le tampon de l'unité est apposé par-dessus cet ensemble. Sur notre compte rendu, il est à peine visible. Sa forme est circulaire, et celui-ci est exactement le même pour tous les bataillons, groupes de bataillons, commandement des chars d'armées, demi-brigades de chars et DCR. Seule l'inscription circulaire sur les bords de celui-ci change en fonction des unités. Une photo du tampon appartenant au GBC 511 a été placée en (annexe 11 page 262)<sup>91</sup>. L'inscription « *groupe de Btns chars 511* » est bien visible. S'il s'agit d'un bataillon comme pour le compte rendu fourni en

---

<sup>90</sup> Ibidem, le document établi par le général Gamelin a été reçu à l'état-major de la VIII<sup>e</sup> Armée. Le premier bureau en a envoyé une copie au commandant des chars de cette même armée. La copie a été produite au nom du général commandant la VIII<sup>e</sup> Armée, mais c'est son chef d'état-major qui a signé ce document. On retrouve alors la référence indiquée dans le développement. Il n'a pas été trouvé d'information concernant l'abréviation : p.o. Le mot « *pour ordre* » n'est qu'une simple déduction et est donc soumis à caution.

<sup>91</sup> 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, enseignements à tirer sur les opérations auxquelles a pris part le groupe de bataillons 511. Document réalisé le 3 juillet 1940 par le lieutenant-colonel Wolf, commandant le groupe de bataillons 511. Le tampon figure sur la deuxième page du document.

annexe, celle-ci sera « 6<sup>e</sup> bataillon de chars de combat<sup>92</sup> » et sur la partie inférieure du cercle : « le chef de bataillon <sup>93</sup> ». A noter que sur la photo incérée en annexe (annexe 11 page 262) et représentant le tampon du GBC 511, la date a été inscrite au-dessus des références du commandant<sup>94</sup>. Cette pratique est présente sur de nombreux documents, et plus particulièrement sur les rapports produits par les unités. Il n'a pas été trouvé la raison au fait que la date puisse se trouver en haut ou en bas des documents.

Sur le côté droit, également en bas du document, peuvent figurer les noms du ou des destinataires. Cette pratique se rencontre surtout pour les documents provenant des GBC et des unités supérieures mais elle n'est pas exclue pour les bataillons de chars. Sur une première ligne est inscrit le mot « destinataires » qui est souligné. Le ou les noms des unités concernées et parfois de leurs commandants, sont notés juste en-dessous en raison d'un nom par ligne. A la fin de cette liste de noms, il peut également figurer le mot « archives » ce qui signifie qu'un exemplaire a été produit pour les archives de l'unité<sup>95</sup>. Lorsqu'il y a plusieurs destinataires, le même document ne circule bien évidemment pas entre toutes les unités concernées. Plusieurs exemplaires sont produits en fonction de celles-ci. Cette déduction se fonde sur l'observation des documents portant ce genre de référence. En les observant, on se rend compte qu'un petit trait de couleur généralement bleue ou rouge est tracé devant l'un des noms des destinataires. Ce nom correspond pratiquement toujours à l'unité comportant cette archive. On peut donc en conclure que le trait a pour but de désigner le destinataire de ce document particulier parmi l'ensemble des exemplaires. Il s'agit donc d'une marque laissée par un membre du service émetteur indiquant les récepteurs de chacun des exemplaires. Le principe est exactement le même lorsqu'il s'agit des archives. On peut tout à fait imaginer par exemple, un chef de bataillon tapant son document, puis indiquant sur chacun d'eux le récepteur par un trait de crayon. Le commandant pourrait également n'effectuer qu'un contrôle des documents réalisés

---

<sup>92</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7 : personnel-effectifs, exemplaire d'un ensemble de comptes rendus journaliers couvrant une période comprise entre le 17 octobre 1939 et le 31 décembre 1939. Ces documents ont été remplis par le chef de bataillon qui les a adressés par la suite au GBC 518.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, enseignements à tirer sur les opérations auxquelles a pris part le groupe de bataillons 511. Document réalisé le 3 juillet 1940 par le lieutenant-colonel Wolf, commandant le groupe de bataillons 511. Le tampon figure sur la deuxième page du document.

<sup>95</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : personnel-effectifs, situation des chars et véhicules du 12<sup>e</sup> bataillon le 20 septembre 1939 à 0 heure, document sous forme de tableau réalisé le 20 septembre 1939 par le commandant du 12<sup>e</sup> BCC. Sur celui-ci figurent les destinataires : le général commandant les chars de l'armée, le général commandant le groupe 514 (GBC) et enfin les archives. Un trait bleu figure devant le GBC 514 ce qui signifie que cet exemplaire lui était bien adressé. Toutefois ce document a été retrouvé dans un des dossiers du 12<sup>e</sup> bataillon, ce qui n'est pas un fait exceptionnel pour ce genre de document. Pourtant cela n'est pas logique, car il devrait être présent dans les dossiers du GBC 514. Une hypothèse sera évoquée à ce sujet ultérieurement.

par un subordonné en y apposant sa signature, laissant le soin à ce dernier d'effectuer les formalités de leur envoi.

La description qui vient d'être faite ne touche que les mentions inscrites au moment de la réalisation du document. Celles-ci sont au nombre de cinq. Toutefois, tous les documents constituant le fond d'archives des unités de chars de combat n'en sont pas tous dotés. En réalité il est très rare que ces cinq mentions soient présentes sur un même document, hormis les informations présentes sur la partie supérieure gauche et la partie inférieure droite. Voici un résumé de ces cinq éléments :

- En haut à gauche se trouvent les références de l'unité d'où provient le document ainsi que de la formation dont il dépend. Pour les unités ayant des états-majors développés, les services intéressés peuvent être mentionnés. Et enfin, la numérotation qui lui a été attribuée.
- Sur la partie supérieure droite figurent la date ou l'identifiant du document auquel se réfère celui qui est envoyé. En dessous peuvent aussi se trouver le ou les noms des destinataires (ce qui concerne presque exclusivement les documents envoyés par le grand quartier général).
- Au centre est inscrit le titre si toutefois il y en a un.
- En bas à droite figurent les noms des destinataires (pratique la plus courante). L'exemplaire consulté provient généralement d'un des dossiers d'archives de l'unité dont le nom est marqué d'un trait sur le document.
- Sur la partie inférieure droite se trouvent les références du commandant de l'unité, à savoir son nom, son grade et la formation qu'il commande. Si la production a été effectuée en son nom, les références du subalterne sont indiquées. Cet espace comporte aussi la signature de l'auteur du document ainsi que la marque du tampon de l'unité concernée. Enfin, la date est parfois également inscrite à cet endroit.

Ces composantes sont en quelque sorte les cartes d'identité des documents. Grâce à elles nous pouvons connaître la provenance de n'importe lequel d'entre eux, dès lors que ceux-ci en sont pourvus. A ce niveau d'étude, nous pouvons donc dire qui a produit le rapport, la note de service... que nous étudions, ainsi que son destinataire. Ces éléments représentent la base de départ d'une étude plus approfondie. S'ils sont suffisants pour retracer le parcours d'une information entre deux unités ayant un rapport hiérarchique direct, ils s'avèrent incomplets

lorsqu'il s'agit de maillons situés aux deux extrémités de la chaîne de commandement. D'autre part, ce point ne touche que le processus de production, et non de celui en lien avec la réception d'un document par une unité. Nous allons aborder ces sujets dans le point suivant.

### **3) La circulation des flux d'informations :**

L'analyse des documents constituant le fond d'archives des unités de chars de combat n'offre pas la seule possibilité de découvrir leur provenance. Ces derniers sont porteurs d'autres types de traces qui cette fois-ci, témoignent de leur parcours entre les différentes unités. Ainsi, nous allons maintenant découvrir les informations présentes sur des documents témoignant de leur parcours, mais aussi des pratiques administratives des services de l'armée. Nous verrons d'ailleurs qu'il y a plusieurs possibilités de faire circuler une information pour les unités.

Cette étude reste toutefois incomplète car seul le fond d'archives des unités de chars de combat a été étudié. De ce fait, les informations à disposition ne permettent d'analyser qu'une partie seulement du processus de production et de circulation des informations entre les unités de chars. Les hypothèses qui vont être exposées s'en trouvent d'autant plus fragilisées. De ce développement, il n'émergera point de certitude, et aucune des diverses théories qui seront avancées ne verra sa véracité garantie. Ce travail ne fera donc qu'apporter un début de réponse à un sujet d'une très grande complexité.

Lorsqu'un document est reçu par une unité, ce dernier reçoit alors la marque d'un tampon spécifique qui indique la date de son entrée ainsi qu'un numéro d'enregistrement (probablement pour les archives de l'unité). Le compte rendu qui figure en annexe (annexe 10 page 261) va une fois de plus nous servir d'exemple. On constate que ce dernier comporte une marque rouge de forme carrée à l'intérieur de laquelle sont inscrits : G.B.C N° ; Arrivé le ; N° ; classement (les points virgules représentent un saut de ligne). Il s'agit de la marque d'entrée aux archives d'un groupe de bataillons de chars. Celle-ci est la même pour tous les GBC. Globalement, cette forme et les indications qu'elle contient sont les mêmes pour toutes les marques apposées par les unités sur les documents rentrant dans leurs archives. Dans notre exemple, cette marque est celle d'un GBC puisque l'on peut lire ses mêmes initiales sur le document. Sa date d'entrée dans le service de cette unité figure juste en-dessous, puis vient son numéro d'enregistrement et enfin sa catégorie de classement. Il s'agit donc du 296<sup>ème</sup> compte rendu reçu par le groupe de bataillon de chars. Cet élément prouve que ce document a bien été transmis au groupe de bataillons de chars par un des bataillons placé sous son commandement. Si les documents entrant dans les états-majors des unités sont enregistrés, ceux qui en sortent le sont également. Entendons nous bien, lorsque l'on parle d'un document sortant d'un état-major, il ne s'agit pas d'une production de ce dernier, mais d'un document

ayant simplement transité par celui-ci. Les archives ayant effectué un tel voyage sont reconnaissables car elles comportent une marque très similaire à celle d'entrée dans les services des unités. Souvent le nom de l'unité n'est pas spécifié et seuls la date et le numéro d'enregistrement de la sortie sont inscrits. Il n'est pas rare qu'un ordre ou une directive émise par le commandant des chars d'une armée soit retrouvée dans les dossiers d'un bataillon de chars de combat. On doit donc logiquement retrouver une marque de tampon d'entrée aux archives d'un groupe de bataillons de chars (qui l'unité intermédiaire), puis de sortie en direction du bataillon de chars concerné. Pourtant les documents sur lesquels figurent des traces de sortie sont relativement peu nombreux dans le fond d'archives des unités de chars de combat. Cela veut tout simplement dire qu'il existe d'autres procédures de transmission des informations.

Il existe effectivement d'autres moyens de relayer une information destinée à un échelon inférieur ou supérieur. Pour expliquer l'un d'entre eux, nous allons nous intéresser à un document provenant du grand quartier général retrouvé dans un dossier du groupe de bataillons 516<sup>96</sup>. Cette note est également visible en annexe (annexe 12 page 263). Celle-ci se divise en trois parties matérialisées par les deux lignes pointillées. Sur la partie supérieure de la feuille se trouve le document provenant du GQG contenant les références de l'organe émetteur, le numéro de la note, la date, puis les références des personnes qui l'ont produite. Les deuxième et troisième sections comportent également les mêmes éléments, dont un supplémentaire. On peut lire au centre de la seconde partie la phrase : « *copie conforme notifiée pour exécution à [...]* », et sur la seconde : « *copie conforme notifiée – pour exécution – [...]* ». C'est un peu comme si en quelque sorte nous avions trois documents différents comportant chacun leurs références sur une seule et même feuille. En réalité il n'y en a bien qu'un seul, mais nous reviendrons sur cette affirmation à la fin de cette analyse. Si l'on s'intéresse aux références des unités émettrices, on peut lire successivement : commandement en chef des forces terrestres (en réalité le document a été fait par la direction de l'intendance du GQG) ; VIIIe Armée ; état-major des chars de combat de l'armée (commandement des chars de la VIIIe Armée). Ce qui signifie que ce document a été envoyé par ces trois organes, ce qui nous permet de pouvoir reconstituer son parcours. La note est établie par la direction de l'intendance du GQG au nom du commandement en chef des forces terrestres le 2 mars 1940 pour les commandants de toutes les Armées françaises. Un exemplaire arrive à l'état-major de

---

<sup>96</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516, dossier 17 : personnel-effectifs, Note du commandant en chef des forces terrestres et établi en date du 2 mars 1940 pour les commandants des Armées françaises. Celui-ci a transité par le 1<sup>er</sup> bureau de la VIIIe Armée, le commandement des chars de combat, et pour finir, au GBC 516.

la VIIIe Armée et celle-ci le conserve dans ses archives. Le 4 mars 1940, le 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de la VIIIe Armée en fait une copie (d'où la phrase : copie conforme notifiée pour exécution...) et l'envoie au commandement des chars. Cet envoi est alors enregistré (d'où le numéro d'enregistrement). En dessous de la copie de la note figurent les références du service qui envoie le document, celui-ci ne servant que d'intermédiaire. Cette procédure est exactement répétée par le destinataire qui envoie une nouvelle copie au GBC 516 le 6 mars 1940. Une personne appartenant au commandement des chars recopie la note et la notification du 1<sup>er</sup> Bureau de la VIIIe Armée avant d'y joindre ses propres références pour l'envoyer au groupe. La note a donc transité par deux organes intermédiaires avant de finir son voyage dans les archives du groupe de bataillons 516. Toutefois il n'est pas juste de dire que cette note a voyagé du GQG jusqu'à cette unité, en vérité elle n'est pas allée plus loin que l'état-major de la VIIIe Armée. En examinant les marques de tampons on s'aperçoit qu'il n'y en a que deux : celle d'entrée aux archives du GBC 516 et celle de du commandement des chars de combat de la VIIIe armée. D'ailleurs, seule la signature de son chef est manuscrite, celle des autres émetteurs étant remplacée par le mot « *Signé : ...* ». Cet ensemble signifie tout simplement que la note provenant du GQG ainsi que la première notification ne sont pas des originaux mais des copies. Le document qui est présent en annexe a été produit intégralement par l'état-major des chars de combat de la VIIIe Armée car c'est le seul qui comporte une signature manuscrite ainsi que la marque du tampon de l'unité. Celui-ci a reçu lui-même une copie de cette note contenant la notification du 1<sup>er</sup> bureau de la VIIIe Armée. Ce même service doit détenir l'original (un des exemplaires) dans ses archives. Les documents originaux comportent tous obligatoirement le tampon de l'unité qui les a produits ainsi que la signature de son commandant ou de celui qui les a créés en son nom.

On peut se demander à quoi peut bien servir un tel procédé qui s'avère assez lourd, car chaque service par lequel passe l'information doit effectuer une ou plusieurs copies en fonction du nombre de destinataires. D'autre part, les documents envoyés comportant un numéro d'enregistrement spécifique, il est très probable qu'une copie de chaque document envoyé soit également conservée dans les archives de l'unité l'ayant produit. En d'autres termes cela voudrait dire qu'une unité recevant une notification à transmettre, conserve l'original pour elle et réalise une copie de son envoi aux autres unités concernées pour ses archives. Cette pratique ne peut se comprendre que si l'on recherche à justifier la moindre décision ou action prise au sein d'une unité. Le fait que les différents intermédiaires recopient scrupuleusement les références d'envoi de leurs prédécesseurs de connaître l'origine de l'information et son cheminement. Cela paraît logique puisque par exemple, le dernier maillon de la chaîne de

cheminement d'un document ne peut avoir le document original et donc se fier au document reçu de son supérieur. Cependant, en inscrivant les numéros d'envoi de chaque document, en conservant les originaux et un exemplaire des copies envoyées, les commandants d'unité se protègent de toute responsabilité en cas de litige. On ne peut les accuser de n'avoir pas envoyé un ordre à un subordonné si celui-ci ne l'a pas exécuté. A l'inverse ce dernier peut très bien dire qu'il a effectué une action conformément à un ordre reçu et non de son propre chef.

Cette pratique se rencontre généralement pour les informations suivant la voie descendante de la hiérarchie militaire. Les réponses ne se contentent que de citer les numéros des documents auxquels elles se réfèrent. La description de cette méthode a également l'avantage de montrer que des copies sont probablement réalisées pour chaque document produit par une unité ou un service. Cependant, tous sont loin de comporter ce type de traçabilité ce qui signifie qu'il existe encore en autre moyen de transmettre des informations.

Une grande partie des documents constituant le fond d'archives des unités de chars de combat ne comporte aucune marque de tampon ni aucune signature ce qui signifie que ces documents sont des copies. La simple présence dans les dossiers des unités de chars de ces feuilles dépourvues de toute trace de circulation suffit à prouver que ces dernières établissaient des copies des documents qu'elles produisaient. D'ailleurs cette hypothèse explique pourquoi on retrouve alors des documents envoyés par une unité dans ses propres archives : ce sont des doubles. Le schéma de production et de circulation de l'information est alors très simple comme nous allons le voir dans un exemple fictif. Un bataillon produit un document pour l'état-major de la demi-brigade dont il dépend. Celui-ci établit deux exemplaires : un pour la demi-brigade et l'autre pour ses propres archives<sup>97</sup>. Lorsqu'elle reçoit l'information, la demi-brigade conserve alors l'original dans ses archives. Si le document est à destination de l'unité supérieure, deux nouveaux cas de figure peuvent se produire. La demi-brigade sort le document de ses archives et l'envoie à l'unité supérieure.

---

<sup>97</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, note de service en date du 28 août 1939 réalisée par le commandant p.i. la 2<sup>ème</sup> brigade de chars pour le commandant des chars de la III<sup>e</sup> Armée. Ce document va servir confirmation à notre exemple fictif. Cette note est en réalité une copie transmise par le commandant des chars de la III<sup>e</sup> Armée au commandant le GBC 510. En bas de ce document il y a une annotation au crayon de papier « *Copie conforme notifiée pour exécution à Ct bataillon 15, 22...* ». Cette phrase vient probablement du chef de bataillon qui, venant de recevoir le document, demande à son subordonné de lui réaliser une copie de ce document en y incluant sa notification pour l'envoyer aux bataillons concernés. Voici donc la preuve que les unités gardent bien les originaux reçus et envoient des copies. Mais ce n'est pas tout, car il est joint à l'original une copie contenant la notification que le chef de bataillon avait écrite sur l'autre document. Il s'agit en fait de la copie pour les archives du GBC de l'exemplaire fait au propre et envoyé aux bataillons. Voici la preuve que les unités gardent également des exemplaires des documents qu'elles produisent. Peu importe la méthode, ce principe semble bien être invariable.

Dans ce cas, le document porte une marque de tampon de sortie de ses archives<sup>98</sup>. On peut imaginer qu'elle a établi deux copies pour ses archives, l'une correspondant à l'entrée du document et l'autre à la sortie<sup>99</sup>. Dans un autre cas de figure, celle-ci peut alors établir une copie de l'original destinée à être envoyée à l'unité supérieure. Là aussi, un exemplaire correspondant à cet envoi sera conservé dans les archives. Voici un récapitulatif des quatre cas de figure identifiés de production/circulation des documents :

- L'envoi simple (d'une unité à une autre en lien direct avec elle). Le document original est envoyé et une copie est conservée aux archives. Le destinataire inscrit un numéro d'entrée sur le document qu'il reçoit. Cette mesure est utilisée notamment pour les comptes rendus d'installation, de mouvement... qu'un bataillon envoie au GBC qui en a la charge.
- L'envoi simple avec intermédiaire. Il s'agit de la même procédure que pour un envoi simple. Cependant le destinataire n'est qu'un intermédiaire et il renvoie l'original qu'il a reçu en y faisant figurer un numéro de sortie. Il effectue probablement deux copies de ce document. La première relative à son entrée dans l'unité, et l'autre pour sa sortie. Les deux copies portent donc des numéros différents. Il peut également être joint un bordereau d'envoi qui fait office de numéro de sortie des documents (les documents ne portent alors pas de marque de sortie). Cette pratique se rencontre notamment pour les documents en date des mois de septembre et octobre 1939, période où les chefs de bataillons ont envoyé les rapports et comptes rendus d'engagement de leur personnel aux groupes de bataillons.
- L'envoi simple avec intermédiaire d'une copie. Là encore, le processus est le même que pour un envoi simple. Le destinataire qui n'est qu'un intermédiaire va relayer l'information. Dans ce cas de figure, celui-ci ne renvoie pas l'original

---

<sup>98</sup> 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516 : dossier 17 : personnel-effectifs, Là encore il s'agit d'un élément destiné à illustrer notre exemple fictif. Document ne portant pas de titre. Il s'agit d'une copie réalisée par le général Delestraint commandant des chars d'armée d'un document établi par le général Keller le 25 février 1940. Cette copie a été notifiée au GBC 516 le 27 février 1940. Il figure sur ce document la marque du tampon d'entrée au groupe de bataillons de chars. Le document est cependant ressorti car sur cette même marque figure la date de sortie. La sortie peut donc être signifiée sur la marque du tampon d'entrée ou faire l'objet d'une marque particulière. Les informations telles que la date ou le numéro d'enregistrement sont toujours remplies à la main. Cet exemple n'est pas très bien choisi car le document n'est jamais sorti des archives du groupe car il a d'ailleurs été retrouvé dans ces dossiers. En face de la date de sortie du document est inscrit « 1 – 17 » et « 1 – 18 » ce qui signifie sûrement qu'un exemplaire a été envoyé pour le 17<sup>e</sup> bataillon, et un autre pour le 18<sup>e</sup> bataillon de chars. Dans cette situation, la date de sortie, n'indique pas la sortie de ce document, mais de la sortie des reproductions envoyées aux deux bataillons de chars. Ce cas de figure est exceptionnel mais montre la diversité des procédés utilisés qui rendent l'étude de la circulation des documents très complexe.

<sup>99</sup> Ibid.

mais le conserve dans ses archives. A la place, il effectue une copie qu'il envoie à l'unité qui en est la destinataire. Un exemplaire de cet envoi est conservé dans les archives de l'émetteur.

- L'envoi avec suivi. Une fois de plus, le début de la procédure est le même que pour un envoi simple. Le destinataire va, comme pour le cas d'un envoi simple avec intermédiaire d'une copie, renvoyer un exemplaire. Toutefois, ce dernier va faire figurer à la suite les mentions propres à l'envoi qu'il va effectuer (nom de son unité, date, numéro d'envoi...). Cette opération sera répétée autant de fois qu'il y aura d'intermédiaires. Cette procédure est généralement utilisée pour des ordres ou directives à faire exécuter par un ou plusieurs maillons de chaîne de commandement, ce qui veut dire que les documents suivent une voie hiérarchique descendante.

Bien entendu, le fond d'archives des unités de chars de combat ne recèle pas que des documents s'imbriquant parfaitement dans l'un des quatre cas de figure qui viennent d'être exposés. La réalité est qu'une partie non négligeable d'entre eux comporte des traces de circulations contradictoires qui ne peuvent être expliquées. Un état nominatif retrouvé dans les archives du 31<sup>e</sup> bataillon de chars en est un excellent exemple car il cumule différentes anomalies<sup>100</sup>. Ce document a été réalisé par son chef de bataillon et provient donc de cette même unité. Or, il ne s'agit pas d'une copie, mais de l'original car celui-ci comporte la marque du tampon du bataillon et surtout, la signature de son commandant. D'autre part, y figure également la marque du tampon d'entrée à l'état-major des chars de la IV<sup>e</sup> Armée, ce qui prouve que celui-ci a bien circulé. Cet état nominatif étant présent dans un dossier du 31<sup>e</sup> bataillon de chars, il paraît alors logique de penser que celui-ci a dû lui être renvoyé par le commandement des chars de la IV<sup>e</sup> Armée. Pourtant il ne figure aucune marque de tampon de

---

<sup>100</sup> SHAT, 34 N 433, dossiers 5 à 7 : 31<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : effectifs, état nominatif du 31<sup>e</sup> bataillon de chars fait le 21 septembre 1939 par le commandant du bataillon. Le destinataire n'est pas mentionné mais une marque de tampon d'entrée au commandement des chars de la IV<sup>e</sup> Armée montre que celui-ci lui a été envoyé. Il ne figure pas de marque de groupe de bataillon de chars ou de demi-brigade qui sont théoriquement des organes intermédiaires, ce qui fait croire que le document a été envoyé directement au commandement des chars. Ce cas de figure, s'il se rencontre régulièrement, n'est pas conforme à ce qui est permis de constater sur la grande majorité des documents. Enfin, cet état nominatif ne comporte pas non plus de numéro de sortie des archives du commandement des chars ni d'ailleurs d'entrée au bataillon. Ce mouvement n'existe donc pas officiellement car il n'y a pas de justificatif. On peut imaginer que le document ayant été mal rempli par le subordonné, lui ait été renvoyé afin qu'il le complète. Toutefois, aucune annotation présente sur le document ne permet d'attester cette hypothèse. Enfin, la non présence d'un intermédiaire peut également trouver une explication. Lorsque des commandants d'unités partent en permission ou sont tout simplement absents pour diverses raisons, ils sont alors remplacés. Un commandant de GBC peut alors prendre la place d'un commandant de chars d'armée temporairement ou inverse. Il arrive alors que les documents ne soient estampillés que par une seule unité (la destinataire, pas l'intermédiaire). Dans ces cas précis, la voie hiérarchique n'est plus respectée. Un commandant de GBC exerçant les fonctions de commandant à l'état-major des chars de son armée peut très bien avoir demandé que les documents intéressants cet organe lui soient alors envoyés directement sans passer par le GBC car il les aura de toute façon entre les mains. J'ignore si cela a été le cas pour le document pris en exemple.

sortie de cette unité, ni aucune inscription qui pourrait faire office de numéro de sortie. Cette remarque est également valable pour le bataillon qui ne semble pas avoir enregistré ce retour. Il semblerait donc que ce mouvement de retour n'est pas été officialisé de part et d'autre. Enfin, on remarquera l'absence de moindre signe que cet état nominatif soit passé par l'état-major d'un GBC ou d'une demi-brigade, ce qui n'est pas courant. Le commandement des chars de la IV<sup>e</sup> Armée aurait donc écrit directement au bataillon sans passer par son intermédiaire. Cette situation se retrouve régulièrement, même si les documents de ce type ne sont pas majoritaires au sein du fond d'archives. Cet exemple a été donné parmi d'autres pour montrer la complexité de l'interprétation des différentes marques portées par les documents.

Pour en terminer avec cette analyse des traces de circulation portés par nombre de documents appartenant au fond d'archives des unités de chars de combat, nous allons maintenant nous intéresser aux annotations qu'ils peuvent contenir. Il est bien entendu impossible de toutes les énumérer car la grande majorité des documents, quel que soit leur type, en est pourvue.

Les premières choses qui s'offrent au regard du lecteur qui consulte les archives sont les traces d'annotation qui sont généralement effectuées au crayon de couleur bleue ou rouge, voire verte dans certains cas. Dans la plupart des cas il s'agit de marques de classement étant malheureusement indéchiffrables.

Intéressons nous toutefois aux annotations du document présent en (annexe 12), soit les notes « CC18 », ainsi que le petit texte qui suit et « 516 – 17 ». Les chiffres notés en bleu désignent le GBC 516 et probablement le 17<sup>e</sup> bataillon, et peut être inscrits par le chef de bataillon ou de l'état major. Il s'agirait d'une directive donnée à un subordonné afin qu'il envoie une copie au bataillon. Cela est confirmé par l'annotation rouge et le texte qui figure à côté. Les chiffres « 1-2-3 et CE » sont les organes d'un bataillon de chars. On lit ensuite « *off. Détails* » puis « *fait le 7 mars 40 n°...* ». Cela signifie sûrement que c'est l'officier des détails qui s'est chargée de faire des copies de ce document qu'il a envoyé par la suite individuellement à chacun des organes du bataillon (d'où : 1-2-3- CE) le 7 mars, en donnant le numéro d'enregistrement. L'inscription « CC18 » serait alors la référence de classement du document aux archives. Pour indiquer que le document a été traité, ce dernier est barré ensuite d'un trait rouge. Cela voudrait donc dire que le numéro figurant sur la marque du tampon du GBC, et à fortiori, sur les autres marques de tous les autres tampons, ne sont que des numéros d'entrée et non de classement. Il ne s'agit là que d'une hypothèse supplémentaire, qui expliquerait la présence de ces marques.

A défaut de comprendre leur signification, nous pouvons nous risquer à essayer de trouver quand et par qui ces marques ont été faites. Pour cela, nous allons partir du principe que ces inscriptions ont été réalisées par les commandants d'unités à qui étaient destinés ces documents. De plus, certaines annotations nous révèlent, de façon indirecte, des pratiques de traitement des informations arrivant dans les unités. Cette idée repose sur un certain nombre d'observations faites au cours de la lecture des différentes archives. Un document présent dans un dossier du bataillon de chars se révèle à cet égard très instructif<sup>101</sup>. Le commandant de la 3<sup>e</sup> section de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 9<sup>ème</sup> bataillon fait part de ses observations quant au comportement du matériel et des hommes de sa section. Sur ce même document est inscrite au crayon rouge l'annotation suivante :

*« A ne pas taper <sup>102</sup>»*

Ce qui paraît compréhensible au regard des propos tenus par ce sous-officier dans le passage que voici :

*« Parmi les stimulants du soldat, il n'y a rien pour lui remonter le moral, comme une bonne nourriture, un cantonnement prêt lorsqu'il arrive, une correspondance régulière.*

*Dans le même ordre d'idée, importance du quart de vin supplémentaire. <sup>103</sup>»*

Il ne fait aucun doute que ce passage n'a pas dû être du goût du lecteur qui a inscrit l'annotation rouge. Si l'on fait abstraction du contenu et que l'on s'attarde sur les indices que nous laisse ce document, il est alors possible de faire certaines déductions. La première est que les productions du personnel des compagnies sont lues et tapées probablement au niveau de l'état-major du bataillon (nous avons vu que le chef de compagnie ne devait pas posséder le personnel et le matériel pour cette tâche). Jusque là, il n'y a rien de bien nouveau par rapport à ce que nous avons déjà décrit. Toutefois, cette inscription indique que le document ne doit pas être tapé, ce qui peut vouloir dire qu'il ne sera pas transmis à la hiérarchie. En outre, les compagnies de combat faisant partie de la même unité que l'état-major du bataillon de char, il semble que les mouvements d'informations ne soient pas consignés. Les documents provenant des compagnies et retrouvés dans les dossiers des bataillons de chars ne comportent jamais de marque de tampon de quelque sorte que ce soit (pas de marque de

---

<sup>101</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : opérations, Le sous-lieutenant Damour, commandant la 3<sup>e</sup> section. Remarques faites depuis le départ de Verdun. Document réalisé le 19 septembre 1939. Sur ce document figure une inscription au crayon rouge : « *A ne pas taper* ». D'autres documents de ce même dossier comportent quant à eux l'inscription « déjà tapé ». Certains ont même été écrits par les chefs de compagnie ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle ces documents seraient annotés par le chef de bataillon ou l'un de ses subordonnés comme son chef d'état-major par exemple.

<sup>102</sup> Ibid.

<sup>103</sup> Ibidem.

tampon de compagnie car il n'existe pas, et pas de tampon d'entrée aux archives du bataillon). Seule la signature de l'auteur et le fait que les documents soient manuscrits permettent de savoir qu'il ne s'agit pas de copies. Les flux d'informations remontant des compagnies aux bataillons de chars ne laissent en quelque sorte aucune trace officielle. Si cette théorie est exacte, cela voudrait donc dire que les chefs de bataillons pouvaient donc exercer un contrôle des informations provenant de leurs unités en choisissant de ne faire remonter que ce qu'ils jugeaient acceptable. Dans notre exemple, choisir de faire taper un document manuscrit, c'est probablement le recopier au propre dans le but de le transmettre à l'unité supérieure. A l'inverse, ne pas effectuer ce travail, c'est refuser qu'il sorte de l'état-major et donc que l'information soit connue de la hiérarchie. Cette annotation au crayon rouge prouve également qu'elle provient d'un responsable du bataillon car celle-ci n'en est pas sortie. Si rien ne vient accréditer qu'il s'agisse spécifiquement du chef de bataillon plutôt que du chef de compagnie, cette trace s'adresse clairement à un subordonné en charge de faire la copie des documents. Cet exemple ne concerne que le 9<sup>ème</sup> bataillon de chars mais des exemples similaires ont été retrouvés dans bien d'autres bataillons. Plus généralement, ce système d'annotation semblerait destiné aux subordonnés qui auront la charge de renvoyer les documents, d'en effectuer des copies, ou de les archiver, et ce, quelle que soit l'unité en question<sup>104</sup>. Il semble que cette pratique des annotations soit pratiquée par l'ensemble des formations des chars et même des autres organes de l'armée. On retrouve également ces traces sur les demandes de récompenses formulées par les militaires à la fin de la guerre. Celles-ci correspondent aux avis des généraux qui les examinent. Généralement ils sont au nombre de deux, d'où la couleur bleue et rouge (annexe 13 page 264). Parfois une troisième personne prononce elle aussi un avis, et dans ce cas, elle le fait au crayon de couleur verte. Cet exemple pourrait donc signifier que la couleur n'est pas liée proprement à une fonction. La présence d'annotations de couleur rouge ou bleue de façon semble-t-il, aléatoire sur la plus grande partie des documents

---

<sup>104</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 9 : personnel-effectifs, ordre de bataille des officiers encadrant le 13<sup>e</sup> bataillon. Document réalisé le 17 octobre 1939 par le commandant du GBC 519 pour le colonel commandant les chars d'Armée. Il est également indiqué que ce dernier en recevra trois exemplaires. Le document porte uniquement la marque du tampon du GBC et la signature de son chef. Il ne semble pas, à priori, qu'il ait circulé jusqu'au commandement des chars. Enfin, le document comporte les annotations rouge suivantes : « 13<sup>e</sup> BCC » et « 519 ». Il ne s'agit pas d'un cas isolé car beaucoup de documents portent des inscriptions similaires. D'autre part, celui-ci a été retrouvé dans un dossier du 13<sup>e</sup> bataillon de chars, et les informations qu'il contient concerne effectivement cette unité. Deux hypothèses sont alors possibles pour tenter d'expliquer ces inscriptions ainsi que la présence de ce document dans les archives d'une unité à qui pourtant, il n'était pas adressé. Sur la plupart des documents, comme pour notre exemple, sont inscrits en rouge ou en bleu le nom du bataillon suivi d'un numéro de classement. Revenons à notre exemple. Ce document se trouve entre les mains du commandant des chars d'armée auquel il était destiné. Il se pourrait donc que cette inscription soit une indication à destination d'un subordonné de l'état-major d'Armée pour classer ces documents. Cette explication ne permet pas de comprendre comment le document est alors revenu dans les dossiers du bataillon de chars car celui-ci ne comporte aucune trace de sortie. Une autre théorie consiste à dire qu'il s'agit d'une indication pour un subordonné qui aura en charge de renvoyer le document au bataillon de chars (pour une raison inconnue).

des unités de chars de combat, confirme cette idée. Les couleurs ne seraient donc utilisées que pour différencier les lecteurs fournissant des annotations sur les documents.

Les traces permettant de comprendre la circulation des documents et donc des flux d'informations sont nombreuses, contradictoires et parcellaires, ce qui rend une analyse complète et précise très difficile à réaliser, sinon impossible. Les différentes hypothèses qui ont été avancées sont parfois plausibles et parfois très fragiles, et ne peuvent être authentifiées. Pour pouvoir accéder à des certitudes, il faudrait consulter l'ensemble des fonds d'archives des différents acteurs de l'époque et faire des recoupements en sélectionnant des informations ayant parcouru tous les maillons de chaîne hiérarchique, de leur point de départ jusqu'à leur point d'arrivée. Ce travail a été commencé au niveau du seul fond des unités de chars de combat comportant principalement les documents émis par les bataillons, groupes de bataillons, et demi-brigades de chars. Le travail à effectuer sur cette partie du circuit de circulation des informations est conséquent et n'a pu qu'être effleuré en surface. Un développement complet nécessiterait à lui seul un travail de recherche comme celui-ci.

D'autre part, le processus de production et de circulation des informations qui a été décrit ne concerne que les rapports entretenus par les unités de chars entre elles et pratiquement pas ceux avec les organes extérieurs. On peut également indiquer que le fonctionnement des services qui vient d'être en partie montré n'est valable que pour la période où le fonctionnement ne sera pas perturbé par les affrontements. Lors des affrontements des mois de mai et juin 1940, la circulation des informations s'est ralentie, interrompue ou modifiée. Nous avons décrit précédemment une partie de ces perturbations, mais un développement plus approfondi reste cependant à réaliser.

Pour terminer ce développement sur une note positive, nous pouvons exposer deux points mis en lumière par cette analyse semblant solides. Les éléments présents sur chacun des documents sont suffisamment nombreux et répétitifs pour garantir par leur présence ou leur absence, si ce sont des copies ou des originaux. Enfin, il semble vraisemblable qu'à chaque copie de document réalisée par les différentes unités pour leurs archives, corresponde un mouvement de document, que cela soit une entrée ou une sortie. A une copie ne correspond donc pas un original mais un mouvement d'information ; il peut donc y avoir plusieurs copies pour un seul document. A partir de celles-ci on peut donc reconstituer une partie du parcours des informations, c'est ce qui a été fait dans ce travail.

#### **4) Comptes rendus et journaux de marches : origines et conséquences de l'effondrement du système administratif des unités de chars.**

Dans ce gigantesque ensemble d'archives, il a été choisi de sélectionner deux types de documents afin d'en faire une analyse plus profonde. Ces derniers ont déjà été présentés au lecteur au cours des développements précédents. Il s'agit des journaux des marches et opérations ainsi que des comptes rendus journaliers et autres comptes rendus. On peut s'interroger sur la nécessité de revenir sur des éléments qui ont déjà fait l'objet d'une analyse précédemment. Pourtant, il y a bien un intérêt à cette démarche. Une étude sous un autre angle des différents comptes rendus va nous permettre de mettre en lumière d'autres informations relatives au fonctionnement des services des formations de chars de combat. Nous verrons également comment les journaux des marches et opérations symbolisent à eux seuls une partie des origines et des conséquences de la défaite française sur les documents d'archives des unités de chars de combat.

Toutes les unités de chars n'ayant pu être consultées, il ne ressortira pas non plus de ce développement des affirmations incontestables ou des certitudes, mais seulement des pistes de réflexions supplémentaires. L'objectif de ce dernier point est aussi de renforcer l'idée selon laquelle, dans le cas des archives des formations de chars, le support peut se révéler aussi important que les informations qu'il véhicule.

Nous avons établi précédemment la liste de six comptes rendus qui devaient être établis par le groupe de bataillons de chars (annexe 14 page 265). Certains exemplaires identiques de ces documents ont été retrouvés dans d'autres GBC et bataillons de chars. Il semble probable que cette procédure était répandue à l'ensemble des formations de chars opérant sur le terrain, qu'elles soient endivisionnées ou non. Le nombre et la fréquence des informations que les commandants d'unités devaient produire semblent d'ailleurs assez lourds. Certes, la précision et le nombre des données devaient permettre en théorie une gestion optimale des hommes et du matériel de l'armée française. Si aujourd'hui nous savons que le résultat n'a pas été à la hauteur de la machine administrative mise en place, il est certain que cette pratique s'est faite au détriment des autres fonctions des cadres d'unités. Un des problèmes de l'armée française de cette époque est de n'avoir pas su passer d'une gestion de paix à une gestion de guerre de

ces composantes. Le poids du système mis en place pesant sur les états-majors des unités de terrain des formations de chars de combat peut être appréhendé à l'aide de certains indices présents dans les archives. Cette pression est d'ailleurs ressentie dès les premiers jours de la mobilisation. Une note de service en date du 26 septembre 1939 ainsi qu'un document qui lui est joint font état de problèmes rencontrés sur les comptes rendus provenant des bataillons de chars. Voici un extrait des remontrances contenues dans la note du commandant des chars de la IV<sup>ème</sup> armée :

*« Si certains commandants de formations résolvent d'eux-mêmes nombre de questions qui se posent à eux, d'autres ont en vérité trop volontiers recours à la solution facile qui consiste à passer la main.*

*A titre d'exemple, la nature des questions ainsi « passées » au commandement des chars va :*

- *De la demande de quelques litres de pétrole ou ingrédients de désinfection, à la façon de se procurer un pistolet automatique,*
- *d'une réclamation au sujet du CM [centre mobilisateur] du lieu de mobilisation qui n'a pas donné tout ce qui revenait à la formation mobilisée à une plainte pour une fourniture d'eau de vie non satisfaite par l'intendance,*
- *quant à la forme adoptée pour ces demandes elle est celle d'un exposé laconique, au paragraphe « Désiderata » du compte rendu journalier.*

*Les commandants de bataillons [...] doivent régler eux-mêmes toutes les questions du genre de celles rappelées ci-dessus. <sup>105</sup>»*

Cet officier reproche aux chefs de bataillons d'alourdir leurs comptes rendus journaliers de problèmes qu'eux mêmes pourraient traiter. Cette pratique a effectivement été constatée sur un grand nombre de CR provenant de différents bataillons de chars, ce qui prouverait que cette conduite était fréquente. Plusieurs explications peuvent être avancées pour comprendre ce phénomène, mais nous n'en retiendrons qu'une seule. Les commandants de bataillons surchargés de travail déléguaient ces tâches volontairement à leurs supérieurs en se contentant de les mentionner sur leurs comptes rendus. Bien entendu, cette hypothèse est à priori assez légère, cependant la suite de la note semble aller dans ce sens:

*« Par ailleurs, les destinataires de la présente note de service voudront bien inviter les Unités sous leurs ordres à fournir les états et comptes rendus aux dates qui leurs sont fixées . Si pendant la*

---

<sup>105</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 504 : note de service N°270 faite par le commandant des chars de la IV<sup>ème</sup> armée le 26 septembre 1939 pour le XX<sup>e</sup> Corps d'Armée. Il est également joint une note du lieutenant-colonel Du Chouchet commandant les chars du XX<sup>e</sup> Corps d'Armée à destination du 10<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce document figure dans les archives du groupe de bataillons de chars N°504.

*période active des opérations, l'établissement de certaines pièces est rendu difficile, il n'en est plus de même dans la situation actuelle où la plupart des Unités sont au calme sinon au repos.<sup>106</sup>»*

Les différents comptes rendus seraient donc également adressés en retard à la hiérarchie. Les intermédiaires étant nombreux, un retard à la base ne ferait donc que s'accroître au fur et à mesure de sa progression dans les différents services des unités traversées. Ce problème peut être constaté lorsque l'on compare la date d'entrée aux archives des unités de comptes rendus journaliers d'éléments subordonnés. Parfois, certains de ces CR comportent une date d'entrée identique, ce qui signifie qu'ils ont été reçus en même temps. Si par exemple, un bataillon envoie à son groupe de bataillons cinq comptes rendus journaliers en même temps, c'est qu'il a pris du retard dans son travail car il devrait les envoyer individuellement tous les jours. On peut alors imaginer que dans ce contexte, les commandants soient tentés de confier une partie des problèmes qu'ils rencontrent à leurs supérieurs, cela leur permettant peut-être de s'alléger d'une partie de leurs tâches. Les problèmes de précision et de ponctualité des comptes rendus sont également soulevés dans une note de service provenant du groupe de bataillons de chars n°510 à destination du 9<sup>ème</sup> BCC le 14 octobre 1939 :

*« Le lieutenant-colonel commandant le groupe de bataillons 510 prie le commandant du bataillon de vouloir bien donner des instructions pour que les pièces demandées [les différents comptes rendus] arrivent à l'heure à l'EM du groupe et qu'elles soient établies comme il le prescrit.*

*On obtiendra ainsi une marche plus régulière des services et on évitera des rappels qui font perdre du temps et entraîne une complication dans l'établissement des pièces.<sup>107</sup> »*

Il semble d'ailleurs que, dans le cas cette unité, les dysfonctionnements ne soient toujours pas réglés en ce début d'année 1940 car le commandant de groupe adresse une nouvelle note de service à ce sujet au 9<sup>ème</sup> et au 22<sup>ème</sup> bataillons de chars de combat :

*« Le lieutenant-colonel, commandant le groupe de bataillons de chars N°510 n'ignore pas le volume croissant des pièces à fournir impose aux exécutants un gros travail.*

*Pour sa part il fera en son possible et interviendra à chaque fois qu'il le pourra pour le faire réduire.*

*Mais cela étant entendu, il ne lui appartient pas de discuter le bien fondé des exigences de l'autorité supérieure. Il faut exécuter.*

*D'autre part si au cours d'opérations la question des « papiers » est dépassée largement par l'action sur laquelle sont presque exclusivement jugées les unités, en période de calme elle reprend toute son*

---

<sup>106</sup> Ibid.

<sup>107</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 510, note de service du 14 octobre 1939 faite par le lieutenant-colonel Taitot commandant le GBC 510 pour le commandant du 9<sup>e</sup> BCC. Le lieutenant-colonel indique la liste des anomalies qu'il a rencontrées sur les comptes rendus en provenances du 9<sup>e</sup> bataillon de chars et demande à son chef de ne plus les reproduire.

*importance et reste un des éléments importants d'appréciation des chefs sur les capacités de commandement de leurs subordonnés. Dans l'intérêt de tous, lorsqu'une pièce est demandée elle doit être établie avec précision et fournie avec exactitude, quelles que soient les difficultés éprouvées. Les retards énervent le commandement intermédiaire et nuisent à la bonne marche du service. Aboutir a toujours été une question de volonté. Il faut exiger de tous l'effort nécessaire.*

*En conséquence les documents à fournir devront parvenir pour le moment indiqué, à moins d'impossibilité absolue. Dans ce cas il sera rendu compte des motifs du retard. <sup>108</sup>»*

Cet extrait est particulièrement intéressant car il ne montre pas seulement que le contenu et le temps de production des informations font encore défaut dans au moins deux bataillons de chars. D'après les propos que tient le commandant de groupe, il paraît probable que celui-ci répond à une contestation de la part d'un ou de plusieurs de ses subordonnés au sujet du volume de travail administratif leur étant confié. L'officier admet que la charge est importante mais qu'il ne peut rien y faire et qu'il ne lui appartient pas de contester les ordres de sa hiérarchie. Ce passage donne également un aperçu de la position du commandant du GBC subissant la pression de ses supérieurs au sujet de la rédaction et de l'acheminement des informations, et de l'autre côté se retrouvant impuissant face aux protestations des chefs de bataillons. Il est tout à fait probable que cette situation ne se limitait au seul groupe de bataillons 510 et touchait d'autres unités de chars. Enfin, il faut souligner la phrase suivante :

*« D'autre part si au cours d'opérations la question des « papiers » est dépassée largement par l'action sur laquelle sont presque exclusivement jugées les unités, en période de calme elle reprend toute son importance <sup>109</sup>»*

Le chef explique que les comptes rendus à fournir passent au second plan pendant les combats et que la manœuvre militaire prime en quelque sorte sur le travail administratif. C'est effectivement ce qui va se passer lors des combats des mois de mai et juin 1940. Toutefois, le lieutenant-colonel ne devait pas prévoir que cette activité serait gravement ralentie voire stoppée par la tournure des événements. Voici ce qu'un commandant des chars de corps d'armée écrit à ses subordonnés lors de l'envoi d'une note provenant du commandement du front du Nord Est datée du 5 juin 1940 :

---

<sup>108</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 510, note de service réalisée le 18 janvier 1940 par le commandant du groupe de bataillons 510 pour les commandants des 9<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> bataillons de chars. Cette note synthétise à elle seule l'ensemble des problèmes rencontrés par les services des unités de chars de combat au sujet de l'élaboration de leurs comptes rendus.

<sup>109</sup> Ibid.

*« Il est indispensable que les renseignements, malgré les très sérieuses difficultés devant lesquelles peuvent se trouver placés les unités appelées à les produire [des états sur la situation de leur matériels et de leurs effectifs], parviennent simultanément au commandement. <sup>110</sup>»*

Nous avons vu précédemment que la production des comptes rendus journaliers avait été arrêtée dans la plupart des unités, faute de temps pour les établir, mais aussi en raison de la rupture de liaisons entre les formations. Ce passage montre qu'une tentative de renouer le contact les unités de terrain, et peut-être même de relancer une production administrative de fortune, a été tentée par le haut commandement à cette période. Il faut attendre le 25 juin 1940, soit le jour de l'armistice, pour trouver un document similaire pour cette unité<sup>111</sup>. Plus généralement, avec l'arrêt des combats, la machine administrative est relancée une nouvelle fois pour les formations de chars, mais cette fois, pour faire le bilan matériel et humain des pertes, et procéder plus tard à la dissolution de ces unités.

Les différentes communications en lien avec la tenue des différents comptes rendus journaliers témoignent du poids qui était exercé par ces derniers sur les états-majors des unités. Elles nous montrent également la situation, les difficultés, pour les différents services de collecter, d'envoyer ou de recevoir des informations.

Il a été identifié deux types de journaux tenus par les formations de chars. Les journaux de marches et des opérations forment la catégorie la plus représentée du fond d'archives. Ces derniers sont tenus dans chaque unité, et l'on trouve donc des journaux de marches des bataillons, des groupes de bataillons, des demi-brigades et du groupement cuirassé. Sont présents également en nombre plus réduit des journaux tenus au niveau des compagnies. Le deuxième type de journal est tenu au niveau des formations sanitaires de chaque unité, à

---

<sup>110</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 504, dossier : du 20 mai au 28 juin 1940-GBC 504-Vie Armée et VIIe CA-ordres et notes du CA et au dessus, note provenant du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major du commandement en chef sur le front nord-est pour les généraux commandants les Corps d'Armées, les Armées et les régions de la zone des armées, le 5 juin 1940. Ce document précise que toutes les formations de l'armée française devront faire parvenir des états dont le modèle est joint, ayant la même fonction que des comptes rendus. Le but est de compléter le plus vite possible et de façon égalitaire, les unités en matériel et effectifs avec les stocks restants. La date d'envoi de cette note correspond à une journée près à la fin des opérations allemandes dans le nord de la France avec la prise de Dunkerque. Lors de ces opérations les armées allemandes avaient stoppé leur progression vers le sud donnant la possibilité aux forces françaises de reconstituer une ligne de défense le long de la Somme et de l'Aisne. Ce temps de répit a alors été exploité dans la mesure du possible par l'armée française pour faire un bilan de ces forces. Le document cité demande en quelque sorte d'établir des comptes rendus sur la situation des différentes unités et témoigne d'une volonté de redémarrer la machine administrative. Cette information est passée par les services de différents organes de l'armée avant d'arriver au groupe de bataillons de chars 504. L'exemplaire qui est cité est celui envoyé par le 17<sup>e</sup> Corps d'Armée. Cet organe l'avait lui-même reçu du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de la Vie Armée. Le passage est tiré de la notification pour exécution de se service.

<sup>111</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 504, dossier : du 20 mai au 28 juin 1940-GBC 504-Vie Armée et VIIe CA-ordres et notes du CA et au dessus, note de service en date du 25 juin 1940 provenant du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de la Vie Armée. Ce document préconise d'établir différents états des pertes matérielles et humaines pour chaque unité au cours des deux derniers mois. Ce document a été retrouvé dans les archives du groupe de bataillons de chars 504.

l'exception des compagnies semble-t-il (annexe 15 page 266). Ces documents portent le titre de « *service de santé en campagne – journal des marches et opérations*<sup>112</sup> ». Il s'agit des registres tenus par les médecins militaires de chaque unité pendant la campagne. Ceux-ci (annexe 15 page 266) se présentent sous la forme de cahier de couleur marron contenant des pages divisées en deux colonnes : une pour les dates, et une pour le descriptif des événements. Les faits relatés sont durant la drôle de guerre : les visites médicales, les vaccinations, le traitement des malades ou bien encore la désinfection des locaux des militaires. Lors des affrontements de mai et juin 1940, les traces d'activité de ce service sont plutôt pauvres et ne mentionnent que l'accueil des blessés qui sont alors transférés vers des services sanitaires des formations plus importantes. Il semble que les services sanitaires des unités de chars n'étaient pas équipés pour traiter les blessures importantes. D'autre part, le nombre de ces journaux est minime puisque moins de cinq exemplaires ont pu être recensés parmi l'ensemble des documents qui ont pu être consultés. Il semble que les autres exemplaires de ces journaux aient tout simplement disparu ou été détruits.

Les journaux des marches et opérations nous apportent également des indices supplémentaires de la situation dans laquelle se sont retrouvés nos bataillons et autres unités faisant partie des formations de chars de combat. Comme pour les comptes rendus, nous allons nous intéresser aux communications qui ont été faites à leur sujet. Le contenu de ces journaux nous renseigne également sur les conditions dans lesquelles ils ont été établis. Il ne s'agit pas de nous intéresser aux informations qu'ils contiennent en tant que telles mais plutôt à leur type. La nature d'un tel document peut changer de manière significative selon les éléments qui y figurent. Pour avoir une idée plus précise de l'image d'un document de ce type, le lecteur peut se référer à l'annexe 16 (annexe 16 page 267) de ce mémoire où sont représentées la couverture, la page de présentation et une page du corps du journal des marches et opérations du 7<sup>e</sup> BCL. Sur la plupart de ces documents figure également une « *instruction pour la rédaction des historiques des corps de troupe* » qui n'est autre que leur règle d'utilisation. Voici des passages relevés de la page d'instruction figurant dans le journal du 6<sup>e</sup> bataillon de chars :

« *Indiquer la composition du corps au jours de départ. [...]* »

---

<sup>112</sup> SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, service de santé en campagne – journal des marches et opérations du 25 août 1939 au 31 juillet 1940. Journal tenu par le médecin lieutenant Fleury. Il semble que ce document ait été réceptionné par le service historique le 17 février 1949, d'après la marque du tampon de ce service. Généralement les documents présents dans le service ne comportent pas de marque de tampon (c'est-à-dire les documents qui lui ont été reversés à l'époque). La présence de tels tampons révèle en général que les documents ont été reversés par des tiers ultérieurement et n'étaient pas présents dans le service au moment où celui-ci a touché les caisses d'archives des unités. Cette théorie ne semble valable que pour les archives de la campagne de 1939-1940.

*L'historique d'un corps n'est que le récit fidèle, jour par jour, des faits, depuis la mise en route jusqu'à la fin des opérations ; il ne doit donc jamais être établi après coup. [...]*

*Les appréciations de personnes devront être scrupuleusement évitées. Les ordres reçus ne seront l'objet d'aucun commentaire.*

*Chaque journée de la campagne, à partir du jour de départ, aura sa date inscrite dans la marge du journal. [...]*

*Aucun des incidents importants qui se présentent, soit en marche, soit en station, soit pendant les manœuvres et le combat, ne doit être passé sous silence.*

*On consignera sur ce registre, jour par jour, sans intervalles ni grattages, le résumé des ordres reçus et donnés [...]*

*Il sera joint un dossier de pièces justificatives, telles que de situations sommaires, copie des ordres généraux particuliers, rapports complémentaires, tableaux de marche, de cantonnements, ordres de mouvements, etc. <sup>113</sup>»*

Les règles qui sont citées ici n'ont pas été sélectionnées au hasard. Il s'agit des éléments que l'on retrouve le plus fréquemment dans les journaux de marches présents dans les archives. Le but de ce développement n'est pas de montrer si les personnes en charge de tenir ces registres ont respecté ces règles ou non. D'ailleurs, aucun des journaux qui ont été consultés ne respecte à la lettre les consignes relatives à leur tenue. Toutefois, ces transgressions peuvent nous renseigner sur les conditions de rédaction des journaux de marche. Ces documents sont distribués aux unités au moment de leur mise sur pied et celles-ci les conservent jusqu'à la fin de leur mission<sup>114</sup>. Leurs rédacteurs ont la charge de consigner chaque jour la liste des événements survenus dans leurs formations. Sont mentionnés durant la drôle de guerre, les journées d'exercice, d'instruction, les inspections, les déplacements, les visites de personnalités, les manifestations sportives, les constructions de foyer du soldat, les accidents... Et durant les combats des mois de mai et juin 1940 : les ordres reçus, les missions effectuées, les pertes... Les faits ne sont pas relatés en détails, le but étant de les mentionner pour en conserver une trace. La nature des informations qu'ils contiennent peut varier selon la sensibilité personnelle du rédacteur ou du contexte particulier dans laquelle se trouve l'unité. Le journal des marches et opération du 29<sup>e</sup> bataillon contient par exemple des informations

---

<sup>113</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : journal de marche et des opérations, JMO du 6<sup>e</sup> bataillon de chars. L'extrait est tiré de la page contenant les règles de ce journal. Les pages de ce type figurent sur tous les supports étant destinés à servir de JMO.

<sup>114</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : groupe de bataillons de chars 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, Ordre quotidien N°1 du 2 septembre 1939 (*1<sup>er</sup> jour de mobilisation* : inscrit sur le document). Voici ce qui est également indiqué pour cette journée : « *Fait remise aux chefs de bataillons d'une instruction pour rédaction du carnet de marche et historique* ». Il s'agit probablement du journal des marches et opérations. Il est tout à fait probable que ce document ait été touché à cette période.

sur la température de certains jours durant l'hiver de 1939-1940<sup>115</sup>. D'autres ne mentionnent que les activités exécutées par la troupe, alors que certains vont inscrire le menu du repas de Noël 1939<sup>116</sup>. Hormis les détails qui viennent d'être exposés, la tenue des journaux originaux respecte globalement les règles édictées ci-dessus. S'il y a des journaux « *originaux* », cela veut donc dire que d'autres ne le sont pas. La confrontation avec l'Allemagne s'est transformée en débâcle pour les armées françaises. Les archives des unités de char ont en grande partie été détruites volontairement par leur unité pour ne pas tomber entre les mains des allemands. Une autre partie a tout simplement été perdue ou détruite du fait des affrontements. Dans ces conditions, seule une petite partie des journaux des marches et opérations a pu être conservée. Pourtant, lorsque l'on consulte le fond d'archives des unités de chars de combat on constate que presque toutes les unités possèdent un journal des marches et opérations. Dans la plus grande partie des cas, il ne s'agit pas de véritables JMO, mais de tentatives de reconstitution de ces documents. C'est là qu'entrent en jeu les règles qui ont été citées plus haut. Ces dernières forment un ensemble permettant de trier les documents originaux des reconstitutions. La règle la plus importante est celle du moment de la rédaction de l'ouvrage. Comme cela est indiqué sur la page d'instruction de chaque JMO, celui-ci doit être tenu au jour le jour et non réalisé après les faits. C'est précisément sur ce point que se fait toute la différence. Tous les travaux effectués après les combats, même très peu de temps après, ne sont que des reconstitutions. Le JMO du groupe de bataillon 513 en est un excellent exemple<sup>117</sup>. Celui-ci présente sous la forme d'un carnet noir marbré blanc de même dimension qu'un journal règlementaire. Si l'on passe sur les différences présentées par le support, on constate qu'à la fin du récit se trouve une marque de tampon provenant de l'Oflag VI A, c'est-à-dire un camp de prisonniers. Le commandant de l'unité a donc effectué son travail après les combats, pendant sa détention. Cet exemple fait référence à un cas de figure particulièrement simple, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des reconstitutions. Les marques de tampon sont rares, et quand il y en a, celles-ci sont rarement datées. L'auteur ne signe habituellement pas son document et n'indique pas non plus sa date de réalisation. D'autre

---

<sup>115</sup> SHAT, 34 N 440, dossiers 10 à 12 : 29<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : journal de marche, JMO du 29<sup>e</sup> bataillon de chars. Son auteur indique la température quand elle atteint des niveaux exceptionnels. Un jour de l'hiver 1939-1940, l'auteur indique par exemple que celle-ci était de -27°C. il explique également que cela empêche le mouvement des véhicules car les routes sont alors recouvertes d'une couche de glace de 5 cm.

<sup>116</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 9 à 13 : 51<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : journal de marche du 51<sup>e</sup> bataillon, JMO du 51<sup>e</sup> bataillon de chars. Son auteur décrit les menus des repas du 24 et 25 décembre, qui ont été servis à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> compagnie du bataillon.

<sup>117</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 7 à 10 : groupe de bataillons 513, dossier 7 : JMO du 2 septembre 1939 au 23 juin 1940 par le commandant du GBC 513, journal des marches opérations du 2 septembre 1939 au 23 juin 1940 réalisé par le colonel de Saint-Sernin en 1940. En plus de la marque de l'Oflag, le JMO contient également la marque du tampon du service historique daté de 1942. L'officier qui a écrit le journal l'a daté et signé.

part, certains des supports utilisés sont identiques à ceux des véritables JMO, et rien ne semble pouvoir les distinguer. Pourtant, en regardant de plus près certains détails, il est possible de détecter des indices laissant penser qu'il ne s'agit pas d'originaux. Un journal commence sa description par la mise sur pied de son unité jusqu'à ce que celle-ci ait terminé son travail. Ce qui veut dire que nos journaux de marche ne peuvent commencer leur récit pendant les combats des mois de mai et juin 1940 car aucune unité n'a été mise sur pied pendant les affrontements. Le carnet du 10<sup>e</sup> bataillon de chars lui couvre une période comprise entre le 17 mai et le 27 juin 1940, on peut donc douter de son authenticité<sup>118</sup>.

Ce registre est utilisé comme un document de bord et ne contient pas de feuillets détachables, cela laisse supposer qu'il ne peut qu'être rempli de façon manuscrite. Selon ce critère, le JMO du 24<sup>e</sup> bataillon a toutes les chances de n'être au mieux qu'une copie du vrai journal, ou simplement une reconstitution<sup>119</sup>.

Le contenu de ces carnets est également intéressant. Un journal tenu quotidiennement doit décrire, même de manière succincte, tous les événements jugés importants par son auteur se produisant dans son unité. Pendant les combats, la description des différents ordres reçus et émis devient une priorité absolue. A ce titre, le journal des marches et opérations de la 2<sup>ème</sup> compagnie du 9<sup>ème</sup> bataillon de chars contient des informations assez paradoxales<sup>120</sup>. Sont décrites avec une grande précision les activités journalières de la compagnie pendant la drôle de guerre. Pourtant, il n'est pratiquement pas fait mention des ordres reçus par la compagnie comme le font les autres unités de chars normalement. Seuls le format du document et une marque de tampon du service historique en date de 1941, laissent penser qu'il ne s'agit pas d'un original.

Nous pourrions continuer cette description longuement en parlant notamment des différences d'écriture, etc. Cependant, il ne semble plus nécessaire de renforcer cette description afin de prouver qu'une partie des documents portant le titre de « *journal des marches et opérations* » n'est pas constituée d'originaux. Il se pose alors très naturellement la question de savoir pourquoi de tels documents figurent dans les archives des unités de chars de combat. Il a été dit

---

<sup>118</sup> SHAT, 34 N 423, dossier : 10<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : 10<sup>e</sup> bataillon de chars de combat-comptes rendus journaliers du 7 septembre 1939 au 15 mai 1940, JMO du 10<sup>e</sup> bataillon de chars du 17 mai 1940 au 27 juin 1940.

<sup>119</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : journal de marche du 24<sup>e</sup> bataillon-4<sup>e</sup> DCR, JMO du 24<sup>e</sup> bataillon de chars. Le document contient des feuilles de papier machine qui sont tapées. Il n'y a pas une seule inscription manuscrite. Le format de document diffère logiquement du support habituel.

<sup>120</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, journal de marche de la 2<sup>ème</sup> compagnie du bataillon pour une période comprise entre le 26 août 1939 et le 11 février 1940. Le fait que le journal s'arrête au mois de février 1940 sans indication paraît très surprenant. D'autre part, les différents ordres qui auraient pu parvenir à l'unité ne sont presque jamais indiqués, ce qui va à l'encontre du règlement et surtout, de ce qui peut être vu dans les autres JMO.

auparavant qu'un volume considérable des archives des unités de chars de combat était perdu ou détruit du fait des conditions dans lesquelles s'est déroulée la défaite française. Il paraît donc logique que les journaux de marche aient également été touchés par ce phénomène<sup>121</sup>. Cette production pourrait donc s'expliquer par une volonté des chefs de l'armée, mais aussi des combattants, de produire des documents retraçant l'historique des formations de chars pour pallier à la destruction des informations. Les journaux des marches et opérations semblent occuper une place centrale parmi l'ensemble des archives des unités de chars de combats pour les responsables de l'armée de cette époque. Il s'agit en effet des seuls documents faisant le récit de l'ensemble des opérations effectuées par les unités de chars. A la fin des combats, même les rapports les plus détaillés se contentent de décrire que des faits particuliers d'un ensemble bien plus vaste. Ces registres, tels des clés de voute soutenant une structure, apparaissent alors comme la base de départ de futures recherches à partir desquelles vont s'articuler toutes informations provenant des restes des différentes archives. Cette idée est très bien illustrée par les propos tenus par le chef de bataillon Petit à qui l'on a demandé de rédiger un historique de son unité :

*« Il est signalé qu'à ce jour, le chef de bataillon PETIT n'a pu savoir où se trouvait le journal de marche du 47<sup>e</sup> B.C.C. dont il a réclamé la communication pour pouvoir, en particulier, rédiger l'historique du bataillon. Il lui est en effet impossible d'exécuter les instructions ministérielles à ce sujet faute d'avoir ce document auquel la mémoire seule ne peut suppléer.<sup>122</sup> »*

Les causes qui auraient contribué à la production de journaux de marches reconstitués et bien d'autres documents, feront l'objet des descriptions beaucoup plus détaillées en troisième partie de ce mémoire.

L'établissement de documents périodiques tels que les comptes rendus a fortement pesé sur le personnel des unités de chars, et plus spécifiquement sur celui des bataillons et des compagnies. Cette pression a été telle que l'acheminement des informations subissait déjà des perturbations en marche normale. D'autre part, il semble que des chefs d'unité se soient

---

<sup>121</sup> SHAT, 34 N 433, dossiers 5 à 7 : 31<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport du chef de bataillon Boulanger en date du 16 octobre 1943. Voici ce qu'indique cet officier au sujet du journal de marche de son unité : *« Il ne me reste que quelques notes établies et sanscrites au cours de ma captivité ; tous les autres documents du bataillon, et notamment le journal des marches et opérations, ayant été détruits, le 22 juin 1940, conformément aux ordres du général Condé [...] »* Il s'agit d'un exemple parmi d'autres où des officiers indiquent que leur JMO a été détruit.

<sup>122</sup> SHAT, 34 N 438, Dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, fiche historique (fiche envoyée aux militaires après les combats dont les informations auraient servi de base pour rédiger les fiches cartonnées vertes que nous avons vues précédemment). Celle-ci a été rédigée par le chef de bataillon Petit. L'extrait est tiré de cette fiche. Il montre que le journal de marche s'avère incontournable pour pouvoir exécuter des historiques. Cet extrait révèle également que cet officier a été sollicité par sa hiérarchie pour établir un historique de son unité, ce qui montre une volonté de l'armée française de garder une trace des événements passés.

plaints de la charge de travail imposée par la machine administrative mise en place dans les formations de chars. Le nombre et la fréquence des documents à produire, les problèmes de fonctionnement du dispositif ainsi que les critiques qui ont été faites témoignent de la rigidité du système de transmission des informations français de cette époque. Cette organisation n'est en réalité qu'une des répercussions.

Les journaux de marche, quant eux, nous montrent de façon indirecte l'état dans lequel se trouvaient, et se trouvent toujours, les archives des unités de chars de combat. Le faible nombre des journaux des services de santé présents dans les archives des unités de chars de combat est à cet égard très révélateur. Sur plusieurs dizaines d'unités, et donc autant de journaux, seule une poignée d'entre eux est présente dans les dossiers du service historique. Ce nombre contraste évidemment avec les effectifs des journaux de marches et opérations des formations de chars. Toutefois, on s'aperçoit également très vite qu'un grand nombre d'entre eux ne sont que des tentatives de reconstruction de documents originaux. La présence de documents reconstitués témoigne également de la volonté de garder une trace des événements passés pour différentes raisons. Cette étude rappelle également qu'il faut être très prudent sur l'origine des documents rencontrés. Dans le cas de journaux de marches, le temps joue un rôle important. Les originaux établis quotidiennement relatent des faits tels que le rédacteur les a perçus sur le moment. Les reconstitutions faites après coup nous offrent la vision d'hommes basée sur des souvenirs et donc sur des reconstructions mémorielles influencées par le contexte de la période où ils ont rédigé ces documents. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire l'apologie des journaux de marches authentiques au détriment de reconstitutions, mais tout simplement d'indiquer des nuances et les indications qu'elles peuvent nous transmettre. Les journaux de marches et opérations étaient sans doute plus faciles à reproduire que des journaux des services de santé. Leur contenu, sûrement jugé plus important par les services de l'armée de l'époque, pourrait expliquer que ce processus de reconstitution n'ait pas touché les journaux des services de santé.

## **PARTIE II :**

**De ma mise sur pied à la  
dissolution des formations de  
chars :**

## A. La mobilisation :

Lorsque la mobilisation générale est décrétée le 2 septembre 1939, suite à la déclaration de guerre de la Grande Bretagne et de la France à l'Allemagne, il ne s'agit plus pour beaucoup de français d'un phénomène exceptionnel. Ceux-ci ont en réalité connu la mobilisation partielle de 1936 lors la pénétration des forces Allemandes en Rhénanie, puis de l'Anschluss en 1938 et de la crise des Sudètes en septembre de cette même année. Les tensions diplomatiques s'accroissant en 1939, une quatrième et avant dernière mobilisation est décrétée le 15 mars 1939 peu de temps avant l'invasion de la Pologne par les Forces Allemandes qui provoqueront cette fois-ci en réaction la proclamation de guerre de la Grande Bretagne puis de la France<sup>123</sup>.

Si la mobilisation de septembre 1939 n'est pas un événement nouveau dans l'esprit des français, son ampleur n'a rien à voir avec les précédentes. Près de cinq millions d'hommes appartenant à 29 classes d'âges différentes sont appelés à faire leur devoir pour la nation<sup>124</sup>. Parmi eux, un certain nombre est destiné à se battre dans des unités d'infanterie considérées comme l'élite de l'armée Française et que l'on nomme les chars de combat.

---

<sup>123</sup> Ces informations se trouvent sur l'ouvrage suivant : COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p.

<sup>124</sup> Ibid, p.29

## 1) Les régiments de chars de combat :

Avant l'entrée en guerre de la France, la majeure partie des unités de chars sont encasernées dans des régiments de chars de combat (RCC). La collecte de leurs traces, parfois résiduelles au sein du fond d'archives du SHAT, permet de constater l'existence de 23 régiments. Ceux-ci portent des numéros spécifiques comme signes distinctifs. Ainsi, le premier régiment porte l'appellation 501<sup>e</sup> RCC, la numérotation des régiments se poursuit sans interruption jusqu'au numéro 522<sup>e</sup> RCC, puis se termine avec le 551<sup>e</sup> RCC<sup>125</sup>. A la veille de la déclaration de guerre seule l'existence des 501<sup>e</sup> à 512<sup>e</sup> RCC est attestée par ces mêmes archives, les autres RCC auraient été dissous antérieurement. Les quelques documents présents dans les fonds de ces derniers ne sont que des historiques sommaires établis par les archives historiques et dont la chronologie ne remonte bien souvent pas au-delà de l'année 1930.

Toutes les unités de chars ne sont pas forcément présentes sur le territoire métropolitain ni regroupées au sein de casernes. La diversité des situations d'avant guerre nécessite une brève description des différentes situations :

Les régiments présents en France tels que les 501<sup>e</sup> à 512<sup>e</sup> RCC sont des camps militaires regroupant entre deux et trois bataillons de chars. Le personnel y est composé de militaires d'active dont le travail principal est d'encadrer et instruire les arrivées successives d'appelés devant effectuer leur service militaire. La vie du régiment est alors rythmée par les exercices avec le matériel datant souvent de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, cours théoriques, déplacements. Parfois même se déroulent des inspections pour contrôler l'état du matériel, le niveau de maîtrise des techniques de combat des soldats ou tout simplement un passage en revue des troupes.

La France emploie aussi des unités de chars dans ses colonies notamment au levant, Tunisie, au Maroc et en Algérie pour le maintien de l'ordre et la lutte contre les partisans. Ces unités proviennent souvent de plusieurs régiments métropolitains et sont assemblées pour donner

---

<sup>125</sup> SHAT, 34 N 403, dossier : historique du 501<sup>ème</sup> RCC de 1919 à 1939 ; 34 N 403, dossier 2 : 501<sup>o</sup> RCC (du 1<sup>er</sup> janvier 1935 au 1<sup>er</sup> septembre 1939) Historique – journal de marche ; 34 N 403, Dossier : Groupe de bataillons de chars 502, dossier : Courrier S.H. ; 34 N404, dossiers 1 à 3 : 503<sup>o</sup> régiment de chars de combat, dossier 1C : 503<sup>o</sup> régiment de chars de combat, JMO du 503<sup>o</sup> régiment ; 34 N 404, dossiers 4 à 8 : Groupe de bataillon de chars 503, dossier 4 : historique ; 34 N 405, dossier 3 : JMO du groupe de bataillon 504 ; 34 N 407 : pas de titre (505- 506- 508- 509- 510- 511- 512 RCC et 507<sup>o</sup> et 508<sup>o</sup> BCL) ; 34 N408 : 513<sup>o</sup> à 517<sup>o</sup> RCC- 521<sup>o</sup> RC légers, 551<sup>o</sup> RC lourds, Centre de mobilisation 503 ; 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 509, Dossier 1 : historique ; 34 N 411, dossier 7 : historique, JMO du GBC 510 ; 34 N 413 : groupes de bataillons de chars 511- 512- 513- 514- 515- 516 ; 34 N 415 : groupes de bataillons de chars 521- 518- 519- 520 ; 34 N 416 : groupes de bataillons de chars 521- 522 - 523 et 531- 532- 533- 534- 535.

naissance à des groupements spécifiques comme le groupement de chars du Maroc. On retrouve la trace du RCC 517 dissout pour former le 61<sup>e</sup> Bataillon de char de combat. Ces informations étant souvent toutes antérieures à 1939, si la présence de chars de combat dans les colonies est attestée, je n'ai pas trouvé de documents permettant de savoir exactement l'organisation de ces dernières.

Les dossiers des régiments ne contenant que très peu de documents de cette période, il n'a pas été possible de décrire plus en détails ces formations. Seuls les doubles des journaux de ces derniers nous apportent des informations régulières, mais malheureusement il ne s'agit bien souvent que des résumés très succincts.

## **2) La mise sur pied des unités de combat :**

Si la France déclare la guerre à l'Allemagne le 2 septembre 1939 et mobilise dans le même temps ses troupes, la mise sur pied de guerre des unités de chars se déroule depuis le 25 août 1939. Les Régiments de chars de combat sont dissous et l'ensemble de leur personnel et matériel sont répartis entre différents organes nouvellement créés. De ces anciennes formations de temps de paix surgissent des éléments nouveaux qui vont transformer radicalement l'organisation des unités de chars de combat. Ainsi sont mis sur pied successivement des dépôts de chars, des centres de mobilisation et enfin les unités combattantes incarnées par les Groupes de bataillons et les bataillons leur étant rattachés. Cette transformation des structures des unités de chars de combat qui, de prime abord, répond à des règles simples et précises, devient relativement complexe par la multiplicité de ces cas particuliers et des nombreuses zones d'ombre résultant du manque d'informations.

Malgré ces difficultés il est possible d'exposer quelques éléments, qui, s'ils ne permettent qu'une approche superficielle de leur fonctionnement, ont l'avantage de montrer une vue générale de la structure adoptée par des unités de chars à la mobilisation. Ces derniers ont tous joué un rôle particulier dans le processus de transformation et d'organisation de formations de temps de paix en formations de combat.

### **2.1) Les centres mobilisateurs de chars de combat (CMCC) :**

Ces organes nouvellement créés entrent en fonction sur les camps des anciens régiments dissous. Ainsi, 10 centres mobilisateurs sont constitués peu avant la mobilisation. Ces derniers portent la même numérotation que le régiment dont ils sont issus : soit du 501<sup>e</sup> au 507<sup>e</sup> pour les CM formés à partir des RCC 501 à 507, et des 509<sup>e</sup>, 510<sup>e</sup> et 512<sup>e</sup> RC pour les 509<sup>e</sup>, 510<sup>e</sup> et 512<sup>e</sup> RCC La première exception est incarnée par les 508<sup>e</sup> et 511<sup>e</sup> RCC qui n'auraient donné naissance à aucun CM Le GBC 511 étant formé par le CM 507<sup>126</sup> de Verdun

---

<sup>126</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : Groupe de bataillons 511, dossier S.H., Fiche rouge du GBC 511.

et le GBC 508 par le CM 510<sup>127</sup>. La seconde, elle, se caractérise par l'existence d'un CM portant le numéro 513 et ayant été constitué par le Régiment 503<sup>128</sup>.

Toutes ces formations semblent avoir pour rôle dans un premier temps, d'organiser la répartition des effectifs et du matériel issus de l'ancien RCC au profit des groupes de bataillons et des bataillons, organes issus eux aussi des anciens régiments. Les militaires provenant des anciens RCC forment l'échelon A (active) et sont répartis dans les différentes unités en fonction de leur spécialité et de leur grade de telle sorte que ces derniers forment un noyau d'hommes de métiers et d'expérience dans chaque unité de combat. L'encadrement des formations, en particulier les chefs d'unités, sont très souvent des militaires d'actives. Le reste des effectifs provient de l'échelon B, c'est-à-dire de réservistes formés dans les régiments en temps de paix et que l'on rappelle cette fois-ci pour servir dans les unités de combat mises sur pied. Il existe cependant des formations entièrement composées de militaires d'actives mais celles-ci sont minoritaires face à l'écrasante majorité de formations mixtes de militaires d'actives et de réserve. Il serait intéressant d'établir les proportions d'unités mixtes ou entièrement d'actives mais cela nécessiterait la consultation de multiples ordres de batailles et ne vaudrait que pour une période relativement courte. Les transferts de personnel étant très fréquents et nombreux au sein de ces unités, les pertes dues aux affrontements font que l'organigramme d'un bataillon lors de sa mobilisation ne ressemble plus à celui établi lors de l'armistice au 25 juin 1940.

Les centres mobilisateurs n'étant cités que de façon ponctuelle dans les historiques et journaux de marches de ses différentes unités, il ne m'est pas possible d'en faire une description plus détaillée ni de connaître leur rôle exact. Sur l'ensemble du fond consulté seul un document atteste de l'existence physique et administrative du CM 503 en 1936<sup>129</sup>. Les archives de ces organes ont peut-être été toutes perdues, ou alors, figurent dans un autre fond spécifique.

---

<sup>127</sup> SHAT, 34 N 407, dossiers 15 et 16 : Groupe de bataillons de chars N°508, dossier 15 : Personnel-effectifs, feuille sans titre contenant un organigramme du GBC 508 datant du 25 août 1939 et provenant du CM 510.

<sup>128</sup> SHAT, 34 N 404, dossier 5 : Rapports, note pour le bureau central d'archives administratives militaires faite par le service historique le 12.9.1969.

<sup>129</sup> SHAT, 34 N 408, dossier 11 : Centre de mobilisation de chars N°503 – région de Paris – 1919/1939, Demande d'améliorations à apporter aux casernements occupés par le centre mobilisateurs n°503 faite 2 juillet 1936 par le Sous-lieutenant Gaultier commandant provisoirement le régiment.

## 2.2) Les dépôts de chars :

Les traces de ces formations sont encore plus réduites que dans le cas des centres mobilisateurs et il m'est impossible d'en définir le nombre, car le carton 34 N 445 des dépôts de chars n'a pu être étudié. On peut cependant penser que ces derniers devaient aussi être au nombre de 12, chiffre équivalent au 12 RCC en 1939. Si chaque dépôt servait de lieu de stockage des chars de chaque régiment, il n'est pas illogique de penser qu'à chaque régiment correspondait un dépôt de chars.

Lors de la transformation des régiments en groupe de bataillons de chars, certains d'entre eux comme les dépôts 501, 502, 504, 505 et 511 ont continué leur existence de façon certaine car on trouve des références fragmentaires dans les archives<sup>130</sup>. Les éléments collectés, montrent que ces formations devaient distribuer le matériel de l'ancien RCC entreposé dans ses locaux aux nouvelles formations mises sur pied. En effet, on trouve dans certains journaux de marche quelques références sur le rôle de ces organismes. Le Chef de bataillon commandant le 48<sup>e</sup> BCC, dans un document daté du 29 décembre 1939, fait allusion à l'arrivée de renforts d'environ 30 chasseurs du dépôt 505<sup>131</sup>. Bien plus tard, le JMO de cette même unité mentionne l'arrivée de 26 et 44 chasseurs issus respectivement des dépôts de chars 501 et 502<sup>132</sup>. Dans certains cas comme pour celui du GBC 534, les dépôts peuvent être amenés à effectuer le travail d'un centre mobilisateur lors de la mise sur pied d'un GBC. L'exemplaire d'un procès verbal émanant du ministère de la défense nationale<sup>133</sup> :

*« J'ai décidé de créer à la date du 1<sup>er</sup> mars 1940 un commandement de groupe de bataillons de chars qui portera le numéro 534. [...] Il sera mis sur pied à Vannes par le dépôt de chars n°505 qui jouera à l'égard de ce commandement le rôle d'organe mobilisateur et de dépôt de rattachement. »*

Avec la défaite des armées françaises, ces organes seront amenés à réaliser toutes sortes de tâches imprévues comme de servir de point de rassemblement des militaires séparés de leur unité jusqu'à la participation à la dissolution de formations de chars et au stockage de leurs archives, en voici quelques exemples.

---

<sup>130</sup> SHAT, 34 N 419 ; 34 N 420 ; 34 N 425 ; 34 N 435 ; 34 N 438.

<sup>131</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 14 : personnel effectifs, Document sans titre en date du 29 décembre 1939 réalisé par le chef de bataillon Massena de Rivoli pour le général Etienne commandant la 14<sup>e</sup> région militaire.

<sup>132</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 14 : personnel-effectifs, JMO du 48<sup>e</sup> B.C.C.

<sup>133</sup> SHAT, 34 N 416, dossiers 13 à 15 : Groupe de bataillons 534, dossier 13 : GBC 534, copie d'un document du ministère de la guerre et de la défense nationale en date du 15 février 1940.

Le 14 juillet 1940 dans le chaos général, le dépôt 511 tentera de faire parvenir un rapport d'un chef de compagnie du 47<sup>e</sup> BCC isolé à son unité par voie indirecte<sup>134</sup>. Quelques semaines auparavant, le lieutenant-colonel commandant le dépôt 505 envoyait au groupe de bataillons 515 le récit d'un motocycliste de cette même unité arrivé au dépôt et signalé comme s'étant replié sans autorisation<sup>135</sup>.

Après la fin des affrontements, les allemands imposent à l'armée française de renoncer à son arme blindée, ce qui entraîne la dissolution de toutes les unités existantes. Un inventaire préliminaire à cette opération a été retrouvé dans les archives du 48<sup>e</sup> BCC<sup>136</sup> :

*« L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE, le QUINZE JUILLET, à quinze heure. [...] NOUS, CONROUX, intendant Militaire de la 2<sup>ème</sup> Division Cuirassée de réserve ; en présence de Monsieur le Lieutenant Colonel BALAND, Commandant le groupe de Bataillons 535 ; agissant en vertu des notes précitées. AVONS PROCÉDES [...]. A LA REVUE D'EFFECTIFS dudit Bataillon dont la dissolution a été ordonnée à la date du seize Juillet Mil neuf cent quarante à zéro heure. »*

Ce document précise par la suite :

*« L'avoir en numéraire existant dans la caisse du corps au moment de la reddition de ces comptes sera versé à la trésorerie Générale aux Armées, en attendant que la revue générale de liquidation ait été faite par le dépôt de guerre (dépôt 505 à VANNES). »*

Et se termine par la destination à donner aux archives du bataillon :

*« ...au Trésorier du Régiment d'Infanterie de la Creuse qui sera chargé de les faire parvenir [...] au dépôt de Guerre du Bataillon (Dépôt de chars 505 de VANNES). »*

La profonde désorganisation des armées françaises peut donner lieu à de multiples cas particuliers. Les références ci-dessus n'ont pour but que de montrer les tâches accomplies par certains dépôts après les combats. N'ayant pas trouvé suffisamment d'informations similaires dans les autres unités, je ne peux pas affirmer si ces situations ont été fréquentes.

---

<sup>134</sup> SHAT, 34 N 438, document manuscrit daté du 10 juillet 1940 réalisé par le capitaine Dirand au colonel commandant le dépôt 511. Document annoté par ce dernier en date du 14 juillet 1940 pour le centre de regroupements de chars.

<sup>135</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 9 : Personnel-effectifs, Document sans titre fait le 25 mai 1940 fait le lieutenant-colonel Hahn commandant le dépôt de chars 505 pour le commandant du GBC 515.

<sup>136</sup> SHAT, 34 N438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : constitution-dissolution, procès verbaux de dissolutions du bataillon (copies).

### 2.3) Les groupes de bataillons de chars (GBC) :

L'armée française aurait levé en trois vagues successives 28 de ses formations de commandement de chars. Les 12 premiers groupes de bataillons (GBC 501 à 512) sont formés au mois d'août 1939 à partir des 12 RCC existants. Le mois de septembre 1939 voit la levée de 9 unités supplémentaires avec la création des 513<sup>e</sup> à 521<sup>e</sup> GBC. Le 522<sup>e</sup> GBC formé le 20 décembre 1939 réunissant les 62<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> bataillons de chars fait exception car il existe déjà à la mobilisation mais sous l'appellation suivante : groupe de bataillons de chars du Maroc<sup>137</sup>. Enfin, les dernières formations comprenant les 531<sup>e</sup> à 535<sup>e</sup> GBC apparaissent à partir du mois de janvier 1940. Aucun document concernant l'existence de groupes de bataillons portant les numéros 524 à 530 n'a été trouvé dans le fond d'archives de Vincennes. Il est difficile d'expliquer cette rupture si l'on s'en tient à la stricte logique de la numérotation, et je n'ai pu trouver d'information à ce sujet.

Il faut aussi ajouter que, si des dossiers existent bien dans les archives pour les formations 523 et 521, ces derniers sont vides et ne contiennent pas la moindre information<sup>138</sup>. J'ai volontairement fait figurer le groupe de bataillons 521 dans la première vague de création de ces unités car il ne peut avoir été créé ultérieurement au GBC 522 si l'on considère la continuité de la numérotation de ces formations. Selon la même logique, j'ai choisi de ne pas faire figurer le groupe portant le numéro 523 dans une ou l'autre des deux vagues car, sa numérotation ne permet pas de savoir s'il aurait été créé en fin d'année 1939 ou au début de l'année 1940.

Les différents groupes nés des régiments de chars ne sont pas des formations de combat au sens propre du mot. Il ne s'agit en réalité que d'états-majors mobiles servant de lien entre les formations plus importantes, (Armées, corps d'armées, division d'infanterie, divisions cuirassées) et les unités de chars combattantes placées sous leur commandement : les bataillons de chars de combat.

---

<sup>137</sup> SHAT, 34 N 416, dossier 1 : JMO du 522<sup>e</sup> groupe de bataillons de chars.

<sup>138</sup> SHAT, 34 N 416, dossier 0 : Groupe de bataillons 523, le dossier est vide mais porte l'inscription suivante : « Tunisie, voir section O.M » ; 34 N416, dossier 0 : groupe de bataillons 521, le dossier est vide mais porte l'inscription suivante : « Tunisie, voir section O.M. ».

## 2.4) Les bataillons de chars de combat (BCC) :

Il ne sera question ici que des bataillons de chars métropolitains, les bataillons créés et présents dans les territoires du Levant ou d'Afrique du nord seront cités mais non détaillés.

Les 40 premiers bataillons mis sur pied du 25 août 1939 au 2 septembre 1939, proviennent, tout comme les GBC, des 12 Régiments dissous<sup>139</sup>. Chaque régiment donne naissance entre 2 à 4 bataillons constitués par les centres mobilisateurs. Aux 39 premiers BCC mis sur pied, il faut ajouter le bataillon portant le numéro 51, 1<sup>ère</sup> exception au suivi des numéros de ces unités<sup>140</sup>. Par la suite, 9 autres bataillons seront créés en novembre 1939 ; soit : du 40<sup>e</sup> au 48<sup>e</sup> BCC<sup>141</sup>. Enfin, 5 autres de ces formations de chars seront constituées du mois de janvier 1940 au mois de juin 1940, soit les 49<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, et 53<sup>e</sup> bataillons<sup>142</sup>. Il ne s'agit là que d'un état global ne reflétant pas la situation véritable. En effet, les armées françaises n'ont jamais opposé l'équivalent de 53 bataillons face aux armées allemandes. Ces unités mises sur pied à différentes périodes ont pu être affectées aux armées, au DCR ou au service de l'intérieur, d'autres enfin, n'ont jamais combattu. La multiplicité de ces situations sera brièvement détaillée dans le point suivant.

A ces unités présentes en métropole, il faudrait ajouter 8 autres bataillons de chars créés et stationnés en dehors de l'hexagone. Ces formations n'ont pas pris part à la campagne de 1940 en dehors du BCC, mais aucune archive le concernant ne se trouve dans le fond consulté à Vincennes. Il en va d'ailleurs de même pour les 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> bataillons basés respectivement au Levant, en Algérie et en Tunisie pour les deux derniers<sup>143</sup>. Les 63<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> bataillons auraient été dépendant du groupe de bataillons 523, unité pour laquelle il n'existe aucun document dans le fond d'archives, mais où il est précisé de chercher dans une autre section<sup>144</sup>. La même chose se produit pour le GBC 521 dont auraient dépendu les 61<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> et

---

<sup>139</sup> SHAT, 34 N 418 à 34 N 435, consulter les JMO, Procès verbaux de formation, historiques et fiches des unités établies par le S.H.

<sup>140</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 9 à 13 : 51<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : JMO du 51<sup>e</sup> BCL

<sup>141</sup> SHAT, 34 N 436 à 34 N 438, consulter les JMO, Procès verbaux de formations, historiques et fiches des unités établies par le S.H.

<sup>142</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 1 à 3 : 49<sup>e</sup> bataillon de chars, JMO du 49<sup>e</sup> BCC ; 34 N 439, dossiers 4 à 8 : 50<sup>e</sup> bataillon de chars, JMO du 50<sup>e</sup> BCC ; 34 N 439, dossiers 14 à 15 : 52<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 15 : documents extraits du fond décorations ; 34 N 439, dossiers 16 à 20 : 53<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 19 : personnel-effectifs, JMO du 43<sup>e</sup> BCC.

<sup>143</sup> VAUVILLIER François, « Nos chars en 1940 : pourquoi, combien », *Histoire de Guerre blindés et matériel*, N° 74, novembre-décembre 2006, p. 40.

<sup>144</sup> SHAT, 34 N 416, dossier 0 : Groupe de bataillons 521, le dossier est vide, mais porte l'inscription suivante : « Tunisie, voir section O.M ».

67<sup>e</sup> BCC<sup>145</sup>. Dans le cas du bataillon 61, sa présence et son existence sont attestées par des documents concernant la période antérieure à la mobilisation et jusqu'à sa dissolution le 31 octobre 1940<sup>146</sup>. Il en va de même pour les 62<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> BCC basés au Maroc et ayant donné naissance au groupement de chars du Maroc puis du GBC 522<sup>147</sup>. Les cartons des bataillons 62 à 68 n'ayant pu être consultés, je ne peux donner plus de précisions sur ces unités.

La dernière interrogation est en lien avec le vide dans la numérotation des bataillons puisque je n'ai trouvé aucun renseignement au sujet de BCC ayant porté les numéros 54 à 60. Il semble que ces derniers n'aient jamais existé.

---

<sup>145</sup> SHAT, 34 N 416, dossier 0 : Groupe de bataillons 523, le dossier est vide, mais porte l'inscription suivante : « Tunisie, voir section O.M ».

<sup>146</sup> SHAT, 34 N 440, dossiers 4 à 8 : 61<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : JMO.

<sup>147</sup> SHAT, 34 N 402 ; 34 N 416, dossiers 1 et 2 : Groupe de bataillons 522, JMO et fiches de renseignements sur le GBC 522.

### **3) Organisation des formations de chars :**

Les formations de chars français d'infanterie peuvent être divisées en deux catégories selon l'emploi que le commandement français voulait faire d'elles sur le champ de bataille. Les bataillons de chars placés sous le commandement des groupes de bataillons avaient pour fonction d'être engagés en accompagnement d'une ou plusieurs unités d'infanterie lors d'une attaque ou contre attaque. Cet emploi issu des pratiques de la première guerre mondiale consiste à étendre tout le long de la ligne d'attaque les blindés légèrement en avant des formations devant mener l'assaut à pied.

A l'inverse, les bataillons groupés au sein des divisions cuirassées de réserve (DCR) sont réunis selon le principe de l'emploi en masse des chars ainsi que de la relative autonomie de ces divisions vis-à-vis de plus grosses formations comme les Armées. Il sera décrit plus longuement dans la troisième partie les caractéristiques d'emploi des chars par les armées françaises en comparaison avec celles qu'en faisait l'Allemagne au même moment.

Qu'elles soient endivisionnées au sein des divisions cuirassées ou mises au service de formations d'infanterie, la forme et le fonctionnement des unités de chars combattantes sont assez similaires les unes des autres.

#### **3.1) Les formations d'encadrement d'accompagnement d'infanterie :**

Les groupes de bataillons constitués à la mobilisation et devant entrer dans la composition des armées françaises sont dans un premier temps au nombre de puis de 12, puis de 28. Nous allons maintenant nous intéresser à la composition même de ces Etats-Majors et essayer de comprendre leurs attributions, leur rôle théorique, en résumé, tout ce qui justifiait leur existence par le commandement français de l'époque.

Cet organe se divise lui-même en deux avec la section de commandement d'une part, constituée par les officiers et sous officiers, et d'autre part, du reste du personnel de l'EM constitué de sous-officiers subalternes et de chasseurs ayant des postes secondaires (mais néanmoins importants). Si l'on compare l'EM du groupe de bataillons à un corps humain, la section de commandement en serait la tête. Ces composantes forment en quelque sorte le

cerveau qui reçoit les informations, les traite et prend les décisions. Le reste de l'unité lui, serait le reste du corps, chargé d'appliquer les décisions transmises par le cerveau.

La tête de cette unité, généralement la seule représentée dans les ordres de batailles, est composée de cinq officiers. Le plus gradé, le commandant de groupe est sans exception un officier ayant le rang de Lieutenant-colonel. Ce dernier dirige son unité et les bataillons sous ses ordres. C'est aussi lui qui sert d'intermédiaire entre son groupe et l'armée de laquelle il dépend. Le commandant est assisté dans ses fonctions par un capitaine chef d'Etat-major. Comme nous l'avons vu précédemment, il semblerait que ces officiers aient eu la tâche de consignation des événements dans le journal de marche de l'unité. Il semble aussi que ces derniers rédigent, signent, certains ordres au nom du commandant de groupe. Quand ce dernier est absent ils sont même habilités à prendre ces fonctions par intérim. Cette tâche semble dépendre de la volonté du commandant qui, dans d'autres cas, préfère choisir un chef de bataillon. Il semble que le chef d'Etat-major centralise les informations au sein des différentes composantes de l'EM, servant d'intermédiaire entre ces dernières et le chef de bataillon. C'est lui qui est chargé des décisions d'intendance afin que le commandant puisse se consacrer entièrement aux questions militaires. Le capitaine responsable de la section de commandement a sous ses ordres 4 officiers ou sous officiers (Lieutenants ou sous-lieutenants) responsables chacun d'eux d'une partie du personnel du groupe de bataillon que l'on peut donc diviser en quatre parties. Ainsi, sont présents un adjoint technique, un officier des détails, un officier des renseignements et enfin un officier médecin. Je n'ai trouvé que très peu de choses sur les attributions de chacun de ces postes. Les journaux de marche des formations sanitaires retrouvés indiquent que les médecins avaient la charge d'assurer le bon état de santé des troupes en procédant aux vaccinations, diagnostiquant d'éventuelles maladies. Lors de l'incorporation des renforts, c'est lui qui délivre les certificats d'aptitude au service, à la conduite ou non des véhicules. Enfin, il peut exceptionnellement être amené à intervenir dans des cas d'abus de militaires partis en permission, se déclarant malades pour repousser leur rentrer dans la formation militaire, en prononçant son diagnostic personnel.

La seconde partie de cet organe est donc constituée d'officiers et chasseurs représentant le dernier niveau hiérarchique de celui-ci. C'est à eux que revient l'exécution des directives émanant de la section de commandement. Je n'ai pu trouver de descriptif précis des différents postes existant dans cette unité, aussi ma comparaison avec les EM des demi-brigades de chars ou des bataillons se bornera uniquement à la première constituante. Un résumé des fonctions et du personnel travaillant dans une demi-brigade de chars va être donné dans le

point suivant. Il semble que les GBC aient la même constitution que ces unités, à l'exception du personnel et de l'équipement radio.

Nous allons maintenant décrire les formations de commandement faisant partie des divisions cuirassées. Leur organisation et leurs fonctions sont très similaires à celles des groupes de bataillons de chars, du moins le semble t'il.

### 3.2) Les formations d'encadrement des divisions cuirassées de réserve (DCR) :

Lorsque le haut commandement français prend la décision de mettre sur pied des divisions cuirassées de réserve pour tenter d'opposer des formations similaires aux panzerdivisionen allemandes ayant fait forte impression lors de l'invasion de la Pologne. Deux groupements tactiques sont tout d'abord mis sur pied et ces derniers donneront naissance au 2 premières DCR au mois de janvier 1940. La troisième sera constituée au mois de mars et enfin, la 4<sup>e</sup>, en mai 1940. Ces grandes unités réunissent différentes armes telles que des unités d'infanterie et d'artillerie. Les unités de chars prennent place dans cette organisation particulière à raison de 4 bataillons par DCR Ces bataillons sont organisés en deux groupes de deux BCC de chars de même type. Ces groupes sont placés sous le commandement d'Etat-major que l'on appelle demi-brigade de chars. Chaque Division cuirassée comprend dans ces éléments de combat deux demi-brigades de chars. La première étant composée de deux bataillons de chars légers H39, dite « *légère* » et l'autre de deux bataillons de chars lourds B1bis dite « *lourde* ».

L'armée française donnera donc naissance au total, à huit de ses organes de commandement portant les l'appellation de 1<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> demi-brigades de chars. Malgré leur affectation dans une division cuirassée, malgré leur appellation particulière, ces unités son comparables à des groupes de bataillons de chars. Ces dernières ont en général deux bataillons sous leur responsabilité et sont chargés de faire le lien entre ceux-ci et l'Etat-major de la DCR ainsi que de ces différentes composantes. Si l'organisation et le rôle de ces unités semblent être les mêmes, la ressemblance ne s'arrête pas ici. En effet, bien que les effectifs d'une demi-brigade

soient plus importants, la répartition du personnel au sein des différents postes est très similaire.

Si l'on s'intéresse à la constitution de ces demi-brigades de chars on s'aperçoit qu'il s'agit en fait d'ancien GBC dissous puis créés sous un nom différent. Ainsi à chaque demi-brigade correspond un groupe de bataillons que l'on a dissous.

Les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> demi-brigades affectées à la 1<sup>e</sup> DCR au mois de janvier 1940 sont en réalité les anciens GBC 509 et 512. La même chose est constatée avec les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> demi-brigades, ex GBC 507 et 505, de la 2<sup>e</sup> DCR créées à la même date. Les groupes de bataillons 531 et 533, créés en janvier 1940 seront affectés en tant que 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> demi-brigades de chars de la 3<sup>e</sup> DCR. Enfin, lors de la constitution de la 4<sup>e</sup> DCR, les GBC 518 et 517 qui étaient affectés aux armées leur seront retirés pour devenir respectivement les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> demi-brigades de chars.

Ces organismes, tous d'anciens GBC sont de par leur constitution très proches de ces derniers. La section de commandement est dirigée par 5 officiers et sous-officiers, dont les grades et les attributions seraient exactement les mêmes que pour les GBC. Un document présent dans les archives du groupement cuirassé nous renseigne également sur le personnel de la première de demi-brigade de chars<sup>148</sup>. Son état-major est composé du chef d'EM, d'un adjoint technique, d'un officier des transmissions, ainsi qu'un officier de renseignements. Leur personnel est composé de téléphonistes parmi lesquels se trouvent des manipulateurs et deux équipes de déroulement de câbles téléphoniques. Les communications étant établies au moyen de lignes téléphoniques, des équipes sont chargées de se raccorder au réseau général de la grande unité de proximité en déroulant des câbles téléphoniques d'un point à un autre. On trouve également une équipe radio dont trois chauffeurs (conduisant des véhicules servant de relais semble-t-il, afin de communiquer avec les chars équipés de radio). Sont également présents des motocyclistes et chauffeurs chargés des transmissions des ordres ou des informations. Et enfin, d'un petit état-major composé de secrétaires, de chiffreurs et d'ordonnances. Il ne s'agit ici que de la partie la plus importante du personnel constituant la 1<sup>ère</sup> demi-brigade de chars, selon le document, celui serait constitué d'environ 90 personnes.

Certains postes comme celui de cuisinier ou d'officier des détails n'apparaissent pas sur ce descriptif ni sur des organigrammes réduits de GBC alors qu'ils sont indiqués sur d'autres. Selon ces indications, cela voudrait donc dire que ces postes ne sont pas présents

---

<sup>148</sup> SHAT, 34 N 401, dossiers 1 et 2 : 1<sup>ère</sup> brigade cuirassée, dossier 1 : création-note de service sur la création et l'organisation-septembre/octobre 1939-1<sup>ère</sup> brigade cuirassée-1<sup>er</sup> bureau, note de service du 7 septembre 1939 faite par le général Bruneau commandant p.i. la III<sup>e</sup> Armée pour le général commandant le groupement d'instruction de chars de combat.

systématiquement dans toutes les unités de chars. Cela peut également être tout simplement au fait que les organigrammes ou descriptifs des postes de ces unités sont déjà résumés et varient selon les informations que leurs auteurs ont bien voulu y faire figurer. Dans ce cas, les informations du descriptif qui vient d'être donné pour la première demi-brigade de chars est à prendre avec beaucoup de prudence, car il n'est peut-être pas exhaustif.

### 3.3) Les unités combattantes : bataillons de chars de combat :

Qu'il soit placé sous le commandement d'un groupe de bataillons ou d'une demi brigade, la structure, le rôle d'un bataillon restent exactement les mêmes. Les caractéristiques de ce corps sont uniquement définies par le modèle de chars qu'il emploie. Disposant lui aussi d'un Etat-major en plus de ses unités de combat, il peut être dissocié de son groupe de bataillons pour être affecté ailleurs. Le bataillon est en réalité une unité « *nomade* » devant se déplacer pour appuyer telle ou telle unité de l'armée à laquelle il est affecté. Il doit donc pouvoir assurer au moins temporairement sa subsistance sur le terrain et donc posséder un certain nombre d'éléments permettant de vivre de ses propres moyens. Cette autonomie est aussi d'ordre administrative car le bataillon peut être amené, et ce sera souvent le cas, à changer zone d'affectation, donc de GBC. Il faut se représenter les bataillons comme des unités autonomes que l'on greffe plus au moins longtemps à des groupes de bataillons.

Lorsque la France mobilise ses troupes, 40 bataillons sont mis sur pied dans un premier temps, ces derniers peuvent être répartis comme il suit :

- Bataillons du type 35 R (Renault). Ce char entre dans la dotation de 17 bataillons portant les numéros : 1, 2, 3, 5, 9, 10, 12, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 34, 35 et 39. (annexe 22)
- Bataillons de type FCM (Forges et chantiers de la méditerranée). Seuls les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons seront équipés de ce modèle dont la fabrication a été arrêtée. (annexe 22)
- Bataillons du type H35, H39 (Hotchkiss). Ce dernier équipe les 13<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> bataillons soit 5 formations.
- Bataillons de type B, B1bis. Ce char équipe les bataillons 8, 15, 28, et 37 soit au total 4 bataillons. (annexe 22)

- Bataillons du type D2. Il n'existera qu'un seul bataillon, le 19<sup>e</sup>, équipé de ce char moyen.
- Bataillons du type FCM 2C. Les neuf exemplaires de ce mastodonte de 70 tonnes équipent le 51<sup>e</sup> bataillon qui est par ailleurs doté de chars FT.
- Les bataillons du type FT. Ce modèle datant de la première guerre mondiale se trouve encore dans les 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> bataillons soit 9 formations.

Il faut noter que le 27<sup>e</sup> bataillon non repartit dans la liste est particulier car il s'agit d'un bataillon mixte de chars B1bis et H39. D'autre part, les bataillons 6 et 32 FT. percevront des chars R35 avant le début du conflit.

A cette liste il faudra ajouter 13 bataillons supplémentaires dont 6 de type 35 R, 2 de type H39, 4 de type B1bis, et un de type FT.

Il ne s'agit pas ici de d'exposer le nombre exact de chars présents dans les armées françaises ni d'en détailler tous les modèles produits, mais de montrer comment se divisent les bataillons de chars créés en fonction du modèle en service dans leurs formations. Cette classification ne prend pas en compte les bataillons présents dans les territoires sous domination française. Il faut aussi ajouter que celle-ci n'est valable que pour la période correspondant au mois de septembre 1939. Certains bataillons verront leurs chars remplacés par un autre modèle, de façon imprévue dans les mois suivants. D'autres ne toucheront jamais les chars qui étaient prévus, et ne prendront pas part aux combats.

Cette répartition permet cependant de se rendre compte de la supériorité écrasante des formations de type 35 R puisque dès la mobilisation il équipe 42% bataillons mis sur pied. Les unités de ce type sont exclusivement réservées à l'accompagnement d'infanterie. A la mobilisation, sur 40 bataillons, 4 sont destinés à être incorporés dans les deux divisions cuirassées en constitution. Cependant, les besoin d'engins blindés ne pouvant être complétés par la production industrielle, certains bataillons de chars 35 R seront détournés de leur usage premier pour entrer dans la reconstitution des 4 divisions cuirassées en reconstitution.

### 3.4) Cas particuliers :

Les formations de chars de combat contiennent dans leurs rangs des unités ayant des statuts particuliers, ou n'ayant pas combattu. Hormis les bataillons d'instruction et les unités de chars FT 17 disséminées entre les différentes régions militaires, il existe des bataillons de chars et des compagnies de combat différentes de toutes les autres unités. Cette étude ne se limitera qu'à la seule description de bataillons et de compagnies de combat, organes dont les archives sont présentes dans le fond des unités de chars de combat.

Le 51<sup>e</sup> bataillon de chars de combat FCM 2C se différencie très nettement des autres bataillons de chars. Cette unité est dotée de 8 de ces engins de 70 tonnes produits en 1918, les chars les plus lourds en 1940. Ces forteresses blindées ne peuvent emprunter les routes et les ponts en raison de leur poids. Leur transport se faisait donc par voie ferrée. C'est d'ailleurs sur des trains que les équipages seront surpris et devront détruire leurs chars le 15 juin 1940<sup>149</sup>. Ce bataillon n'aura donc pas combattu pendant la campagne de 1939-1940.

D'autres bataillons de chars tels que les 50<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> BCC ne prendront pas part aux combats. Les dossiers d'archives de ces unités étant assez pauvres, il n'a pu être recueilli que très peu d'informations à leurs sujets. Le 52<sup>e</sup> BCC se serait rendu sans combattre<sup>150</sup>. Le 53<sup>e</sup> bataillon quant à lui, n'aurait tout simplement jamais perçu ces chars du modèle 35 R, et donc n'aurait également pas combattu<sup>151</sup>. Enfin, le 50<sup>e</sup> bataillon de chars lui aussi ne combattrait pas. Il sera fait prisonnier par les allemands dans son camp, au Fort de Montrouge<sup>152</sup>. Cette unité, dotée de chars FT, était également appelée « *brigade de maintien de l'ordre* » et était chargée de sécuriser la ville de Paris. Elle n'avait donc pas vocation à participer à la lutte contre les formations allemandes. Les documents d'archives concernant cette unité étant peu nombreux, il ne sera donc pas possible de la décrire avec plus de précision.

Aux côtés des bataillons de chars, il existe d'autres formations combattantes. Ces dernières sont appelées « *compagnies autonomes de chars de combat* ». Il sera créé successivement

---

<sup>149</sup>FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., pages 30 et 31. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI.

<sup>150</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 14 à 15 : 52<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 15 : fonds et décorations, ensemble de récits indiquant que le bataillon se serait rendu aux allemands sans combattre, conformément aux ordres.

<sup>151</sup> Ibid, dossiers 16 à 20 : 53<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 18 : création du bataillon : PV de création du bataillon. Les chars R 35 ne seront pas perçus.

<sup>152</sup> Ibid, dossiers 4 à 8 : 50<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations du 50<sup>e</sup> BCC. La période couverte est comprise entre le 2 mai 1940 au 10 septembre 1940. Le chef de bataillon fait le récit de la période d'attente d'ordres devant lui indiquer s'il doit se battre ou non. Il décrit par la suite le contact avec les troupes allemandes et le désarmement de son unité. S'en suit une longue période d'attente, l'officier ne recevant aucune information sur le devenir de son bataillon.

11 de ses compagnies entre les mois de mars et juin 1940. Ces organes portent les numéros commençant de 342 jusqu'à 352<sup>153</sup>. Le fond des unités de chars de combat contiendrait les archives de ses dernières dans le carton 34 N 444. Ces unités sont simplement citées dans divers historiques de bataillons à partir desquels elles ont été formées, ou bien de groupes de bataillons et de demi-brigades de chars dont elles dépendaient. Les compagnies autonomes proviendraient de bataillons de chars. A l'origine, il s'agirait de compagnies que l'on aurait retirées à leur bataillon<sup>154</sup>. Certaines ayant combattu sous la direction de certains d'entre eux, un lien d'affiliation s'est créé. Il est donc normal de retrouver des récits faisant allusion aux CACC dans les archives de ces derniers.

Les unités qui ont été décrites n'ont laissé que d'infimes traces dans les cartons d'archives consultés. C'est la raison pour laquelle ce développement ne contient que peu de renseignements à leur sujet. N'ayant pu chercher et consulter leurs archives, ni retrouvé des publications sur ces unités, ce récit ne se base que sur les maigres traces laissées dans le fond des unités de chars de combat. Il existe, bien sûr, d'autres sources d'informations sur internet très riches, mais hélas non vérifiables. Il n'a donc été choisi, comme toutes les informations présentes dans ce mémoire, de ne faire figurer que les données qui étaient justifiables par des documents d'origines ou des publications fiables.

---

<sup>153</sup> SHAT, 34 N 409, dossiers 9 à 16 : groupement cuirassé, dossier : contrôle des décorations, bataillons N°46 à 67-compagnies autonomes 342 à 352-groupes de bataillons N°501 à 535-demi brigades N°1 à 8-chars d'armée N°1 à 10 et armée des Alpes, il s'agit de registres sur lesquels figurent des noms de soldats ayant reçu des récompenses. Ceux-ci sont classés selon leur unité. Il est notamment fait mention des compagnies autonomes N° 342 à 352, preuve que ces formations ont bien existé. Visiblement la liste des noms des militaires étant cités n'est pas complète. Une interrogation réside sur le fait qu'un tel document se trouve au groupement cuirassé. Des unités n'ayant pas appartenu aux divisions cuirassées y figurent, ce qui ne semble pas logique car cet organe n'en avait théoriquement pas la charge.

<sup>154</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports-fiches de renseignements généraux, état nominatif du personnel de la 343<sup>e</sup> compagnie autonome. Document réalisé le 25 avril 1940, l'expéditeur et le destinataire ne sont pas indiqués. Ce document de plusieurs pages dresse la liste nominative de tout le personnel de la 343<sup>e</sup> compagnie autonome. Les effectifs sont répartis entre ses différents organes. On y trouve une section de commandement composée de 18 soldats, 4 sections de combat de 12 soldats chacune, une section d'échelon de 68 soldats et une section de transport de 63 soldats. Au total, cela représente en tout 198 personnes. Il s'agit d'une compagnie de chars FT, or une compagnie traditionnelle servant ce type de matériel ne comporte qu'une centaine d'hommes environ. La 343<sup>e</sup> compagnie compte presque 50% d'effectifs supplémentaires. Cela peut s'expliquer par la présence de section de commandement et d'autres organes nécessaires à son autonomie.

## **4) La perception du matériel de campagne :**

La mobilisation générale du mois de septembre 1939 terminée, le gros des unités de chars de combat est désormais formé, les effectifs et le matériel étant théoriquement complets. Pourtant, si l'on étudie en détails les multiples comptes rendus journaliers, les journaux de marches ou rapports d'officiers de ces unités on s'aperçoit très vite que beaucoup se « *plaignent* » du manque de matériel malgré des demandes répétées et ce, depuis plusieurs mois. Bien pire encore, beaucoup d'unités se voient attribuer une multitude de véhicules de types et de marques différentes, ne répondant pas aux besoins des formations, souvent très vieux, quand ils ne sont pas tout simplement livrés inutilisables.

Ces manques ne s'arrêtent pas aux véhicules et leurs composantes, de la même manière, les équipements des chasseurs, nécessaires au combat ou tout simplement à la vie quotidienne, manquent cruellement dans plusieurs unités.

L'objectif de cette démonstration est de montrer au travers de plusieurs exemples pris dans un maximum d'unités différentes, les problèmes rencontrés par les formations de chars quant à l'utilisation de leur matériel. Ces problèmes ont trouvé des conséquences d'ordre technique mais ont pu aussi jouer un rôle sur le moral des hommes. Ce dernier point sera d'ailleurs développé dans le point suivant.

### **4.1) Le matériel automobile des unités de chars :**

Lors de la mise sur pied des premières unités de chars allant de la simple section jusqu'au groupe de bataillons, le matériel automobile des régiments de chars est fractionné entre les différentes composantes mises sur pied. Les premiers bataillons et groupes de bataillons auraient été mis sur pied avec du personnel d'active et des véhicules automobiles provenant exclusivement des régiments de chars de combat. Ceux-ci seraient donc constitués intégralement de matériel militaire. A l'inverse, la création des autres bataillons aurait été effectuée avec du personnel de réserve et en partie avec des véhicules de réquisition. Le matériel issu de la réquisition se révèle souvent inadapté à l'emploi que doivent en faire les unités de chars, ce qui est la source de nombreux problèmes. D'autre part, cela engendre également une grande profusion de marques et de modèles différents, ce qui complique la gestion du parc automobile de chaque unité.

Les véhicules en dotation dans les unités de chars pouvant sensiblement changer d'une unité à l'autre, il ne sera pas possible d'en donner la constitution exacte. Toutefois, à défaut de pouvoir énumérer tous les types et modèles d'engins automobile possédés par les formations de chars, et d'en distinguer complètement les véhicules militaires de ceux réquisitionnés, nous pouvons en donner les grandes catégories :

- Véhicules de liaisons (voitures touristes, voitures tout terrain, motocyclettes, side-cars)
- Camions, camionnettes, remorques, chenillettes : Destinés au transport des vivres, du matériel, des archives de campagne, du personnel, des chars, du carburant, des munitions, des hommes,

Un document provenant d'un des dossiers du 11<sup>e</sup> bataillon de chars de combat en date du 26 avril 1939 fait le récapitulatif de l'ensemble du matériel automobile existant dans cette unité<sup>155</sup>. Cet état du matériel figure également en (annexe 17 pages 268-269) de ce mémoire. Voici un résumé des principales données de ce document :

- Voitures de liaison : 13 véhicules, 6 modèles provenant de 2 constructeurs différents.
- Camionnettes : 42 véhicules, 25 modèles provenant de 10 constructeurs différents.
- Camions, cars (tous types confondus) : 47 véhicules, 32 modèles provenant de 5 constructeurs différents.
- Motos : 21 véhicules, 8 modèles provenant de 7 marques différentes.
- Tracteurs : 4 véhicules, 3 modèles provenant de 2 constructeurs différents.
- Porte-chars, 16 véhicules, 1 modèle, 1 constructeur.

Les mêmes modèles de véhicules entrant dans les dotations de types de camions différents ont été comptés deux fois. Pour exemple, le modèle CD2 de Unic est marqué pour les camions de 10 T et les camions citernes. Cette description montre bien la diversité des marques présentes pouvant aller jusqu'à 10 pour une seule catégorie de véhicules. Dans le cas de camionnettes, sur 42 véhicules, 25 sont de modèles différents, soit plus de 50% des effectifs. On peut alors aisément imaginer les difficultés qu'ont pu avoir les services d'entretien et réparations des unités. Cette diversité impose en théorie que chaque unité

---

<sup>155</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : cantonnements-transports, état du matériel automobile existant à la date du 26 avril au 11<sup>e</sup> bataillon de chars FT.

dispose de stocks énormes de pièces de rechange pour pallier aux différentes pannes. En réalité, les véhicules seront parfois envoyés en réparation pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, faute de pouvoir leur trouver de pièces de rechange.

Dans chaque unité, se côtoient donc des véhicules militaires et véhicules civils de qualité souvent mauvaise, car ayant trop servi ou étant tout simplement dépassés. De plus, la conception de ces véhicules ne répond pas dans la plupart des cas, avec l'utilisation que les bataillons sont amenés à en faire, ce qui pose des problèmes supplémentaires. Un compte rendu du commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de chars est très critique à cet égard<sup>156</sup>. Cet officier déplore qu'il faille utiliser trois types de carburant pour faire fonctionner l'ensemble des véhicules de son unité. Il note ainsi qu'en plus des véhicules fonctionnant à l'essence et au diésel, des camions marchant au gazobois sont présents dans sa formation. La diversité des combustibles alourdit considérablement la charge des unités qui doivent posséder des réserves pour chacun d'entre eux<sup>157</sup>. De plus, les procédures de ravitaillement s'en trouvent compliquées car il faut calculer alors les dotations en fonction du nombre de véhicules fonctionnant avec chacune de ces sources d'énergie.

Enfin, pour compliquer encore les choses, ce matériel est loin d'être uniforme car il se compose de modèles et de marques différentes. Ce qui signifie qu'une unité peut être constituée de véhicules non seulement inadaptés à l'utilisation que l'on doit en faire, mais également aux performances très différentes. Revenons à présent à notre 6<sup>e</sup> bataillon de chars. Son commandant, dans son compte rendu du 23 avril, émet par ailleurs des critiques vis-à-vis des camions Dewald, qui selon lui sont à remplacer<sup>158</sup>. Le commandant de la 3<sup>ème</sup> compagnie va encore plus loin puisqu'il précise dans un compte rendu réalisé le 23 février 1940 :

---

<sup>156</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : opérations-manœuvres B : compte rendu du commandant du 6<sup>e</sup> bataillon en date du 22 avril 1940 pour le commandant du GBC 518. Il s'agit d'un bilan des mesures effectuées par le 6<sup>e</sup> bataillon en réaction à des procédures d'alertes qui auraient été déclenchées quelques jours auparavant. Une des mesures consistait à déplacer le bataillon d'un point à un autre, et pour cela, des convois de véhicules de cette unité ont été préparés. Le commandant de l'unité fait ressortir alors les problèmes qu'il a rencontrés.

<sup>157</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : opérations-manœuvres B : compte rendu du commandant de la 3<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon de chars daté du 23 février 1940. Celui-ci indique que la provision de 100 Kilogrammes de bois nécessaires au fonctionnement des véhicules gazo-bois ou gazogènes n'est pas suffisante pour effectuer un long trajet. Les véhicules de ce type fonctionnent grâce à l'énergie dégagée de la combustion du bois. La possession de ce type de véhicule impose donc de détenir des camions réservés au transport du combustible nécessaire en plus des camions citernes d'essence et de diésel. L'orthographe de ce type de véhicule n'ayant pu être vérifiée faute de renseignements, il a été choisi de faire figurer l'orthographe de ce mot telle quelle se présente dans les archives.

<sup>158</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : opérations-manœuvres B : compte rendu du commandant du 6<sup>e</sup> bataillon en date du 22 avril 1940 pour le commandant du GBC 518. Lorsqu'il indique les principaux facteurs responsables des défaillances du transport des éléments du bataillon, son chef indique ceci : « *la nature déficiente de certains véhicules (Dewald, gazo-bois)* ».

*« Sans vouloir préjuger de l'état mécanique de ces trois véhicules, je signale que la vitesse maximum que peut atteindre l'un deux (Dewald) ne dépassant pas 15 Km/h, il sera très difficile de le conserver en queue d'une colonne susceptible de marcher à 40/50 Km/h sur route.<sup>159</sup>»*

La différence de vitesse de véhicules au sein d'une même unité affecte immanquablement la rapidité de ces déplacements. La présence de camions plus lents que les autres ralentit les convois et augmente également les chances de dispersion de ces éléments, et donc d'une désorganisation des unités.

L'étude des archives des unités s'avère compliquée car des traces de véhicules provenant de la réquisition, ont été retrouvées dans presque toutes les unités consultées. Il semble que si cette répartition entre véhicules civils et militaires était effective au moment de la mobilisation, des transferts et des compléments en matériels et effectifs ont eu lieu durant toute la drôle de guerre et pendant les combats, estompant ces différences. L'état des recherches qui ont été entreprises ne permet pas de résoudre cette question. La différenciation des véhicules n'a pas été faite à cause de la grande variabilité des situations entre les unités. D'autre part, l'état de mes connaissances automobiles actuelles n'est pas suffisant pour me permettre de procéder à une répartition en fonction des seules marques et modèles de véhicules. Toutefois, un travail de ce type serait intéressant car il pourrait montrer quel était le taux de matériel réquisitionné dans les unités de chars. Le développement qui vient d'être fait montre dans le cas des 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> bataillons de chars, la diversité de leur parc automobile et les problèmes engendrés par l'utilisation de véhicules de réquisition. Bien entendu, il ne s'agit que d'exemples extrêmes, et les situations sont différentes selon les formations de chars. Cependant, les plaintes au sujet de l'emploi de véhicules usés, inadaptés ou de marques trop diversifiées se rencontrent très fréquemment dans les dossiers des unités de chars de combat, preuve de l'importance du phénomène qui se poursuit jusqu'aux affrontements de mai et juin 1940<sup>160</sup>.

---

<sup>159</sup> SHAT, 34 N 420, dossier : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : opérations-manœuvres B : compte rendu du commandant de la 3<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon de chars daté du 23 février 1940.

<sup>160</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier gris : pas de titre, rapport non daté du capitaine Fijeau. Les faits relatés sont compris entre le 3 septembre 1939 et le 16 juin 1940. L'officier indique que le matériel de son unité était usé avant même le début de la campagne. Les pièces de rechanges étaient rares, le matériel de réquisition parfaitement inadapté et il y avait trop de marques différentes pour pouvoir faire un entretien de qualité. De tels récits sont très fréquents.

## 4.2) Les carences d'équipement et ses effets :

La diversité du matériel automobile et les problèmes qui lui sont liés, ne sont pas les seuls maux résultant de la mise sur pied des formations de chars de combat. Plus généralement, les équipements des unités sont loin d'être complets à la fin de la période de mobilisation. Ce constat peut être fait par l'étude des comptes rendus journaliers que les chefs de bataillon envoient à leur GBC respectif. Nous allons maintenant citer différents exemples afin de montrer quels étaient les problèmes rencontrés et leurs répercussions sur les formations de chars de combat.

Si l'on se reporte aux comptes rendus journaliers de mobilisation du 6<sup>e</sup> bataillon de chars, on constate alors que cette unité signale pratiquement tous les jours que des perceptions de matériels n'ont pas été effectuées<sup>161</sup>. Le compte rendu du 2 septembre 1939, premier jour de mobilisation, indique qu'il manque pour toutes les unités des salopettes en toile huilée, des bottes de tranchées et des paires de moufles en toile huilée<sup>162</sup>. Le 4 septembre, les lots de bord de la CE ne sont pas perçus, et les rations de graisse consistante, carbure et glycérine sont incomplètes. La première compagnie n'a également pas touché ses armes et son matériel de camouflage<sup>163</sup>. De tels déficits ne semblent pas très importants au regard du volume d'hommes et de matériels alors qui vont alors être répartis entre toutes les composantes de l'armée française. De plus, aucune opération de cette ampleur ne peut s'effectuer sans la moindre imperfection, aussi minime soit-elle. Ces documents en lien avec la mobilisation, sont les seuls qui ont pu être trouvés dans l'ensemble des archives qui ont été consultées. Il reste cependant très probable que de tels déficits aient été rencontrés par la plupart des unités de chars au moment de leur mise sur pied, il en existe d'ailleurs des exemples partiels.

Si des contretemps étaient inévitables à la mobilisation, et donc acceptables, il en va tout autrement au fur et à mesure que le temps passe. En outre, nous avons vu que les équipements déficitaires n'étaient pas forcément de première nécessité, du moins sur le moment, ce qui n'est pas le cas d'autres fournitures comme les couvertures des soldats. Un document produit par le commandant du GBC 510 à ce sujet le 1<sup>er</sup> janvier 1940, montre la

---

<sup>161</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : personnel-effectifs, compte rendu des opérations de la journée.... Du 2 au 21 septembre 1939. Sur chacun d'eux est inscrit : ...jour M.G. (mobilisation générale). Il s'agit en quelque sorte des ancêtres des comptes rendus journaliers qui prendront leur place pour informer du quotidien des unités. Ces documents mentionnent presque tous les jours des déficits de matériels à percevoir.

<sup>162</sup> Ibid, compte rendu des opérations de la journée du 2 septembre 1939.

<sup>163</sup> Ibid, compte rendu des opérations de la journée du 4 septembre 1939.

lenteur avec laquelle les compléments étaient effectués. Voici ce que cet officier indique lorsqu'il revient sur la demande de couvertures qu'il avait effectuée précédemment :

« Devenu sans objet ; les couvertures ont été perçues le 31 décembre, elles avaient été réclamées la 1<sup>ère</sup> fois le 28 octobre puis le 25 novembre, enfin à de nombreuses reprises depuis trois semaines.<sup>164</sup>»

Les hommes de son unité ont reçu leurs couvertures en plein hiver, soit deux mois après la première demande. Le délai d'attente est long mais n'est aucunement exceptionnel, des demandes de cette nature peuvent être renouvelées pendant plusieurs semaines sur des comptes rendus journaliers d'autres unités. Cet exemple nous permet également de mesurer l'importance de certains de ces retards. Un déficit de couvertures peut être sans importance en plein été mais vital pendant l'hiver. Nous savons aujourd'hui que celui de 1939-1940 a été particulièrement froid, la température pouvant descendre de plusieurs dizaines de degrés selon les régions<sup>165</sup>. Des demandes similaires se retrouvent également pour d'autres unités telles que le 20<sup>e</sup> bataillon de chars<sup>166</sup>. Les comptes rendus journaliers du 24<sup>e</sup> bataillon de chars montrent que le bataillon attendra plus de 3 mois pour recevoir 7 camionnettes qu'il avait envoyées en réparation et ne touchera pas les 4 motos qu'il avait également envoyées pour les mêmes raisons<sup>167</sup>.

Les unités de chars, et plus spécialement les bataillons, ont été mis sur pied sans toucher l'intégralité de leur matériel. Dans la plupart des cas les déficits ne concernaient que des équipements secondaires, et ont été par la suite complétés. Cependant, nous avons vu que des manques comme celui de couvertures au début de l'hiver pouvaient s'avérer dangereux, les chasseurs dormant souvent dans des étables sur des lits de pailles, abris ne protégeant que du vent et non des chutes de la température. Il est probable que des déficits tels que celui-ci ont contribué à la chute de leur moral et contribué à ce que François Cochet appelle la dépression d'hiver<sup>168</sup>. D'autre part, la lenteur avec laquelle les approvisionnements sont effectués ont

---

<sup>164</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 510, document ne portant pas de titre réalisé par le commandant du GBC 510 pour le général Keller le 1<sup>er</sup> janvier 1940. Il s'agit d'un rapport axé principalement sur la mentalité de la troupe et des mesures prises pour l'entretenir. La demande de couverture rentre dans ce cadre car en plein hiver, il est indéniable que son absence ait été une source de mécontentement des soldats.

<sup>165</sup> SHAT, 34 N 440, dossiers 10 à 12 : 29<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : journal de marche, journal des marches et opérations du 29<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce document couvre une période comprise entre le 25 septembre 1939 et le 30 juin 1940. Ce document contient les températures journalières lorsqu'elles atteignent des niveaux exceptionnels. Il est fait mention d'une température de -27°C un jour de l'hiver 1939-1940.

<sup>166</sup> SHAT, 34 N 428, dossiers 1 à 8 : 20<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : comptes rendus journaliers, comptes rendus journaliers du mois de septembre 1939 au mois d'avril 1940. L'exemplaire du 4 octobre 1939 contient la remarque suivante : « En raison de la température, il y a lieu de recevoir le plus tôt possible les effets chauds demandés par état du 26 septembre, en particulier une couverture supplémentaire (chaque gradé et chasseur ne détient actuellement qu'une couverture). »

<sup>167</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 11 : IV<sup>ème</sup> Armée-comptes rendus journaliers, comptes rendus journaliers du 24<sup>e</sup> bataillon de chars du 29 janvier 1940 au 12 mai 1940.

<sup>168</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 123.

vraisemblablement exaspéré les chefs d'unités énumérant toujours les mêmes demandes dans la partie « *Désidératas* » des comptes rendus journaliers pendant plusieurs jours d'affilés. Certains d'entre eux ne prenaient même plus la peine de les décrire et se contentaient simplement d'inscrire : « *toujours les mêmes* ». Plus que l'exaspération, cette situation faisait peser le risque de démotivation des cadres, menaçant alors la bonne santé mentale des unités. Le conditionnel est utilisé ici, car aucune trace de ces conséquences n'a été détectée, seul l'énervement de certains responsables semble transparaître. Ces problèmes d'équipement se sont poursuivis pendant les mois de mai et juin 1940 et ont également eu d'autres conséquences. Ce point sera abordé en troisième partie de ce mémoire.

## **B. Le quotidien des soldats des chars :**

Une fois les premiers jours de la mobilisation passés, les unités combattantes des formations de chars se dirigent vers leurs camps ou leurs cantonnements respectifs (qui pourront changer par la suite). La vie des unités s'organise alors entre les instructions, les exercices, les temps libres et autres événements ponctuels. Les jours passant et les perspectives d'un choc entre les armées alliées et allemandes se faisant de plus en plus lointaines, l'ennui gagne les soldats des formations de chars. Pour préserver leur moral et la combativité des troupes, des mesures de surveillances, et d'agrémentation du quotidien des hommes sont mises en place. Si ces dernières sont appréciées par les soldats, elles ne résolvent cependant pas tous les problèmes. Toutefois, elles seront suffisantes semble-t-il car, au moment des affrontements de mai et juin 1940, les unités de chars se montreront à la hauteur de leurs responsabilités. Mais avant d'en arriver à ce point, nous allons tout d'abord décrire certains aspects du quotidien et de l'état d'esprit des soldats des bataillons de chars. N'ayant pu obtenir d'informations précises sur des organes supérieurs tels que les états-majors de DCR ou de commandement des chars d'armée, ces derniers ne seront donc pas mentionnés dans cette partie.

# 1) Organisation et vie au cantonnement

Les différentes formations de chars mises sur pied, celles-ci rejoignent alors des camps ou des lieux de cantonnement dans le nord de la France. Ceci est vrai pour les groupes de bataillons de chars et les bataillons, unités pour lesquelles des informations figurent dans les archives. Il est très probable que cela fut le cas pour les demi-brigades de chars qui ont été créées par la suite. Il n'existe cependant aucune indication concernant les organes supérieurs tels que les états-majors de DCR ou les commandements de chars d'armée. Notre exemple va s'intéresser plus particulièrement aux cantonnements, qui, à l'inverse des camps, ne semblent pas être des structures fermées, coupées du monde civil. Un cantonnement peut être établi en pleine nature, mais dans la plupart des cas, ils sont installés dans des villages non évacués. La vie dans au cantonnement est soumise à des règles et à des activités quotidiennes. Lorsque les militaires sont au contact de la population, des rapports se créés, et nous verrons de quel nature ils peuvent être.

## 1.1) Le cantonnement

Les unités constituées sont par la suite dirigées dans des différents secteurs du nord de la France plus ou moins proches de la frontière. Celles-ci établissent dans des camps aménagés de l'armée française mais aussi dans des villages. Ceux-ci sont parfois vides, comme c'est le cas pour de nombreux villages de l'Est de la France que l'on a fait évacuer en prévision des futurs combats qui pourraient s'y dérouler. Dans certains cas, les unités cohabitent avec les « locaux » ce qui crée parfois des tensions.

Un ordre d'installation du 6<sup>e</sup> Bataillon dans la localité de Roulliet en date du 6 Septembre 1939 permet d'avoir un aperçu de l'organisation générale d'un cantonnement aménagé dans une commune<sup>169</sup>. La mairie est transformée en poste de commandement abritant là l'Etat-major et la section de commandement du bataillon. Cet édifice accueille aussi ce qui est nommé « garde de police » composé d'un sous-officier, d'un caporal et de 6 chasseurs appartenant à une des 3 compagnies présentes sur place. Ces militaires ont la charge du maintien de l'ordre dans le cantonnement ainsi que de la garde des chasseurs ayant été mis

---

<sup>169</sup> SHAT, 34 N 420, Dossier 7 : Personnel-effectifs, Ordre d'installation au cantonnement fait par le chef du 6<sup>e</sup> bataillon Jan en date du 6 septembre 1939.

aux arrêts pour le non respect des règles du camp. Les postes des chefs de compagnie dont les emplacements ne sont pas mentionnés sont reliés par téléphonie à la mairie et doivent détacher chacun un agent de transmission au P.C. du bataillon. Ce dernier détache lui-même un motocycliste appelé agent de liaison à L'Etat-major du GBC dont il dépend.

Une autre partie du cantonnement est constituée par des parcs pour les véhicules du bataillon et des ateliers d'entretien et réparation du matériel quand la situation le permet. Enfin, les camions d'essence et de munitions, représentant des dangers potentiels d'explosion et d'incendie sont, eux, mis en lisière du cantonnement. Ici, il est possible de penser qu'ils ont été mis à une extrémité du village car cela ne représentait aucun danger pour le cantonnement.

Le personnel est enfin logé dans les habitations dont le confort dépend avant tout du grade du militaire. Les officiers et sous-officiers sont généralement logés chez l'habitant moyennant une indemnisation journalière, et les simples chasseurs dans les des grands locaux communs comme des entrepôts ou des étables. Ces deniers n'ont bien souvent qu'un poêle pour se chauffer, de la paille en guise de matelas et parfois une seule couverture quand ces effets ne manquent pas<sup>170</sup>. Cet équipement peut paraître bien insuffisant quand on sait que l'hiver 1939 a été particulièrement froid. Il est relaté dans le journal de marche que les températures sont descendues jusqu'à -21°C. Le froid étant parfois tel qu'il recouvre de plusieurs centimètres de gel les routes, faisant glisser les chars dans les bas côtés de la route.

Cet ensemble est bien entendu gardé par des sentinelles dépendant du poste de police et assurant aussi bien la garde du matériel<sup>171</sup> que celle des accès au lieu de stationnement des unités. Ces hommes sont issus de la même section de char et sont remplacés tous les jours par du personnel d'une autre section. Un document du 2<sup>e</sup> bataillon nous apprend que toute personne civile, militaire étranger au bataillon ou en mauvaise tenue voit son accès interdit au cantonnement par les sentinelles<sup>172</sup>. De la même manière, et selon les archives du 6<sup>e</sup> bataillon, ces gardiens ont le rôle de contrôler toutes les sorties de personnel, le cantonnement étant généralement consigné jusqu'à 17 heures 30, les appels de la troupe se déroulant à 5 heures 30 du matin et à 21 heures le soir<sup>173</sup>.

---

<sup>170</sup> SHAT, 34 N 431, dossiers 7 à 10 : 26<sup>e</sup> bataillon, dossier 7 : J.M.O. du 26<sup>e</sup> bataillon.

<sup>171</sup> SHAT, 34 N 414, dossier 4.5 : Notes de services du G.B.C. 516, Note de service du commandant du groupe de bataillons Rothee en date du 25 janvier 1940.

<sup>172</sup> SHAT, 34 N 418, dossier 7 : Personnel-effectifs, Consignes du poste de police. Document établi par le Capitaine De Bodard du 2<sup>e</sup> bataillon le 16 juin 1940.

<sup>173</sup> SHAT, 34 N 420, dossier 7 : personnel-effectifs, Ordre au cantonnement du 3 septembre 1939 fait par le chef de bataillon Jan.

Enfin, pour les lieux de stationnement les plus proches de la frontière et donc les plus exposés, des postes de défense contre avion (DCA) sont installés avec des consignes particulièrement strictes. Le camp de Roulliet comporte par exemple un sous-officier muni de jumelles et quatre chasseurs servant des mitrailleuses en liaison directe avec le poste de police de la mairie sur les hauteurs Est du camp<sup>174</sup>. Durant la fin d'année 1939, le haut commandement de l'armée française, ayant vu l'aviation allemande à l'œuvre en Pologne n'aura de cesse de rappeler aux formations l'importance du respect des consignes de lutte contre les avions. Une note du 15 septembre 1939 permet de se rendre compte de l'importance que le GQG accorde à ce sujet :

*« L'aviation ennemie n'est pas encore entrée en action, mais elle peut intervenir dans la lutte d'un moment à l'autre. [...] [les chefs] ne prennent pas toutes les précautions prescrites pour lutter contre elle. Les chefs [...] encouraient les plus graves responsabilités<sup>175</sup>. »*

## 1.2) Exercices et vie quotidienne :

Comme il l'a été montré précédemment, les premiers jours de la mobilisation consistent à mettre sur pied les nouvelles unités de chars du temps de guerre. Le mois d'août 1939 voit la dissolution de régiment existant, leur matériel de combat et une partie de leur personnel est disséminée entre différentes unités, ces ensembles formant le noyau des futures formations de chars. Ces dernières sont complétées dans les jours qui suivent, à partir de 2 septembre, jour de la mobilisation, avec du matériel issu de la réquisition et l'arrivée des réservistes.

Des comptes rendus journaliers du 6<sup>e</sup> bataillon permettent d'avoir un bref aperçu de l'activité des unités de chars au moment de la mobilisation<sup>176</sup>. On y apprend par exemple qu'un premier contingent de 34 soldats composé de 6 officiers, 8 sous-officiers et 19 soldats est affecté à l'unité le 2 septembre 1939. Cette opération se répètera tous les jours suivants jusqu'à ce que les effectifs soient complets. Les nouveaux arrivants passent la visite médicale validant leur aptitude ou non au service, mais aussi dans les cas des pilotes de chars ou des

---

<sup>174</sup> Ibid.

<sup>175</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : Groupe de bataillons 511, dossier 5 : opérations, Copie d'une note du G.Q.G adressée à la 3<sup>e</sup> armée qui a fait suivre jusqu'au G.B.C. 511.

<sup>176</sup> SHAT, 34 N 420, dossier 7 : personnel-effectifs, Comptes rendus journaliers de mobilisation du 6<sup>e</sup> bataillon des journées du 2 septembre au 10 septembre 1939. Il ne reste que très peu de documents dans le fond d'archives consulté.

conducteurs, leur aptitude à la conduite d'un véhicule<sup>177</sup>. Les lots de bords des véhicules sont touchés, ils se composent du carnet du véhicule sur lequel se trouvent l'immatriculation de celui-ci et ses caractéristiques. Les lots sont aussi composés de matériels divers, outils et pièces de rechanges diverses. Les soldats sont dotés de leur tenue de guerre : vareuse, veste de cuir, bérets ou casques métalliques. C'est alors, pour les chefs de bataillon, le moment de signaler les lots de bord déficitaires, les couvertures non perçues, la matériel d'entretien des véhicules déficitaires,...<sup>178</sup> Les militaires reçoivent également leurs premières instructions techniques sur la DCA, le port du masque à gaz ou sur l'organisation de formations de combat. Le dernier jour est consacré à l'instruction sur l'embarquement des chars sur chemin de fer<sup>179</sup>. Cette instruction, dans le cas du 6<sup>e</sup> bataillon, clôt la première phase de mobilisation, car la formation se déplace par la suite sur son cantonnement proche de la frontière.

Dans les semaines et les mois qui suivent, les soldats voient leur vie quotidienne réglée minutieusement par des activités multiples et des temps de liberté. Un programme d'instruction retrouvé dans les archives du Groupe de bataillons 520 indique que 6 semaines de cantonnement représentent 294 heures de travail<sup>180</sup>. Les chasseurs effectuent selon cette répartition, 49 heures de travail par semaine, soit 8 heures par jour. Il ne s'agit là que d'un programme d'instruction qui ne tient pas compte des autres activités telles que l'entretien du matériel et du camp, il est donc permis de penser que les journées devaient être bien supérieures à 8 heures d'activités. Les JMO consultés indiquent que le dimanche était un jour de repos pour les soldats. Le temps d'activités des hommes du cantonnement peut être divisé en plusieurs catégories d'activités. Celles-ci étant nombreuses et diversifiées, il ne sera donné que les exemples les plus représentatifs. Les soldats du 6<sup>e</sup> bataillon voient leurs activités réparties tous les jours entre exercices avec le matériel de combat (conduite, tir), cours théoriques sur le matériel et sur l'engagement des chars au combat (règle de combat par section et compagnies), entretien et réparation du matériel, nettoyage du cantonnement, exercices physiques, et bien entendu manœuvres à pied<sup>181</sup>.

---

<sup>177</sup> SHAT, 34 N 428, dossier 4 : personnel-effectifs, Note manuscrite du 1<sup>er</sup> décembre 1939 du médecin chef du 20<sup>e</sup> B.C.C.

<sup>178</sup> SHAT, 34 N 420, dossier 7 : personnel-effectifs, Comptes rendus journaliers de mobilisation du 6<sup>e</sup> bataillon des journées du 2 septembre au 10 septembre 1939.

<sup>179</sup> Ibid.

<sup>180</sup> SHAT, 34 N 415, dossier 13 à 16 : Groupe de bataillons 520, dossier 15 : opérations, programme d'instruction des unités pendant la période de stationnement réalisés par le commandant du G.B.C. 520 le 9 octobre 1939.

<sup>181</sup> SHAT, 34 N 420, dossier 7 : personnel-effectifs, Comptes rendus journaliers du 6<sup>e</sup> bataillon du 17 octobre au 31 décembre 1939.

Il semble que pour la majeure partie des unités, l'instruction réalisée pendant ce que l'on appelle la drôle de guerre ait été réalisée correctement, contrairement à ce qui a pu être constaté dans l'ensemble de la troupe française à cette époque. Cependant, il faut tout de même nuancer cette affirmation. Les bataillons formés en 1940 à la hâte, verront par manque de temps leur instruction inachevée voire à peine ébauchée. Dans le cas du 40<sup>e</sup> bataillon, lorsque leur matériel de combat leur sera livré, les chasseurs auront la mauvaise surprise de constater qu'il s'agit de chars de type 35 R, alors que l'on vient de les former pour le service de chars type H39. Les équipages devront en apprendre l'usage durant la montée au combat<sup>182</sup>!

La situation des chasseurs du 45<sup>e</sup> bataillon n'est guère plus enviable puisque ceux-ci seront formés sur trois chars H39 à raison d'un par compagnie (un bataillon dispose en marche normal de 45 équipages de chars). A cause d'un matériel d'instruction si pauvre, les différentes équipes servant les chars ne pourront effectuer qu'un seul tir pendant leur période d'instruction<sup>183</sup>. Cette unité ne touchera son matériel de combat que le jour de son appel en ligne, et celui-ci ne sera constitué que par des chars H35 anciens modèles.

Dans un cas de figure similaire le commandant de la 1<sup>e</sup> compagnie du 46<sup>e</sup> bataillon explique que les équipages de chars B1 bis de sa compagnie n'auront durant la courte période d'instruction, tiré chacun que 8 obus de 75 au cours d'une seule et unique séance de tir. Le canon de 47, présent en tourelle, lui n'aura même pas pu être essayé<sup>184</sup>.

Le niveau d'instruction des unités de chars semble donc être variable en fonction des bataillons de chars de combat. D'après les nombreux récits de combats, il semble toutefois que la grande majorité des équipages de chars ait donné satisfaction en répondant aux attentes de leurs chefs.

---

<sup>182</sup> SHAT, 34 N 436, dossiers 1 à 5 : 40<sup>e</sup> Bataillon de chars, dossier 1 : J.MO. et comptes rendus particuliers au 40<sup>e</sup> B.C.C., Fiche de renseignement N°321 d'un chef de section de la deuxième compagnie. Il n'y a pas de date, ces documents ont été établis après les combats.

<sup>183</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de gendarmerie, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport en date du 17 octobre 1941 réalisé par le chef d'escadron Bezanger.

<sup>184</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 1 à 4 : 46<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : Opérations, Fiche de renseignement N°28 di capitaine Bibes.

### 1.3) Le cantonnement et son environnement :

Lorsque les formations de chars s'établissent dans une localité ou à proximité d'une zone habitée, des contacts se créent entre la population locale et les militaires. Ces rapports peuvent être amicaux quand les militaires sont acceptés. Parfois, les soldats ne sont que tolérés par les habitants pour différentes raisons dont nous allons donner quelques exemples<sup>185</sup>. Il ne faut pas oublier que la présence de ces militaires est avant tout imposée et donc subie par les populations civiles.

L'impact le plus important sur la population est sans conteste l'occupation par les soldats de différents logements. Les militaires logent dans bien des cas dans des locaux habités et sont en contact avec les propriétaires qui voient leur vie quotidienne troublée par l'irruption d'individus étrangers qu'on leur impose. Cette cohabitation forcée est tolérée voire acceptée quand la répartition des charges de logement ne pèse pas trop sur la population. Cependant lorsque celle-ci n'est pas faite équitablement, elle semble alimenter les rancœurs envers les militaires. Le commandant Taitot du groupe de bataillons 510, écrit d'ailleurs à ce sujet :

*« La population de Bouy ne s'est pas montrée sous un jour favorable depuis l'arrivée du bataillon. Il semble surtout qu'il y ait de la part du Maire une méconnaissance totale de ses devoirs de chef de la commune, un certain manque d'autorité de sa part. Il n'a pas su répartir équitablement entre ses administrés les charges incombant du fait l'occupation par la troupe.<sup>186</sup> »*

Parfois, la cohabitation donne naissance à de véritables conflits qui nécessitent l'intervention des plus hautes autorités de l'armée française. C'est ainsi que Monsieur B. propriétaire d'un immeuble qu'il a mis à la disposition du 24<sup>e</sup> bataillon installé dans sa commune, écrit au maire pour se plaindre de l'utilisation qui en est faite par les militaires :

---

<sup>185</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 99 à 102. L'auteur indique que les populations supportent parfois mal la présence des militaires de l'armée française. Outre la barrière de la langue entre les populations issues de régions différentes, les militaires influent sur les conditions de vie de leurs hôtes. La circulation des civils est soumise à une réglementation stricte imposant des autorisations parfois très longues à obtenir pour se déplacer jusqu'au village voisin. L'occupation de locaux agricoles comme les étables ou les granges perturbent l'activité des paysans qui ne peuvent plus entreposer leurs bêtes ou leur matériel. De tels problèmes ne sont pas consignés dans les documents des formations de chars, toutefois il n'est pas impossible qu'ils se soient produits.

<sup>186</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons 510, document sans titre en date du 1<sup>er</sup> janvier 1940 établi par le commandant du G.B.C 510.

*« Incorrection complète des officiers qui se considéraient comme en pays conquis, hélas ! Saleté repoussante de tout l'immeuble, remise en marche du chauffage central avec mon charbon naturellement [...] »<sup>187</sup>*

Puis à la fin de sa lettre il ajoute :

*« Je demande à ce que ces militaires occupant soient avisés par les pouvoirs publics qu'ils sont dans mon immeuble à titre gracieux de ma part [...] Mon immeuble n'est pas réquisitionnable, la loi de 1929 étant inopérante [...] j'entends seul disposer de ma propriété. »<sup>188</sup>*

Le chef de bataillon Delatour, dans un rapport adressé à sa hiérarchie donne sa version de l'affaire puis ajoute :

*« Malgré ses protestations de patriotisme, de bon français quoique naturalisé [...] Malgré qu'il se défendit d'avoir profité jadis des dommages de guerre, il m'apparut clairement que ce monsieur ne nourrissait pas vis à vis des militaires des sentiments particulièrement bienveillants, et qu'il tenait beaucoup par ses plaintes à prendre dès maintenant position pour avoir sa part dans les dédommagements futurs [...] »<sup>189</sup>*

Enfin il termine :

*« Mais je demeure encore bien sceptique sur la valeur de cette générosité. Cet homme très averti de ses droits sait sans nul doute que cette occupation lui sera tout de même payée... »<sup>190</sup>*

Réelle dégradation des militaires du 24<sup>e</sup> bataillon ou bien volonté de la part d'un citoyen de profiter de la situation : là n'est pas la question. Cependant ce cas de figure, rarissime dans les archives des unités de chars, montre bien jusqu'à quel degré les relations pouvaient se dégrader entre des civils et des militaires.

Les mécontentements peuvent aussi se rencontrer sur d'autres terrains. Les chars, qui sont des engins lourds dont les chenilles défoncent et entaillent la chaussée, ravagent les terrains en y laissant de profondes ornières, font aussi l'objet de mécontentements de la part des autorités civiles ou des simples propriétaires particuliers. Le chef de bataillon François commandant le 2<sup>e</sup> bataillon en a fait la désagréable expérience :

*« Les exercices de section en terrain varié provoquaient des demandes d'indemnité des propriétaires ; tout mouvement sur route était suivi d'une réclamation du Service des Ponts et Chaussées... »<sup>191</sup>*

---

<sup>187</sup> SHAT, 34 N 430, dossier 12 : opérations, lettre du Maire datée du 11 janvier 1940 accompagnant la lettre du propriétaire de l'immeuble de laquelle ces extraits sont tirés. Ces documents adressés au commandant de la 6<sup>e</sup> région militaire, sont par la suite transmis par ce dernier au bataillon, d'où leur présence dans les archives du bataillon.

<sup>188</sup> Ibid.

<sup>189</sup> SHAT, 34 N 430, dossier 7 : opérations, rapport du chef de bataillon Delatour en date du 20 janvier 1940.

<sup>190</sup> Ibid.

Les documents consultés ne permettent pas de savoir si des pillages ont été constatés dans les communes proches de la frontière Allemande et entièrement vidées de leur population. Les soldats y logeaient seuls et « *ils régnaient en maître absolus dans les maisons.*<sup>192</sup> ».

Les relations entre les unités des chars et la population civile ne sont pas toujours tendues pour ne pas dire hostiles. Certains cas montrent que le cantonnement semble plutôt bien s'intégrer dans son environnement.

Un carnet retrouvé dans les archives du 13<sup>e</sup> bataillon et ayant, semble t-il, appartenu à la 2<sup>e</sup> compagnie, indique à certaines pages les sommes dûes par l'unité auprès de certains commerçants leur ayant fourni divers produits<sup>193</sup>. Il s'agit presque uniquement de denrées alimentaires telles que du sel, café, légumes secs, chocolat, tabac, vin, viande, pain et pâtes... on y trouve aussi des aliments plus couteux tels que des cigares et du champagne. Une note du commandant de groupe de bataillon Dufrasne demande à celui-ci de faire connaître les prix pratiqués par trois commerçants concernant des galoches, sabots et chaussons pour de futurs achats<sup>194</sup>. Ces deux exemples montrent que les unités installées au milieu de la population développent des liens commerciaux et donc contribuent à l'économie locale. Les commerçants les mieux lotis devant être les cafés et autres débits de boissons, lieux stratégiques où se retrouvent les chasseurs ayant des temps libres. La fréquentation de ces établissements par les militaires et les conséquences qu'elle engendre parfois sont si importantes qu'ils font l'objet de consignes particulières. Les établissements de Wassigny, La Neuville-les-Wassigny et Granchamp se voient interdire de servir des boissons alcoolisées aux militaires en dehors de 18 à 20 heures sous peine de sanctions<sup>195</sup>.

Les formations militaires peuvent même être sollicitées afin de venir en aide à certaines entreprises. C'est le cas de l'usine de la société BIAN titulaire d'un marché de tissus pour la défense nationale<sup>196</sup>. Le Lieutenant-colonel Dufrasne, saisi par cette dernière, écrit à son

---

<sup>191</sup> SHAT, 34 N 418, dossier 6 : documents extraits du fond décorations, rapport de l'adjoint principal de chancellerie de 2<sup>e</sup> classe François fait le 15 novembre 1942. Les faits mentionnés se situent entre septembre 1939 et mai 1940.

<sup>192</sup> SHAT, 34 N 424, dossier 6 : 2<sup>e</sup> bureau-moral, Note adressée par le colonel Guillot commandant les chars de la 4<sup>e</sup> armée le 24 février 1940.

<sup>193</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon, carnet de correspondance, le propriétaire n'est pas mentionné. Les notes, toutes datées, sont comprises dans une période allant du 14 septembre 1939 au 10 janvier 1940.

<sup>194</sup> SHAT, 34 N 414, dossier 4.4 : notes de service de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note du Commandant du G.B.C. 516 pour le 18<sup>e</sup> bataillon de chars le 25 octobre 1939.

<sup>195</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 506, dossier 3 : Opérations – ordres quotidiens, ordre quotidien N°61 du 31 octobre 1939.

<sup>196</sup> SHAT, 34 N 414, dossier 4.2 : lettres de la formation du groupe au 31 décembre 1939, document ne portant pas de titre en date du 13 octobre 1939 et réalisé par le commandant du G.B.C. 516.

supérieur hiérarchique, lui demandant de bien vouloir autoriser son unité à prêter des camions à cette entreprise car les siens ont été réquisitionnés par l'armée.

Pour terminer, il est aussi important de souligner l'importance d'événements ponctuels comme les prises d'armes et les défilés se déroulant à l'occasion de la venue d'invités prestigieux ou de la commémoration d'événements passés. Dans ce dernier cas, les prises d'armes se déroulant le 11 novembre 1939 dans toutes les unités, voient la participation des anciens combattants de la guerre précédente aux côtés des nouvelles formations sous les yeux de la population. Ces événements commémoratifs prennent, dans un contexte de guerre, un sens particulier.

## 2) Des soldats sous surveillance :

La longue période d'attente qui suit la mobilisation installe les unités dans la routine et l'ennui. L'inactivité du soldat est un des facteurs à l'origine de la détérioration de sa santé mentale, mais il y a d'autres. Les autorités françaises soucieuses de préserver le niveau de combativité de leurs troupes, s'intéressent alors aux nuisances qui perturbent les hommes. On procède alors à la surveillance des troupes en contrôlant et en filtrant les informations que les soldats fournissent aux civils. Ainsi, Les courriers sont étudiés par des commissions de surveillance. Les permissionnaires sont également étroitement encadrés. D'autre part, les individus jugés comme potentiellement dangereux, font l'objet d'une surveillance particulière. Enfin, toute forme de propagande susceptible d'influencer le moral de la troupe est chassée activement. L'objectif est bien entendu de rendre autant que possible les formations françaises le plus imperméable possible aux influences extérieures tout en retenant leur propre sortie d'informations.

### 2.1) Des informations contrôlées :

L'armée française accorde une importance particulière au contrôle des informations concernant le dispositif de défense qu'elle vient de mettre en place afin d'assurer sa sécurité. Le but est double : d'une part il consiste à empêcher que le maximum de renseignements arrive jusqu'à l'ennemi, et d'autre part, il empêche celui-ci de se servir de ces informations pour entreprendre son travail de sape du moral des soldats mobilisés<sup>197</sup>.

Les formations militaires en contact avec la population reçoivent à cet égard des consignes très strictes régulièrement rappelées laissant penser que les indiscretions sont nombreuses. Dans une note adressée à ces compagnies le chef de bataillon Pruvost écrit :

*« Le général commandant la division compte que chacun, à cet égard, fera toujours preuve du mutisme le plus absolu où qu'il soit. Plus que jamais : SE TAIRE C'EST SERVIR. <sup>198</sup>»*

Dans le même objectif, les correspondances des soldats sont très surveillées. Des commissions de contrôle postal ouvrent aléatoirement l'ensemble des lettres envoyées par des

---

<sup>197</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 224 à 225.

<sup>198</sup> SHAT, 34 N 431, dossier 6 : Cantonnements, note de service en date du 13 mai 1940 du chef de bataillon Pruvost.

membres d'une unité afin de traquer la moindre indiscretion. Ce travail d'inspection terminé, le chef de l'unité contrôlée reçoit par sa voie hiérarchique les conclusions confidentielles de la commission au sujet de sa troupe. Dans son ouvrage, l'historien François Cochet indique que la proportion des indiscretions pouvait représenter 40, 50, 60 voire jusqu'à 80% des lettres contrôlées (pour l'ensemble des formations de l'armée française)<sup>199</sup>. Le taux d'indiscretions rencontré dans les enquêtes concernant les formations de chars ne semble pas aussi excessif. Nous allons maintenant nous intéresser au cas du 24<sup>e</sup> bataillon de chars dont les archives indiquent que, sur une période comprise entre le 12 février 1940 et le 5 mai 1940, celui-ci sera contrôlé 4 fois<sup>200</sup>. Un tel cas est exceptionnel et je n'ai pu trouver d'équivalent dans les autres unités. Le taux des indiscretions de cette unité ne monte pas au-delà des 11, 5% avec un minima de 6%. On voit donc que pour cette unité, et plus généralement pour les toutes les unités de chars, les taux sont largement inférieurs à ce qui pouvait être rencontré dans le reste des armées françaises. Ces indiscretions concernent bien évidemment aussi bien les mouvements de troupes, les emplacements des formations que les soldats. Il fait aussi savoir qu'une carte postale de la région où réside le soldat qui écrit est suffisante pour être considérée comme une indiscretion. Une note pour les armées en date du 11 juin 1940 rappelle les conséquences à l'encontre de leurs auteurs :

*« Les commissions de contrôle postal ont constaté que, malgré les recommandations de discrétion, les correspondances civiles et militaires contiennent trop de précisions. Certaines correspondances ont dû être saisies. [...] Toute infraction à ces règles expose son auteur non seulement à la confiscation de la correspondance, mais à des sanctions disciplinaires sévères. <sup>201</sup>»*

Cette surveillance ne s'exerce d'ailleurs pas que sur les militaires, le 21 mars 1940 le lieutenant-colonel Du Chouchet signale à son supérieur des articles de presse qu'il juge beaucoup trop précis sur l'organisation défensive de l'armée française. Il en explique les effets possibles sur le personnel :

*« Je ne crois pas que le moral de la troupe puisse gagner quelque chose à la publication de ces documents. Le fantassin [...] ne sera pas plus rassuré s'il sait que l'ennemi connaît son rôle [...] L'artilleur ne se sentira pas plus à l'abri [...] s'il sait que son adversaire connaît le camouflage bien insuffisant qui est sensé le protéger des vues. <sup>202</sup>»*

---

<sup>199</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 119.

<sup>200</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : 2<sup>e</sup> bureau –sondages postaux-moral, Extraits des sondages des 12 février, 14 mars, 12 avril et 5 mai 1940 provenant du 2<sup>e</sup> bureau de la IV<sup>e</sup> armée.

<sup>201</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons de chars 510, note pour les armées du 11 juin 1940.

<sup>202</sup> SHAT, 34 N 406, dossier : notes et ordres du groupe de bataillon 504, document sans titre réalisé le 21 mars 1940 par le lieutenant-colonel Du Chouchet.

Les informations entrant et sortant des différents camps et cantonnements des formations de chars sont surveillées et filtrées. Toutefois, comme nous venons le voir, les moyens de contrôle n'étaient pas complètement infallibles. Si un camp, du fait de son enceinte, peut être plus ou moins facilement contrôlé, il n'en va pas de même lorsque les militaires se retrouvent au contact de la population environnante. La diffusion d'informations était donc difficilement évitable.

## 2.2) La peur des communistes :

Si l'armée française surveille ses militaires au travers de leurs correspondances ou des conversations qu'ils peuvent avoir, une catégorie de soldats attire plus particulièrement son attention : les communistes. Ces derniers, dont le parti est interdit en France à la suite de la signature du pacte Germano Soviétique le 23 août 1939, sont suspectés d'acte de sabotage dans les usines, de propagande défaitiste ou révolutionnaire.

Les hommes suspectés d'être des communistes font l'objet de mesures bien particulières lorsqu'ils sont incorporés dans les différentes formations de l'armée française. Voici un extrait d'une note relative à la surveillance des militaires inscrits sur les listes spéciales PR (propagandiste révolutionnaire) :

*« Les militaires inscrits sur les listes spéciales PR ne doivent pas être admis dans les pelotons d'élèves gradés, ni employés dans les postes de confiance (secrétaire – plantons – ordonnances – garde-magasins) ni détachés en dehors de leur unité. [...] En aucun cas les militaires inscrits sur les listes spéciales PR ne doivent être avisés de la mesure et de la surveillance dont ils sont l'objet.<sup>203</sup> »*

Les militaires sont étroitement surveillés, un soldat suspecté peut voir sa correspondance suivie. S'il est surpris en train de tenir des propos défaitistes ou révolutionnaires, il risque des mesures disciplinaires voire des poursuites judiciaires<sup>204</sup>. Les autorités militaires prennent donc très au sérieux ce qui constitue pour elles une véritable menace de la sécurité intérieure. Malheur à ceux qui sont pris, comme ces deux chasseurs surpris par un Lieutenant, ivres et chantant l'internationale dans un bar. Ils seront punis sans ménagement<sup>205</sup>. Pourtant, malgré

---

<sup>203</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons 510, document sans titre du 12 décembre 1939 du Général en chef Gamelin pour les armées. Document retrouvé dans les archives du G.B.C. 510.

<sup>204</sup> Ibid.

<sup>205</sup> SHAT, 34 N 415, dossiers 8 à 11 : Groupe de bataillons 519, dossier 11 : Courriers « sorties » du 1<sup>er</sup> septembre 1939 au 31 novembre 1939, compte rendu du lieutenant Knyht de la 1<sup>er</sup> compagnie du 39<sup>e</sup> bataillon, la date n'est pas donnée.

cette peur des autorités, il n'y a aucune trace dans les archives d'exactions commises par des soldats communistes ou inscrits sur les listes PR. Bien au contraire, dans les nombreuses fiches faites après la fin des combats, d'après les témoignages des anciens cadres de la troupe, aucun ne déplore avoir eu des problèmes de la part de ces soldats. Le lieutenant Pellerin, chef de section de la 1<sup>ère</sup> compagnie au moment des faits qu'il raconte indique :

« Aucune propagande communiste ne s'est exercée sur l'unité. Il y avait 2 communistes notoires dans la section ; ils ont fait leurs devoirs. <sup>206</sup>»

Il est intéressant de souligner que cette psychose du communiste a perduré dans les esprits bien après les combats. La phrase de cet officier est reprise presque mot pour mot dans toutes les fiches établies. La même question a donc été posée à tous ces militaires. Les autorités pensaient-elles encore que les communistes aient pu être un facteur de la débâcle ? Cela pourrait aussi représenter la trace d'une volonté des généraux de trouver des coupables pour mieux se dédouaner de leurs responsabilités dans la défaite. Ces derniers avaient déjà accusé les communistes d'avoir été un facteur de la baisse du moral des armées durant la drôle de guerre<sup>207</sup>.

D'une manière générale, tous les militaires incorporés dans les rangs des unités de chars de combat font l'objet de fiches renseignant leurs supérieurs sur leur « valeur morale ». Cette information figurant parmi d'autres indique au chef s'il peut se fier ou non à son subordonné. Un compte rendu de ce type a été trouvé dans les archives du 3<sup>e</sup> bataillon de chars. Celui-ci indique qu'un chasseur se voit attribuer une valeur morale « douteuse » et un autre de « très mauvaise »<sup>208</sup>. Rien n'indique que ces hommes aient été des communistes ou inscrits sur les listes spéciales P.R. car cela aurait été précisé. Il est donc possible que ces derniers n'aient été que des éléments perturbateurs. Cependant, au même titre que les communistes, ils pouvaient par leur comportement être susceptibles d'avoir une influence sur le moral de la troupe. Par conséquent leur surveillance devenait nécessaire.

---

<sup>206</sup> SHAT, 34 N438, dossiers 1 à 4 : 46<sup>e</sup> bataillon, dossier 1 : Rapports-fiches de renseignements généraux, Fiche de renseignements N°411 du Lieutenant Pellerin, pas de date.

<sup>207</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 139 à 146.

<sup>208</sup> SHAT, 34 N 419, dossiers 1 à 6 : 3<sup>e</sup> bataillon de chars R35, dossier 5 : Personnel officiers-sous officiers-troupe-C.R. journaliers-mutations, Compte rendu établi par le chef de bataillon Aurélin pour le commandant du G.B.C. 503 le 3 février 1940.

### 2.3) Les effets néfastes de la propagande allemande :

Les sources d'agressions du moral des soldats en cet hiver 1939 ne se bornent pas à l'action des propagandistes révolutionnaires. L'action des communistes est à relativiser car il n'y a jamais eu de complot pensé et organisé méthodiquement. Les cas constatés ne sont que des faits isolés et de portée limitée. Il n'en est pas de même pour la propagande allemande qui elle, a fait véritablement des ravages dans les armées françaises. Nos unités de chars ne lui échappent d'ailleurs pas. Les militaires, comme la population française, sont véritablement « intoxiqués<sup>209</sup> » par la manipulation des informations allemandes. Des tentatives d'en atténuer les effets vont cependant être mises en application auprès de la troupe avec des résultats difficilement mesurables.

Un des procédés utilisés par les allemands est le largage de tracts par des avions survolant le territoire français. Cette méthode est décrite très fréquemment dans les journaux de marches des unités de chars. Pour exemple, le journal de marche du 13<sup>e</sup> bataillon de chars mentionne un fait similaire dans la nuit de du 10 au 11 novembre 1939 :

*« Dans la nuit des avions non identifiés survolent la région et lancent des tracts (reproduction d'un discours de Molotov).<sup>210</sup> »*

Lorsque de tels tracts sont trouvés, les commandants des unités concernées ont obligation de les signaler et de faire remonter un exemple par la voie hiérarchique<sup>211</sup>. Le contenu de ces documents semble être varié, malheureusement, si leur découverte est signalée, les commandants d'unité ne décrivent que rarement ce qu'ils contiennent. Un exemplaire a cependant été conservé dans les archives du groupe de bataillons 504 et permet d'établir un parallèle avec la pensée de certains soldats exprimée dans des lettres, quant à la situation internationale. Dans celui-ci, l'Angleterre est discréditée, le but étant d'attiser la haine et donc le refus de se battre pour elle. Une phrase symbolise parfaitement cette affirmation :

*« Chacun d'entre vous servira mieux lui-même son pays en vivant pour la France plutôt qu'en mourant pour l'Angleterre !<sup>212</sup> »*

---

<sup>209</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p. Terme utilisé par l'auteur à la page 222 pour qualifier la surestimation des forces allemandes par la propagande de ce pays.

<sup>210</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations du 13<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>211</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons 510, Note de service provenant du bureau de garnison de la 20<sup>e</sup> région militaire et retrouvée dans les archives du G.B.C. 510.

<sup>212</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, Tract de propagande, pas de date, ni d'informations complémentaires. Il aurait été écrit et diffusé peu de temps après la défaite de la Belgique, car celle-ci est mentionnée sur celui-ci.

Cette nation y est décrite comme égoïste et « ne pensant qu'à elle-même<sup>213</sup> ». De tels documents développent un sentiment d'hostilité envers l'Angleterre chez beaucoup de soldats. Une note en date du 7 novembre 1939 retrouvée dans les archives du groupe de bataillons 510 s'inquiète de cette situation :

*« La propagande allemande poursuit actuellement son œuvre de démoralisation de l'adversaire par tous les moyens. Il est à peu près certain, par exemple, que ses efforts conjugués à ceux de l'URSS tendent à faire naître en France une atmosphère hostile à nos alliés britanniques. « As-tu vu l'anfglais » est un slogan répandu dans certaines de nos unités. »<sup>214</sup>*

L'influence allemande s'exerce aussi considérablement par l'intermédiaire de la radio. A défaut de pouvoir obtenir des renseignements de leur hiérarchie qui reste souvent muette, les soldats écoutent des émissions de radio françaises, ne donnant pas plus de renseignements, ou allemandes<sup>215</sup>. Certaines d'entre elles comme Radio Stuttgart, émettent en langue française et se livre à une véritable démolition du moral français<sup>216</sup>. Une note à ce sujet montre la réaction tardive des autorités françaises en juin 1940 :

*« L'attention du général WEYGAND [...] a été attirée sur le fait que des militaires écoutent très souvent, et de préférence, les émissions des postes allemands. Cette écoute des postes ennemis sera interdite à tout militaire en toutes circonstances de temps et de lieu, qu'il s'agisse des auditions en langue Française ou en langue Allemande. [...] Tout militaire surpris à écouter ou convaincu d'avoir écouté une émission allemande devra être l'objet d'une punition exemplaire [...] »<sup>217</sup>*

Face à ces nombreuses agressions extérieures l'armée française ne reste pas inactive. Les officiers et sous-officiers encadrant la troupe sont sensibilisés à leur rôle :

*« D'après les constatations faites dans les bataillons il semble que parmi les officiers subalternes, certaines, les jeunes notamment ne sont pas suffisamment orientés sur le rôle qu'ils ont à remplir au point de vue moral. [...] ils [...] apprécient leurs hommes d'après les services que ceux-ci peuvent leur rendre [...] mais ignorent ce qui leur serait indispensable de connaître pour exercer du point de vue moral une action efficace (situation de famille – situation matérielle – réaction à la propagande ennemie...). »<sup>218</sup>*

---

<sup>213</sup> Ibid.

<sup>214</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, Note du 7 novembre 1939 transmise par le commandant du groupe de bataillons 510 pour les bataillons 9 et 22 et les compagnies de transports 74 et 70.

<sup>215</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 117 à 122.

<sup>216</sup> Ibid.

<sup>217</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons de chars 504, note sur l'écoute des postes T.S.F. ennemis par les militaires de la zone des armées en date du 4 juin 1940.

<sup>218</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, note de service du 21 novembre 1939 adressée aux bataillons 9 et 22 et aux compagnies de transport 74 et 79.

En effet, c'est en connaissant les hommes qu'ils encadrent, tout en établissant des relations de confiance, que les officiers et sous-officiers peuvent créer une atmosphère saine et plus imperméable à la propagande ennemie. Mais cela n'est pas suffisant, aussi des discussions sont organisées dans toutes les formations afin d'expliquer aux soldats pourquoi la guerre a été déclarée par la France et l'Angleterre et ainsi par voie de conséquence pourquoi ils se retrouvent mobilisés. Ces réunions d'informations abordant des thèmes variés sont appelées « *causeries* <sup>219</sup>», et se retrouvent dans presque toutes les archives des unités de chars. Selon l'historien François Cochet, ces efforts auraient été entrepris trop tard, bien après que toutes sortes de rumeurs aient déjà contaminé et se soient largement disséminées dans les unités <sup>220</sup>. Il indique aussi que malgré ses efforts, le commandement français n'a jamais réussi vraiment à expliquer aux troupes les enjeux du conflit et à les motiver dans ce sens <sup>221</sup>. Cette affirmation trouve son illustration dans un rapport datant du 2 janvier 1940 écrit par un chef de compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon. Au sujet de l'état d'esprit de sa troupe, celui-ci indique :

*« Chacun est discipliné et fait son service sans récriminer ou se plaindre. Cependant il ne règne pas d'enthousiasme. L'homme est résigné. Il n'a pas compris qu'ayant eu la victoire de 1918, la France doit à nouveau lutter contre l'Allemagne. [...] Vienne, Prague, Varsovie lui semblent bien loin. L'homme n'a pas l'impression que son pays ait été attaqué par l'Allemagne. [...] Certains arrivent à penser que la guerre a été déclenchée pour la défense d'intérêts économiques. [...] L'homme accepte la guerre, sa volonté de lutte n'est pas très développée. »* <sup>222</sup>

Malgré ces rapports préoccupants, lorsque les allemands passeront à l'offensive, la plupart des équipages de chars feront preuve d'un courage et d'une détermination égale à ceux de l'envahisseur. Il se pourrait donc que les unités de chars aient mieux résisté à la dépression d'hiver <sup>223</sup> que le reste des formations françaises. Toutefois, ce constat ne se base que sur les archives des unités de chars, il faudrait donc consulter les archives des formations avec lesquelles elles ont été engagées pour avoir une vision extérieure, et plus neutre.

---

<sup>219</sup> SHAT, 34 N 435, dossier 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, Journal de marche de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>220</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 156 et 157.

<sup>221</sup> Ibid, pages 108 à 116.

<sup>222</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : Groupe de bataillons 504, rapport du capitaine commandant la 1<sup>e</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>223</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 123. Il s'agit de l'expression utilisée par cet auteur pour décrire les dégâts de la propagandes mais aussi de l'inactivité des soldats des armées françaises durant l'hiver de 1939-1940.

### **3) Les conséquences de l'ennui des soldats :**

L'inactivité imposée par cette longue période d'attente, dont on ne sait pas si elle se terminera un jour, pèse sur le moral des troupes. Nombre d'hommes s'alcoolisent pour échapper à leur monotone condition, loin de chez eux. Les ravages de l'excès d'alcool se font ressentir par les incidents qui en découlent. Les exemples d'insubordinations, de transgression des règles augmentent et se généralisent. Ces problèmes ne sont pas tous liés à la prise de boissons alcoolisées par les soldats. Le manque d'activité pousse un certain nombre d'entre eux à des activités non autorisées pour se distraire de leur quotidien. D'autre part, l'augmentation de ces situations est rendue possible par un relâchement de l'autorité des cadres. Des notes provenant des commandements des différentes armées ou d'organes supérieurs rappellent à l'ordre les commandants d'unité en leur notifiant leurs responsabilités de chefs. Tous ces éléments renseignent sur l'atmosphère qui régnait dans les bataillons de chars, et qui n'était pas bien différente de celle des autres formations de l'armée française.

#### **3.1) L'alcool, poison et stimulant des troupes :**

En cette période de calme et d'inactivité relative des militaires, beaucoup se demandent pourquoi ils sont mobilisés. Les journées se suivent et se ressemblent, les exercices sont invariablement les mêmes. Les chasseurs, comme tous les soldats de l'armée française, s'ennuient. Pendant les temps libres, et quand la proximité d'une ville ou d'un village le permet, beaucoup se retrouvent dans les cafés pour écouter la radio, discuter et surtout boire de l'alcool. Les soldats enivrés perdent le contrôle d'eux-mêmes et finissent par créer toutes sortes d'incidents ayant des répercussions négatives sur le bon fonctionnement de l'unité et quelques fois sur la population locale, ce qui peut être une source de tension avec les militaires.

Le problème lié à l'absorption de boissons alcoolisées semble être bien connu par le commandement militaire car dès les premiers jours de la mobilisation, les propriétaires de cafés et débits de boissons situés à proximité des camps se voient interdire de servir des

militaires en dehors des heures autorisées<sup>224</sup>. Pourtant cela n'empêche pas les commandants d'unité de sanctionner ponctuellement des chasseurs ayant, sous l'emprise de l'alcool, commis des infractions au règlement militaire. Deux chasseurs du 44<sup>e</sup> bataillon se voient ainsi sanctionnés pour outrage et voie de fait envers un adjudant<sup>225</sup>. Un autre chasseur appartenant au groupe de bataillons 509 est condamné à 15 jours de prison dont 8 de cellule pour le motif suivant :

*« Après s'être enivré a causé du scandale dans le cantonnement et s'est livré à des actes de violence ayant nécessité l'intervention de la garde de police. »<sup>226</sup>*

Beaucoup de journaux de marche relatent des comportements de ce type, et ce, à plusieurs reprises. Pourtant, curieusement les commandants des unités ne se plaignent pas de ce phénomène à leur supérieur. Du moins, je n'ai pas trouvé d'information de la sorte dans les archives. Seul un sous-lieutenant du 13<sup>e</sup> bataillon de chars indiquera, dans une fiche de renseignements, à propos de son unité :

*« Troupe facile à commander, très bien en main et possédant une volonté certaine de combattre. Malheureusement leur penchant très marqué pour la boisson, rend leur caractère trop mouvant. »<sup>227</sup>*

Ce type de renseignement est d'ailleurs totalement inhabituel et ne se rencontre sur aucune autre de ces fiches. Cela peut donc laisser supposer que pour ce sous-officier, le problème était tout de même suffisant pour être indiqué. Était-ce un cas isolé ? Les commandants des formations de chars connaissaient-ils tous ce phénomène ? Je ne peux répondre à ces questions, cependant il est tout à fait envisageable qu'un certain nombre d'entre eux se soient accommodés de la situation. En effet, l'alcool, au même titre que l'alimentation et la correspondance, était un des moteurs du moral de la troupe. Le sous-lieutenant Damour de la 1<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon de chars note à ce sujet :

*« Parmi les stimulants du soldat, il n'y a rien pour lui remonter le moral, comme une bonne nourriture, un cantonnement prêt lorsqu'il arrive, une correspondance régulière. »<sup>228</sup>*

---

<sup>224</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 506, dossier 3 : Opérations – ordres quotidiens, ordre quotidien N°61 du 31 octobre 1939

<sup>225</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 8 : personnel-effectifs, rapport en date du 10 février 1940 du chef de bataillon Libmann.

<sup>226</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ordre quotidien N°99 du 9 décembre 1939.

<sup>227</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon, dossier 0 : rapports-fiches de renseignements généraux, fiche établie le sous-lieutenant Francis Frunet ayant appartenu au 13<sup>e</sup> bataillon de chars. La date n'est pas indiquée, vraisemblablement de l'année 1941 (d'après la référence à la directive ministérielle datée du 6 janvier 1941).

<sup>228</sup> SHAT, 34 N 422, dossier 7 : Opérations – Comptes rendus d'opérations – Comptes rendus de mouvements, compte rendu du sous-lieutenant Damour commandant la 3<sup>e</sup> section de la 1<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon de chars. Document réalisé le 19 septembre 1939.

Puis d'ajouter ensuite :

« Dans le même ordre d'idée, importance du quart de vin supplémentaire.<sup>229</sup> »

Le 12 avril 1940, dans son compte rendu, la commission de contrôle postal note à propos du 24<sup>e</sup> bataillon :

« Quelques traces de lassitude dûes « à une vie tellement calme ». « On tâche de se remonter avec l'alcool. »<sup>230</sup>»

Il faut dire que du vin, ou de l'eau de vie, est distribué quotidiennement à chaque soldat dans les unités de chars. L'armée utilise donc ce produit à son compte. Plus tard, il sera fréquent de distribuer de l'eau de vie aux équipages de chars avant un engagement.

Il paraît donc improbable qu'une interdiction pour enrayer ce phénomène, ait pu être prononcée par le haut commandement par peur d'aggraver la situation<sup>231</sup>. Les archives ne mentionnent les problèmes dûs à l'alcool que par les conséquences qu'en provoquent les excès. Les supérieurs se bornent à signaler les cas d'indiscipline sans chercher à indiquer comment ils ont pu se produire. L'alcool semble être toléré faute de pouvoir lui substituer d'autres méthodes, les autorités se chargent alors de réprimer les excès les plus visibles. Au sein des unités de chars, on tolère la consommation, car on pense ne pas pouvoir faire autrement. L'alcool a été véritablement une « plaie réelle de la drôle de guerre<sup>232</sup> ».

### 3.2) Le relâchement de l'autorité :

Une autre incidence de cette période est celle des nombreux cas d'indiscipline dont font preuve les chasseurs des formations de chars. Il faut préciser que ce phénomène ne touche apparemment que la troupe. Des affaires de ce genre impliquant des sous-officiers sont très rares et nulles concernant les officiers. Si des cas ont existé, le fond concernant les chars de combat au service historique de l'armée de terre n'en porte pas de trace. Il ne sera cité ici que les cas les plus représentatifs des infractions au règlement par les soldats.

---

<sup>229</sup> Ibid.

<sup>230</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : 2<sup>e</sup> bureau-sondages postaux-moral, extrait du sondage postal du 12 avril 1940 du 24<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>231</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 131.

<sup>232</sup> Ibid, page 124.

Le premier niveau de transgression du règlement concerne la tenue des chasseurs au cantonnement. Le Lieutenant colonel Dufrasne, commandant le GBC 516, fait lui-même le détail des problèmes qu'il a rencontrés dans une note aux chefs des bataillons 18 et 17<sup>233</sup>. Selon son relevé, des soldats portent la veste de cuir (propre aux équipages de chars en campagne) au lieu de la capote réglementaire. Mais il y a plus grave encore, car des chasseurs s'abstiennent du port de la cravate qui est pourtant obligatoire. D'autres encore circulent avec des ceintures de flanelles autour du coup. Ces pratiques montrent bien les libertés prises par certains individus par rapport à la tenue réglementaire.

Dans un autre cas, une autre note adressée au 24<sup>e</sup> bataillon le 7 mars 1940 attire l'attention de celui-ci sur le fait que ses supérieurs ont constaté « *une tendance assez nette au 24<sup>e</sup> bataillon à tolérer le port des cheveux trop longs et, dans la plupart des cas, mal entretenus.* <sup>234</sup> »

Les infractions commises ne se bornent pas qu'à l'apparence du soldat. Le manque de respect vis-à-vis des chefs est lui aussi un sérieux problème. Un général rapporte à ce sujet que les chasseurs des 18<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> bataillons « *négligeaient de rendre les marques extérieures de respect.* <sup>235</sup> » Dans le langage militaire cela veut dire que les chasseurs ne saluent pas les officiers lorsqu'ils les voient, ce qui, là aussi, est un principe de base de la discipline militaire.

La multiplication des pratiques vestimentaires, les négligences, et pour finir le manque de respect envers les supérieurs sont des signes graves du manque de discipline de la troupe. Plus encore, des tenues différentes, des chefs non respectés, sont aussi des signes d'un manque de cohésion de la troupe. L'uniformité des militaires et le respect sont la base de la discipline militaire. Comment développer l'esprit de Corps si les hommes n'ont pas le sentiment d'y appartenir ? Comment avoir confiance en des chefs que l'on ne respecte pas ? La fin de la note concernant le 24<sup>e</sup> bataillon confirme ces propos :

*« Sans qu'il soit nécessaire d'insister sur les inconvénients qui, dans leurs conditions de vie habituelles, cette négligence peut présenter du simple point de vue de l'hygiène des hommes, elle contribue à donner à l'ensemble de leur tenue une impression de laisser-aller très fâcheuse et qui n'est certainement pas dans les bonnes traditions de discipline du bataillon. »*

---

<sup>233</sup> SHAT, 34 N 414, dossier 4.4 : notes de services de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service datant du 10 novembre 1939 écrite par le lieutenant-colonel Dufrasne commandant le G.B.C. 516.

<sup>234</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : Groupe de bataillons 504, dossier : notes et ordres du commandant du Groupe de bataillons 504, note de service du 7 mars 1940 faite par le lieutenant-colonel Du Chouchet pour le chef du 24<sup>e</sup> bataillon.

<sup>235</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : Groupe de bataillons 516, dossier 4.4 : notes de service de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service du 14 septembre 1939 faite par le lieutenant-colonel Dufrasne pour les 18<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> bataillons de chars.

*Le commandant du bataillon voudra bien attirer l'attention des commandants de compagnie sur ce point et leur demander d'y veiller de façon permanente. <sup>236</sup>»*

Le problème exposé ci-dessus trouve une cause dans le manque flagrant d'autorité de la part de l'encadrement des unités. En effet, si de tels cas d'indiscipline ont pu se développer dans toute l'armée française, cela est avant tout dû à la négligence des chefs<sup>237</sup>.

Une note rédigée par le commandant du GBC 510 aux chefs des 9<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> bataillons précise l'importance du rôle des chefs sur le moral des troupes :

*« A plusieurs reprises, l'attention a été rappelée sur l'action morale des officiers vis-à-vis des hommes qu'ils commandent. Il semble ressortir que certains officiers n'attachent pas à cette question et à leur rôle en ce qui concerne l'entretien et le développement du moral de la troupe une importance suffisante.*

*Depuis que les hommes se battent leur cœur n'a pas changé et en dernière analyse le combat est une affaire de moral. [...] Il (le chef) doit s'efforcer d'acquiescer la confiance de ses hommes, cette confiance intense, ferme, consciente qui ne s'oublie pas au moment de l'action et seule fait de vrais combattants.*

*Pour y parvenir il n'est d'autre moyen que de bien connaître ses hommes, de s'intéresser à eux, à leur bien être, de les renseigner, en confirmant les idées exactes et en redressant celles qui ne le sont pas. <sup>238</sup>»*

Pourtant, ces incidents montrent aussi qu'il existe une volonté de rétablir l'ordre, ou du moins, d'empêcher une dégradation de la situation. Dans une note datée du 6 juin 1940, le général Bourguignon écrit au commandant du 4<sup>e</sup> bataillon de chars de combat à propos d'un vol de voiture par six hommes de son unité :

*« Les sanctions qui ont été proposées n'intéressent que les hommes fautifs. Ceci est une erreur, la responsabilité incombe au chef qui manque de sévère discipline. Il y a donc lieu d'inquiéter en cette circonstance le chef en question. <sup>239</sup> »*

Il s'agit là d'un exemple extrême, cependant on constate aussi que si de nombreux cas d'indiscipline sont déclarés, ils sont aussi sanctionnés par des peines de prison<sup>240</sup> et parfois même par le conseil de guerre<sup>241</sup>.

---

<sup>236</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : Groupe de bataillons 504, dossier : notes et ordres du commandant du Groupe de bataillons 504, note de service du 7 mars 1940 faite par le lieutenant-colonel Du Chouchet pour le chef du 24<sup>e</sup> bataillon.

<sup>237</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 128, 138 et 139.

<sup>238</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, note du 17 janvier 1940 faite par le commandant du G.B.C. 510 pour les bataillons 9 et 22.

<sup>239</sup> SHAT, 34 N 419, dossier 9 : personnel-effectifs, note du 6 juin 1940 faite par le général Bourguignon pour le 4<sup>e</sup> B.C.L.M.

Les archives concernant les unités de chars contiennent les traces de nombreux cas d'indiscipline, il faut toutefois en relativiser l'importance. Si ceux-ci constituent une menace sérieuse à la cohésion des formations, s'ils témoignent de véritables problèmes d'autorité et de discipline, ils ne semblent pas avoir affecté les troupes lors des combats de mai et juin 1940. Les unités de chars ont été peut-être moins touchées que les autres formations de l'armée française, ou bien alors, celles-ci ont mieux su résister et répondre aux problèmes rencontrés.

### 3.3) Les abus divers :

Il se manifeste au sein des cantonnements des différentes formations de chars d'autres types d'abus dont l'importance mérite d'être décrite plus particulièrement. Ceux-ci sont bien entendu liés au point précédent.

Le courrier militaire et sa gratuité sont sujets à de nombreuses infractions. Certains soldats envoient leurs courriers depuis des boîtes aux lettres civiles, échappant du coup au contrôle de l'armée<sup>242</sup>. Je ne peux pas dire si ces cas étaient intentionnels afin d'échapper au contrôle et à la censure, ou s'il s'agissait simplement de négligences sans but particulier. Une note établie par le 4<sup>e</sup> bureau du gouvernement militaire de Metz préconise de surveiller le courrier envoyé par les soldats :

*« Les correspondances militaires étant acceptées en franchise et des abus étant susceptibles de se produire, des instructions doivent être données pour que les vaguemestres soient pourvus d'un timbre humide destiné à frapper toutes les correspondances ramassées par leurs soins.<sup>243</sup> »*

Une note du 6 juin 1940 nous montre un aperçu des abus redoutés par les autorités. En effet, des chasseurs font passer sous leur nom les correspondances diverses de leurs familles ou

---

<sup>240</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers modernes, dossier : Groupe de bataillons 516, dossier 4.4 : notes de services de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service du 24 novembre 1939 faite par le lieutenant-colonel Dufrasne commandant le G.B.C. 516.

<sup>241</sup> SHAT, 34 N 428, dossiers 1 à 8 : 20<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : comptes rendus journaliers, C.R. journalier du 27 septembre 1939 du G.B.C.

<sup>242</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ordre quotidien N°80 du 19 novembre 1939.

<sup>243</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : groupe de bataillons 510, note de service du 1<sup>er</sup> septembre 1939 du Gouvernement militaire de Metz pour les formations militaires. Document retrouvé dans les archives du groupe de bataillons 510 qui a lui-même transmis aux bataillons de chars 15 et 22.

placent des lettres de civils dans le courrier relevé par le vaguemestre de leur unité<sup>244</sup>. De tels actes sont bien entendu sanctionnés quand ils sont mis au jour :

*« Il est rappelé que la franchise postale n'est accordée aux militaires que pour leur correspondance personnelle. Tout emploi abusif de cette franchise des militaires exposera à de sévères punitions sans préjudice de l'action que l'administration des PTT tenterait à l'égard des délinquants... »<sup>245</sup>*

Une autre source d'actes malveillants est constituée par les biens propres des unités de chars. Parmi eux, les denrées alimentaires sont particulièrement surveillées. Certains aliments d'importation dont des stocks sont présents dans les unités, comme le café, deviennent de plus en plus chers et sont l'objet de vols. Un ordre quotidien en date du 31 décembre 1939 du G.B.C. 509 indique à ce sujet :

*« La situation économique du pays en temps de guerre exige que la plus stricte discipline soit observée dans l'emploi des ressources mises à la disposition des armées. Cette règle doit être appliquée avec la plus grande sévérité, surtout à l'égard des denrées qui sont d'importation étrangères comme le café.*

*Or, il a été signalé que des permissionnaires emportaient chez eux des quantités appréciables de café prélevées sur les approvisionnements destinés aux troupes ou achetés dans les coopératives.*

*Il importe absolument de mettre fin à ces errements et d'apporter la plus grande surveillance dans l'utilisation de toutes les denrées. »<sup>246</sup>*

Des chasseurs vont jusqu'à se servir illégalement des voitures touristes de leur unité pour se rendre dans les villes ou villages de proximité<sup>247</sup>. Parfois, comme dans le cas d'un sergent appartenant au 13<sup>e</sup> bataillon de chars, ces militaires sont aussi victimes d'accident de la route<sup>248</sup>. Ces accidents peuvent impliquer des civils ou d'autres militaires. Que les déplacements en véhicules soient légaux ou non, tout incident donne lieu à une enquête pour définir les responsabilités des soldats et des sanctions à prendre. Des cas de ce type sont régulièrement retrouvés dans les documents des formations de chars.

---

<sup>244</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : Groupe de bataillons 504, dossier : du 20 mai 1940 au 28 juin 1940. G.B.C. 504. 6<sup>e</sup> armée, 17<sup>e</sup> C.A. et 7<sup>e</sup> C.A. Ordres et notes du C.A. et au-dessus., ordre général d'opération N°2, le 7 juin 1940 venant du 4<sup>e</sup> bureau de l'Etat-major du 17<sup>e</sup> Corps d'Armée.

<sup>245</sup> SHAT, 34 N 433, dossiers 1 à 4 : 30<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : opérations-ordres d'opérations-mouvements-stationnements-emploi des chars, Extraits des ordres d'opérations pour la journée du 3 juin 1940. Document fait par le lieutenant-colonel Salce commandant le G.B.C. 520 le 3 juin 1940 pour le bataillon de chars 30.

<sup>246</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, Ordre quotidien N° 121 du 31 décembre 1939, fait par le commandant du G.B.C. 509 pour les 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> bataillons de chars.

<sup>247</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers modernes, dossier : Groupe de bataillons 516, dossier 4.4 : notes de services de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service du 24 novembre 1939 faite par le lieutenant-colonel Dufrasne commandant le G.B.C. 516.

<sup>248</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations du 13<sup>e</sup> B.C.C. L'anecdote en question s'est produite le 22 novembre 1939.

Ces abus pris individuellement sont de portée assez mineure. Cependant, leur nombre montre que le phénomène touchait toutes les unités. Celui-ci était si important que les plus hautes autorités de l'armée française ont dû personnellement intervenir pour tenter d'endiguer les dérives constatées. Dans le cas des problèmes liés aux franchises postales, les instructions données ne précisent pas si ces derniers touchaient les formations de chars car les documents devaient être envoyés à toutes les unités. Il est probable, bien que rien ne puisse l'attester précisément, que ces dérives étaient généralisées.

## 4) Redresser le moral du soldat :

Afin de lutter contre cette « *dépression d'hiver*<sup>249</sup> » le haut commandement de l'armée française met en place toute une série de mesures censées relever le moral des soldats. Certaines d'entre elles ont été appliquées aux formations de chars, et nous allons les décrire. Sont créés toutes sortes d'infrastructures et d'activités dont le but est d'occuper les soldats pendant leur temps libre. Sont également organisés des parrainages permettant aux hommes d'améliorer la vie générale de la troupe, mais aussi des familles des soldats de situation modeste. Enfin, des permissions sont également accordées pour permettre aux soldats de revoir leur famille et de sortir de la monotonie de leur quotidien. Nous verrons que si cette mesure avait pour objectif de contribuer à conserver le moral des troupes, elle a eu des conséquences néfastes auxquelles on ne s'attendait probablement pas. Ces différentes actions témoignent toutefois d'un réel souci des plus hautes autorités de l'armée française de lutter contre la chute du moral des troupes.

### 4.1) Les foyers du soldat, coopératives :

Le foyer du soldat et la coopérative sont deux structures mises en place, quand cela est possible, dans chaque cantonnement. En règle générale, chaque bataillon établissant son propre cantonnement, chacun d'eux dispose donc d'un foyer et d'une coopérative.

La mesure la plus emblématique prise par les autorités est probablement celle de la création de foyers du soldat dans les cantonnements. Ces établissements sont placés dans des bâtiments du village ou de la ville<sup>250</sup>. Lorsque la place manque, ou que le cantonnement est isolé, ils sont construits de toutes pièces par les militaires. Ces structures sont destinées à accueillir les soldats pendant leur temps libre en un lieu commun. Je n'ai pas trouvé de renseignement quant aux activités que pouvaient proposer ces locaux. Cependant, un document retrouvé dans les archives du GBC 510 permet d'en avoir un aperçu même s'il ne s'agit que de propositions du commandant et non de dispositions réelles :

---

<sup>249</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 123.

<sup>250</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ordre quotidien N°72 du 11 novembre 1939 concernant le 26<sup>e</sup> bataillon et fait par le G.B.C. 509.

*« Il y aurait lieu dans chaque cantonnement important ou groupe de cantonnements, d'organiser un foyer avec bibliothèque, salles de lecture et de jeux. <sup>251</sup>»*

Ces lieux sont l'objet eux aussi d'une réglementation concernant leur ouverture aux chasseurs. Pour exemple, le foyer du soldat du 26<sup>e</sup> bataillon n'est à la disposition des soldats qu'à partir de 17h30 et jusqu'à 20h45<sup>252</sup>.

La seconde mesure prise par les autorités militaires concerne la création de coopératives. Un établissement de cette nature est ouvert dans le cantonnement du 37<sup>e</sup> bataillon le 13 octobre 1939<sup>253</sup>. Cet établissement est *« organisé pour les hommes par le st lieutenant Pourthol.<sup>254</sup> »* Le principe de la coopérative étant ici d'acheter de grandes quantités de denrées alimentaires pour leur en faire bénéficier au plus bas prix possible. Cette organisation évite ainsi dans la mesure du possible, l'achat individuel de denrées extérieures auprès des commerçants dont les prix subissent une forte inflation avec l'arrivée de la troupe<sup>255</sup>.

Ces établissements semblent avoir un réel succès auprès des hommes, le commandant du GBC 510 indique à ce sujet à son supérieur :

*« Les 9<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> bataillons ont crée des coopératives qui sont très appréciées par le personnel, à qui elles rendent de réels services.<sup>256</sup> »*

Ces deux types d'établissements complémentaires seraient apparemment créés dans chaque cantonnement ou, au moins, dans un cantonnement central à proximité d'autres plus petits. Dans certains cas, un établissement pourrait regrouper toutes les activités de cet ensemble. Le journal de marche de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de char fait le récit d'une *« ouverture de la bibliothèque à la coopérative. <sup>257</sup>»* Il ne s'agit là peut-être que d'une exception. De plus, rien ne me permet de dire que des foyers du soldat auraient pu prendre à leur compte les activités de coopératives.

---

<sup>251</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons 510, document sans titre en date du 1<sup>er</sup> janvier 1940 établi par le commandant du G.B.C. 510 pour le général Keller.

<sup>252</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : Groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ordre quotidien N°72 du 11 novembre 1939 concernant le 26<sup>e</sup> bataillon et fait par le G.B.C. 509.

<sup>253</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon. Le fait relaté est indiqué en date du 13 octobre 1939.

<sup>254</sup> Ibid.

<sup>255</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 100 et 101.

<sup>256</sup> SHAT, 34 N 412, dossier 1 : Groupe de bataillons 510, document sans titre en date du 1<sup>er</sup> janvier 1940 établi par le commandant du G.B.C. 510 pour le général Keller.

<sup>257</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon. Le fait relaté est indiqué en date du 15 novembre 1939.

## 4.2) Multiplication des activités annexes, amélioration de l'ordinaire :

D'autres mesures, moins importantes sont prises par le commandement, toujours dans le but d'agrémenter la monotonie du quotidien des soldats. Les chasseurs des formations de chars de combat en sont eux aussi les bénéficiaires et voient leur vie habituelle améliorée de différentes façons.

Des séances de cinéma et de théâtre sont ainsi organisées pour distraire les chasseurs. Celles-ci peuvent être payantes ou gratuites, organisées pour un même bataillon ou pour plusieurs formations. C'est le cas d'une représentation ayant lieu le 9 février 1940 dont 36 places sont allouées au personnel des 18<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> bataillons<sup>258</sup>. Quelques jours auparavant, le 18<sup>e</sup> bataillon se voyait attribuer 100 places pour une « *séance récréative* » organisée à Rougemont<sup>259</sup>. Un dernier exemple peut être donné par la projection du film « *trois de ST-Cyr* » dont on avertit les 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> bataillons qu'ils assisteront à la séance<sup>260</sup>.

Un effort est également fourni concernant la qualité de l'alimentation du chasseur. Les relevés de la commission de contrôle postal montrent qu'une attention toute particulière est portée sur ce point. Les trois comptes rendus des commissions de contrôle postal concernant le 24<sup>e</sup> bataillon de chars en sont de très bons exemples<sup>261</sup>. Cette dernière indique toutes les critiques ou points positifs qu'elle rencontre dans les correspondances. D'une manière générale il semble n'avoir que très peu de mécontentement concernant la nourriture. Cette dernière étant qualifiée de « *bonne*<sup>262</sup> » ou d'« *assez bonne*<sup>263</sup> ». Comme nous l'avons vu précédemment, les unités n'hésitent pas à acheter des denrées alimentaires en plus de leur dotation. Ces achats sont souvent destinés à agrémenter les repas donnés en des occasions particulières. Le Journal des marches et opérations du 51<sup>e</sup> bataillon de chars relate en détails le menu de Noël servi aux différentes compagnies<sup>264</sup>. On y apprend que par exemple que les

---

<sup>258</sup> SHAT, 34 N 414, dossiers : Groupe de bataillons 516, dossier 4.5 : Notes de services du groupe de bataillons 516, note de service du 9 février 1940, faite par le lieutenant-colonel Rothee commandant le G.B.C. 516 pour les 18<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> bataillons.

<sup>259</sup> Ibid, note de service du 25 janvier 1940 faite par le lieutenant-colonel Rothee commandant le G.B.C. 516 pour les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> bataillons.

<sup>260</sup> SHAT, 34 N 415, dossiers 8 à 11 : groupe de bataillons 519, dossier 11 : courriers « sorties » du 1<sup>er</sup> septembre 1939 au 31 novembre 1939, note de service faite le 15 novembre 1939 par le lieutenant-colonel Aubry commandant le G.B.C. 519.

<sup>261</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : 2<sup>e</sup> bureau –sondages postaux-moral, Extraits des sondages des 12 février, 14 mars, 12 avril et 5 mai 1940 provenant du 2<sup>e</sup> bureau de la IV<sup>e</sup> Armée.

<sup>262</sup> Ibid.

<sup>263</sup> Ibidem.

<sup>264</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 9 à 13 : bataillon de chars 51, dossier 10 : Journal des marches et opérations, J.M.O. du 51<sup>e</sup> bataillon de chars. Le repas en question a eu lieu le 25 décembre 1939.

chasseurs se verront servir du Rhum, du Champagne et des cigares. La mention de ces repas est plutôt courante dans les journaux de marches, cela montre qu'ils étaient répandus et considérés comme des événements importants par le rédacteur du JMO, et méritant d'être consignés dans ces documents.

Toutes sortes d'événements ponctuels ont eux aussi eue une influence positive sur la troupe. Le journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon mentionne la tenue de plusieurs matchs de football<sup>265</sup>. Ces rencontres opposent dans la plupart des cas des équipes issues des différentes formations militaires de l'armée<sup>266</sup>. Parfois, des parties sont même organisées contre des équipes civiles.

Le 4<sup>e</sup> bataillon de chars, lui, pourrait bien être une exception parmi l'ensemble des bataillons de chars. En effet, ces archives contiennent un exemplaire d'un journal réalisé par une partie de son personnel<sup>267</sup>. L'exemplaire conservé, datant du mois de juillet 1940 nous indique qu'il s'agit du 7<sup>e</sup> et dernier numéro d'une série commencée en janvier 1940. Ce journal contient de nombreuses photos de chasseurs du 4<sup>e</sup> bataillon, l'historique de l'unité, et enfin, des articles humoristiques consacrés à l'actualité militaire et politique. Un exemple d'une vraie fausse rubrique de petites annonces, montre le sarcasme des rédacteurs :

*« A VENDRE : Gros stock dictionnaires Français-Anglais. Excellentes conditions. S'adresser au bureau du journal. <sup>268</sup> »*

Dans le contexte de défaite et d'amertume, la haine contre les anglais est forte, car ceux-ci sont accusés d'avoir abandonné les forces françaises à leur sort.

Au-delà de son contenu, ce journal pourrait bien être un cas unique dans les formations de chars françaises. Son tirage aurait été plutôt limité puisque les premiers numéros n'auraient pas dépassé quelques dizaines d'exemplaires. On peut donc penser qu'il s'adressait avant tout aux chasseurs du bataillon. Il n'en reste pas moins un cas très intéressant d'une action entreprise pour occuper les soldats et entretenir leur moral.

D'autres types d'événements rythment plus particulièrement la vie des formations de chars. Ces dernières, considérées comme des unités d'élite, servant sur un matériel moderne, sont souvent choisies pour des reportages ou pour être exhibées devant des personnalités

---

<sup>265</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, Journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>266</sup> Ibid.

<sup>267</sup> SHAT, 34 N 419, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7 : Journal « la chenille » numéro 7 en date du mois de juillet 1940.

<sup>268</sup> Ibid.

politiques étrangères. Pour ne citer qu'un seul exemple parmi les nombreux cas, le journal des marches et opérations du 12<sup>e</sup> bataillon de chars indique à la date du 9 décembre 1939 :

*« Un détachement de chaque compagnie constituant une compagnie participe à une prise d'arme organisée au camp de Vecknig en l'honneur de la visite du roi d'Angleterre. <sup>269</sup>»*

Puis à la date du 18 décembre 1939 :

*« Un détachement de chaque compagnie constitue une compagnie d'honneur participe à une prise d'arme au camp de Vecknig en l'honneur de la visite du premier ministre anglais M. Chamberlain. <sup>270</sup> »*

Il ne s'agit pas d'action ayant pour but premier de distraire le soldat, néanmoins on peut aisément imaginer ce que de telles manifestations alliant une démonstration de force au prestige des invités pouvaient produire sur le moral de la troupe.

Toutes ces actions combinées ont eu une réelle influence sur le moral des chasseurs des unités de chars car des documents l'attestent. Ces initiatives montrent également que l'armée française n'est pas restée inactive face à la montée des problèmes au sein de ses formations. Toutefois, s'il est difficile de connaître exactement à quel niveau le moral des hommes appartenant aux unités de chars a été touché, cela l'est tout autant, en ce qui concerne la portée des mesures prises pour y remédier.

#### 4.3) Les conséquences inattendues des permissions :

La guerre se faisant attendre, le commandement de l'armée décide d'accorder des permissions à partir du mois d'octobre 1939<sup>271</sup>. Là aussi, il s'agit d'agir sur le moral des hommes que l'on ne peut retenir inutilement sur le front, sans justification. Aujourd'hui, ce point de la drôle de guerre fait l'objet de controverses. Les permissions ont permis au soldat, pour une période déterminée, de sortir de l'ennui quotidien qui était le sien en lui permettant de retourner chez lui. Cependant, elles ont aussi eu pour conséquence d'augmenter les rapports des militaires avec la population civile. Il s'est alors produit inévitablement des

---

<sup>269</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : Opérations-cahier 3<sup>e</sup> compagnie-notes-mouvements, J.M.O. du 12<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>270</sup> Ibid.

<sup>271</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 90 à 92.

confrontations entre la condition militaire et civile<sup>272</sup>. Les affectés spéciaux, les ouvriers du civil ayant des revenus supérieurs à certains officiers, les rumeurs provenant de l'extérieur sont autant de sujet de mécontentements des troupes provenant de cette comparaison. En ce qui concerne ce problème, les formations de chars ne font pas exception au reste de l'armée française. Sur ce point, il ne sera détaillé que les thèmes de mécontentement les plus fréquents.

Lorsqu'elles sont mises en place, les permissions sont accueillies avec un véritable enthousiasme dans les unités de chars. Certains sondages effectués par les commissions de contrôle postal indiquent que « *les préoccupations essentielles sont toujours les permissions.*<sup>273</sup> »

Le départ pour la permission fait l'objet d'une procédure très stricte. La fiche « *Mémento du permissionnaire*<sup>274</sup> » retrouvée dans les archives du 11<sup>e</sup> bataillon nous montre que les militaires étaient très encadrés (annexe 18 page 270). Malgré cela, les infractions restent nombreuses :

*« Il a été signalé qu'un certain nombre de permissionnaires partaient en permission avec du matériel ou des objets non prévus – (toile de tente, armes, etc.). Certains même emmenaient des animaux et des objets divers, même de provenance douteuse.*<sup>275</sup> »

Certains employés de gare sont même suspectés de « *complaisances coupables*<sup>276</sup> » à l'égard de soldats. En effet, selon l'accusation, des agents auraient timbré sciemment des titres de transport à la date du lendemain de l'arrivée des permissionnaires à la gare de destination.

Il existe un autre type d'abus : celui de la permission pour maladie. Une note de service du 12 janvier 1940 retrouvée dans les archives donne des consignes strictes à ce sujet :

*« Quand les justificatifs sont insuffisants, sanctionner fermement et porter à connaissance de la troupe.*<sup>277</sup> »

Une peine analogue a dû être appliquée quelques mois plus tôt pour un fait rapporté par le capitaine Mousquet de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 39<sup>e</sup> bataillon de chars<sup>278</sup>. Celui-ci indique avoir

---

<sup>272</sup> Ibid.

<sup>273</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : 2<sup>e</sup> bureau-moral, extrait de sondage postal du 14 mars 1940 et réalisé le 10 mars 1940 pour le 11<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>274</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : personnel-effectifs-fiches d'encadrement-notes diverses-C.R. journaliers, Fiche mémento du permissionnaire.

<sup>275</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : groupe de bataillons 516, dossier 4.4 : Notes de services de la formation du groupe au 31 décembre 1939, note de service en date du 25 novembre 1939 établie par le lieutenant-colonel Dufrasne commandant le G.B.C. pour les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> bataillons de chars.

<sup>276</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 506, dossier : opérations-C.R. des bataillons et compagnies de chars, rapport du capitaine commandant la 1<sup>e</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon en date du 2 janvier 1940.

<sup>277</sup> SHAT, 34 N 414, dossier : groupe de bataillons de chars 516, dossier 4.5 : notes de services du G.B.C. 516 du 1<sup>er</sup> janvier 1940 au 31 mars 1940, note de service en date du 12 janvier 1940 provenant du G.B.C. 516.

<sup>278</sup> SHAT, 34 N 415, dossiers 8 à 11 : groupe de bataillons 519, dossier 11 : courriers « sorties » du 1<sup>er</sup> septembre 1939 au 31 novembre 1939, compte rendu du capitaine Mousquet commandant la 1<sup>ère</sup> compagnie du 39<sup>e</sup> bataillon en date du 29 novembre 1939.

reçu un télégramme provenant de la femme d'un chasseur de sa compagnie, dans lequel elle indiquait qu'elle était mourante. Après vérification, il s'est avéré qu'elle était seulement malade.

Il y a plus grave encore que ces fraudes. La mise en place des permissions a aussi eu des effets auxquels ne s'attendait pas le haut commandement des Armées Françaises.

Un rapport en date du 1<sup>er</sup> janvier 1940 réalisé par le lieutenant Prudhomme synthétise toutes les rancœurs qu'éprouvent les permissionnaires et qu'ils diffusent à leur retour dans les unités :

*« 2 – Fait ayant provoqué quelques remarques arrières de la part de ceux rentrant de permission.*

*1°) Il y a à l'intérieur encore beaucoup de jeunes.*

*2°) Il y a beaucoup d'affectés spéciaux parmi les jeunes classes.*

*3°) Embauchage dans l'industrie de quantité de spécialistes non spécialistes en réalité.<sup>279</sup> »*

Le départ de compagnons d'armes vers l'arrière a des effets déplorables qui se conjuguent aux nouvelles rapportées des permissionnaires. Le rapport du capitaine commandant la 1<sup>ère</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon indique à ce propos :

*« L'homme reconnaît la nécessité du maintien d'ouvriers dans les usines. Mais le départ vers l'arrière de nombreux camarades mis en affectation spéciale influe sur le moral. Pourquoi lui et pas moi, se dit-il.<sup>280</sup> »*

Le rapport du commandant du 10<sup>e</sup> bataillon est encore plus précis sur les causes de la baisse du moral de ses hommes :

*« Les prélèvements successifs faits sur les Unités de combat (affectation spéciale, désignations pour d'autres Unités, etc.) ont une répercussion fâcheuse car ils gênent le développement de l'esprit d'équipe et le ruine même.*

*Le départ vers l'arrière de spécialistes quelquefois très jeunes impressionne toujours d'une manière défavorable ceux qui restent.*

*Constatations faites au cours des permissions sur la présence à l'arrière d'hommes de jeunes classes, sur la présence dans les usines d'hommes qui n' en sont pas précisément des spécialistes.*

---

<sup>279</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 506, dossier : opérations-C.R. des bataillons et compagnies de chars, rapport du lieutenant Prudhomme commandant la 2<sup>e</sup> compagnie pour le chef du 11<sup>e</sup> bataillon commandant provisoirement le G.B.C. 506. Document réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 1940.

<sup>280</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, dossier : opérations –C.R. des bataillons et compagnies de chars, Rapport du capitaine commandant la 1<sup>ère</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon le 2 janvier 1940.

*Dans le même ordre d'idées, l'homme admet difficilement, en dépit de toute démonstration, les différences de traitements (qui leur apparaissent considérables) entre un mobilisé aux armées et un mobilisé dans les usines.<sup>281</sup> »*

L'état d'esprit des simples soldats n'est rapporté que de façon indirecte, car les exemples abordés ne le sont qu'à travers le regard des officiers qui les encadrent. Cette description est donc largement incomplète. Des documents permettent aussi de montrer qu'un certain nombre d'entre eux partagent aussi ces opinions. Les mutations de gradés et hommes de troupes irritent les commandants de formations à l'image du rapport réalisé en 1942 par le capitaine Martin :

*« Les sections auraient dû être homogènes, bien soudées après cette épreuve du feu. Il n'en était rien. Ce résultat, très facilement obtenu, avait disparu en raison de prélèvements importants de gradés et d'hommes pour la formation d'unités nouvelles et surtout à cause des affectations spéciales. <sup>282</sup>»*

Les gradés acceptent mal de perdre des hommes compétents de leur encadrement et qui ne sont pas remplacés avant plusieurs mois parfois, ce qui perturbe le fonctionnement de l'unité. On essaye d'ailleurs de garder son personnel en écrivant à plusieurs reprises à ses supérieurs<sup>283</sup>. De tels documents sont nombreux dans les archives.

Dans ce contexte, l'explication des inégalités de traitement entre affectés aux armées et les affectés spéciaux avait peu de chance d'être crédible. D'une part, parce que certaines de ces situations étaient véritablement injustes, d'autre part parce que les officiers et sous-officiers étaient eux-mêmes peu convaincus, voire opposés aux explications qu'ils étaient chargés de donner.

L'attribution de permissions ont sans doute contribué à améliorer le moral des soldats dans un premier temps. Toutefois, nous venons de le voir, une fois dans le civil, les soldats des formations de chars échappaient au contrôle de leur supérieur et étaient de nouveau en proie à des influences extérieures. De retour dans leurs unités respectives, ils répandaient alors les nouvelles de ce qu'ils avaient vu, entendu et ressenti, à leurs camarades. Ce faisant, ils contribuaient à leur tour à la baisse du moral de leur unité. On peut douter de la réelle efficacité des explications de leurs cadres pour tenter de rétablir la situation car, bien souvent, ces derniers étaient du même avis que leurs hommes.

---

<sup>281</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, dossier : opérations –C.R. des bataillons et compagnies de chars, Rapport sur le moral du chef de bataillon Aussenac commandant le 10<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>282</sup> SHAT, 34 N 411, dossier 9 : rapports, historique du G.B.C. 510 établi par le capitaine Martin, fait en 1942.

<sup>283</sup> SHAT, 34 N 424, dossiers 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : personnel-effectifs, rapport du 17 mars 1940 du chef de bataillon Brun commandant le 11<sup>e</sup> B.C.C.

#### 4.4) Les parrainages et aides aux soldats nécessiteux :

Le moral du soldat a été entretenu par différents procédés. Certains d'entre eux ont fait intervenir des acteurs externes à l'armée. D'autre part, différentes chaînes de solidarité se mettent en place au profit des chasseurs ayant une situation personnelle ou familiale modeste. Ces différentes actions sont de portée collective (aux bénéfices de plusieurs chasseurs) ou individuelle.

Des documents retrouvés dans le fond des unités de chars de combat indiquent que certaines formations ont bénéficié de marraines de guerre. Les journaux des marches et opérations, entre autre, mentionnent souvent les visites de ce personnage et les réceptions données en son honneur par les soldats. A ce sujet, le JMO de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon consigne la venue d'une marraine de guerre au cantonnement le 4 décembre 1939<sup>284</sup>. Cette dernière, au terme d'un déjeuner « *grandiose*<sup>285</sup> » sera nommée chasseur honoraire de 1<sup>ère</sup> classe. Beaucoup de journaux de marches et opérations de bataillons contiennent des allusions aux marraines de guerre, mais peu d'entre eux détaillent ces événements. Un historique du 27<sup>e</sup> bataillon livre tout de même des informations intéressantes. Ce bataillon ne reçoit sa marraine qu'à partir du 22 mai 1940, donc assez tardivement. Les faits relatés plus bas ont eu lieu pendant les affrontement avec les allemands, dans des conditions différentes de celles de la drôle de guerre. Toutefois, c'est le seul document, parmi toutes les sources consultées, permettant de pouvoir apprécier en détails le rôle de la marraine de guerre et ses effets sur les chasseurs :

*« Et quand elle arrivait, exclamations de tous « notre marraine est là » de derrière les branchages sortaient tous les chasseurs oubliant parfois même l'avion surnois qui cherchait sa proie.*

*Comme c'était délicieux de recevoir d'elle-même, les paquets de cigarettes. [...] Souvenez vous encore : En forêt de Saint-Remy, au bois de La croix et même jusqu'à Zaleux où elle était venue avec tant d'à propos suivie de sa camionnette d'où regorgeaient le linge, les objets de toilette et bien des victuailles.*

*Elle était, on doit le dire, notre message d'espoir, apportant la note gaie ; ses nouvelles, son sourire gonflait notre moral. Les ovations soudaines et les hourras stridents en son honneur, prouvaient notre attachement.<sup>286</sup>»*

<sup>284</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, Journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>285</sup> Ibid.

<sup>286</sup> SHAT, 43 N 432, dossiers 1 à 5 : 27<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : Historique du 27<sup>e</sup> bataillon de chars, historique en date du mois d'août 1940. L'auteur est anonyme. Ce document est divisé en trois parties. La

D'autres types d'actions charitables en faveur des chasseurs sont organisés par différents acteurs civils. Le 7 février 1940, le commandant du GBC 504 reçoit un courrier de l'Alliance du Livre lui indiquant que son groupe devrait recevoir un colis contenant plusieurs livres à titre gratuit<sup>287</sup>.

Ces aides peuvent être aussi adressées par des associations aux soldats les plus pauvres comme en témoigne l'ordre quotidien du 2 décembre 1939 :

*« L'œuvre du « tricot du soldat » offre de fournir des lainages aux soldats dont le domicile est dans la seine et qui appartient à des familles ne disposant que de faibles ressources. <sup>288</sup>»*

Dans d'autres cas, des projets de parrainage de chasseurs sont organisés par des instituteurs(trices) et leurs élèves. Un courrier de réponse du commandant du 10<sup>e</sup> bataillon à un instituteur illustre cette situation :

*« Par votre lettre du 22 avril 1940, vous me faites connaître qu'avec les camarades de votre classe, vous voulez bien adopter, comme filleul, le chasseur C. Claude de mon bataillon.*

*Je ne puis que vous remercier vivement de ce geste de camaraderie. <sup>289</sup>»*

Une autre réponse de ce même chef de bataillon à une institutrice de bordeaux le 6 mai 1940 montre que ces gestes sont avant tout destinés aux soldats dans le besoin :

*« Ce chasseur est très bien noté de ses chefs et très digne d'intérêt. Il est marié, père d'un petit garçon de 4 ans et d'une petite fille d'un an. Sa femme ne peut travailler et il a ses grands parents à charge. La famille M. se trouve donc très gênée et tout envoi de vêtements ou d'argent à la mère ou aux enfants serait une bonne œuvre. <sup>290</sup>»*

Pour terminer, il faut aussi que des gestes de solidarité s'organisent à l'intérieur de l'armée. Un document adressé par le général inspecteur des chars Keller aux commandants des chars des armées 1 à 9, lance l'organisation d'une aide pour soldats :

---

dernière partie dont est tiré l'extrait s'intitule : « *notre marraine, Madame Corrigan, caporal chef honoraire au 27<sup>e</sup> bataillon* ».

<sup>287</sup> SHAT, 34 N 406, dossier : notes et ordres du commandant du G.B.C. 504, lettre en date du 7 février 1940 avec papier en-tête de l'Alliance du Livre. Cette lettre est écrite plus précisément aux noms de Messieurs Plon et Larousse. Dans celle-ci, ces derniers demandent aussi au groupe de bataillon s'il serait possible de lever des fonds afin de payer les frais d'expédition des colis dont le coût serait très élevé. Voir aussi la copie pour archives de la réponse du lieutenant-colonel commandant le G.B.C. 504.

<sup>288</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, ordre quotidien N°93 du 2 décembre 1939 concernant le G.B.C. 509.

<sup>289</sup> SHAT, 34 N 423, dossier : 10<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : personnel-effectifs-comptes rendus et notes de services, copie pour archives d'une lettre de réponse en date du 5 mai 1940 du commandant du 10<sup>e</sup> B.C.C. à un écolier.

<sup>290</sup> SHAT, 34 N 423, dossier : 10<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : personnel-effectifs-comptes rendus et notes de services, copie pour archives d'une lettre de réponse en date du 6 mai 1940 du commandant du 10<sup>e</sup> B.C.C. à une institutrice de Bordeaux.

*« Les liens de solidarité qui sont de tradition dans l'arme des Chars doivent trouver leur complet épanouissement pendant la période actuelle.*

*Il appartient aux officiers et S/off. de se pencher sur la troupe et d'en connaître les éléments qui se trouvent dans une situation difficile et au profit desquels cette solidarité pourrait s'exercer.*

*Dans ce but, j'invite les Cdts des chars d'armée et les Cdts de bataillons et de Cies de chars de s'enquérir des S/offs, Caporaux et chasseurs dont la situation personnelle ou la situation de famille serait digne d'intérêt et qui pourrait avoir besoin d'un secours en argent.<sup>291</sup> »*

Il existe aussi des manifestations d'entraide au niveau local. Le journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de chars indique en date du 12 novembre 1939 qu'une représentation au profit des soldats nécessiteux est organisée par le personnel de différents bataillons<sup>292</sup>.

Ces exemples de solidarité envers les militaires ne sont pas systématiques à toutes les unités de chars. D'ailleurs, les traces de telles activités ne sont pas très nombreuses. Cela peut indiquer qu'il ne s'agit que de cas isolés. A l'inverse, ce phénomène n'a peut-être tout simplement pas été répertorié car il n'était pas considéré comme un événement majeur. Quoi qu'il en soit, cet élan de générosité en faveur des soldats les plus nécessiteux a bien existé et s'est manifesté de différentes façons. Il constitue donc un aspect non négligeable du quotidien des chasseurs des formations de chars de combat.

---

<sup>291</sup> SHAT, 34 N421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 6 : personnel-effectifs, document sans titre, fait le 9 octobre 1939 par le général inspecteur des chars Keller pour les commandants des chars des armées 1 à 9. Il s'agit d'une copie, probablement adressée par voie hiérarchique au 7<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>292</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, journal des marches et opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

## **C. Les chars français dans la bataille :**

Lorsque l'Allemagne décide de passer à l'offensive, elle le fait en deux points. Une partie de ses armées envahissent les Pays-Bas et la Belgique alors qu'en secret, le plus gros de ces forces se prépare à traverser les Ardennes pour déboucher dans le secteur de Sedan (annexe 19 page 271). Les modalités de cette attaque seront abordées plus en détails dans la troisième partie de ce mémoire. Lorsque les intentions allemandes sont connues par le commandement français, celui-ci envoie une partie de ses unités de chars à la rencontre des forces allemandes en Belgique, puis plus tard, en direction de Sedan pour colmater la brèche entre ces lignes de défense. La montée au combat se fait souvent dans des conditions pénibles et avec beaucoup de retard, les unités devant se frayer un passage à contre-sens des flots de réfugiés sur les routes fuyant les combats. Lorsque les formations de chars partent aux combats, elles le font souvent à contrecœur, car mal employées par l'infanterie qu'elles doivent soutenir, ce qui crée des tensions entre ces deux formations. La rapidité et la concentration des masses blindées coopérant étroitement avec l'aviation ont tôt fait de bousculer les armées françaises. C'est alors pour nos formations de chars le moment des combats retardateurs et des replis successifs dans le chaos le plus absolu pour échapper à l'encerclement. Nous allons maintenant voir comment cette situation a été vécue et ressentie par le personnel des unités de chars.

## **1) Les formations de chars dans le chaos :**

Lors de leur montée au front, les formations de chars se retrouvent prises dans des colonnes de réfugiés fuyant les combats. A l'approche des lieux de combat, le spectacle des bombardements, avec toutes les conséquences que cela suppose, s'offre aux yeux des soldats. La rapidité de déplacement des forces mécaniques ennemies surprend et déstabilise complètement les armées françaises. Après de brefs assauts, souvent inachevés faute de soutiens suffisants, les unités de chars se replient vers l'arrière pour échapper à l'encerclement ennemi. Les replis prennent une allure de déroute car le manque de communication livre souvent les unités à elles-mêmes, privées de toute source d'information. L'effondrement de l'armée française est également celui de son autorité. Dans ce contexte, les soldats sont également les spectateurs, mais aussi parfois, les acteurs de scènes de pillages effectués dans les agglomérations traversées par les forces françaises.

### **1.1) Un premier contact difficile avec le front:**

Le développement qui va suivre n'est qu'une reconstitution très simplifiée des événements. L'objectif vise à établir une sorte de déplacement type effectué par différentes formations de chars au cours des combats. La finalité de cette construction étant de montrer, à travers différents témoignages, les situations que toutes les formations de chars ont connues, les conditions d'engagement des chars, et le ressenti des équipages.

La ruée des chars allemands, additionnée aux raids spectaculaires de l'aviation, jette sur les routes des millions de réfugiés terrorisés. Ces derniers n'ont d'autre choix que la fuite en avant pour échapper aux troupes les talonnant. Ces masses de civils, auxquelles s'ajoutent au fur à mesure de l'avancée allemande des soldats, alliés débandés, gênent considérablement les unités de chars français qui montent au front, mais aussi plus tard, lors de leur repli.

Lorsqu'elles sont appelées pour la première fois au combat, les formations de chars montant en ligne se retrouvent bloquées, à contre sens, dans d'interminables files de réfugiés que la peur des chars et des bombardements a fait fuir sur les routes. Le sous-lieutenant Rechou du 40<sup>e</sup> bataillon de chars décrit la façon dont il doit se frayer un passage :

*« Là, deux lieutenants et un capitaine de réserve, timides et décontractés, se laissaient déborder par les réfugiés qui se ruaient vers les sorties sud et se gênaient lamentablement. [...] je menaçai de mon pistolet successivement trois individus de la cinquième colonne qui ne voulaient pas se ranger à mes vues et essayaient visiblement d'entraver la circulation. <sup>293</sup>»*

A proximité immédiate des zones de combat, les longues colonnes de civils donnent un spectacle d'horreur aux chasseurs du 33<sup>e</sup> bataillon :

*« [...] la cohorte lamentable de milliers de réfugiés mitraillés et bombardés sans pitié sur les routes fit aussi une forte impression sur tous. <sup>294</sup>»*

Le chef de bataillon Mahe explique encore plus précisément les scènes macabres qui s'offrent à lui en ce mois de mai 1940 :

*« A noter que les courants de réfugiés fuyant sur les routes obstruaient la circulation au milieu des destructions sans nombre, matériels détruits, chevaux et personnels tués, trous de bombes, etc. <sup>295</sup> »*

Dans bien des cas, lorsque les bataillons de chars arrivent sur les lieux de leur engagement c'est souvent avec des heures de retard.

C'est alors une nouvelle épreuve pour nos unités de chars, celle de la retraite. Les différentes contre attaques des chars, dans tous les secteurs où elles ont été engagées, n'ayant pu déboucher sur des victoires, les formations reprennent une nouvelle fois la route vers l'arrière. Les files de réfugiés montrent maintenant un autre visage. Aux civils se mêlent des militaires, issus de toutes armes, se repliant comme ils le peuvent, et bien souvent fuyant tout simplement les combats. Le sous-lieutenant Dautreleau du 44<sup>e</sup> bataillon de chars décrit une scène s'étant déroulée en ce mois de Juin 1940 :

*« C'était inouï : il n'y avait plus de convois, il n'y avait plus de chefs, il n'y avait plus d'unités constituées, il n'y avait que des individus qui jouaient, chacun pour soi, sans règle de préséance, sans règle d'honneur, le jeu tragique de s'en sortir... <sup>296</sup>»*

En effet, les allemands par des infiltrations méthodiques cherchent avant tout à pénétrer profondément les lignes françaises. Les unités tournées se replient alors dans l'affolement et le désordre général. C'est alors, pour tous les soldats connaissant pareille situation, la fuite en

---

<sup>293</sup> SHAT, 34 N 436, dossiers 1 à 5 : 40<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : rapports-fiches de renseignements généraux, lettre en date du 28 octobre 1940 du sous-lieutenant Rechou à son colonel. Les faits concernent le 40<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>294</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : rapports-fiches de renseignements généraux, compte rendu fait le 25 juin 1940 par le chef de bataillon Mahe commandant le 33<sup>e</sup> bataillon sur les événements survenus du 12 au 15 mai 1940.

<sup>295</sup> Ibid.

<sup>296</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, Rapport du lieutenant Dautreleau en date du mois d'août 1940. Selon le rapport l'extrait rapporté se serait déroulé le 13 juin 1940 et concerne la première compagnie.

avant pour tenter d'échapper à l'encerclement qui les menace à présent. La vitesse de déplacement des forces allemandes empêche l'organisation de toute retraite faute de temps. Les armées françaises se retrouvent alors dans la même situation que les civils, fuyant devant l'ennemi. Les chasseurs du 44<sup>e</sup> bataillon, auquel appartient le sous-lieutenant Doutréleau, sont les spectateurs d'un acte tragique qui symbolise à lui seul le désarroi général :

*« Nous cantonnons dans une grande ferme, en plein village, sur la route de Paris. Et là, jusqu'à la nuit, nous regardons, regardons avidement, sans pouvoir nous en arracher, l'horrible spectacle de cette débâcle en marche. Défilé lamentable sans fin ! Le grotesque se mêle au tragique. Voici passant les pompiers de Paris, les voitures des PTT étonnés de se trouver là, les galeries Lafayette auxquelles s'accrochent des troupiers. Le chemin de croix de la France !<sup>297</sup>»*

Ce passage pourrait illustrer ce que l'historien Pierre Miquel décrit comme la transformation de la retraite en déroute, puis en débâcle<sup>298</sup>.

En ce mois de juin 1940, la France s'écroule. La défaite est double, elle est partagée par les pouvoirs publics et l'armée. La présence de ces représentants sur les routes symbolise cet effondrement.

## 1.2) Des moyens de communication précaires :

Aux difficultés de déplacement vient s'ajouter celle du manque d'informations. Les officiers et sous-officiers des chars de combat n'ont de cesse, dans les rapports, de se plaindre de ce point précis. Je ne peux dire si les Etats-majors des bataillons et groupes de bataillons disposaient d'appareils de transmissions radiophoniques<sup>299</sup>. D'après les éléments retrouvés dans les archives, il semble que ceux-ci communiquaient par liaisons téléphoniques, et aux moyens de véhicules de liaisons<sup>300</sup>.

---

<sup>297</sup> Ibid.

<sup>298</sup> MIQUEL Pierre, *L'exode 10 mai – 20 juin 1940*, Paris, Pocket, 2005, 449 p., page 252.

<sup>299</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 12 à 15 : groupe de bataillons 515 : dossier 13 : rapports, rapport du lieutenant-colonel Boissière commandant le GBC 515 réalisé le 1<sup>er</sup> juillet 1940. Voici ce que cet officier indique à propos des moyens de communication de son unité : « *Le téléphone non utilisable par suite de déplacements continus serait avantageusement remplacé au G.B. [GBC] par un appareil émetteur et récepteur.* ». Il semble que le GBC 515 ne communiquait que par téléphone, et par suite de la tournure de la guerre, par motocyclistes. J'ignore si cette situation était identique pour les autres bataillons de chars, mais cela semble tout à fait plausible.

<sup>300</sup> SHAT, 34 N 411, dossiers 1 à 6 : groupe de bataillons 509, dossier 3 : opérations-ordres quotidiens, Extrait du règlement relatif au commandement du groupe de bataillons de chars. Il n'y a aucune date, ni aucun auteur. Voici ce que contient cet extrait au sujet des transmissions du groupe de bataillons de chars : « *liaisons et*

Pour tenter de comprendre l'importance de ce problème il faut avant tout expliquer succinctement le cheminement d'un ordre au sein d'une formation de chars (annexe 20 pages 272-273). Pour un bataillon non endivisionné, la communication avec ses différents organes se fait uniquement via des motocyclistes. La circulation de l'information se fait en trois niveaux successifs. Le PC du bataillon donne ses directives aux chefs de compagnies qui eux-mêmes les transmettent à leurs chefs de sections. Ce système, prévu pour une attaque planifiée, supporte difficilement l'imprévu. Une fois l'ordre de mission donné, Le chef n'a quasiment plus aucun contrôle sur ses compagnies et ne peut faire face à des changements brusques de situation. Dans un rapport en date du 17 octobre 1941, l'ex chef de bataillon Bezanger indique à ce sujet :

*« Le 45<sup>e</sup> BCC ne disposait d'aucun poste radio et ne se différenciat pas d'un autre bataillon non endivisionné en division cuirassée. L'expérience a prouvé que c'est une grande faiblesse. Dès que l'action est engagée et les ordres initiaux donnés, le chef de bataillon ne peut pratiquement pas rattraper ses unités [...] Or, dans la guerre de mouvements que nous avons connue, la situation évolue très rapidement. Les ordres ne pouvant se donner que par motos, il y a eu des sources de retards ou d'erreurs, souvent même des impossibilités lorsque le feu de l'ennemi est violent. Le chef de bataillon n'a d'autres ressources que de chercher à atteindre ses commandants de compagnies en char pour leur donner ses ordres de vive voix. Les commandants de compagnies font de même à l'égard de leurs commandants de sections. <sup>301</sup>»*

Il faut toutefois préciser que les bataillons de chars B1bis, H35/39 et D2 endivisionnés au sein des DCR ont des appareils munis de postes radios. Le chef de bataillon pouvait donc être en liaison permanente avec ses compagnies. Je ne sais pas, cependant, si ces bataillons communiquaient avec les autres composantes de la DCR par liaison radiophonique. Les chars endivisionnés représentent moins de 25% de l'effectif total de chars de la France<sup>302</sup>, leur situation est donc exceptionnelle.

Le bataillon de chars est en règle générale affecté à une division d'infanterie à laquelle il est subordonné en ce qui concerne la mission à remplir. Là encore, la liaison entre les deux PC est effectuée via des motocyclistes. Les opérations lancées mêlant chars et fantassins sont donc pilotées séparément, par deux PC distincts. Cette séparation se poursuit bien plus haut

---

*transmissions. Le commandant de groupe de bataillons ne dispose en propre que d'un atelier téléphonique et d'un petit nombre d'agent de transmissions. »* On peut déduire que les bataillons de chars ne devaient donc pas en être munis.

<sup>301</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de chars de gendarmerie, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport du chef d'escadron Bezanger ex commandant du 45<sup>e</sup> bataillon de chars de combat. Document réalisé le 17 octobre 1941.

<sup>302</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., page 204.

dans la hiérarchie. La division reçoit ses ordres du PC du corps d'armée auquel elle est rattachée. Le bataillon de chars, lui, est placé sous le commandement d'un groupe de bataillons. Ce GBC est subordonné, comme la division d'infanterie au CA Théoriquement cela signifie que lorsqu'un ordre est transmis par le corps d'armée, il suit deux chemins parallèles. Le premier passe par le PC de la division d'infanterie puis les régiments lui étant subordonnés. L'autre passe du groupe de bataillons de chars au bataillon de chars puis les unités lui étant subordonnés. Cette multiplication des postes de commandement, suivant des chemins parfaitement séparés, empêche une parfaite cohésion des unités.

*« Ce qui m'a le plus frappé au cours de cette courte période d'opérations, c'est le manque de liaisons sûres et rapides dont les conséquences déplorables se firent sentir dans les déplacements des chars, et dans leur coopérations avec les autres armes.<sup>303</sup> »*

La multiplication des échelons de commandement additionné à la précarité des liaisons sont les causes de nombreux retards d'ordres. Dans un compte rendu sur les opérations s'étant déroulées du 9 au 14 juin 1940, le lieutenant Villeneuve fait la remarque suivante :

*« J'ai remarqué que tout dans ces opérations a été fait trop tard, mettons avec 12 heures de retard. A quoi est ce dû ? Certes pas à l'insouciance ou à l'imprévoyance du commandement mais à la précarité des liaisons.<sup>304</sup> »*

Cette précarité vient essentiellement de l'encombrement des routes par les réfugiés qui ralentissent considérablement la diffusion des informations entre les unités. Les motocyclistes sont aussi soumis à des pannes, des accidents de la route, ou à des attaques ennemies qui sont autant de causes de la non réception d'ordres par les PC. Un extrait de rapport du chef de bataillon Ragaine se réfère à ces liaisons :

*« Les liaisons vers l'arrière [...] entravées [...] par des innombrables colonnes de réfugiés. Aucune régulation routière n'intervint.<sup>305</sup> »*

Ces retards peuvent être aussi le résultat d'un manque de concertation entre des formations sensées travailler ensemble. Le lieutenant-colonel Wolf commandant le GBC 511 fait la remarque suivante quant aux liaisons que son PC devait réaliser avec le 10<sup>e</sup> Corps d'armée :

---

<sup>303</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements, rapport du lieutenant Gautrand chef de section de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon. Ce document a été écrit le 19 août 1945 et concerne les opérations effectuées du 10 au 20 mai 1940.

<sup>304</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « souvenir » réalisé en 1941 par le lieutenant Villeneuve concernant les opérations du 9 au 14 juin 1940.

<sup>305</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 1 à 4 : 35<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : journal des marches et opérations du 35<sup>e</sup> bataillon, rapport sur les journées du 10 au 30 mai 1940 du chef de bataillon Ragaine commandant le 35<sup>e</sup> bataillon de chars. Rapport non daté.

*« L'intéressé devait effectuer ses liaisons à des distances inadmissibles. De son P.C. de la FALLOISE il devait se rendre à LYON la FORET ce qui représentait environ 90 Kms aller et retour. <sup>306</sup>»*

Il y a plus grave encore. Dans de nombreux cas, les ordres d'annulation de mission ou de repli ne parviennent pas aux bataillons de chars. Quelle n'est pas la surprise de certains chefs de bataillons ou de compagnie envoyés pour prendre contact avec le PC d'une division d'infanterie, pour s'apercevoir, une fois sur place, que cette unité s'est repliée depuis plusieurs heures déjà sans même les prévenir...<sup>307</sup> Des attaques sont quelquefois déclenchées par les chars sans soutien car ceux-ci n'ont pas touché l'ordre d'annulation à temps. Ces incidents montrent que si les liaisons avec la hiérarchie sont précaires, la communication de terrain entre unités de combat d'infanterie et de chars n'existe pas, preuve qu'il n'y a aucune cohésion entre elles, chacun se considérant comme un tout. Ces problèmes de communication avaient d'ailleurs déjà été identifiés par des officiers de chars en septembre 1939, lors de l'incursion de forces dans le territoire allemand<sup>308</sup>.

La rupture de la chaîne d'information entre les unités françaises donne lieu à des situations particulièrement graves comme celle que rapporte le sous-lieutenant de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 12<sup>ème</sup> bataillon de chars :

*« La capitaine arrête ces éléments quelques peu disparates et les oblige à former un point d'appui renforcé par les chars à la lisière nord du bois à 1 km au sud de Dourdan...Puis il décide de tenter une dernière chance en m'envoyant avec la dernière motocyclette sur la route par laquelle est parti le détachement Alixant... Ma mission est extrêmement vague : essayer d'atteindre une unité française et ramener un ordre ! Je pars... <sup>309</sup>»*

La 3<sup>ème</sup> compagnie s'est donc retrouvée isolée, sans ordre, ne sachant pas où trouver les autres formations françaises. Des cas tels que celui-ci ne sont pas rares dans les archives. Ces derniers se produisant chaque fois qu'un bataillon de chars, qu'une compagnie ou qu'un petit détachement, se retrouve physiquement coupé du reste de son unité.

L'absence quasi-totale de radio, la précarité des liaisons motocyclistes ont donc eu pour conséquence de ralentir ou d'empêcher toute circulation d'information entre les unités françaises. Si les généraux ne connaissaient pas la situation de leurs armées, les différentes

---

<sup>306</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : Groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, fiche de renseignement N°43 du lieutenant-colonel Wolf commandant le groupe de bataillons de chars 511.

<sup>307</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7.1 : journée du 12 juin, compagnie de marche, Comptes rendus d'engagement de la journée du 11 juin 1940.

<sup>308</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : compte rendu d'opérations, compte rendu d'opérations du 23<sup>e</sup> bataillon de chars pendant les journées du 28 et 29 septembre 1939 réalisé par le chef de bataillon.

<sup>309</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports, rapports du lieutenant Foucault de la 3<sup>e</sup> compagnie du 12<sup>e</sup> bataillon de chars. Document produit le 1<sup>er</sup> septembre 1945, à sa rentrée de captivité.

formations de terrains ignoraient tout les unes des autres. D'autre part, nous l'avons vu, les formations de chars et de fantassins n'agissaient absolument pas de façon cohérente. Ces éléments conjugués ont contribué bien entendu à l'effondrement des armées françaises.

### 1.3) Du prélèvement au pillage :

Les routes encombrées, les communications rendues difficiles voire impossibles sont le quotidien des unités de chars en ces mois de mai et juin 1940. Ces unités comme d'autres, se retrouvent très souvent livrées à elles-mêmes. Dans cette atmosphère de chaos, tous les dérapages sont possibles. Des soldats, parfois des unités entières, se livrent alors au pillage des ressources qu'ils trouvent. Ce pillage prend plusieurs formes.

Dès les premiers mois de mobilisation, des consignes strictes sont diffusées à travers toutes les unités interdisant aux soldats de ramasser des objets ennemis à titre de souvenir<sup>310</sup>. Ces interdictions seront violées à plusieurs reprises lors des affrontements de 1940.

Le 10 juin, un char du 1<sup>er</sup> bataillon surprend une patrouille allemande qu'il met hors de combat :

*« Le sergent RIPOCHE, sort de son char et rapporte triomphalement des sabres et des sacoches ornées de croix gammées abandonnées par l'ennemi sur le terrain de ses exploits. <sup>311</sup>»*

Ces objets sont bien souvent pris directement sur les cadavres allemands. Le sous-lieutenant Deshayes de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 23<sup>e</sup> bataillon de chars se souvient d'un geste d'un chasseur de sa section :

*« Au cours de ces progressions, quelques allemands se rendent à notre approche ; quelques uns de ceux-ci ayant une attitude agressive en approchant de l'appareil, le mécanicien D. les tue au pistolet en ouvrant le volet porte-épiscopes ; le même chasseur se saisit d'un équipement complet.<sup>312</sup> »*

---

<sup>310</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 5 : opérations, note de service du 17 septembre 1939 faite par le général de brigade Janssen.

<sup>311</sup> SHAT 34 N418, dossiers 0 à 8 : 1<sup>er</sup> bataillon de chars, dossier 1 : historique, historique réalisé en septembre 1940 par le commandant Warabiot.

<sup>312</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7.1 : journée du 9 juin 1940 –combats sur l'Aisne, compte rendu d'engagement du sous-lieutenant Deshayes chef de la 2<sup>e</sup> section de la 1<sup>ère</sup> compagnie du. L'extrait s'est produit le 9 juin 1940.

D'autre fois, les rôles s'inversent et le soldat français connaît alors l'humiliation en se faisant dépouiller de ses effets, comme le lieutenant Marsault du 45<sup>e</sup> bataillon, fait prisonnier par les allemands :

*« Le b... qui le premier me mit en joue s'empara de mon pistolet et de mes jumelles et me demanda mes lunettes de motos. Il me les prit, les regarda, et les montra à l'officier en riant et en disant « made in Germany ». J'eus un peu honte [...] Ils inspectèrent ma sacoche, mon porte-cartes, empochèrent sous mes yeux mon stylo, mon porte mines [...] »<sup>313</sup>»*

Les vols ne se limitent pas qu'aux seuls soldats des deux camps. Quelques cas dans les archives des unités semblent faire allusion à des pillages. Il n'est pas possible d'affirmer s'il s'agit réellement d'actes de pillage car ce mot n'est jamais employé dans les récits. Lors de la traversée d'un village hollandais, un officier du 22<sup>e</sup> bataillon raconte avec des termes pour le moins ambigus l'attitude de certaines formations françaises vis-à-vis des brasseries :

*« En attendant comme il fait chaud, l'armée française met largement à contribution les caves des établissements pour s'abreuver. »<sup>314</sup>»*

Ce même militaire poursuit son récit et décrit avec des termes moins couverts:

*« L'EM du bataillon et les officiers de la CE accordent tout leur intérêt à 2 magnifiques voitures américaines « réquisitionnées par eux ».<sup>315</sup> »*

S'agit-il de pillage ? On ne peut l'affirmer. Cependant, il est aisé de penser que les propriétaires civils n'aient pas vraiment eu le choix devant les soldats français. D'autres récits, comme celui d'un officier du 23<sup>e</sup> bataillon, mentionnent textuellement des actes de pillage. Le lieutenant Villeneuve est le témoin, le 13 juin 1940, dans le secteur de la Marne, de la retraite de la 82<sup>e</sup> Division d'infanterie et des exactions menées sur son passage par les fantassins :

*« Je ne puis avancer, des colonnes doubles, triples, de véhicules de toutes sortes, hippos, autos, chars, dévalant [...] C'est la redébâcle et celle-là est formidable. [...] Des soldats, des bouteilles de champagne à la main, se fauillent le long des véhicules. [...] Les maisons ouvertes hurlent le pillage et le vol. »<sup>316</sup>»*

---

<sup>313</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport du chef de bataillon D'après le contenu d'une lettre du Lieutenant Marsault écrite à sa femme. Le chef de bataillon ému du sort de cet officier, établit un rapport afin d'en informer sa hiérarchie. Après cet épisode humiliant, le lieutenant Marsault sera fusillé avec d'autres soldats sans raisons apparentes. Laisse pour mort, il arrivera à s'échapper et sera repris par une patrouille allemande qui le conduira dans un hôpital.

<sup>314</sup> SHAT, 34 N 429, dossier : 22<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : Pas de titre, Rapport du capitaine Auboyneau du 22<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>315</sup> Ibid.

<sup>316</sup> SHAT, 34 N 430, dossier 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « souvenirs » du lieutenant Villeneuve du bataillon, concernant les opérations du 9 au 14 juin 1940.

Une autre conséquence dûe au manque de communication et de l'encombrement des routes est celle de l'interruption des ravitaillements. Les bataillons et groupes de bataillons n'étant pas des unités complètement autonomes et ne possédant que des stocks de vivres très limités, ces formations se retrouvent alors très vite en manque de vivres.

*« Par la suite du manque de liaisons et de l'encombrement des routes [...] le bataillon du vivre sur le pays. <sup>317</sup>»*

Un rapport du capitaine chef de l'état-major du 13<sup>e</sup> bataillon est encore plus explicite :

*« Pendant toute la campagne, sauf les deux premiers jours, les services de l'Intendance n'ont pu être atteints ; les unités étaient contraintes de vivre sur le pays. <sup>318</sup>»*

Le problème de l'approvisionnement est tel que les chasseurs sont obligés de vidanger les réservoirs de véhicules civils dans les garages pour se procurer de l'essence pendant que d'autres récupèrent des vivres dans les magasins abandonnés.<sup>319</sup> Ces faits peuvent être aussi considérés comme des actions de pillage et de vol. Pourtant contrairement aux actes précédents, ceux-ci sont réalisés pour permettre à l'unité de continuer à être opérationnelle. Ce phénomène montre bien la profonde désorganisation dans laquelle se trouvait l'armée française à ce moment là.

La frontière entre le pillage et le prélèvement est très mince. Ces deux notions ont des significations différentes selon les motivations de ceux qui les commettent. Les actions de ce genre concernant les civils ne sont pas nombreuses à être décrites dans les différents récits des soldats des chars. Quand elles le sont, c'est toujours avec des mots de substitution laissant planer un doute quant à la véritable nature des actes. Pourtant, qu'ils soient justifiés ou non, il est permis de penser que de tels événements ont été très présents dans le quotidien des formations de chars de combat, qu'elles en soient les actrices ou les simple spectatrices. Que les soldats des formations de chars se soient servis par nécessité ou par vandalisme, le résultat pour les civils a été le même, ces derniers se sont vus dépossédés de leurs biens. Il ne s'agit là que d'une autre facette de la débâcle.

---

<sup>317</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 1 à 4 : 35<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : journal des marches et opérations du 35<sup>e</sup> BCC, rapport sur les journées du 10 au 30 mai 1940 du chef de bataillon Ragaine commandant le bataillon.

<sup>318</sup> SHAT, 34 N 425, dossiers 7 à 10 : 13<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : opérations, rapport concernant l'engagement du 13<sup>e</sup> bataillon de chars dans les Flandres dans le cadre de l'hypothèse Dyle. Document réalisé le 5 juillet 1940 par le capitaine chef de l'E.M. du 13<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>319</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7.1 : journées du 14 juin et suivantes, comptes rendus divers, journal de marche de la fraction isolée de la compagnie d'échelon. Document de 8 pages réalisé par le Lieutenant Guichard de la compagnie d'échelon. Les faits relatés sont en date du 15 juin 1940.

## 2) Le manque de cohésion avec l'infanterie :

Lorsque l'on consulte les rapports rédigés par les différents officiers et sous-officiers appartenant aux unités de chars de combats au sujet de leurs engagements avec les troupes de fantassins, on est surpris par le manque de cohésion de ces formations sensées combattre ensemble. Mieux encore, il semble même que celles-ci soient en situation de rivalité, l'une cherchant à s'affirmer pendant que l'autre la maintient sous son contrôle. Du côté des officiers de chars, on a l'impression d'être méprisé par les chefs d'infanterie qui piétinent comme bon leur semble les règles d'engagement des chars de combat. Pire, les cadres des chars ont le sentiment que leurs homologues des unités de fantassins ne tiennent aucun compte des besoins de leur personnel et de leur matériel. Il semble en résulter chez ces officiers et sous-officiers, un sentiment de mépris mêlé de frustration et de dégoût. Cela est dû aussi en partie au fait que des chars se retrouvent souvent seuls lors des attaques, les fantassins ne pouvant suivre leur rythme. D'autre part, lorsque ces derniers assisteront aux longues files de fantassins débandés sans armes, fuyant les combats, leur mépris n'en sera que plus grand.

### 2.1) Des officiers de chars incompris :

La mise hors de combat de nombreux appareils n'a pas été que le fruit des attaques adverses. En effet, une grande quantité de récits indique que de nombreux engins ont été abandonnés par leurs équipages à la suite d'avaries mécaniques ou de pannes d'essence. Ces incidents se sont transformés en problèmes insurmontables à partir du moment où les organes d'accompagnement logistique ne pouvaient plus atteindre les formations de combat. L'encombrement des routes, le manque cruel d'informations des chefs en ont été des facteurs importants mais n'expliquent pas tout.

Très peu d'officiers et sous-officiers, du commandant de GBC au chef de section de chars, gardent un souvenir positif de leur collaboration avec les officiers des unités d'infanterie sous les ordres desquels ils étaient placés. Le commandant du groupe de bataillons 515 explique à ce sujet comment, selon lui, ces bataillons de chars étaient utilisés :

*« Il ne semble pas que les Etats-majors aient été suffisamment au courant des conditions normales d'emploi des chars et de leurs possibilités. Malgré les nombreuses interventions du Lt-colonel*

*Commandant le G.B.C. les bataillons ont été déplacés comme des pions sur un échiquier sans se soucier du temps nécessaire à leurs mouvements, ni du ravitaillement ni de l'entretien des appareils.<sup>320</sup>»*

Cette ignorance des impératifs techniques et humains de l'emploi des chars, d'après certaines critiques, serait même volontaire. Le chef de bataillon Malagutti décrit successivement des entretiens particulièrement musclés avec un colonel puis un général de corps d'armée quant à l'emploi de son bataillon :

*« J'exposais au colonel Le B. que le personnel et matériel roulaient et combattaient sans arrêt depuis le 13 au soir, que les chars avaient besoin d'entretien et que le personnel [...] avait besoin de repos [...] que l'entretien était commencé [...] que je ne pouvais partir instantanément. Je reçus l'ordre formel de me mettre en route au plus tôt en faisant l'entretien immédiatement. [...]*

*Vers 16 heures, j'arrivais au PC du général commandant le 18<sup>e</sup> Corps d'Armée à Dun-sur-Meuse : je fus accueilli par ce général d'une façon parfaitement désagréable. Je me vis reprocher de n'avoir pas été là dès le matin, « que les chars étaient toujours en retard quand on avait besoin d'eux » et je reçus l'ordre d'attaquer le soir même !*

*...je démontrais calmement, mais nettement que c'était impossible [...] je reçus du général Rolhard l'ordre de faire accélérer la colonne, chaque appareil marchand à vitesse maximum ; je refusais de transmettre cet ordre, mais il fut réitéré et envoyé aux commandants de compagnies par motocycliste.<sup>321</sup> »*

Cet exemple montre que les échanges entre les officiers de chars et d'infanterie tiennent plus de la confrontation que de la collaboration. De tels emplois ne sont pas sans incidences sur les équipages et les chars. Ces marches incessantes d'une affectation à une autre, fatiguent les équipages dont certains totalisent plusieurs heures de conduite et plusieurs jours d'activité sans repos. Si aucun rapport ne dit que ces mouvements successifs n'ont jamais démoralisé les équipages, on imagine cependant ces effets sur leur capacité combative. Le matériel lui non plus n'est pas épargné, il résiste d'ailleurs beaucoup moins bien que ces servants à sa surexploitation. De nombreux chars et véhicules de toutes sortes tombent en panne faute d'avoir le temps de les entretenir. Ces deux incidences sont clairement énoncées dans un rapport du 27<sup>e</sup> bataillon :

*« Dans l'ensemble, les chars totalisaient au départ de Chalon plus de 100 heures de marche atteignaient déjà un degré d'usure prononcé. Les marches sur chenilles presque ininterrompues*

<sup>320</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 12 à 15 : Groupe de bataillons 515, dossier 13 : rapports, rapport du lieutenant-colonel Boissière commandant le G.B.C. 515 et concernant les opérations du 10 au 30 mai 1940. Document réalisé le 1<sup>er</sup> Juillet 1940.

<sup>321</sup> SHAT, 34 N 436, dossier 6 : 41<sup>e</sup> bataillon de chars, compte rendu non daté du chef de bataillon Malagutti pour la période du 12 au 30 mai 1940.

*d'environ 40 à 50 km de nuit, à l'allure poussée ont été la cause d'immobilisation d'appareils par pannes mécaniques, entraînant parfois l'abandon du char. [...]*

*En ce qui concerne le personnel, les mécaniciens ont fourni un effort surhumain, harassés de fatigue, ils ont fait rouler malgré tout des chars à bout de souffle.<sup>322</sup>»*

D'autre part, un bataillon dont les compagnies de combat se retrouvent dispersées sur un large front voit sa compagnie d'échelon impuissante et ne pouvant faire exécuter son travail correctement. Pour ne donner qu'un seul exemple, voici ce que révèle à ce sujet un rapport du 48<sup>e</sup> Bataillon de chars :

*« La compagnie d'Echelon, fractionnée en trois tronçons et éloignée de 60 kilomètres en moyenne des éléments de combat, n'a été, par suite des circonstances, d'aucune utilité au bataillon. [...]*

*Les marches incessantes imposées pendant un mois au bataillon ont épuisé le personnel, et malgré la robustesse du matériel, causé l'usure prématurée de celui-ci.<sup>323</sup>»*

*«Lorsque les opérations actives ont eu lieu, l'emploi a été de plus en plus fragmentaire. Au bout de deux jours on engageait des sections isolées et parfois des chars isolés.*

*Il était impossible avec un tel emploi de faire sérieusement la récupération et l'entretien du matériel. Une Cie d'échelon était organisée pour travailler avec un front d'emploi maximum de 3 kms. C'était une hérésie de la faire sur 20 Kms.<sup>324</sup> »*

C'est ainsi que des chars doivent être abandonnés, faute de moyens de les remorquer, de ravitaillements en essence, etc.

Si les officiers d'infanterie ne paraissent pas souvent prendre en compte les impératifs de l'utilisation des chars, la forme des combats axés sur la vitesse que pratiquent les allemands ne laisse en vérité guère de temps pour effectuer les entretiens et réparations nécessaires. Toutes les unités engagées étant contraintes à des replis successifs tout au long des mois de mai et juin 1940, les unités logistiques se trouvent dans l'impossibilité de faire leur travail. Le capitaine Voisin commandant une compagnie d'échelon fait état de l'impuissance de sa compagnie entre le 12 et le 24 mai :

*« A aucun moment, pendant ces 12 jours, la compagnie d'échelon n'a pu remplir son rôle.*

*Constamment en mouvement, son atelier n'a jamais pu se déployer.*

---

<sup>322</sup> SHAT, 34 N 432, dossiers 1 à 5 : 27<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 5 : opérations-comptes rendus d'opérations, rapport du 3 juillet 1940 concernant les opérations de mai 1940.

<sup>323</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier vert : 2<sup>ème</sup> division cuirassée, rapport d'opérations-documents annexes-journal de marche et compte rendus particuliers du 48<sup>e</sup> B.C.C., rapport d'ensemble sur les opérations N°1462 du 2 juillet 1940 concernant le 48<sup>e</sup> bataillon de chars. Pas d'auteur, mais le document est signé par le capitaine Moussel commandant provisoirement le B.C.C. 48.

<sup>324</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, fiche de renseignement N°43 du lieutenant-colonel Wolf au sujet de l'emploi de ces unités de chars par les divisions du 10<sup>e</sup> C.A. pendant les combats.

*Le jour de l'action elle était sans aucune liaison avec les compagnies de combat, aucun axe de ravitaillement et de dépannage n'existant.* <sup>325</sup>»

Sur l'ensemble des rapports consultés, seul le GBC 511 indique que la compagnie d'échelon du 12<sup>e</sup> bataillon a fonctionné correctement pendant toute la période d'engagement de l'unité<sup>326</sup>.

Les décisions prises par les officiers d'infanterie auxquelles étaient subordonnées les formations de chars de combat (hormis les unités servant dans les divisions cuirassées) ont donc été une source de gâchis important de bon nombre d'appareils. D'autre part, ces décisions prises unilatéralement, au mépris des recommandations des différents commandants d'unités de chars, n'ont pas manqué de provoquer chez eux des sentiments d'incompréhension et de frustration. Il faut toutefois modérer ces propos. Il existe quelques témoignages montrant une parfaite entente entre les formations d'infanterie et de chars. D'autre part, si ces problèmes ont existé et semblent répandus, ils ne sont abordés dans ce point qu'au travers des officiers de chars. Les impératifs de leurs homologues ne sont jamais donnés dans les documents. Enfin, il est possible que ces derniers aient pu dans une certaine mesure vouloir se défaire de leurs propres responsabilités en les faisant endosser par leurs partenaires.

## 2.2) Les chars sacrifiés au mépris du règlement :

Lorsqu'ils parlent des opérations lancées conjointement avec les unités d'infanterie, là encore, les militaires des chars de combat se livrent à des critiques de façon quasi unanime. La remarque principale se porte sur l'utilisation contraire au règlement d'emploi des chars à laquelle se seraient livrées les unités d'infanterie par méconnaissance ou par mépris. La seconde, une fois encore, concerne l'absence de prise en compte des recommandations des officiers de chars quant à l'emploi de leurs unités.

---

<sup>325</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations, compte rendu du capitaine Voisin commandant la compagnie d'échelon du 33<sup>e</sup> bataillon, à propos des journées du 12 au 24 mai 1940. Ce compte rendu porte la date du 24 mai 1940.

<sup>326</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, rapports en date du 3 juillet 1940 du lieutenant-colonel Wolf commandant le G.B.C. 511.

Je n'ai pu trouver que très peu de choses concernant le règlement d'emploi des chars auxquels se réfèrent bon nombre d'officiers et sous-officiers de chars. Il semble cependant que celui-ci interdise le fractionnement des compagnies de chars entre différentes unités pour éviter un émiettement des unités. De la même manière, il préconise une utilisation massive et non diluée sur un front trop grand. Une note en date du 17 octobre 1939 du général Keller adressée aux différents commandants de chars des armées, et concernant la riposte contre une attaque massive d'engins blindés, reprend ces deux principes<sup>327</sup>. Pourtant, si l'on se réfère aux nombreux rapports des formations de chars, on constate que ces règles ont été bafouées très fréquemment.

Lorsqu'il compare rétrospectivement l'organisation des forces blindées des belligérants, le chef de bataillon Jan résume les différentes confrontations en une phrase :

*« On a assisté à une lutte entre une action dispersée (Chars français) contre une action groupée et coordonnée (Engins blindés Allemands). »<sup>328</sup>*

Sur le terrain, la cohésion des unités prend bien souvent fin dès le début de l'attaque. Les communications étant inexistantes, fantassins et équipages de chars ne parviennent pas à se comprendre. Lorsqu'il évoque les combats menés avec l'infanterie, le sous-lieutenant Fourrier du 6<sup>e</sup> bataillon de chars fait la remarque suivante :

*« D'autre part, chaque fois que les chars ont livré un objectif à l'infanterie il a fallu qu'un officier de chars aille chercher [...] sur ces positions pour la faire avancer. Cette dernière n'ayant aucun moyen de liaison avec les chars ne peut pas comprendre le moment où les chars lui livrent l'objectif et si un ou plusieurs chars reculent pour la prévenir, l'infanterie imagine que les chars se replient entraînant le repli de la ligne d'infanterie. »<sup>329</sup>*

Hormis les fautes de commandement et l'absence de transmissions, la vitesse des chars, bien supérieure à celle des fantassins, explique aussi pourquoi les chars se retrouvent souvent seuls sur leurs objectifs. Les hommes étant encore loin derrière quand ils ne sont pas tout simplement cloués au sol par les tirs de l'artillerie ennemie.

Ce manque de communication a aussi parfois des conséquences beaucoup plus tragiques, notamment lorsque des appareils sont pris pour cible par les canons antichars de leur propre

---

<sup>327</sup> SHAT, 34 N 4 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : opérations, note sur l'emploi des chars dans la riposte contre les attaques massives d'engins blindés du général Keller. Document réalisé le 13 octobre 1939. Ce document indique que les formations de chars ne doivent pas être émiettées sur le front, mais doivent agir massivement. Il indique également le rôle du commandant de la formation de chars. Celui-ci doit assister le commandant de la grande unité lorsque celui-ci élabore ses différentes hypothèses de contre attaque.

<sup>328</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, compte rendu d'opérations du chef de bataillon Jan commandant le bataillon de chars. La date n'est pas indiquée.

<sup>329</sup> SHAT, 34 N 418, dossier 8 : opérations, comptes rendus d'engagements du lieutenant Fourrier de la 1<sup>ère</sup> compagnie du bataillon 2/24 au sujet des engagements des 28, 29, 30 et 31 mai 1940.

camp. Le commandement des chars tente d'ailleurs de résoudre ce problème relativement fréquent par différentes mesures. Une note préconise par exemple de peindre des cocardes tricolores sur les engins blindés, et de positionner leur tourelle vers l'arrière lorsqu'ils pénètrent dans les lignes françaises.<sup>330</sup>

Avec la retraite, les formations de chars sont alors utilisées dans des combats d'arrière garde sur des routes, ou comme casemate mobile près de ponts pour assurer et couvrir le repli des armées françaises. Là aussi, cette utilisation prononcée de manière unilatérale par les commandants d'infanterie est contraire au règlement. Dans un rapport du 9 février 1948, l'ancien commandant du 5<sup>e</sup> bataillon de chars rapporte à ce sujet :

*« Dans chacune des trois grande unités précitées ( 51<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> D.I. et groupement Fleurian) mes chars ont été employés, par petits paquets d'une section de trois chars, comme bouchon sur les routes afin d'empêcher l'incursion d'unités ennemies motorisées qui auraient pu venir troubler l'ordre des unités d'infanterie pendant cette marche en retraite vers le sud.*

*Ces petites unités de chars, au point de vue tactique, échappaient presque totalement à mon contrôle et à celui de leur Cdt de Cie. <sup>331</sup>»*

La retraite a une autre conséquence plus inattendue en lien avec le statut des formations de chars d'accompagnement d'infanterie. Comme nous l'avons vu précédemment, le bataillon de chars peut être considéré comme une unité « volante » n'ayant pas d'affectation permanente à une formation d'infanterie. Dans certains cas, les unités de chars sont alors accaparées par des commandants d'infanterie lorsqu'elles se retrouvent isolées dans la zone de commandement de ces derniers. Le chef de bataillon Ragaine dénonce même à ce propos des décisions prises en dehors de tout aval hiérarchique :

*« Des emplois fantaisistes étaient ordonnés, même par les D.I. au commandement des chars. Tout char isolé ou, même toute section isolée rejoignant le point de regroupement du bataillon était immédiatement requis par le commandement d'une infanterie de passage pour la garde des ponts, la protection d'un repli, sans que, bien entendu, l'infanterie correspondante soit donnée en soutien et sans toujours que le commandement des chars en soit avisé. A l'échelon du bataillon, il est manifeste*

---

<sup>330</sup> SHAT, 34 N 416, dossiers 6 à 11 : groupe de bataillons 532, dossier 10 : opérations, dossier 7.1 : ordres et comptes rendus, instruction pour le chef de bataillon commandant le 42<sup>e</sup> Bataillon de char. Document fait le 31 mai 1940.

<sup>331</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier bleu : fonds décorations, document sans titre réalisé le 9 février 1948 par le chef de bataillon Gadderis ex commandant du 5<sup>e</sup> bataillon de chars de combat. L'extrait concerne le 13 juin 1940.

*que les passages fréquents et rapides d'une D.I. à l'autre, voir même d'un C.A. à l'autre, aient été décidés sans que, matériellement, le commandant supérieur des chars ait été présent. <sup>332</sup>»*

Les critiques ci-dessus semblent bien être justifiées, mais, comme pour le point précédent, il ne s'agit que de la version du personnel des chars de combat. Il est très probable que les archives des différentes divisions d'infanterie, apportent des informations différentes, ou une autre version de ces rapports avec les formations de chars de combat. Qu'elles soient fondées ou non, ces pratiques ont considérablement marqué les officiers et sous-officiers des chars de combat. Peu d'entre eux rapportent avoir été utilisés conformément au règlement, et surtout, pris en considération par les commandants d'infanterie auxquels ils étaient subordonnés. Toutefois, certains officiers, comme le chef de bataillon Ragaine, reconnaissent que l'utilisation des chars selon le règlement était difficilement réalisable :

*« Les conditions d'engagement étaient encore plus mauvaises qu'au début des opérations de Belgique. Elles permettaient difficilement l'emploi rationnel des chars d'accompagnement d'infanterie. <sup>333</sup> »*

### 2.3) Des fantassins méprisés par le personnel des chars :

Comme cela a été démontré précédemment, les relations entretenues avec les militaires servant des chars et leurs homologues de l'infanterie sont souvent mauvaises. Cette situation est due, souvent, à un mauvais emploi des chars. En étudiant attentivement de nombreux rapports, on trouve alors une autre raison plus profonde.

Les formations de chars françaises n'ont pas toujours fait partie de la cavalerie comme c'est le cas aujourd'hui. A l'époque que nous étudions, les chars de combat sont rattachés à l'infanterie dont ils dépendent. Pourtant comme nous l'avons vu, ces deux formations sont très loin de former un ensemble cohérent. Cette différence se retrouve également dans le regard que chacun porte sur l'autre. Lorsque l'on sert dans des chars, on n'a rien à voir avec le fantassin, même si l'on fait partie de la même arme. Cette différenciation s'accompagne aussi

---

<sup>332</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 1 à 4 : 35<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : journal des marches et opérations du 35<sup>e</sup> Bataillon de char, rapport du chef de bataillon Ragaine commandant le bataillon sur les journées du 10 au 30 mai 1940.

<sup>333</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 12 à 15 : groupe de bataillons 515, dossier 13 : rapports, rapport du chef de bataillon Ragaine commandant le 35<sup>e</sup> bataillon de chars concernant les événements du 23 au 30 mai 1940.

d'un certain sentiment de supériorité. Le compte rendu du lieutenant Villeneuve du 23<sup>e</sup> bataillon évoque cet état d'esprit à plusieurs reprises :

*« D'ailleurs au cours de la guerre, l'antipathie du soldat pour tout ce qui était des tranchées, trous, fut grande. Les chars en particulier dédaignaient le maniement de la pioche, ne tenant pas à être assimilés au fantassin crotté. »<sup>334</sup>*

Un extrait provenant d'un rapport retrouvé dans les archives du 48<sup>e</sup> bataillon de chars résume parfaitement les nombreuses critiques faites à l'égard du soldat d'infanterie :

*« Le fantassin français, n'était moralement pas apte au combat. ~~Il savait trop, on lui avait trop appris, que toutes les armes sont service.~~ Ménager de ses forces, économe du risque, il attendait que les chars lui livrent tout (ils ne le purent) et que les avions le protègent (il n'y avait pas d'avions amis). »<sup>335</sup>*

L'incapacité du fantassin sert souvent d'argument pour affirmer avec plus de force encore la valeur des équipages des chars au combat. Ceux-ci se voient alors comme indispensables et souvent, comme les seuls faisant un bon travail. Le lieutenant Villeneuve relate une affirmation très répandue dans son unité à ce propos :

*« Comme je l'ai entendu répéter souvent « un chef de bataillon d'infanterie ne peut aller pisser sans être protégé par un char. C'est le seul emploi qu'on sait en faire. »<sup>336</sup>*

Ce sentiment de faire partie d'une catégorie particulière alliée à la frustration de ne pas être compris quant à l'emploi de son unité est source de tensions. Les scènes de repli désordonné ou de débâcle dont sont spectateurs beaucoup de formations de chars, transforment alors pour beaucoup la mauvaise image du fantassin en mépris total :

*« Les fantassins ? Ce que le commandant Prévost appelle la piétaille commence à encombrer les routes [...] tout ce troupeau humain quitte la bataille et déferle sur l'arrière. [...]*

*Il ne fallait pas les recevoir avec des ordres mais avec des mitrailleuses. Mais, pauvre troupeau : on t'a lancé dans l'aventure, la poitrine découverte, contre un ennemi équipé et astucieux. Tu n'es pas le coupable.<sup>337</sup> »*

En conclusion, il est nécessaire de poser des limites à ce raisonnement. La première concerne les auteurs de ces rapports. Ces documents, et donc ses critiques, n'ont été réalisés

---

<sup>334</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « souvenirs » réalisé en 1941 par le lieutenant Villeneuve concernant les opérations du 9 au 14 juin 1940.

<sup>335</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier vert : 2<sup>ème</sup> division cuirassée-rapports d'opérations-documents annexes-journal de marche et comptes rendus particuliers du 48<sup>e</sup> BCC, compte rendu des opérations du 4 juin 1940. Il n'y a pas de date de rédaction, mais ce document a été enregistré le 25 juillet 1940. Il n'y a pas d'indication sur l'identité de l'auteur, cependant ce document a été signé par le chef de bataillon Moussel. Il semble d'ailleurs que ce soit lui qui ait raturé la deuxième phrase du passage cité.

<sup>336</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « souvenirs » réalisé en 1941 par le lieutenant Villeneuve concernant les opérations du 9 au 14 juin 1940.

<sup>337</sup> Ibid.

que par des officiers. Or, après la défaite, l'état de Vichy lance des procédures pour chercher les causes de cet effondrement. La lâcheté et la faible valeur morale des soldats est alors mise en avant comme une des principales causes de la débâcle. Les accusateurs, le corps des officiers, cachent en réalité leurs propres fautes de commandement derrière ces coupables idéals.

L'autre limite se porte sur cet état d'esprit propre aux formations de chars. Si celui-ci existe de façon certaine, ces dérives ne sont pas systématiques. En effet, il existe aussi des témoignages, certes beaucoup moins nombreux, de collaboration parfaite entre les deux formations, et une estime réciproque.

Enfin, si les critiques des unités d'infanteries sont parfois virulentes, elles ne sont pas les seules à provoquer le mécontentement. L'absence d'action de l'artillerie et de l'aviation alliée est récurrente lorsque l'on étudie les archives des chars de combat.

### **3) Propagande et pression psychologique :**

La déstabilisation des armées françaises ne s'est pas simplement jouée sur la vitesse et la concentration des forces blindées motorisées. Les allemands ont également innové dans un autre domaine, celui de la psychologie. En utilisant et en faisant redouter l'action d'agents de la 5<sup>e</sup> colonne, les allemands ont répandu une peur qui s'est manifestée souvent par des scènes de panique, ou des malentendus dans les formations françaises. L'action des bombardements aériens, et notamment des attaques en piqué des stukas, causant plus de ravages sur les nerfs des civils et des soldats, que de véritables dégâts, ont joué également un rôle de première importance dans la débâcle des armées françaises. Les soldats français peu entraînés et moralement atteints n'ont pas supporté les ravages causés par cette nouvelle forme de combat. Il ne faut toutefois pas faire de généralité, et des formations se sont courageusement battues, faisant face à l'ennemi, et les unités de chars étaient de celles-ci. La pression de l'arme aérienne les a surtout contraintes à effectuer leurs déplacements de nuit, afin de ne pas être prises pour cible par des avions en maraude. Cependant des récits présents dans les archives mentionnent un procédé utilisé par l'adversaire : celui de la ruse. Cette tactique semble avoir grandement perturbé les soldats qui en ont été les victimes. Cet emploi, preuve d'une grande adaptation et d'inventivité de l'adversaire, contraste avec la rigidité française de cette époque. Nous allons montrer comment ces procédés ont été perçus par les cadres des formations de chars, et surtout, comment ils se sont comportés face à eux.

#### **3.1) La peur de la cinquième colonne :**

Ce terme a été utilisé la première fois en 1936 par la propagande franquiste. Les troupes des généraux Mola et Franco, convergeant vers Madrid et étant disposées en quatre colonnes, la propagande indiquait qu'une autre colonne nationaliste était déjà présente dans la capitale et n'attendait que l'arrivée des autres pour se soulever. Le terme est repris par la suite, et désigne les partisans et agents étrangers travaillant en pays ennemi et dont le but est de désorganiser la défense de ce pays. Durant la campagne de 1939-1940, il s'agit de partisans ou d'agents Abwehr présents sur le sol français.

Les militaires en campagne sont particulièrement attentifs à leur environnement, et plus précisément aux civils. Ceux-ci sont tous aux yeux des militaires susceptibles d'être des

agents ennemis. Les archives des chars de combat regorgent d'arrestations de civils suspects ou d'accrochages avec des supposés agents de la 5<sup>e</sup> colonne. Pour ne citer qu'un exemple, un rapport établi par le chef du 152<sup>e</sup> bataillon d'infanterie le 21 mai 1940, indique qu'un char B du 37<sup>e</sup> bataillon a été brûlé à l'aide d'une grenade incendiaire. Son rédacteur explique, sans donner les motifs de son accusation, que le gendre Italien d'un couple habitant à proximité du char « *retient toute l'attention* »<sup>338</sup>.

Cette méfiance s'étend également aux militaires ayant des comportements anormaux. Un médecin, qui appartient à l'armée, arrive en courant pour prévenir de l'arrivée imminente des allemands, et déclenche ainsi la panique :

*« C'est le toubib qui a donné la pétoche à tout le monde, et il la donne encore ici à ceux qui sont à l'abri. On devait apprendre plus tard que le dit médecin était plus que suspect et que la cinquième colonne n'était pas qu'un mot. »*<sup>339</sup>

Un cas similaire se produit devant des chasseurs du 33<sup>e</sup> bataillon de chars :

*« A singly, à 21 heure, passage de trois side-cars montés par des uniformes français ordonnent ordre de repli et sèment la panique (semblait être des agents ennemis). »*<sup>340</sup>

Il existe une véritable psychose des agents ennemis. Il est impossible de savoir si ces militaires étaient véritablement des agents ennemis. Il se peut aussi que ces hommes aient simplement succombé à la panique, leurs nerfs n'ayant pas supporté les formidables moyens de pression psychologique mis en œuvre par l'armée allemande. Des cas semblables, plus clairs, sont indiqués dans différents comptes rendus.

Le 17 mai 1940, le sous-lieutenant d'Ambly du 8<sup>e</sup> bataillon de chars, venant de se soustraire aux allemands, regagne un village qu'il sait tenu par des soldats français. A son arrivée, il est victime de l'incident que voici :

*« 10H. Mon side précédant l'AMD, nous pénétrons dans le village de Thénelles, occupé par les français.-Combat.-Mon conducteur et moi, très légèrement blessés à la face par des balles françaises,*

---

<sup>338</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 12 : opérations, rapport du chef de bataillon Bailly du 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Document en date du 21 mai sur un fait s'étant produit le 20 mai 1940. Ce rapport a été retrouvé dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon de char, cela indique très probablement que le char brûlé lui appartenait.

<sup>339</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport du lieutenant Doutréleau fait en août 1940 sur les événements survenus entre le 16 mai et le 25 juin 1940.

<sup>340</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations, compte rendu non daté sur les événements s'étant produits les 12, 13, 14 et 15 mai 1940, de la 1<sup>ère</sup> section de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 33<sup>e</sup> bataillon. L'auteur n'est pas indiqué.

*nous réussissons à nous faire reconnaître (difficilement : on nous traite de « traîtres, de 5<sup>e</sup> Colonne, etc. » et on nous tire dessus) et à pénétrer dans le poste français. <sup>341</sup>»*

Les français gardant le village ne s'attendaient pas à voir provenir d'une direction qu'ils savaient occupée par les allemands, des militaires de leur armée. A défaut de pouvoir dire que beaucoup de cas suspectés n'étaient pas réels, cet exemple permet au moins de montrer que face au doute ou à l'imprévu, la cinquième colonne était une explication presque automatique pour beaucoup de soldats. Le récit du lieutenant Gaudet du 37<sup>e</sup> bataillon concernant les journées du 14 au 16 mai 1940 révèle les effets dévastateurs de ce phénomène sur les fantassins :

*« Une ambiance d'insécurité était créée le 15 au soir : tir de mitrailleuses sur nos arrières, nombreux récits d'espionnage colportés par les fantassins en fuite, pancartes indicatrices retournées sur les routes, chiffres des kilomètres modifiés. [...]*

*Le 16, la panique augmentait, des officiers et des soldats répandaient des bruits alarmistes, dans la nuit du 16 au 17 le repli prenait une allure de déroute. <sup>342</sup>»*

Le même phénomène est constaté en ce qui concerne l'action réelle ou non de parachutistes ennemis. Dès les premières semaines suivant la mobilisation, le commandement de l'armée française produit toutes sortes de documents concernant l'attitude à avoir face à l'aviation ennemie ainsi qu'en cas de menace de parachutistes. Il faut dire que l'aviation allemande, énormément grossie par la propagande, est prise très au sérieux par les militaires. Le général Vuillemin, responsable de l'aviation française, invité avant la guerre par son homologue allemand, Goering, avait acquis la conviction que son aviation ne ferait pas le poids. Il faut dire qu'en réalité, au cours de ses visites des différents terrains, on lui avait montré la même unité aérienne, les avions se posant peu avant son arrivée<sup>343</sup>.

Durant toute la drôle de guerre, des alertes sont déclenchées très régulièrement au point de provoquer des réactions plus ou moins ironiques de la part de certains commandants de chars :

---

<sup>341</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 1 à 5 : 8<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport du sous-lieutenant Ambly, officier chargé des transmissions au 8<sup>e</sup> bataillon. Document rédigé le 15 août 1940 à l'Oflag IV. Le passage retenu a eu lieu le 17 mai 1940.

<sup>342</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10A : pas de titre, compte rendu fait le 26 mai 1940 par le lieutenant Gaudet du 37<sup>e</sup> bataillon de chars concernant des événements survenus entre le 14 et le 16 mai 1940.

<sup>343</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 222 et 223.

*« Alerte causée par des parachutistes, hypothétiques comme d'habitude. Cela devient une manie, c'est un bon exercice. <sup>344</sup>» (8 Novembre 1939)*

S'agit-il d'exercices ? Rien n'est moins sûr. Le fait est que cette paranoïa suspectée se poursuivra pendant et après les combats. Les officiers et sous-officiers des unités de chars dissoutes, et encore en fonction après l'armistice devront remplir des fiches de renseignements et ce point sera systématiquement abordé. Il se produit la même chose pour les actions de la 5<sup>e</sup> colonne.

D'une manière générale ceux-ci répondront d'ailleurs à propos de ces multiples alertes, des phrases analogues à celles du capitaine Auboyneau du 22<sup>e</sup> bataillon de chars :

*« D'ailleurs ces parachutistes sont en général des mythes. <sup>345</sup>»*

La peur des agents ennemis cachés se transforme en paranoïa dans beaucoup de cas, et l'on croit déceler des activités d'agents ennemis au moindre comportement anormal. Si des cas de sabotages, des ruses d'agents de l'ennemi ou de parachutistes ont bien existé, leur importance a été largement moindre dans les faits, que ce que redoutaient les militaires français. D'ailleurs un certain nombre d'entre eux, nous l'avons vu, n'était pas dupes. Ces peurs n'étaient du seul fait des soldats présents sur le terrain, les officiers les plus haut placés de l'armée française étaient également très préoccupés par ce genre d'action. Cette phobie s'est poursuivie bien après les combats, et nous verrons de quelle manière ultérieurement. Il est même possible que ce soit les officiers supérieurs qui, par leurs nombreuses communications priant leurs subordonnés de se méfier des agents ennemis, aient contribué à disséminer la peur dans les rangs.

### 3.2) l'effet moral des bombardements :

Les rumeurs de parachutistes et d'agents de la 5<sup>e</sup> colonne contribuent à créer un climat d'insécurité et de peur parmi les soldats. Pourtant, beaucoup de prétendus parachutistes ne sont jamais retrouvés lorsque les recherches sont entreprises sur le terrain. Comme nous l'avons vu, on suspecte des agents ennemis et des traîtres parfois très facilement. Il y a,

---

<sup>344</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, journal de marche de la 3<sup>e</sup> compagnie.

<sup>345</sup> SHAT, 34 N 429, dossier 3 : pas de titre, rapport du capitaine Auboyneau de la première compagnie du 22<sup>e</sup> bataillon.

toutefois, des actions entreprises par l'ennemi qui elles sont bien réelles ayant des effets analogues. Les allemands, à travers différents moyens, entreprennent un véritable travail de sape des nerfs des troupes françaises. Certains, comme la diffusion de tracts ou de messages sur le terrain grâce à des véhicules spécialement équipés de hauts parleurs, semblent ne pas avoir de prise sur nos unités de chars, d'autres en revanche, sont très efficaces.

Les bombardements allemands terrorisent dans un premier temps les populations qui se précipitent sur les routes. Ces flots de réfugiés inondant les routes, deviennent alors une source de gêne pour les armées alliées. Les files interminables sont alors mitraillées ou bombardées intentionnellement afin d'entretenir et de propager le phénomène par les avions allemands. Le chef du 33<sup>e</sup> bataillon écrit l'horreur d'une attaque de ce genre :

*« [...] la cohorte lamentable de milliers de réfugiés mitraillés et bombardés sans pitié sur les routes fit aussi une forte impression sur tous.<sup>346</sup> »*

De nombreux civils seront tués, blessés car se trouvant à proximité de convois militaires, cibles premières des aviateurs allemands.

Une peur panique se développe lorsque l'on entend le bruit de moteurs d'avions approchant. Il faut dire que des appareils employés, comme le stuka, ont été étudiés pour cela. Cet avion plongeant en piqué sur sa cible produit lors de sa descente un son strident donnant l'impression à toute personne se trouvant à proximité l'impression d'être personnellement visée. Cet appareil, comme des avions de bombardement plus classiques, sera utilisé contre l'armée française, et provoquera les mêmes effets que pour les civils. Une note du Général Georges du 15 mai 1940 souligne ces effets et la façon dont il faut s'y préparer :

*« L'aviation d'assaut et le bombardement, ainsi que les chars, produisent des effets plus terrifiants que dangereux.*

*Ces effets peuvent être décuplés par la panique.*

*Ils sont annulés par le sang froid.<sup>347</sup> »*

Il est vrai que les équipages de chars français, sauf ceux équipés des vieux chars FT, n'ont pas grand-chose à craindre des chars allemands. Les blindés français surclassant la majorité des panzers tant au niveau du blindage que de l'armement, la phobie du char ne semble pas avoir eu de prise sur eux. Je n'ai pas trouvé à ce propos de documents permettant

---

<sup>346</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : rapports-fiches de renseignements généraux, compte rendu réalisé le 25 mai 1940 par le chef de bataillon Mahe commandant le 33<sup>e</sup> bataillon.

<sup>347</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, note de service du général Georges pour les armées. Exemplaire transmis le 15 mai 1940 du commandant des chars de la 4<sup>e</sup> armée pour le lieutenant-colonel commandant le G.B.C. 504.

de l'affirmer. En revanche, il n'en est pas de même pour les raids de la Luftwaffe. Si la majorité des rapports des commandants d'unités de chars signale que les raids aériens ne causent pas de dommages matériels conséquents, les rapports précisent toutefois que leurs effets nerveux sont importants. La réponse du lieutenant Sevelinges du 9<sup>e</sup> bataillon de chars au sujet de ces effets, en est un bon exemple :

*« [...] ils n'ont occasionné aucune perte en matériel.*

*L'effet moral était intense. <sup>348</sup>»*

Les effets nerveusement destructeurs de ces attaques peuvent se concrétiser par la réaction d'un chasseur appartenant semble-t-il au 23<sup>e</sup> bataillon de chars :

*« Le chasseur D., dans un moment d'égarement, se tire une balle dans la tête au fond de sa tranchée. <sup>349</sup>»*

Il ne s'agit là que du seul cas relaté de suicide de chasseur parmi les documents consultés. Malgré tout, beaucoup de récits font état d'effets moraux intenses de ces actions sur les chasseurs. Ces effets sont encore accentués par l'impression d'impunité de l'aviation allemande due à l'absence d'appareils alliés dans le ciel. En quelques occasions, certains équipages ont pu assister à des combats aériens, mais malgré tout, des sentiments d'abandon et d'inaction de l'aviation française et alliée sont ressentis durement sur le terrain. Cet extrait du même rapport concernant le 23<sup>e</sup> bataillon de chars est lourd de sens :

*« En ce qui concerne l'aviation, le silence est préférable. <sup>350</sup> »*

Les chars et surtout les bombardements aériens ont donc causé bien plus de dommages nerveux que matériels. Ils ont marqué le personnel des chars de combat. Il est impossible d'évaluer précisément les effets que ces moyens ont causés sur le personnel. Toutefois, le fait même que les officiers encadrant en fassent tous la remarque, montre que ces conséquences ont dû être importantes.

---

<sup>348</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 9 : rapports, fiche de renseignements N°177 du lieutenant Sevelinges commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon. Les informations concernent la période du 10 au 21 mai 1940.

<sup>349</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : engagement des 9-14 juin 1940, compte rendu d'opérations du 23<sup>e</sup> bataillon de chars légers modernes. L'auteur et la date ne sont pas indiqués. Le document a probablement été écrit après la fin des combats.

<sup>350</sup> Ibid.

### 3.3) Les ruses allemandes :

Les angoisses suscitées par la menace d'agents de la 5<sup>e</sup> colonne ne sont pas toujours sans fondement. Des récits de colonnes françaises, pénétrant sur le territoire Belge et Hollandais alors victimes de coups de feu venant d'habitations non occupées par les allemands, en sont un exemple. Les formations françaises sont aussi victimes de méthodes appliquées cette fois-ci directement par les soldats ennemis.

Les allemands, à plusieurs reprises, auraient eu recours à un procédé plutôt déstabilisant pour les homologues français : la ruse. En effet, parmi les nombreux récits de combats, on trouve quelques cas où des soldats français sont faits prisonniers par surprise sans qu'aucun coup de feu n'ait été tiré. Un chasseur du 27<sup>e</sup> bataillon explique comment une camionnette de soldats français et dont il fait partie, est interceptée par les allemands :

*« Ils se heurtent à un barrage tenu par des soldats français d'allure suspecte. [...] Pendant la discussion, quatre ou cinq hommes se détachent du groupe sans qu'on les remarque et se portent derrière un arbre sur le bord de la route [...] Un officier Allemand en uniforme se trouve subitement au milieu d'eux sans qu'on l'ait vu venir [...] Les assaillants, sauf l'officier, avaient tous des casques des chars français. Ils avaient de 16 à 18 ans [...]»<sup>351</sup>*

Le lieutenant Philippot du 47<sup>e</sup> bataillon explique comment il se fait surprendre par une colonne ennemie :

*« J'attendais, et à moins de 50 mètres du char, une colonne motorisée allemande comprenant en tête des automitrailleuses et des canons automoteurs antichars (dont un de 47 antichar français) immédiatement précédée du drapeau blanc. Avant d'avoir pu esquisser le moindre mouvement vers le char, nous étions tenus en respect et entourés par les engins blindés de tête de la colonne. [...] J'ai appris par la suite, m'étant trouvé dans le même camp que les officiers du 2<sup>e</sup> GRCA, que cette unité avait été surprise et faite prisonnière par cette même colonne allemande précédée du drapeau blanc. Le colonel commandant le 2<sup>e</sup> GRCA a adressé dès les premiers jours de sa captivité, une réclamation à ce sujet à la commission d'armistice de Wisbaden. »<sup>352</sup>*

Les allemands semblent utiliser toutes les opportunités qui s'offrent à eux, diffusant de faux ordres radiophoniques aux chars de divisions cuirassées<sup>353</sup>, utilisant parfois les convois

---

<sup>351</sup> SHAT, 34 N 432, dossiers 1 à 5 : 27<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations-comptes rendus d'opérations, rapport en date du 27 mai 1940 du bataillon.

<sup>352</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport en date du 21 septembre 1945 réalisé par le lieutenant Philippot sur sa participation à la guerre de 1940. A cette période, il était chef de char à la 3<sup>e</sup> compagnie du 47<sup>e</sup> bataillon de chars de combat.

<sup>353</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 1 à 4 : 46<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : opérations, fiche de renseignements N°28 du capitaine Bibes commandant la 1<sup>ère</sup> compagnie du 46<sup>e</sup> bataillon sur les combats qu'il a menés du 16 mai au 17 juin 1940.

de réfugiés pour se protéger des tirs français <sup>354</sup>. Un lieutenant du 44<sup>ème</sup> bataillon de chars fait part de l'étrange combat aérien dont il a été le spectateur :

*« A la fin de la journée, tous les badauds trouvent intéressant de s'attrouper dans la rue pour assister à un duel [...], ou du moins un simili-duel entre deux avions aux couleurs françaises. Mais l'un d'eux est vraiment fort mal camouflé (simple toile tricolore rapportée sous les ailes). A la faveur de cette diversion, arrive un troisième boche qui tente de bombarder le village. Heureusement un vrai chasseur français vient troubler le scénario et endommage pour de bon l'un des comédiens. <sup>355</sup>»*

Face à ces initiatives allemandes je n'ai trouvé qu'un seul exemple similaire du côté français. Celui-ci, il est intéressant de le souligner, semble être le fruit d'une coopération entre des équipages de chars et les soldats d'infanterie :

*« Une même surprise a été réalisée cette fois en notre faveur contre une colonne de camions ennemis qui furent détruits complètement par les feux d'un char B posté en embuscade. Il faut noter cependant qu'une ruse avait contribué au succès de l'opération, en effet un fantassin armé et déguisé en soldat allemand indiquait la direction avec un disque rouge et blanc et envoyait ainsi l'ennemi à l'abattoir. <sup>356</sup>»*

Ces exemples montrent l'esprit opportuniste des allemands qui s'adaptent et tirent parti de toutes les situations. Face à cela, les militaires français, prisonniers de leurs concepts de combat, semblent incapables de réagir et se laissent facilement surprendre. L'unique exemple français va dans le sens de ce raisonnement. Toutefois, de tels actes sont aussi peu glorieux pour celui qui les met en œuvre. Il n'est pas impossible que des actions françaises de ce genre aient été passées sous silence du côté français.

---

<sup>354</sup> SHAT, 34 N 432, dossiers 1 à 5 : 27<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : journal de marche du bataillon, J.M.O. du 27<sup>e</sup> bataillon. Le fait relevé s'est produit le 16 juin 1940.

<sup>355</sup> SHAT, 34 N 437, dossier 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport fait par le lieutenant Dautreleau en août 1940. Il concerne des événements survenus du 16 mai au 23 juin 1940.

<sup>356</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10, rapports-fiches de renseignements généraux, manuscrits. L'auteur n'est pas identifié mais appartient au 37<sup>e</sup> bataillon de chars. La date n'est pas indiquée.

## **D. La fin des combats :**

Lorsque l'on parle de fin des combats on pense inmanquablement à la fin de la guerre. Pour le conflit qui nous intéresse, cela se situerait donc le 25 juin 1940, date à laquelle l'armistice, signée le 22 juin, prenait effet, encore que, en certains endroits, les formations françaises et allemandes s'affrontaient encore avec acharnement. Pour nombre de soldats dont certains appartenaient aux formations de chars, la fin des combats pouvait prendre effet dès les premiers jours de mois de mai 1940 et pendant la période suivante. Hormis les morts et les blessés, d'autres ont été faits prisonniers et emmenés dans des camps de détention où ils ont parfois dû attendre cinq années avant d'être libérés.

Pour les formations, ayant pu rester libre jusqu'au 25 juin 1940, c'est le moment de la démobilisation. En cela les unités de chars ne connaissent pas un destin différent des autres formations. Toutefois, les clauses de l'armistice imposent aux français de renoncer à leur arme blindée sur le territoire français. Cette décision sonne la mort des unités de chars qui sont alors dissoutes conformément aux exigences allemandes. Le personnel est alors démobilisé ou réaffecté dans unités de réparations de chars, ou simplement dans des unités d'infanterie.

## 1) De la capture à la captivité :

Pour de nombreux soldats français la fin de la guerre sera synonyme de capture puis de captivité. Le personnel de formations de chars de combat ne fera pas non plus exception à cette règle. Certains d'entre eux seront même faits prisonniers dès les premiers jours de l'offensive allemande. Le capitaine Deyber du 8<sup>e</sup> bataillon de char était l'un d'entre eux. Cet officier a écrit un long récit retraçant sa grande marche jusqu'à l'Oflag, ainsi que les conditions de sa captivité. Ce texte sera donc utilisé comme trame principale de ce développement, car il s'agit du seul récit aussi développé figurant dans les dossiers des unités qu'il a été possible de consulter. D'autres exemples y seront ajoutés pour renforcer le récit, et montrer par ces rapprochements que cette situation a pu être commune à beaucoup de militaires.

### 1.1) La capture puis la marche vers la détention :

Lors de sa capture, tout personnel appartenant aux unités de chars de combat, a pour consigne de détruire son matériel et les documents susceptibles de donner des indications à l'ennemi. La destruction du matériel consiste généralement à mettre le feu au char, le même procédé est appliqué aux documents. Cette destruction est la raison principale de l'absence de nombreux documents dans le fond d'archives concernant les chars de combat. Les soldats sont alors rassemblés et conduits sur les routes en direction de l'Allemagne.

Le capitaine Deyber est fait prisonnier par les allemands en mai 1940, dès les premiers jours de la guerre<sup>357</sup>. Commence alors pour lui un long périple à pied, sous la garde de sentinelles, jusqu'à son lieu de détention. Lui comme d'autres sont alors conduits vers le nord. Son parcours le mène à travers les champs de ruines de la France du nord puis de la Belgique. Un tel détour par la Belgique ne trouve son explication que par le fait qu'à cette période, la ligne Maginot est encore sous contrôle français, empêchant tout passage par cette frontière. Lors de sa remontée vers le nord, voici ce qu'il observe sur les routes :

---

<sup>357</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 1 à 5 : 8<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre réalisé par le capitaine Deyber commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce document n'est pas daté mais il aurait été donné, ainsi que d'autres archives, par son fils le 17 février 1981.

*« Partout ce n'était que restes, fossés jonchés de matériel détruit ou abandonné ; les convois anéantis par les bombes des stukas, chevaux éventrés, chars incendiés, canons, munitions, bref tout l'armement et tout l'équipement imaginables.<sup>358</sup> »*

Ces parcours sont aussi l'occasion de bon nombre de prisonniers de ramasser vêtements et matériels divers donnant au convoi un aspect hétéroclite :

*« Beaucoup ont été pris sans capote et sans vareuse ; d'autres n'ont que des vareuses de toile et ont été bien heureux de trouver, au cours de leur marche, des capotes belges ou anglaises, qui leur vont plus au moins bien.<sup>359</sup> »*

D'autres encore ramassent des objets d'usage courant comme des sacs, couvertures, bidons ou cafetières pour leur permettre de pouvoir boire à la prochaine halte dans des camps improvisés où ils passent la nuit<sup>360</sup>.

La faim et la soif sont le fardeau quotidien de ces hommes. L'officier précise aussi que certains d'entre eux sont même parqués à 60 ou 70 dans des wagons à bestiaux pendant environ 40 heures sous un soleil de plomb<sup>361</sup>.

C'est alors que les prisonniers arrivent à l'Oflag XB à Nienburg sur Weser, sur le territoire du Reich, camp réservé aux officiers qui accueille les captifs désormais dans un triste état :

*« Épuisés, sales, la barbe à faire peur, les vêtements en lambeaux, qu'ils étaient tristes à voir, les pensionnaires de l'Oflag !<sup>362</sup> »*

Avec la déclaration de l'armistice, de nombreuses formations françaises de toutes armes, encerclées, seront faites prisonnières provoquant un gigantesque afflux de prisonniers sur les routes. Des colonnes interminables, souvent d'unité entière, se dirigent vers les centres de regroupement de prisonniers. Ces colonnes sont souvent dépourvues de tout accompagnement de soldats allemands, le vainqueur étant débordé<sup>363</sup>. Certains militaires français en profitent pour s'évader, mais le gros de la troupe, à qui l'on explique qu'il sera bientôt libéré, préfère continuer plutôt que de prendre des risques insensés<sup>364</sup>.

---

<sup>358</sup> Ibid.

<sup>359</sup> Ibidem.

<sup>360</sup> Ibidem.

<sup>361</sup> Ibidem.

<sup>362</sup> Ibidem.

<sup>363</sup> COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p., pages 389 à 391.

<sup>364</sup> Ibid.

## 1.2) Les militaires évadés :

Pour ceux qui arrivent à échapper à la capture, ou s'évader de leur lieu de détention, le long périple de retour en zone non occupée commence. Ces derniers sont bien souvent aidés des populations civiles qui les nourrissent, les cachent et leur font passer la ligne de démarcation. Le récit du lieutenant Borchard est, à cet égard, très intéressant :

*« [...] aux environs d'[illisible] où un civil nous indique un moyen de passage et nous met en relation avec de jeunes gens qui se chargent de nous procurer une identité et de nous faire passer en zone libre.*

*Guidés par l'organisation parfaite qui nous avait amenés jusque là. IL y a là une série de français qui, malgré les risques graves qu'ils encouraient et la surveillance allemande, font preuve d'un courage et d'une volonté de « servir » qui méritent lorsque le moment sera venu, d'être signalés et récompensés.*

*Il faut souligner d'autre part que partout où nous sommes passés, l'accueil des populations civiles, agriculteurs pour la plupart que nous avons rencontrés a été excellent et que tous se mettaient à notre entière disposition pour tout ce qui pouvait nous être utile et cela malgré l'occupation et la surveillance allemande. Beaucoup croient d'ailleurs à la victoire finale de l'Angleterre et gardent un ferme espoir de voir la France reprendre grâce à elle, sa place dans le monde et ses territoires occupés.<sup>365</sup> »*

Les militaires qui parviennent à s'enfuir ne sont pas aidés par les autorités françaises de la zone occupée et doivent se débrouiller par eux mêmes. Voici un autre récit sur les circonstances du franchissement de la ligne de démarcation d'un officier du 2<sup>e</sup> bataillon de chars :

*« A mon arrivée à TOURS, je me suis rendu au bureau militaire de la préfecture pour exposer mon cas, en faisant remarquer qu'étant officier d'active je devais me présenter aux autorités militaires françaises de la zone non occupée. J'en ai été dissuadé par le chef de ce bureau ; il a prétendu que je devais me considérer comme prisonnier libéré sur parole et par conséquent ne pas quitter TOURS. Le commissaire central, auquel j'avais demandé des renseignements sur les conditions dans lesquelles je pourrais franchir la ligne démarcation, m'a répondu que c'était chose impossible, que je serais sûrement arrêté ! Le commandant de la gendarmerie avait heureusement une mentalité tout différente.<sup>366</sup> »*

---

<sup>365</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : fonds décorations, rapport manuscrit du lieutenant Borchard du 5<sup>e</sup> BCC sur ses activités du 23 juin 1940 au 30 août 1940. L'officier semble s'être gardé de citer les civils l'ayant aidé. Ce passage est d'ailleurs souligné en rouge, mais j'en ignore la raison.

<sup>366</sup> SHAT, 34 N 418, dossier : EG 1951-1952, dossier 6 : documents extraits du fond décoration, rapport d'un officier en date du 15 novembre 1942 sur la période du début mai 1940 au 2 juillet 1940. Ce militaire est fait prisonnier par les allemands avec d'autres troupes. Il raconte alors ses conditions de détention dans des manèges à écuries. Celui-ci est finalement relâché après quelques jours.

Ces situations préfigurent d'une certaine manière les actions de résistance qui se développeront les années suivantes afin de cacher des personnes menacées ou pour lutter contre l'occupant. Les militaires ayant réussi à échapper à la captivité et ayant franchi la ligne de démarcation sont souvent réincorporés dans les services de l'armée française. Dans le cas de notre deuxième exemple, cette situation est assez contradictoire puisque l'officier se voit refuser toute aide des services de l'armée, se débrouille par lui-même et franchi la ligne de démarcation. Une fois en France libre, celui-ci se fait connaître aux autorités, et se fait attribuer un poste administratif alors qu'il devrait être considéré comme un fugitif.

### 1.3) La vie à l'Oflag :

Le capitaine Deyber, ayant été fait prisonnier dans les premiers jours du conflit, voit arriver successivement différents contingents de prisonniers qu'il met en rapport avec les offensives allemandes<sup>367</sup>. L'Oflag dans lequel il est détenu accueille donc dans les derniers jours de mai 1940 les soldats pris lors des combats en Hollande, de Belgique et du nord de la France. Par la suite, à la fin du mois de juin 1940 arriveront ceux de la ligne de défense mise en place par le général Weygand le long de la Somme. Enfin, le début du mois de juillet sera marqué par l'arrivée des prisonniers de la ligne Maginot et de ceux de l'armistice. Selon l'officier, après l'arrivée des derniers prisonniers, le camp compte en tout près de 3000 officiers captifs.

Dès l'arrivée au camp, les militaires sont fouillés, passés aux douches puis reçoivent tous une piqûre avant d'être admis à l'Oflag. Le capitaine fait une description sommaire des lieux :

*« A l'intérieur d'un vaste quadrilatère de pieux tendus et de barbelés surmontés, à intervalles réguliers, de tours carrées, les miradors, s'étendaient symétriquement, de longues baraques vertes et rouges et roses, aplaties sur le sol. Dans chacun de ces miradors, un « posten » casqué et armé montait de nuit comme de jour une garde vigilante. <sup>368</sup>»*

---

<sup>367</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 1 à 5 : 8<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre réalisé par le capitaine Deyber commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon de chars. Ce document n'est pas daté mais il aurait été donné, ainsi que d'autres archives, par son fils le 17 février 1981.

<sup>368</sup> Ibid.

D'après le récit de cet homme, la faim et l'ennui sont les deux soucis qui obsèdent le quotidien des détenus pendant toute leur captivité qui durera pour la plupart jusqu'en 1945.

La vie au camp est plutôt monotone pour les détenus. L'attente du courrier et des colis est plus que jamais la première préoccupation des hommes. D'autre part, chaque prisonnier a droit d'envoyer deux cartes de 7 lignes (annexe 21 page 274) ainsi que deux lettres de 26 lignes chacune par mois. Certains d'entre eux rédigent des historiques et journaux de marche qu'ils reconstituent concernant leurs unités. D'autres se mettent à cette activité après avoir reçu des demandes émanant de l'armée française. Ce point sera étudié ultérieurement.

Quelques récits présents dans les archives des unités de chars de combat permettent de savoir que des officiers et sous-officiers sont parvenus à s'échapper de camp de prisonniers tels que celui-ci. Parmi ceux ayant pu rejoindre la zone non occupée, certains sont réincorporés dans les rangs de l'armée française.

## **2) Les formations rescapées de la zone non occupée :**

Toutes les unités de chars de combat ne sont pas faites prisonnières par les Allemands et certains parviennent à regagner libres la zone non occupée. Il s'agit rarement de formations complètes mais plutôt de fragments plus ou moins importants. Les clauses de l'armistice imposent aux français de réduire leur armée à 100 000 hommes et surtout, à se débarrasser de leurs chars de combat présents en métropole. Les formations de chars n'ont donc plus de raison d'être et sont alors dissoutes dans les semaines qui suivent le 25 juin 1940. Pourtant, une tentative de formation d'une arme cuirassée réduite a également vu le jour à cette période. Cette tentative sera vite stoppée par les autorités françaises sur la demande des allemands semble-t-il. Toutefois, cette tentative reste intéressante car il semble que l'armée ait réellement voulu conserver une arme blindée, malgré les conditions imposées par le vainqueur.

### **2.1) La dissolution des unités de chars :**

Pour les unités ou fragments d'unités de chars ayant pu échapper à l'encerclement ennemi et à la captivité, la fin du mois de juin 1940 et les jours qui suivent sont synonymes d'attente et d'ennui. Là encore, les archives des diverses unités de chars de combat ne livrent pas beaucoup d'informations sur cette période. Les journaux de marches n'entrent pas non plus dans les détails, s'arrêtant bien souvent à la date de dissolution officielle de leur unité. C'est donc à travers des documents relatifs à la dissolution des 14<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> bataillons de chars que ce point sera présenté.

Le récit présent dans les archives du 44<sup>e</sup> bataillon de chars fait un résumé très sommaire du quotidien et de l'état d'esprit des soldats d'une de ces compagnies en cette fin juin 1940 :

*« Petit à petit la vie s'organise. La grosse affaire est de trouver de l'eau et de tuer le temps. Pour la première, rien à faire. Pour la seconde, les héros de Limeux en arriveront à faire des courses aux champignons et des concours de cannes. Et même la TSF qui chôme ! [...] On peut se représenter les types pendus à la parfaite Petite Gironde, article rare, suivant beaucoup moins l'agonie de Marianne,*

*ses funérailles le 10 Juillet, et les actes nouveaux nés du 11, que les lenteurs de la démobilisation. Cette dernière fut très lente.<sup>369</sup> »*

Les premiers soldats démobilisés de cette unité sont les agriculteurs puis les agents SNCF :

*« Le 10 Juillet, deux élus : départ de Brilloud (CE) et de Chardon (nombreuse famille), le 16, un contingent d'agriculteurs ; le lendemain, une trentaine de cheminots. [...] »*

*Au dernier jour de juillet, jour de la dissolution du bataillon, le cycle était bouclé.<sup>370</sup> »*

Il semble que ce cas ne soit pas singulier car quelques journaux de marche indiquent très succinctement, à l'image du JMO du 24<sup>e</sup> bataillon de chars, que les premiers démobilisés sont les agriculteurs et les cheminots<sup>371</sup>. Les soldats démobilisés le sont donc selon un critère professionnel. Cela peut aussi être un signe de la volonté du nouveau régime de rétablir les infrastructures de transports ainsi que la production agricole. Les officiers et sous-officiers d'active qui formaient l'encadrement de ces unités sont alors mutés dans diverses formations d'infanterie comme en témoignent les fiches de renseignements que l'on peut trouver dans les archives de presque toutes les unités. D'autres, comme cet officier du 37<sup>e</sup> bataillon, demandent leur congé d'armistice et retournent à la vie civile<sup>372</sup>.

Les effets matériels restant aux formations sont inventoriés puis dispersés selon l'usage qu'on va leur donner. Un procès verbal dressé au moment de la dissolution du 48<sup>e</sup> bataillon de chars donne un aperçu de ses biens inventoriés ainsi que de leur destination<sup>373</sup>.

Nous apprenons ainsi que la totalité du matériel du bataillon est reversée à un régiment d'infanterie nouvellement formé, ainsi qu'un bataillon de réparation de chars. Bien qu'aucun renseignement ne soit donné, il est possible d'avoir une idée sur la nature du matériel transféré ainsi que sa répartition. En effet, la convention d'armistice interdisant à l'armée française de posséder des chars, il est logique que ceux-ci aient été affectés au bataillon de réparation de chars. Le reste du matériel, principalement composé d'armes de toute nature et de divers véhicules roulants, étant affecté au régiment d'infanterie.

---

<sup>369</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport du lieutenant Doutreleau fait en août 1940 sur les événements survenus entre le 16 mai et le 25 juin 1940 et la démobilisation.

<sup>370</sup> Ibid.

<sup>371</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 8 à 12 : 24<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 8 : journal de marche du 24<sup>e</sup> bataillon, J.M.O. du 24<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>372</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : rapports-fiches de renseignements généraux, document manuscrit ne portant pas de date ni le nom de son auteur. Le récit concerne un officier du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>373</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : constitution-dissolution, ensemble de documents relatifs à la dissolution du bataillon en date du 15 juillet 1940.

Les archives du bataillon, quant à elles, sont destinées à être conservées au dépôt de chars N°505 à Vannes. D'après un registre concernant le 14<sup>e</sup> bataillon de chars la répartition des documents de cette formation s'établit comme ceci<sup>374</sup> :

- Etat-major du bataillon : une caisse d'archives (contenu non précisé)
- 3 compagnies de combat : 2 caisses chacune contenant la comptabilité et la comptabilité du matériel.
- Compagnie d'échelon : 3 caisses de comptabilité, archives du matériel et archives du ravitaillement.
- Service de santé : 1 caisse d'archives du service de santé (non précisé)
- Bureau des détails : 3 caisses d'archives, de comptabilité et de service de l'état (non précisé)

Restent alors les effets personnels des gradés et chasseurs tués, portés disparus, évacués ou détachés du bataillon. Les bagages du personnel décédé ou disparu sont envoyés au ministre des anciens combattants et ceux des militaires évacués, blessés ou détachés de l'unité sont destinés à être expédiés au dépôt de chars 505 de Vannes<sup>375</sup>. Cet organisme doit logiquement avoir la charge de leur rétrocession au personnel quand celui-ci est retrouvé.

Enfin, le document faisant état de la dissolution du 48<sup>e</sup> bataillon fait l'inventaire et le bilan des comptes de cette formation<sup>376</sup>. Ce dernier, au moment de sa dissolution, disposait de 105 874, 32 francs en numéraire et de 25 480,38 francs en chèques postaux. Reste alors à payer les indemnités des chasseurs et les soldes des officiers qui n'ont pu être versées. Le procédé est alors le même que pour la répartition des bagages, cependant la destination des sommes dûes ne sont pas les mêmes. L'argent devant revenir aux chasseurs tués ou disparus est versé dans une caisse des dépôts et consignation, le reste, dû aux militaires non présents dans l'unité, étant versé au Bureau central de la Trésorerie aux Armées. Là encore, c'est le dépôt de chars 505 de Vannes qui est chargé du paiement aux militaires. Cet organe, comme nous pouvons le constater, s'occupe du personnel des chars lui étant rattaché.

N'ayant trouvé que très peu de documents comme celui-ci, il n'est pas possible d'affirmer que toutes les dissolutions de bataillons et groupes de bataillons se soient passées ainsi. Une note faisant état d'une procédure similaire a cependant été retrouvée dans les

---

<sup>374</sup> SHAT, 34 N 426, dossiers 1 à 6 : 14<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 3 : P.V. de dissolution, compte rendu de dissolution du 14<sup>e</sup> bataillon de chars fait par l'officier des détails du 14<sup>e</sup> bataillon. Il n'y a pas de date.

<sup>375</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 13 : constitution-dissolution, ensemble de documents relatifs à la dissolution du bataillon en date du 15 juillet 1940.

<sup>376</sup> Ibid.

archives du 40<sup>e</sup> bataillon de chars<sup>377</sup>. Ce document est d'ailleurs adressé à un chef de bataillon commandant des détachements liquidateurs des 14<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> bataillons de chars. On peut donc conclure que, malgré l'absence de certitudes, il est possible d'envisager que cette méthode ait été largement employée dans les unités de chars.

## 2.2) La tentative de reformation d'une arme blindée

Les formations de chars de combat ne survivent pas à la défaite française et toutes les unités sont dissoutes selon les exigences du vainqueur. Toutefois, on trouve également une tentative de reformation d'une unité blindée. Cet exemple unique est relaté dans le journal des marches et opérations du groupe de bataillons 504<sup>378</sup>. Ce cas sera ensuite interprété à partir des seules informations trouvées dans les archives des formations de chars de combat.

Le 30 juin 1940 le commandant du groupe de bataillons 504, le lieutenant-colonel Du Chouchet est chargé de la formation d'un régiment de marche comprenant les restes de formations ayant pu échapper aux allemands. Le groupement ainsi constitué sous ses ordres divise en trois groupes :

- Le groupe de bataillons 511 auquel sont rattachés des éléments des 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 42<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> bataillons de chars.
- Le groupe de bataillons 515 comprenant des éléments des 9<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 35/13<sup>e</sup> bataillons de chars.
- Le groupe de bataillons 518 qui rassemble les éléments des 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> bataillons de chars.

Le 2 juillet 1940, le dernier groupe serait alors passé sous le commandement du GBC 532 et transformé en demi-brigade de marche puis en demi-brigade de chasseurs motorisés le 5 juillet. Cette nouvelle unité perçoit alors son matériel du 6 au 19 juillet à partir de prélèvements effectués sur différents bataillons de chars.

---

<sup>377</sup> SHAT, 34 N 436, dossiers 1 à 5 : 40<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : P.V. de formation du 16 novembre 1939-note de liquidation du 25 août 1940-mutations, note du 25 août 1940 fait par l'officier des détails du 40<sup>e</sup> bataillon de chars concernant la réédition des comptes du 40<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>378</sup> SHAT, 34 N 405, dossier 3 : journal des marches du groupe de bataillons 504, J.M.O. du G.B.C 504.

Enfin, le 24 juillet, le lieutenant-colonel Du Chouchet reçoit l'ordre de transformer une dernière fois la demi-brigade de chasseurs motorisés nouvellement formée en un régiment de cuirassiers. Cette unité prend officiellement son existence le 30 juillet 1940. Le lieutenant-colonel Du Chouchet prend son commandement et dispose ainsi de 46 officiers et de 704 sous-officiers et hommes de troupe.

Les jours suivants voient les déplacements successifs des différentes formations dans le but de se rassembler.

Enfin, le 24 août, l'ordre est donné de dissoudre cette unité, ce qui sera fait le 26. Les éléments sont alors dispersés entre les 18<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régiments d'infanterie. Les officiers du 67<sup>e</sup> bataillon, eux, sont affectés de nouveau en Tunisie.

Le régiment de cuirassier motorisé n'aura eu que 25 jours d'existence. Ce cas unique est sujet à interrogations. La plus importante concerne la nature même de l'équipement de cette formation. Rien ne précise que le régiment ait été doté de chars, cependant, quelques éléments jettent une certaine ambiguïté. Les appellations successives « *demi-brigade de marche* », « *demi-brigade de chasseurs motorisés* » puis « *régiment de cuirassiers* » montrent une progression.

Dans un premier temps, des unités de chars assemblés sont appelées demi-brigade de marche. Si l'on compare cette composition avec celle d'une demi-brigade comme en avaient les 4 divisions cuirassées, on s'aperçoit que sur le papier du moins il y a des similitudes. Le mot « *de marche* » opposé derrière le nom de l'unité fait toute la différence. D'après les éléments retrouvés, il s'agit d'un terme généralement utilisé pour des formations groupées de façon temporaire effectuant des mouvements. Ce terme pourrait bien être une sorte de camouflage officiel destiné à tromper. La même chose peut être avancée en ce qui concerne l'appellation « *demi-brigade de chasseurs motorisés* ». Les divisions cuirassées étaient composées de régiments de chasseurs motorisés, c'est-à-dire de fantassins transportés sur des véhicules à moteur. L'armistice ne permettant à l'armée française que de conserver des unités d'infanterie, il n'est pas impossible que le terme de demi-brigade de chasseurs motorisés ait été repris pour maquiller des unités de chars en unité d'infanterie. Avec la transformation de la demi-brigade en une formation plus grande : le régiment de cuirassiers, l'ambiguïté est levée. En effet, avant la guerre, le mot « *cuirassier* » désignait les régiments de chars de combat. Ce terme se retrouve aussi dans les DCR (division cuirassées de réserve) désignant des divisions blindées comprenant, entre autres, des automitrailleuses et des chars de combat. Le matériel entrant en dotation dans ce régiment était donc composé au minimum d'autos mitrailleuses et probablement de chars. Il sera par la suite interdit par les allemands. Le lieutenant-colonel Du

Chouchet explique, selon lui, la raison de cette interdiction dans un ordre en date du 30 juillet 1940 :

*« Après vingt six jours d'existence, le Régiment de Cuirassiers de la Française est dissout. Ses capacités offensives ont effrayé l'ennemi victorieux qui a exigé sa dissolution. <sup>379</sup>»*

Nous savons aujourd'hui que les chars français ont été remis en état (probablement par les bataillons de réparation et d'entretien des chars) puis remis aux allemands. Ces derniers ont utilisé des modèles comme le SOMUA ou le H35/39 comme chars d'instruction<sup>380</sup>, dans des brigades de maintien de l'ordre en France et à l'étranger<sup>381</sup>, ou les ont transformés pour les utiliser comme chasseurs de chars, notamment pendant la campagne de Russie.

Il est aussi envisageable d'interpréter cela, au-delà de la volonté de conserver des chars de combat dans ces formations, comme la tentative de maintenir un embryon de ce qui fut des unités de chars de combat. A défaut de pouvoir disposer de chars, le maintien d'un corps composé de militaires provenant d'unités de chars de combat et disposant d'un savoir, d'une expérience, pouvait aussi servir de base à une reformation future.

---

<sup>379</sup> Ibid.

<sup>380</sup> FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., pages 74 et 75. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI.

<sup>381</sup> Ibid.

## **PARTIE III :**

### **Réflexions et recherches :**

## **A. La place des chars de combat au sein de l'armée française :**

Les unités de chars de combats occupent une position assez singulière dans les rangs des formations militaires françaises, héritage de pratiques mises au point à la fin de la première guerre mondiale. L'organisation, la conception et l'emploi de l'arme blindée répondent à une doctrine d'emploi qui n'a que peu évolué depuis sa mise au point lors du conflit précédent. Les formations de chars témoignent aussi des choix stratégiques opérés par la France dans la période précédant les combats de 1940. L'importance de la force blindée puis l'utilisation qui en sera faite dépendent de choix d'équipement découlant eux-mêmes de ces décisions stratégiques. Ce sont ces différents facteurs que nous allons maintenant détailler pour comprendre la position des unités de chars françaises dans le dispositif militaire français de cette époque.

# 1) Création et développement d'une arme révolutionnaire :

Le char nous apparaît aujourd'hui comme un engin très familier. Cet appareil motorisé, blindé et armé est utilisé dans la plupart des armées du monde, et ses multiples variantes contribuent à la démonstration de puissance de la force qui les emploie. Le char Leclerc considéré aujourd'hui comme le meilleur char au monde est aussi un excellent moyen de diffusion de la modernité de la technologie militaire française dans le monde. Pourtant ce statut est relativement récent, car depuis ses origines jusqu'à la défaite française en 1940, ce véhicule a peiné à s'imposer dans l'armée française, car les chefs ne croyaient pas en lui.

Pour comprendre la place et le rôle que les généraux français attribuent aux chars, il faut alors remonter jusqu'à la guerre de 1914 – 1918. Pour cela, ce bref historique sera réalisé à partir de l'ouvrage du colonel et historien Henri Ortholan<sup>382</sup>. En effet, c'est lors de ce conflit, que naissent les premiers chars et tanks à la suite de diverses expérimentations d'engins blindés de toutes sortes. Des véhicules civils modifiés sont envoyés au front dans le but de percer les lignes ennemies. Ces engins sur roues ne pouvant se déplacer aisément sur les terrains accidentés et ne pouvant passer les barbelés, on opte alors pour la chenille : le char est né<sup>383</sup>.

Les premiers modèles produits sont des chars lourds de type Schneider et Saint-Chamond (annexe 24 page 277). Ces véhicules blindés et armés de canons et de mitrailleuses sont alors placés sous la dépendance de l'artillerie, son initiateur, le général Estienne étant un officier d'artillerie<sup>384</sup>. Les premiers modèles sont des chars. En 1916 est alors créée une subdivision de cette arme, que ce général nomme « *artillerie spéciale* », celle-ci sera par la suite renommée « *artillerie d'assaut* »<sup>385</sup>. Son responsable est considéré aujourd'hui comme le père des chars, car s'il est à l'origine du projet de réalisation de chars, c'est aussi lui qui théorise l'application de cette nouvelle arme de guerre<sup>386</sup>. C'est d'ailleurs aussi à lui que l'on doit le terme de « *char d'assaut* » qui est une référence aux chars utilisés pendant l'antiquité<sup>387</sup>.

---

<sup>382</sup> ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p.

<sup>383</sup> Ibid, pages 23 à 34.

<sup>384</sup> Ibid, pages 34 à 38.

<sup>385</sup> Ibid.

<sup>386</sup> Ibid, pages 23 à 34.

<sup>387</sup> Ibid, page 35.

De leur ancienne affectation à l'artillerie, les unités de chars en gardent jusqu'en 1940, quelques traces. Les compagnies des régiments de chars se voient attribuer des numéros de la série 300, dans la tradition des formations d'artillerie. D'autre part, les différents as de pique, trèfle, cœur et carreau apposés sur les tourelles des chars, selon leur section d'appartenance, ne servent pas seulement à l'identification des appareils. Le mot « AS » se trouve être aussi formé des deux initiales de la première appellation de la formation à laquelle appartiennent les chars : l'artillerie spéciale<sup>388</sup>.

Lors de la mise en service du char léger FT 17 produit par Renault, l'organisation des formations de l'artillerie spéciale se rapprochent de l'infanterie.

Après la guerre, les unités de chars quittent l'artillerie pour être rattachées à l'infanterie avec laquelle elle travaille conjointement. Les régiments d'artillerie spéciale (RAS) sont renommés régiments de chars de combat (RCC). Le terme « *char d'assaut* » laisse place à celui de « *chars de combat* ».

La grande guerre marque aussi un tournant pour la cavalerie française. Les armes modernes comme la mitrailleuse ou les bombardements massifs d'artillerie déciment ces formations utilisant des chevaux. La guerre de position rend obsolète ces unités dont les principales missions sont la reconnaissance et les combats retardateurs. A la fin du conflit, la cavalerie entreprend un travail de modernisation de ces formations afin de pouvoir remplir ces missions initiales. Ces formations sont alors entièrement motorisées et équipées de véhicules de caractéristiques différentes selon l'utilisation qui en est faite. On trouve généralement ainsi trois catégories de véhicules : les automitrailleuses de reconnaissance (AMR), les automitrailleuses de découverte (AMD) et les automitrailleuses de combat (AMC). Ces dernières sont en réalité des chars de type H.35/39 et SOMUA. Les chars de combats étant réservés à l'infanterie, les cavaliers inventent donc le terme d'AMC pour pouvoir s'équiper de chars tout en évitant d'empiéter sur le territoire de l'infanterie.<sup>389</sup>. Les H.35/39 et SOMUA sont regroupés dans des unités entièrement motorisées et que l'on appelle les divisions légères mécaniques (DLM) Ces formations au nombre de 4 se rapprochent bien plus par leur composition et leur organisation des panzerdivisionen que ne le sont les DCR créés par l'infanterie.

---

<sup>388</sup> Ibid, page 37.

<sup>389</sup> FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., page 32. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI.

A la veille du conflit qui opposera la France à l'Allemagne, l'armée française dispose d'une arme blindée divisée entre les formations de cavalerie d'une part et les formations d'infanterie d'autre part, preuve que l'arme blindée n'a pas encore trouvé sa place dans son dispositif. Les chars de combat sont même divisés en deux catégories distinctes. Les chars placés sous le commandement des DCR devant effectuer des manœuvres d'ensemble massives, et les chars d'accompagnement des bataillons témoignent de la dualité et l'indécision du commandement relatives à la doctrine d'utilisation de cette arme<sup>390</sup>.

---

<sup>390</sup> ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p., page 215.

## **2) Le char, un élément au service de l'infanterie :**

Il est reconnu aujourd'hui que la doctrine d'emploi des chars en 1940 a été l'une des causes d'un important gâchis humain et matériel sur le champ de bataille. Nous avons vu précédemment que de nombreux commandants d'unités de chars se plaignaient de l'utilisation autoritaire d'officiers d'infanterie, en dépit du règlement d'engagement des chars au combat. Parmi les nombreuses critiques, l'éparpillement des chars est celle qui revient le plus souvent et la plus douloureusement vécue. Cette utilisation a dans un certain nombre de cas, été conditionnée par la tournure des événements, les français étant complètement dépassés par la guerre de vitesse des allemands. Pourtant un tel emploi n'avait rien d'exceptionnel, et s'était déjà produit de nombreuses fois par le passé. Cet écart entre le principe d'emploi et son application sur le terrain est une constante depuis les premiers engagements de chars en 1916.

Comme nous l'avons vu, la mise au point du char résulte de la volonté d'apporter le feu dans le camp ennemi tout en se frayant un passage parmi les barbelés et en se protégeant des tirs ravageurs des mitrailleuses. En France, la méthode d'emploi des chars est définie par le général Estienne qui préconise un emploi massif de ces engins comme force de rupture soutenus par les fantassins assurant leur défense rapprochée. Le rôle de ces appareils étant de percer les défenses ennemies en un point de concentration maximale afin de pénétrer profondément dans leur dispositif et d'atteindre les pièces d'artillerie ennemies. L'infanterie suivant les chars et assurant leur protection occupe alors le terrain conquis, les chars ne pouvant s'arrêter.

Pourtant, dès les premiers engagements, la mission de chars s'avère bien différente. L'offensive du chemin des dames en 1917 est le premier exemple d'une pratique qui subsistera jusqu'en 1940<sup>391</sup>. Lors de cette attaque, les formations de l'artillerie d'assaut mises à la disposition de la 5<sup>e</sup> armée du général Mazel sont divisées en deux groupes correspondant à ces corps d'armée. Ces unités répartissent alors les chars entre leurs divisions d'infanterie. Au lieu d'être utilisés en masse comme élément de rupture, les chars sont divisés par groupe et mis au service des fantassins, c'est-à-dire comme élément de soutien tactique.

L'année 1918 voit l'entrée en service de nouveaux modèles de chars plus légers : les FT 17. Avec l'arrivée massive de ces engins produit par Renault au rythme de plusieurs centaines

---

<sup>391</sup> ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p., pages 88 à 91.

par mois, beaucoup d'équipages sont alors recrutés dans l'infanterie pour servir ces engins<sup>392</sup>. Ces nouveaux appareils étant appelés à travailler en étroite collaboration avec les unités d'infanterie, des entraînements mêlant chars et fantassins sont mis en place. Fort des succès antérieurs, le commandement établit différents textes relatifs à l'utilisation de ce nouveau matériel. La doctrine de départ laisse place progressivement à une utilisation des chars en soutien à l'infanterie, donc au service de cette dernière. Les formations de chars n'appartenant à aucune grande unité sont placées en réserve sous le contrôle du grand quartier général qui les attribue à des formations en fonction des besoins. Henri Ortholan explique la conséquence de cette conception :

*« Même si les chars se trouvent engagés en nombre, ce qui ne signifie pas la même chose, ce sera souvent une suite d'opérations de détails dont les principes restaient en vigueur en 1940 ! »<sup>393</sup>*

Ce principe d'utilisation des unités de chars est à l'origine de deux conséquences en 1940. Les chars ne sont dans la plupart des cas, jamais employés massivement. Les bataillons de chars sont au mieux utilisés individuellement, mais dans la plupart des cas, ils ont eux mêmes fractionné en trois, en fonction de leur compagnie de combat. Cet émiettement des unités s'est poursuivi bien au-delà de la limite prévue par le règlement car de nombreux récits indiquent que des unités ont été engagées par section ou par chars isolés. Cette dérive a été rendue possible par le fait que les formations de chars ont été subordonnées aux unités qu'elles devaient appuyer, ces dernières les utilisant comme bon leur semblaient. Cette pratique, nous l'avons vu, a été constatée dès les premières offensives de chars en 1916 et s'est poursuivie par la suite jusqu'en 1940.

Si de telles pratiques ont pu perdurer c'est avant tout parce que le haut commandement de l'armée française était convaincu de leur efficacité. Cette méthode a d'ailleurs fait preuve de son efficacité lors des derniers combats de la grande guerre<sup>394</sup>. Les moyens de l'époque ne permettant pas d'exploiter rapidement une percée en profondeur, l'accompagnement d'infanterie s'est révélé la technique la plus adaptée à la situation. L'émiettement des unités n'a pas non plus été une gêne car en face l'ennemi ne disposait que de très peu de chars pour les arrêter. En 1940, la guerre de vitesse menée par des divisions allemandes réunissant plusieurs centaines de panzers, changera la situation.

---

<sup>392</sup> Ibid, pages 178 à 182.

<sup>393</sup> Ibid.

<sup>394</sup> Ibid, pages 214 à 216.

### 3) Le choix militaire français :

Lorsque les Allemands mettent à exécution leurs plans au mois de mai 1940, l'armée française n'a pas terminé la préparation de ses armées, et notamment de ses unités de chars de combat. Le matériel de combat n'avait pas été totalement perçu par toutes les unités, et certains équipements vieillissant restaient encore à changer. Cette situation correspondait au choix stratégique qu'avait choisi la France : celui de faire une guerre de longue durée. Nous allons donc étudier très succinctement les raisons du choix français ainsi que ses conséquences lors des hostilités de mai et juin 1940.

La stratégie française a été élaborée pour répondre à une guerre de longue durée, ce qui n'est guère différent de la précédente guerre. L'économie du pays, mais aussi son armement, ont été préparés pour être opérationnels à partir de 1941-1942<sup>395</sup>. La passivité de la France face aux actions militaires allemandes répond en partie au fait que le pays n'est pas prêt à mener une guerre. L'attaque du territoire, si elle survient, devra être contenue dans un premier temps, puis repoussée plus tard avec l'aide, espère-t-on, des américains. Pendant ce temps, on espère asphyxier le Reich, comme lors de la guerre précédente, en limitant ses importations de fer, de pétrole et autre produits nécessaires aux industries. La campagne de Narvik où des unités de chars seront engagées sera entreprise selon cet objectif<sup>396</sup>. Le but était d'empêcher les allemands de se procurer du fer en provenance des pays scandinaves. Cette politique, efficace lors de la dernière guerre, n'a eu que peu d'effets en 1940. L'Allemagne pouvait contourner le blocus allié en se fournissant par l'intermédiaire de l'union soviétique et des territoires qu'elle occupait.

La stratégie française est bien souvent illustrée par la ligne Maginot, cet ensemble de d'ouvrages fortifiés courant le long de la frontière avec l'Allemagne jusqu'à la Belgique. Cette réalisation est devenue avec le temps le symbole de l'échec français, de la doctrine purement défensive influencée par le pacifisme. La réalité est bien plus complexe. Sur le plan géographique, la France n'occupe pas une position très favorable. En plus de ses frontières avec le Reich, la France doit également surveiller les frontières Belges et Suisses car une attaque Allemande pourrait emprunter ces passages<sup>397</sup>. Enfin, l'Italie fasciste est également une source de préoccupation car son dirigeant, s'il nourrit des prétentions sur des territoires

---

<sup>395</sup> LEVISSSE-TOUZE Christine (Dir.), *La campagne de 1940. Actes du colloque : 16 au 18 novembre 2000*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p., Pages 22 et 23.

<sup>396</sup> Ibid, Page 33.

<sup>397</sup> Ibid, Pages 27 à 30.

français, garde une position ambiguë vis-à-vis des alliés<sup>398</sup>. Dans ce cas de figure, la construction de la ligne Maginot répondait à plusieurs objectifs que Karl-Heinz Frieser indique dans son ouvrage :

*« Une attaque surprise de type coup de main (condition préalable à une guerre-éclair) n'avait aucune chance de réussir ;*

*Les Allemands étaient obligés d'attaquer en faisant un détour par le territoire de trois Etats neutres dont le potentiel multipliait celui des Français ;*

*Les régions industrielles de la frontière nord-orientale, dont la perte s'était faite si cruellement ressentir durant la Première Guerre mondiale, étaient protégées ;*

*Après les lourds sacrifices en personnel de la guerre précédente, il apparaissait nécessaire, justement, d'équilibrer l'infériorité en nombre vis-à-vis des Allemands. Verdun avait fait la démonstration de la valeur d'ouvrages fortifiés. Un soldat dans une organisation défensive bien conçue en valait sept dans une fortification de campagne. <sup>399</sup>»*

Comme le dit cet historien, ce n'est pas la ligne Maginot qui s'est révélée être une erreur mais la pensée qui lui était associée. Les français ont construit des ouvrages en béton, et en ont construit trop, au détriment des autres moyens de défense. Mais le plus grave réside dans le fait que les généraux pensaient pouvoir fixer les allemands sur cette ligne ou dans ses prolongements, croyant reproduire le scénario de la précédente guerre. En faisant cela, ils ont contraint leurs forces à se préparer à une guerre de position tout en se privant de tout matériel qui leur aurait permis d'effectuer une guerre moderne. Cachés derrière cette ligne de défense, les généraux français ont renoncé à l'attaque, se contentant d'une défense passive qui les a coupés de toute possibilité offensive. Pendant la guerre, ces derniers ne seront jamais capables d'opposer des contre-attaques efficaces à la ruée des panzerdivisionen allemandes, faute de moyens et faute d'esprit imaginatif. Karl-Heinz Freiser utilise la métaphore suivante pour expliquer la situation de l'armée française à la veille du conflit :

*« Ainsi, avec la ligne Maginot, l'armée possédait bien un puissant bouclier, mais pas d'épée. <sup>400</sup>»*

Lorsqu'il apprend que les Allemands ont pénétré en Belgique, le général Gamelin ordonne aux troupes françaises, c'est-à-dire aux 1<sup>ère</sup> et 7<sup>e</sup> armées, d'avancer à leur tour sur ce territoire à la rencontre des agresseurs. Ce plan d'attaque prévu de longue date dans le cadre de l'hypothèse Dyle-Bréda, consiste à envoyer des troupes françaises sur des positions de

---

<sup>398</sup> Ibid.

<sup>399</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., page 350.

<sup>400</sup> Ibid, page 351.

défense préparées par l'armée Belge le long de la Dyle afin de stopper les troupes adverses (annexe 25 page 278). Cette action a pour but de sauvegarder les régions industrielles du Nord de la France assez loin des champs de bataille, qui préserveront leur potentiel productif. D'autre part, la jonction avec les armées Belge et Hollandaise permet également d'augmenter le rapport de force en faveur des alliés grâce au concours de l'armée Belge et de l'armée des Pays Bas.

Cette attaque par la Belgique n'est en réalité qu'un leurre de l'armée allemande qui connaissait les plans d'attaque des alliés. Les services secrets allemands savaient que le général Gamelin était persuadé que les armées adverses, comme en 1914, déclencheraient les hostilités en traversant le nord de la Belgique. Hors en secret, par le sud, le gros des panzerdivisionen a pénétré dans les Ardennes Belges et s'apprête à déboucher de celles-ci en attaquant dans le secteur de Sedan, zone d'extension de la ligne Maginot, mais très mal protégée (annexe 19 page 271). Voici ce que Karl-Heinz Frieser note à propos de cette diversion :

*« Liddell Hart a comparé ces enchaînements à une corrida. Le groupe d'armées B attaquant au nord représenterait la cape rouge du torero. Il devait amener les forces d'intervention alliées à foncer droit devant comme un taureau en colère, vers la Belgique – en plein dans le piège. C'est alors que les Panzerdivisionen concentrées dans le groupe d'armée A pourraient les enfoncer, telle une épée plantée dans le flanc droit découvert. <sup>401</sup>»*

Immédiatement après la percée, les formations de la Wehrmacht se ruent alors vers l'Ouest dans un gigantesque mouvement d'encerclement de près de 400 kilomètres de long qui n'aura pas d'équivalent durant toute la seconde guerre mondiale puisqu'environ 1,7 million de soldats seront pris au piège<sup>402</sup>. Pour les formations françaises du nord ainsi que pour les formations dont les lignes de défense sont percées, c'est la fuite vers le sud. Les premiers cherchant à échapper à l'encerclement, les seconds cherchant à rétablir un front linéaire en reculant toujours plus loin en arrière. Une ligne de défense parvient à être organisée le long de la Somme et de l'Aisne, mais elle sera percée à son tour quand les formations allemandes repasseront à l'offensive. De la même manière que pour les opérations du mois de mai 1940, l'organisation linéaire française, une fois percée, s'écroulera d'elle-même.

Les formations de chars, qu'elles soient endivisionnées ou non, témoignent de cet écroulement de l'armée française. Contrairement à ce qui a été dit, la France n'avait pas

---

<sup>401</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., page 100.

<sup>402</sup> Ibid, page 212.

planifié sa stratégie sur la seule défense. Comme nous l'avons vu, l'objectif était dans un premier temps de stopper les allemands puis de passer à l'attaque lorsque les conditions le permettraient. En attaquant prématurément, les allemands ont en quelque sorte surpris la France au beau milieu de son réarmement, comme en témoigne son équipement de chars (ce point sera abordé par la suite). Pourtant, il semble que les sacrifices qu'elle ait consentis à la réalisation de ligne Maginot aient conduit l'armée française à se priver de moyens offensifs modernes. La mystique invulnérabilité développée par un tel ouvrage a rétréci le champ de vision et de pensée des généraux qui se sont retranchés derrière elle. A ce moment là, ils se sont laissés enfermer dans une organisation des combats purement défensive dans l'esprit des batailles de la guerre précédente. Cette conception des combats a grandement influé sur l'organisation, l'utilisation et même sur le niveau des équipements des formations de chars de combat, qui devaient représenter le bras armé de la France.

## **B. Les unités de chars français au combat :**

De nombreux documents présents dans les archives des formations de chars fournissent des informations sur le ressenti des soldats quant à leur matériel. Cet équipement dans sa diversité a généralement suscité la confiance des équipages et contribué au maintien de leur moral durant les combats. En effet, on ne trouve que très peu de plaintes relatives au comportement des hommes issus de ces formations. Pourtant, si le matériel est apprécié, des critiques sont toutefois émises par des cadres de différentes unités. Il semble que la qualité de certains équipements, ou leur absence, ait été ressentie dans plusieurs unités. D'autre part, certains problèmes soulevés sont à mettre en rapport avec la conception même des chars. Celle-ci résulte de la doctrine d'utilisation de ces engins cuirassés, et nous allons montrer par comparaison aux appareils allemands, les répercussions de cette dernière sur les caractéristiques des engins français. Il sera donc question de montrer le comportement des formations de chars françaises tant au niveau matériel qu'humain.

## **1) Caractéristiques du matériel français et allemand :**

Le haut commandement français dirigé par le général Gamelin avait prévu une nouvelle guerre d'usure contre les allemands. La guerre à venir, dans l'esprit de nombreux généraux, ne serait qu'une répétition des combats précédents. Si la stratégie française est justifiable par le contexte de l'époque, ses méthodes de combat, elles, sont maintenant clairement identifiées comme dépassées. Comme nous l'avons vu, les chars de combat sont voués à faire de l'accompagnement d'infanterie, et sont dispersés entre différentes unités. Toutefois, des critiques peuvent être aussi émises en ce qui concerne la conception même du matériel dont disposent les équipages. Certains de ces éléments sont clairement identifiés comme néfastes dans différents rapports d'unités, en revanche, d'autres ne sont pas ou peu mis en évidence.

Du point de vue de la capacité de protection et de la puissance de feu, la plupart des chars français sont nettement supérieurs aux panzers allemands (annexe 26 page 279). L'épaisseur du blindage des chars français ne descend pas en dessous des 40 mm et peut atteindre jusqu'à 60 mm pour le char B1 bis. Les panzers quant à eux ne dépassent pas les 30 mm d'épaisseur, et encore, il ne s'agit que des modèles les moins représentés dans les formations allemandes. En effet les panzerdivisionen sont équipées au deux tiers de panzers modèles 1 et 2 dont le blindage mesure respectivement 13 mm et 14,5 mm (annexe 26 page 279), ce qui les place au même niveau que des automitrailleuses françaises. Ces engins ne sont pas mieux dotés au niveau de leur armement car le panzer 1 ne dispose que de deux mitrailleuses de 7,92 mm et le panzer 2 d'un canon de 20 mm. Selon Karl-Heinz Frieser, ces deux modèles sont d'ailleurs impropres à livrer un combat de char face à leurs solides adversaires. En effet, les chars français sont tous équipés au minimum de canons de 37 mm. D'autres comme les chars D2 et B1 bis sont même pourvus de canon de 47 mm, le char B1 bis dispose en plus en casemate d'un canon de 75 mm.

Les équipages allemands, et plus largement tous les personnels servant des canons antichars, se retrouvent bien souvent impuissants contre les véhicules français. Les adversaires en sont réduits à viser les organes de visée du chef de char et les épiscopes pour rendre l'appareil inutilisable. Les soldats français constatent souvent cette pratique dans leurs comptes rendus :

« [...] tirs précis et réglé sur les évêques de tourelles et de mécaniciens. <sup>403</sup>»

Un autre rapport du 48<sup>e</sup> bataillon permet d'évaluer la résistance du petit char R40 :

« Au cours de l'attaque du 4 JUIN, il a pu être constaté que les armes anti- chars allemandes normales étaient absolument inefficaces contre les blindages français. Un char de la 2<sup>e</sup> compagnie a reçu 14 projectiles anti- chars, dont les points d'impact sont très visibles, sans que l'équipage ait été atteint, ni le char endommagé. <sup>404</sup> »

Le char B avec son blindage de 60 mm est quasi invulnérable (annexe 22 page 275). Lorsque ce mastodonte est engagé au combat, l'ennemi n'a d'autre choix que d'essayer de rendre aveugle l'engin en tirant sur ses organes de vision, ou de l'immobiliser en sectionnant ces chenilles. Des situations incroyables comme celle racontée par le capitaine Dirand ne sont pas rares dans les archives :

« Le combat, commencé à 400 ou 500 mètres s'est terminé à bout portant. Mon char a reçu 80 à 100 obus et 2 ou 3 bombes d'avions [...] les derniers obus ont été reçus à 5 mètres, les servants Allemands restant accrochés à leurs pièces [...] <sup>405</sup> »

L'historien affirme d'ailleurs en parlant de ce char ainsi que d'un autre modèle britannique :

« Ces deux colosses étaient le cauchemar des soldats allemands car aucun canon de char et aucun canon anti- chars n'étaient capables de les traverser. <sup>406</sup> »

L'épaisseur du blindage des engins français entraîne inévitablement une augmentation du poids du véhicule qui n'est pas compensé par le moteur. Le résultat se traduit par une vitesse de pointe peu élevée des différents véhicules. Les appareils français ne dépassent pas la vitesse de 30 km/h à l'exception des Hotchkiss 35 et 39 se déplaçant à 30 et 36 km/h <sup>407</sup>. Le char R35, le plus léger des modèles français, n'atteint que 23 km/h soit 5 km/h de moins que le char lourd B1bis pesant le triple de son poids. La masse des engins n'est donc pas la seule raison à ce manque évident de puissance. Comme nous l'avons déjà dit, les chars de combat ont vocation à faire de l'accompagnement de l'infanterie et sont donc conçus comme tels. Il

---

<sup>403</sup> SHAT, 34 N 436, dossiers 1 à 5 : 40<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : journal des marches et opérations-comptes rendus particuliers du 40<sup>e</sup> Bataillon, Rapport du chef de bataillon Deloye commandant le 40<sup>e</sup> B.C.C. réalisé au mois de juillet 1940.

<sup>404</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 10 à 15 : 48<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier vert : 2<sup>ème</sup> division cuirassée-rapports d'opérations-documents annexes-journal de marche et comptes rendus particuliers du 48<sup>e</sup> bataillon, rapport d'opération N°1462 concernant les opérations du 48<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>405</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, document sans titre en date du 10 Juillet 1940 réalisé par le capitaine Dirand commandant la 1<sup>ère</sup> compagnie du 47<sup>e</sup> bataillon.

<sup>406</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., page 55.

<sup>407</sup> FERRARD Stephane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., pages 18-38-62 et 63. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI.

n'est pas nécessaire d'avoir une vitesse de déplacement élevée quand on doit se déplacer au même rythme qu'un homme à pied. Seul le H39 fait exception avec une vitesse de 36 km/h. Son prédécesseur, le H35, a été très critiqué par l'infanterie et la cavalerie qui décidèrent de stopper leur commande, notamment à cause de son manque de puissance<sup>408</sup>. La firme Hotchkiss propose par la suite une évolution, le H39, afin de conserver son marché. Une autre explication pourrait résider dans la destination mixte de ce char. Celui-ci est produit pour entrer dans la composition des DCR mais plus important encore, des DLM de la cavalerie. Or, le char SOMUA qui équipe les DLM se déplaçant à 40 km/h<sup>409</sup>, le H39 aurait été doté d'un moteur plus puissant afin de pouvoir suivre le S-35. Je n'ai pas trouvé de renseignement permettant de confirmer cette hypothèse. Les modèles allemands quant à eux ont tous une vitesse maximum de 40 km/h, exception faite du panzer 1 qui se déplace tout de même jusqu'à 37 km/h. L'écart de vitesse avec les chars de combat, hormis le H39, est significatif puisqu'il varie de 12 km/h avec le B1 bis à 20 km/h pour le char R35. Les blindés allemands sont donc bien plus agiles que leurs adversaires.

Au manque de vitesse s'ajoute une consommation en essence élevée qui réduit l'autonomie de l'appareil. Sur ce point aussi l'écart entre les engins français et allemands est important. Là où les deux meilleurs chars allemands peuvent parcourir jusqu'à 175 km pour le panzer 3, et 200 km pour le panzer 4, la plupart des chars français ne peuvent parcourir plus de 150 km au maximum<sup>410</sup>. Par comparaison, avec un poids relativement égal à celui des panzers 3 et 4, le char D2 ne peut parcourir plus de 100 km. Et que dire des chars R35, H35 et H39 beaucoup plus légers que ces deux modèles allemands, mais n'ayant qu'une autonomie respective de 130, 150 et 120 km. Cette différence, comme pour la vitesse, s'explique par la conception même des blindés français. Ceux-ci, utilisés pour des missions à faible portée kilométrique, n'ont pas besoin de gros réservoirs. De cette comparaison des blindés des deux camps, l'historien Karl-Heinz Frieser conclut :

*« L'arme cuirassée allemande était destinée à des missions opérationnelles [...] Aussi ses chars de combat disposaient-ils de réservoirs dont la contenance, relativement importante conférait un « rayon d'action opérationnel » permettant une offensive en profondeur. Les chars français, en revanche, devaient remplir des missions tactiques en liaison étroite avec l'infanterie. Leur rayon d'action [...] était*

---

<sup>408</sup> Ibid, pages 62 et 63.

<sup>409</sup> FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., page 34. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI

<sup>410</sup> Ibid, pages 18-38-62-170-172-182 et 186.

*calculé en fonction de la cadence journalière des assauts de l'infanterie dans la Première Guerre mondiale.<sup>411</sup> »*

La vitesse et l'autonomie des cuirassés français ont été de réels problèmes pour les formations de chars de combat. Pourtant, les commandants d'unités, les chefs de chars ne se plaignent de ces caractéristiques qu'en de rares exceptions.

Un autre point de discordance des équipements français et allemands se porte sur les moyens de communication des formations au combat. Comme il l'a été montré précédemment, seuls les appareils des divisions cuirassées sont pourvus d'appareils radios de qualité médiocre<sup>412</sup> alors que ceux-ci sont généralisés à l'ensemble des panzers du côté adverse. Le résultat est sans appel : d'un côté des formations géantes de blindés attaquent comme guidés par une seule volonté, et de l'autre, on assiste à l'action désorganisée des chars français<sup>413</sup>. Les équipages français, qui ne communiquent entre eux qu'au moyen de fanions, se retrouvent vite désorganisés. Dans ce contexte on comprend aussi pourquoi la coopération interarmes n'a presque jamais pu avoir lieu. Un journal des marches et opérations appartenant au 10<sup>e</sup> bataillon de chars indique à ce propos que les communications au fanion se sont avérées impossibles, et l'absence de radio a empêché une action simultanée de l'artillerie qui est restée « muette »<sup>414</sup>. Plus généralement, de nombreux rapports formulent l'absence de moyens de communication radiophonique à l'intérieur des chars comme un élément ayant causé un préjudice aux équipages. Un rapport en date du 17 octobre 1941 de l'ex chef de bataillon Bezanger est un très bon exemple, quoique très détaillé, ce qui n'est pas courant<sup>415</sup>. Celui-ci indique les conséquences de l'absence d'appareils radios au sein d'une division cuirassée :

*« Comparativement, la situation est la même que celle d'une unité navale, dont les bateaux seraient dépourvus de radio. Toute la souplesse et les possibilités des appareils sont en partie annihilées par cette grave lacune.<sup>416</sup> »*

Cet exemple est intéressant car ce bataillon équipé de chars H39 entrain dans la composition de la 3<sup>e</sup> division cuirassée, or il n'a jamais été équipé de radio. Voici donc un exemple de plus

---

<sup>411</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., page 218.

<sup>412</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., page 231.

<sup>413</sup> Ibid.

<sup>414</sup> SHAT, 34 N 423, dossier : 10<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : 10<sup>e</sup> bataillon de chars de combat-comptes rendus journaliers du 07 septembre 1939 au 15 mai 1940, journal des marches et opérations du 10<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>415</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport du chef d'escadron Bezanger en date du 17 octobre 1941. Les opérations de ce bataillon ont été effectuées dans le cadre de la 3<sup>e</sup> Division cuirassée de réserve.

<sup>416</sup> Ibid.

démontrant le peu de potentiel des DCR à pratiquer des offensives opérationnelles telles que les pratiquent les allemands à cette période.

De son expérience des combats qu'il a pu mener, le chef de bataillon tire la conclusion suivante :

*« Le bataillon a fait de l'accompagnement d'infanterie en mai 1940, puis de la manœuvre de division cuirassée en juin. Dans les deux cas, le libre usage de moyens de radios de bords puissants, utilisés en clair ou en langage convenu, est rendu les plus précieux services. <sup>417</sup>»*

Il existe enfin une dernière différence de taille entre les matériels des deux belligérants : la tourelle du char. Les véhicules français sont munis, et ce sans exception, d'une tourelle monoplace (annexe 22 page 275). Le chef de char a donc de multiples tâches, en plus d'assurer le commandement de son appareil voire de son unité, il procède au chargement du canon, au pointage de l'objectif et enfin, au tir sur la cible. Les panzers quant à eux, à l'exception du premier modèle, sont équipés de tourelles triplaces (annexe 23 page 276). Le chef de char, délivré du service du canon, peut se concentrer sur la visée et le commandement de son appareil. Il en résulte un gain de temps considérable au niveau de la réactivité des équipages. Ce point n'est pratiquement jamais abordé dans les nombreux comptes rendus concernant les capacités du matériel. Ce défaut de conception n'a peut-être tout simplement pas été remarqué par la plupart des soldats. Du moins, ces derniers ne l'ont pas jugé comme un problème majeur. D'autre part, je n'ai pu trouver d'information quant aux objectifs qui ont motivé la construction générale de tourelles monoplaces du côté français. Là encore, il est possible que les directives d'emploi du char aient conditionné la construction de cet élément. L'optimisation des réactions des équipages n'aurait pas été nécessaire alors que l'on pensait reproduire des combats linéaires et lents comme en 1918. Il y a peut-être plus grave, car il semble bien que l'on n'ait pas tenu compte que cette fois-ci, l'adversaire opposerait lui aussi des chars.

Les différences de conception des chars français et allemands sont à mettre en relation avec le type de guerre que chacun des deux camps entend pratiquer. D'un côté, nous avons les allemands qui, par nécessité de faire une guerre courte, ont privilégié la vitesse et le mouvement, et de l'autre, les français qui, eux, ont reproduit le modèle de 1918. Les chars conçus pour des missions d'accompagnement d'infanterie, se déplacent à la vitesse des hommes et sur de courtes distances. Les plans d'engagements méthodiques prévoient toutes les hypothèses de combat, de cheminement des formations, et chacun sait ce qu'il doit faire.

---

<sup>417</sup> Ibidem.

Dans ce contexte, les liaisons par radio, la vitesse, ou l'autonomie des appareils n'apparaissent pas nécessaires, étant donné que ces actions de portée limitée suivent un déroulement assez lent. A l'inverse, les chars allemands eux sont tous équipés de radio leur permettant une coordination efficace. La capacité de leurs réservoirs mais aussi leur vitesse leur conférant un champ d'action bien supérieur à leurs adversaires. C'est là toute la différence entre les belligérants. D'un côté, on fait une guerre de portée opérationnelle, c'est-à-dire sur de grandes distances, privilégiant la vitesse et le mouvement sur les combats. De l'autre on pratique des actions dont le déroulement est lent avec un champ d'action très limité. La conception même des chars français était donc obsolète, de nombreux rapports indiquent que les équipages considèrent leur matériel comme d'excellente qualité. Ceci peut s'expliquer par la position des personnes qui sont à l'origine de ces documents. Les officiers et sous-officiers qui les rédigent sont des hommes de terrain, préoccupés avant tout par les servitudes de leurs appareils et ne disposant pas de vision globale des événements, comme peuvent l'avoir leurs supérieurs. Il n'est donc pas étonnant que peu d'hommes poussent leur réflexion jusqu'à remettre en question les principes même de la conduite de la guerre établis par leurs chefs. Ceux qui arrivent à le faire ne sont presque exclusivement que commandants de bataillons ou de GBC dont la position leur permettait de constater le problème rencontré sur le terrain tout en ayant aussi un contact direct avec les sphères dirigeantes de l'armée. Cette position à l'interface de deux réalités a permis à certains d'entre eux de tirer des conclusions assez rapidement après l'arrêt des combats.

## 2) Un équipement inachevé :

Les chars de combat mis en service par les français répondent à une conception dépassée de la guerre. Les modèles les plus récents, bien que supérieurs aux panzers allemands dans certains domaines, ne sont pas capables de s'adapter aux conditions de ce que l'on nommera plus tard : la guerre éclair. La confrontation avec le matériel mais surtout avec le mode opératoire adverse, amène les équipages français à établir des conclusions quant aux capacités de leur matériel. Toutefois, celles-ci ne reflètent pas l'ensemble des constatations qu'ont pu faire les équipages au sujet de leur matériel. S'il est vrai que globalement les engins français étaient mieux blindés, mieux armés que ceux de leurs ennemis, des cas particuliers existent cependant. Il ne s'agit plus ici de détailler certaines erreurs de conception en lien avec une doctrine d'emploi, mais de montrer que des problèmes techniques ou des insuffisances d'équipements ont été rencontrés par différents bataillons. Ces désagréments pris individuellement ne passent que pour des détails dont les répercussions sont très localisées. Lorsqu'ils sont mis bout à bout, ils deviennent alors significatifs.

Outre les pannes consécutives de l'utilisation intensive du matériel sans avoir la possibilité de faire l'entretien nécessaire, des défauts sont constatés par les militaires servant leurs chars.

Un rapport réalisé par le chef du 45<sup>e</sup> bataillon de chars après les combats liste les défauts techniques du matériel H39 rencontrés dans son unité<sup>418</sup>. Parmi de nombreux problèmes portant sur la résistance du matériel, une critique retient l'attention. Selon cet officier, le pot d'échappement du char s'est avéré être un élément très dangereux pour ces hommes. La chaleur des gaz évacués provoquait son rougeoiement qui rendait ainsi l'appareil réparable de nuit. Parfois même, il provoquait l'incendie de bâches accrochées à proximité, mettant en danger de mort l'équipage.

Un autre officier du 10<sup>e</sup> bataillon de chars R35 se plaint du système d'évacuation des gaz issus du tir du canon peu performant ou tout simplement manquant<sup>419</sup>. Afin de conserver le plus de carburant possible, les équipages coupent le moteur de leur char au combat, ce qui interrompt l'alimentation du système d'évacuation des gaz. L'air devient alors irrespirable,

---

<sup>418</sup> SHAT, 34 N 437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport du chef d'escadron Bezanger en date du 17 octobre 1941. Les opérations de ce bataillon ont été effectuées dans le cadre de la 3<sup>e</sup> Division cuirassée de réserve.

<sup>419</sup> SHAT 34 N 423, dossier : 10<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : 10<sup>e</sup> bataillon de chars de combat-comptes rendus journaliers du 7 septembre 1939 au 15 mai 1940, Journal des marches et opérations du 10<sup>e</sup> bataillon de chars réalisé par le capitaine Bereau et contenant des remarque sur le matériel utilisé.

d'où la nécessité d'ouvrir la porte de la tourelle, pratique qui expose dangereusement ses occupants. Un problème similaire est rencontré sur les chars FCM du 4<sup>e</sup> bataillon :

*« En ce qui concerne les mitrailleuses, l'éjection des étuis par la gaine Rudolph peut être gênée ou interrompue par un étui placé en travers de la gaine. Cet incident a occasionné en plein combat un commencement d'intoxication. <sup>420</sup>»*

Néanmoins, il faut nuancer ces propos. Les critiques très détaillées ne sont absolument pas généralisées et ne sont faites que par une poignée d'officiers. Il n'est donc pas possible de savoir si les problèmes ont été rencontrés de façon ponctuelle ou s'ils étaient inhérent aux chars. Malgré tout, on retrouve des quantités appréciables de critiques portant sur tel ou tel élément du char, ce qui suggère que le matériel était relativement fragile quel que soit le modèle de char. Paradoxalement, la plupart des témoignages indique que les soldats avaient une grande confiance dans leur matériel. Il est donc difficile de savoir à quel point ces problèmes ont pu affecter les unités et le moral des équipages.

Parmi les nombreux sujets de mécontentement, le canon de 37 mm SA 18 fait l'objet de reproches dans presque toutes les unités qui l'ont employé. Il ne s'agit pas ici d'étudier les caractéristiques de cette arme mais de montrer ce que sa présence dans les formations de chars peut vouloir signifier. Comme nous l'avons vu précédemment, les chars de type H35/39, R35 et FCM sont équipés de canon de 37 mm de calibre. Pourtant derrière ce chiffre se cachent en réalité deux armes différentes.

La majeure partie des chars sont munis d'un canon de 37 mm SA 18 qui équipait les chars FT 17 et que l'on a prélevé pour en équiper les nouveaux modèles<sup>421</sup>. Or cette arme, datant de la première guerre mondiale, a été conçue pour lutter contre les formations d'infanterie et non des engins blindés. Elle se révèle, dans les faits, seulement efficace contre les panzers de type 1 et 2, les modèles supérieurs, mieux blindés, résistants à des projectiles au-delà de 400 mètres de distance. *« Notoirement insuffisant<sup>422</sup> »*

---

<sup>420</sup> SHAT, 34 N 419, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 9 : personnel-effectifs, compte rendu du chef de bataillon commandant le 4<sup>e</sup> bataillon en date du 29 mai 1940.

<sup>421</sup> FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., pages 68 et 69. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI

<sup>422</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements, fiche N°178 du lieutenant Reignac ex commandant de la section d'échelon de la deuxième compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon.

*« Le canon de 37 S.A. Mle 16 qui équipait les chars F.C.M. était nettement insuffisant pour lutter d'une action efficace contre les engins ennemis. Le remplacement de ce canon par le nouveau modèle 38 avait cependant été demandé à plusieurs reprises. <sup>423</sup>»*

Une évolution de ce canon voit le jour en 1938 dans le but de remplacer son prédécesseur : le canon de 37 mm SA 38. Celui-ci est bien plus performant que la version précédente car adapté pour le combat contre des engins blindés. Toutefois, il ne commence à être livré qu'au début de l'année 1940, ce qui veut dire qu'il n'équipe au moment du conflit qu'une très petite partie des chars français.

Le matériel français mis en jeu en 1940, bien que relativement récent, aurait donc été surclassé par les panzers allemands car il avait été conçu pour un autre type de guerre. A cela s'ajoutent des équipements dépassés, mal conçus, ou faisant parfois défaut. Pourtant, si l'on regarde la liste des unités ayant pris part aux combats, on s'aperçoit de la présence de bataillons de chars FT 17 et d'un bataillon de chars FCM 2C. Même s'il ne s'agit que d'un nombre relativement limité d'unités, la France a donc présenté au combat des véhicules datant de la grande guerre. Les chars FCM 2C n'ayant pas combattu, nous nous intéresserons plus particulièrement aux 33<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> bataillons de chars FT 17 (sur un total de 7 bataillons). Cet ancien modèle d'un blindage comparable au panzer 1 est muni d'un canon de 37 mm ancien modèle. Plus grave encore, ce véhicule que beaucoup qualifient alors de « *périmé* »<sup>424</sup>, ne se déplace qu'à une vitesse maximum de 15 km/h<sup>425</sup> ce qui en fait une cible très vulnérable. Une note du 9<sup>e</sup> corps d'armée du 9 octobre 1939 précise que l'on ne peut les utiliser seulement comme casemate blindée dans les sous-bois mais absolument pas contre des anti- chars.<sup>426</sup>

Un autre document émanant du grand quartier général fixe les aptitudes et le rôle de ces engins :

*« Dans sa « note sur l'emploi des chars FT » en date du 16 SEPTEMBRE 1939 [...] le général commandant en chef les forces terrestres prescrivait de n'employer ces chars que sous une protection puissante d'artillerie, derrière des Unités de chars plus puissants, et dans des combats à l'intérieur de la position, sous bois ou dans des localités. [...] Les accidents survenus le 26 Mai dernier prouvent*

---

<sup>423</sup> SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 1 : historique, document en date du 16 mai 1940 réalisé par le capitaine Join-Lambert commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> bataillon de chars. Il s'agit d'un compte rendu sur l'engagement de sa compagnie en date du 14 mai au matin.

<sup>424</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, dossier : opérations-comptes rendu des bataillons et compagnies de chars, document sans titre en date du 10 juillet 1940 fait par le chef de bataillon Rousselot commandant le 36<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>425</sup> FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p., page 14. Cet ouvrage est une édition partielle de l'encyclopédie *Chars et véhicules militaires* publiée par Hachette collection MMI.

<sup>426</sup> SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : Opérations, ordre particulier en date du 9 octobre 1939 du général Laure commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée. Note prescrivant l'utilisation d'une compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon de chars mise à disposition du groupe de bataillons 502.

*que les précautions prescrites par les notes indiquées ci-dessus ne sont plus suffisantes et que les contre attaques ne sont plus du ressort de ces chars plus vulnérables et moins souples que les troupes à terre. <sup>427</sup>»*

Il est donc certain que les capacités de ce matériel, de ses inaptitudes à la guerre étaient parfaitement connues du haut commandement. Pourtant, certains bataillons seront bien engagés dans des combats frontaux contre des forces adverses supérieures. C'est le cas du 33<sup>e</sup> bataillon de chars FT 17 dont le commandant indique :

*« Impossibilité au matériel FT de faire mouvement en terrain varié sans un nombre considérable de pannes [...] Armement insuffisant pour arrêter un char Allemand.*

*Blindage inexistant. Danger d'incendie permanent ( nombreux chars brûlés au premier obus, nombreux chasseurs brûlés). <sup>428</sup>»*

Il indique par la suite les conséquences néfastes de cette situation sur le moral de ses hommes :

*« Les exécutants n'ont aucune confiance dans le matériel FT qui les cloue au terrain et les expose au lieu de les protéger, sans même l'espérance de nuire sérieusement aux engins blindés ennemis. <sup>429</sup>»*

Un de ses subordonnés, chef de section à la deuxième compagnie, en arrive aux mêmes conclusions :

*«Les chars FT sont absolument inaptes à la guerre actuelle (blindage trop faible – vitesse insuffisante – pannes trop fréquentes).*

*Le moral des hommes ne semble pas permettre de les regrouper en équipe de chars FT. Les hommes semblent convaincus que leurs camarades ont été sacrifiés en pure perte étant donné l'infériorité qualitative du matériel qui leur était confié.<sup>430</sup> »*

Les bataillons de chars français ont tous connu des problèmes en rapport avec l'utilisation de leur matériel, ce qui en soit n'est pas exceptionnel car les allemands ont eux aussi rencontré des problèmes sur leur panzer. Les 3 types d'exemples qui ont été retenus, à savoir : les défauts du matériel, la diversité de l'armement ou encore l'utilisation d'engins obsolètes, ne sont pas à généraliser à tous les bataillons. Il ne faudrait surtout pas imaginer que l'arme blindée française de l'époque n'avait aucune valeur. D'ailleurs beaucoup de

---

<sup>427</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : groupe de bataillons 504, dossier : du 20 mai 1940 au 28 juin 1940-GBC 504-6<sup>e</sup> Armée-7<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> CA-ordres et notes du CA et au-dessus, document sans titre en date du 31 mai 1940. Ce document est réalisé par le lieutenant-colonel du Chouchet commandant les chars du 17<sup>e</sup> corps d'armée à l'attention du général commandant ce même corps d'armée.

<sup>428</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillons de chars, dossier 3 : fiches de renseignements généraux, compte rendu du 25 mai 1940 réalisé par le chef de bataillon Mahe commandant le 33<sup>e</sup> bataillon.

<sup>429</sup> Ibid.

<sup>430</sup> SHAT, 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations, compte rendu non daté du chef de la 2<sup>e</sup> section de la deuxième compagnie du bataillon 33, sur les journées des 12 au 15 mai 1940.

soldats, malgré les défauts qu'ils constatent, se disent très souvent attachés à un matériel dont la puissance de feu et le blindage dépassent très souvent les blindés adverses. Les réflexions qui ont été exposées ici, sont basées sur les critiques qui sont remontées par les exécutants à leur hiérarchie. Les problèmes rencontrés sont dénoncés avec d'autant plus de force, que l'armée française est vaincue. Si l'on englobe toutes ces critiques, une autre explication peut alors être avancée : celle de l'inachèvement de la préparation des unités de chars de combat. Un matériel souffrant d'encore quelques défauts, des canons en cours de remplacement, des unités de chars FT 17 encore sur pied sont autant d'exemples montrant que l'arme cuirassée française n'était pas totalement prête au combat. Nous pouvons d'ailleurs mettre ce fait en relation avec la stratégie française vue précédemment qui prévoyait que les armées françaises seraient totalement opérationnelles à partir de 1942.

### 3) Les hommes face à l'horreur de la guerre :

Les combats de chars n'ont pas seulement opposé des engins blindés, ils ont aussi confronté des hommes. On a longtemps dit que les soldats des armées françaises avaient fui sans combattre devant l'avancée ennemie. Cette affirmation trouve sa source dans la sphère des dirigeants militaires eux-mêmes. Les généraux ont ainsi rejeté la faute sur un peuple accusé de lâcheté et sur les hommes politiques accusés de pacifisme, pour mieux se dédouaner de leur responsabilité. Pourtant, si la débâcle des troupes françaises a existé, des hommes, des unités ont combattu courageusement l'envahisseur, en donnant jusqu'à leur vie. Aujourd'hui on estime entre 50000 et 90000 le nombre de combattants ayant perdu la vie lors des affrontements de Mai – Juin 1940<sup>431</sup>. Dans ce domaine, les équipages de chars, et plus largement, tout le personnel des bataillons ou groupes de bataillons ne font pas exception. Se mêlent dans les archives, des traces d'actes de bravoure à d'autres, moins glorieux.

L'étude de certains documents fait apparaître que des officiers et chasseurs n'ont pas toujours eu un comportement conforme à ce que l'on pouvait en attendre. Si les faits relatés sont relativement peu nombreux en comparaison avec les récits d'actes héroïques et d'abnégation de tankistes, ils ont cependant existé et méritent donc d'être exposés. Ceci d'autant plus que ces faits sont racontés souvent après la fin de la guerre, à une période où l'on cherche des responsables de la défaite.

Des équipages sont suspectés d'abandon de poste, voire de désertion, même si ces termes sont rarement employés. Le 7 Juin 1940, le commandant de la 2<sup>e</sup> compagnie du 34<sup>e</sup> bataillon de chars adresse un compte rendu au commandant du 25<sup>e</sup> BCC au sujet de deux de ses hommes. L'officier indique qu'après avoir trouvé un char R35 isolé dans une localité en pleine nuit, il interroge son équipage dont les déclarations sont suspectes :

*« Le sergent a déclaré avoir reçu l'ordre de son commandant de compagnie (CE) de regagner Guvilly. Or le char se dirigeait vers [...] et tournait le dos à Guvilly. »<sup>432</sup>*

Le capitaine Le Corre commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 29<sup>e</sup> bataillon, adresse un rapport dans lequel il donne des précisions sur les combats ainsi que sur le comportement au feu de ses hommes :

---

<sup>431</sup> LEVISSSE-TOUZE Christine (Dir.), *La campagne de 1940. Actes du colloque : 16 au 18 novembre 2000*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p., Page 442.

<sup>432</sup> SHAT, 34 N 431, dossier : 25<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : personnel-effectifs, compte rendu du commandant de la 2<sup>e</sup> compagnie du 34<sup>e</sup> bataillon de chars en date du 7 juin 1940 à propos d'un équipage découvert dans la nuit du 6 au 7 juin 1940.

*« J'appris que les deux chefs de section me restant (l'aspirant B. [...] et le lieutenant F. et le sous-lieutenant P. profitant du désarroi avaient fui avec ma voiture. Je transmets ce jour contre eux une plainte en conseil de guerre. <sup>433</sup>»*

Le récit de cet officier est lui-même remis en question par l'un de ses supérieurs notamment à causes de certaines ambiguïtés. A la fin du récit du capitaine, se trouve une liste de militaires qu'il désire faire décorer, les motifs étant décrits dans son récit. Or, il est fait allusion à la destruction d'appareils ennemis alors que le commandant de la compagnie explique avoir interdit le tir sur char. Voici d'ailleurs ce que relève le lecteur du document dans une note jointe au récit :

*« On peut lire en effet dans ce rapport à plusieurs passages :*

*« Je donne ; ou ; je renouvelle l'ordre de n'ouvrir le feu qu'à la dernière extrémité et seulement sur personnel et mitrailleuse et jamais sur chars. »*

*Or les motifs mentionnent la destruction de chars. On ne peut y croire si l'on n'a pas tiré dessus.*

*Aucun passage du rapport ne mentionne un engagement avec les chars. <sup>434</sup>»*

Cette décision de ne pas tirer sur des appareils adverses trouve son explication par le type de chars équipant le bataillon. Il s'agit de modèles FT 17 impropres au combat contre les panzers. Le commandant a probablement donné cet ordre, pour préserver la vie des ses hommes, sachant qu'un tel combat leur serait défavorable. Cette décision ne semble pas être contestée, cependant, le fait que des équipages soient proposés pour des récompenses motivées pour la destruction d'appareils ennemis semble incohérent, et les demandes sont rejetées. On peut toutefois se demander si la décision du capitaine n'a pas porté préjudice à son unité. En effet, quand on sait que le premier avis défavorable est prononcé par un officier se trouvant être le supérieur du capitaine au moment des faits. Ces décisions sont d'ailleurs très critiquées dans le récit du commandant de compagnie.

Une expression est souvent employée par des officiers et leurs hommes pour qualifier les engagements auxquels ils ont pris part : des missions de sacrifice. A un niveau local, les issues des différents engagements n'ont pas toujours été favorables aux allemands. En effet, comme il l'a été montré auparavant, la plupart des chars français sont quasi invulnérables face aux panzers et aux anti- chars ennemis. Lorsque ces derniers attaquent, les équipages et les servants des pièces d'artillerie se retrouvent impuissants devant ces monstres d'acier. Il existe

---

<sup>433</sup> SHAT, 34 N 432, dossiers 10 à 12 : 29<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 11 : rapports-fiches de renseignements généraux, additif au journal de marche du 29<sup>e</sup> BCC sur les opérations de la 3<sup>e</sup> compagnie pour la période du 14 au 23 juin 1940. Document réalisé par le capitaine Le Corre commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 29<sup>e</sup> bataillon.

<sup>434</sup> Ibid.

de nombreux récits où un seul char de combat détruit parfois plusieurs dizaines de blindés et véhicules ennemis en tout genre sans être arrêté. Pourtant, ces succès ne sont jamais exploités, faute de moyen et de coordination avec les unités d'infanterie. Les attaques, quant elles ne sont pas stoppées, s'essoufflent d'elles mêmes, engendrant un gaspillage matériel et humain inutile. La plupart des exploits français n'est dû qu'à des actions individuelles d'un ou plusieurs appareils isolés. Le prestige de la victoire, si petite soit elle, n'est pas la destinée de tous les équipages. Derrière les combats se cachent les horreurs de la guerre, et le sort des tankistes français n'est pas meilleur que celui des fantassins victimes des tirs de mitrailleuses et des bombardements. Nombre de militaires finissent carbonisés, prisonniers à l'intérieur de leur engin victime d'une bombe incendiaire ou d'un obus perforant. D'autres encore sont broyés dans leur char par l'explosion d'un obus ayant percé le blindage de protection de leur appareil. Une situation analogue est relatée par le capitaine Mignotte lors d'un combat opposant les trois sections de sa compagnie contre une panzerdivision :

*« Un mécanicien, le chasseur L. a reçu un obus anti-char qui s'est logé à la naissance du cou : il est perdu, il le sait ! [...] il continue à passer les munitions jusqu'au moment où un coup de 105, arrachant le blindage avant, achève de l'éventrer affreusement. <sup>435</sup>»*

Dans d'autres situations, un pilote choisit de rester avec son chef de char agonisant sur le champ de bataille malgré le danger de mort ou le risque d'être capturé. Certains militaires, choisissent de poursuivre le combat malgré leurs blessures ou les avaries mécaniques. Voici d'ailleurs ce qui arrive au caporal-chef Bellon dont le mécanicien est tué par un obus antichar allemand<sup>436</sup>. Le chef de char poursuit le combat seul dans son véhicule, alternant entre le tir et la conduite, prenant la place de son conducteur pour diriger le char. Perdu pendant la bataille, il erre toute la journée forçant plusieurs barrages ennemis et finit par retrouver sa compagnie. Lors de son retour, ce sous officier totalisait presque 64 heures consécutives passées dans son char.

Les victimes des formations de chars ne sont pas toutes issues des unités de combat. Nombreux sont les motocyclistes disparus au cours de leur déplacements entre deux PC. Il en va de même pour les équipes de ravitaillement dont les engins contenant essence ou munitions

---

<sup>435</sup> SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7.1 : comptes rendus d'engagements, Document réalisé par le capitaine Mignotte le 27 novembre 1940. Cet officier commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> bataillon de chars. Le fait rapporté est en date du 14 mai 1940 et s'est produit à Chemery dans les Ardennes. Le chef de char, le sergent Corbeil a pu s'échapper de l'engin et donc rapporter cette histoire à son capitaine. Sur 13 chars engagés, seulement trois reviendront de ce combat.

<sup>436</sup> SHAT, 34 N 418, dossiers 0 à 8 : 1<sup>er</sup> bataillon de chars de combat, dossier 1 : historique, document de 48 pages réalisé en septembre 1940 par le chef de bataillon Warabiot commandant le 1<sup>er</sup> bataillon de chars.

s'avèrent être de véritables bombes roulantes. Les PC des unités eux même ne sont pas à l'abri du danger, le journal de marche du 33<sup>e</sup> bataillon en donne un bon exemple :

*« Un des avions lâche une série de bombes pulvérisant l'école [...] six gradés et chasseurs sont tués [...] <sup>437</sup>»*

Actes de désobéissance ou actes héroïque ? L'objet de cette analyse n'est pas de juger mais de présenter ces faits tels qu'ils sont rapportés par les officiers, sous-officiers et chasseurs. Sans doute les actes de désertion, ou autres, peu nombreux, n'ont pas tous été racontés. Sans doute les nombreux actes de sacrifice ont été peut-être enjolivés par des survivants voulant honorer leurs compagnons d'arme. Malgré tout, des combats ont bien eu lieu en 1940, certains d'entre eux ont opposé les formations de chars françaises qui, dans l'ensemble, n'ont pas démerité. Je ne dispose malheureusement pas de bilan chiffré relatif aux pertes humaines et matérielles propre aux unités de chars français. Les témoignages des survivants révèlent toute l'horreur de la guerre. Les récits d'actes de bravoure ne doivent cependant pas faire oublier que les morts violentes et les mutilations ont été le lot de beaucoup de militaires des chars de combats, qu'ils soient conducteurs, équipages de char, réparateurs ou membres de l'état-major.

---

<sup>437</sup> SHAT 34 N 434, dossiers 1 à 6 : 33<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : opérations, journal des marches et opérations du 33<sup>e</sup> bataillon de chars. L'événement relaté s'est produit le 15 mai 1940.

## **C. Analyses et réflexions autour de la défaite :**

Les armées alliées s'écroulent face à la puissance et la modernité des forces allemandes, à la surprise générale. Le commandement français n'aurait pas pu prévoir et n'aurait pas disposé des moyens suffisants, faute de soutiens politiques, pour endiguer la marée allemande. Pourtant, de nombreux documents présents dans les archives semblent attester le contraire. Les méthodes allemandes et les imperfections françaises étaient connues depuis de longs mois. Malgré tout, les plus hauts représentants de l'institution militaire tirent des conclusions pour le moins particulières des causes de la défaite. A l'opposé, des officiers de chars de rang inférieur se livrent à des réflexions profondes sur les causes véritables de cet effondrement.

## 1) La surprise de 1940 n'en était pas une :

La défaite de 1940 surprend le monde entier, l'armée française considérée à cette époque comme la meilleure au monde, s'effondre dès les premiers combats et la France s'incline en moins de deux mois. La défaite que personne n'avait envisagée met alors en lumière les nombreuses carences de l'armée française. Pourtant, des problèmes avaient déjà été soulevés par des officiers antérieurement. Durant les années 1930 le colonel de Gaulle va développer des théories traitant de l'organisation de l'armée française du futur et de ce fait, du rôle des chars et autres véhicules motorisés. L'invasion de la Pologne, prémisse de la guerre nouvelle menée par les troupes d'Hitler, fournit l'occasion pour des officiers envoyés comme observateurs, de se pencher sur les méthodes de combat allemandes et d'en analyser les grands principes. Plus tard, l'invasion d'une partie du territoire Reich sur une profondeur de 30 km sera l'occasion de tester les concepts d'emploi des unités d'infanterie, et notamment des chars de combat. A cette occasion aussi, des enseignements ou du moins des remarques seront formulés par les soldats de terrain, montrant les imperfections de la méthode française. Pourtant, toutes ces expériences ne sont jamais mises à profit car, au mieux, elles sont sous évaluées, et au pire, complètement ignorées par le haut commandement.

Dans un mémorandum dressé le 26 janvier 1940 aux généraux Gamelin, Georges et Weygand, et aux membres du gouvernement, Messieurs Daladier et Reynaud, le colonel de Gaulle expose avec beaucoup de lucidité la situation dans laquelle se trouve l'armée française. Cet officier est déjà connu pour ses écrits antérieurs, dans lequel il prône la professionnalisation de l'armée ainsi que le développement massif d'unités mécanisées indépendantes. Il faut dire que le colonel de Gaulle connaît bien le potentiel de la force mécanique, puisqu'il se trouve à la tête du 507<sup>e</sup> Régiment de chars de combat de 1937 à 1939. Toutefois, ces premiers écrits sont réalisés bien avant cette période, à un moment où il n'avait encore dirigé aucune unité de chars, c'est dire si le personnage était visionnaire. Voici comment il décrit la force mécanique française dans son mémorandum :

*« Or, jusqu'à présent, aucun des deux adversaires n'a su ériger la force mécanique en un système conçu, équipé, organisé, de manière à prendre en compte l'effort principal pour la victoire. [...] Chacun d'eux, au lieu de créer un instrument de guerre nouveau, s'est borné à intégrer dans le système préétabli les moyens tout à fait différents que lui offre l'époque du moteur. Dès lors, ces*

*moyens, s'ils permettent quelque activité épisodique et fragmentaire, ne procurent point la possibilité des grandes entreprises qu'il est pourtant, dans leur nature de réaliser.<sup>438</sup> »*

L'armée française s'est dotée de la force mécanique dont les chars sont une composante, mais elle n'a fait que les intégrer dans un système ancien. Son potentiel offensif se trouve alors bridé par cette organisation. Il est possible de voir ici une critique de la subordination des chars aux unités d'infanterie. L'accompagnement d'infanterie n'étant voué qu'à des entreprises locales limitées empêche les chars de montrer toutes leurs possibilités. Lui, préconise l'autonomie complète de ces formations qui pourront alors mener des actions rapides et en profondeur. Il indique également que contrairement à l'armée de son pays, les allemands eux, se dirigent vers cette voie:

*« En effet, si l'ennemi n'a pas su constituer déjà une force mécanique suffisante pour briser nos lignes de défense, tout commande de penser qu'il y travaille. Les succès éclatants qu'il a remportés en Pologne grâce aux moteurs combattants ne l'encouragent que trop à pousser largement et à fond dans la voie nouvelle. <sup>439</sup> »*

Selon lui, les défenses de la ligne Maginot ne seront pas capables de résister au déferlement massif d'unités entièrement mécanisées. Le colonel de Gaulle explique d'ailleurs que les timides initiatives du haut commandement concernant la création de DCR et DLM ne sont suffisantes :

*« Rien d'essentiel ne sera fait tant que la force mécanique n'existera pas par elle-même et ne sera pas organisés en vue de buts décisifs à atteindre par son action propre. [...] Assurément, nous disposons, ou allons disposer, de quelques divisions mécaniques, les unes dites « légères », les autres « cuirassées ». Mais elles ne sont faites que pour soutenir et compléter localement les unités de masse du type ancien.*

*Or, il s'agit, bien au contraire, non seulement de les multiplier, mais encore de les affranchir des délais prolongés, du rythme lent, de la faible portée à quoi se trouve astreinte l'action des autres éléments. <sup>440</sup> »*

Ce véritable plaidoyer du colonel de Gaulle en ce début d'année 1940 est absolument lucide sur la situation de la France et de l'Allemagne. Sa pensée concernant les chars de combat peut se résumer en trois points : les chars doivent être autonomes, et à ce titre, délivrés de leur mission d'accompagnement d'infanterie ; les allemands ont choisi la voie moderne, et le système traditionnel français ne pourra probablement pas les arrêter ; les DCR que l'on

---

<sup>438</sup> DE GAULLE Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Plon, 1999, 824 p., Pages 801 et 802.

<sup>439</sup> Ibid, Page 803.

<sup>440</sup> DE GAULLE Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Plon, 1999, 824 p., Page 808.

constitue n'imitent les divisions mécanisées allemandes que superficiellement et n'auront pas leur efficacité.

L'invasion de la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939 donne l'occasion aux troupes allemandes de s'aguerrir au combat en leur permettant d'acquérir une expérience. C'est aussi un pari dangereux car le territoire allemand reste pratiquement sans défense étant donné que toutes ses meilleures divisions participent aux combats contre les forces Polonaises. Face aux cent divisions alliées, le Reich n'a pour sa protection que 23 divisions<sup>441</sup>. Il est aussi important de rappeler que la Pologne dispose, à cette période, d'un accord avec la France dans lequel cette dernière devrait s'engager à ses côtés en cas d'invasion. Faute d'intervenir efficacement en territoire Allemand, les alliés vont avoir recours à du personnel pour étudier les procédés employés par les allemands. A ce titre, des observateurs sont envoyés en Pologne, voici ce que l'un d'entre eux indique dans son rapport :

*« Recherche de rupture par l'emploi systématique d'une forte densité de chars [...]*

*L'exploitation extrêmement brutale et rapide par engins blindés de tout succès obtenus. [...]*

*Rôle très important de l'aviation, accompagnant toute attaque par des pelotons de bombardement et de chasse volant bas. <sup>442</sup>»*

La méthode d'emploi des blindés allemands, leur coopération étroite avec l'aviation était donc déjà connue de l'état-major français. Celui-ci connaissait également les types de chars utilisés notamment leur type de blindage, leur armement ainsi que leur vitesse<sup>443</sup>. Il est probable que les caractéristiques concernant le potentiel offensif et défensif de ces engins n'aient pas effrayé le commandement. En revanche, la vitesse de ces véhicules et leur autonomie qui ne semble pas connue, n'ont pas prêté à réflexion. Aucun document n'a été trouvé montrant que la vitesse des chars qui est connue, est mise en rapport avec la stratégie de percée que pratiquent les allemands. De la même manière les comparaisons avec le matériel français, si elles ont existé, n'apparaissent pas dans les archives consultées. Comme le haut commandement est persuadé que l'ennemi se cassera les dents sur ces fortifications, empêchant toute percée, les caractéristiques des panzers lui apparaissent peut-être comme de peu d'importance. De plus, il est possible que les faiblesses des chars français qui auraient pu apparaître suite à une telle comparaison, aient été écrasées par le potentiel offensif et défensif

---

<sup>441</sup> ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p., page 162.

<sup>442</sup> SHAT, 34 N 419, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 8 : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers- 2<sup>e</sup> bureau, enseignements des combats en Pologne rapportés par un général français. Le document n'est probablement qu'un exemplaire envoyé le 14 septembre 1939 au bataillon. Ce récit mentionne également la doctrine allemande et indique les caractéristiques des panzers allemands de façon relativement exacte.

<sup>443</sup> Ibid.

de ces appareils. Le commandement entendait pratiquer une guerre de position, le mouvement lui semblait donc exclu. Un autre document provenant du grand quartier général adressé aux commandants des armées et retrouvé dans les archives du GBC 504 précise :

*« La recherche de la rupture par les divisions blindées,  
L'appui systématique de toute attaque par les chars,  
La protection par un dispositif anti-aérien puissant,  
Enfin, et surtout par le rôle primordial de l'aviation qui assure, plus encore que les nombreux véhicules blindés, le succès des attaques, annihile les industries de guerre et désorganise les transports des arrières.  
En ce qui concerne l'aviation il est extrêmement important que nos troupes ne soient pas surprises, ni matériellement, ni moralement par le procédé d'attaque en vol rasant qui pourra être appliqué également sur notre front.<sup>444</sup> »*

A la fin de ce document, le général Georges commandant en chef le théâtre d'opération du nord-est, et qui est à l'origine de ce document, indique également :

*« Par ailleurs, les opérations qui commencent sur notre front comporteront vraisemblablement aussi dès le début, notamment en ce qui concerne le jeu des engins modernes et les procédés de combat de l'ennemi, des caractéristiques qui pourront influencer sur la conduite des opérations et des enseignements qui devront être rapidement diffusés.  
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir appeler l'attention des Commandants des Grandes Unités sous vos ordres sur la nécessité de recueillir et même de provoquer, auprès de ceux qui auront participé aux premiers combats tous renseignements de cette nature.<sup>445</sup>»*

Les chefs présents sur le terrain se sont bien conformés aux exigences de leurs supérieurs. Ainsi, dès les premiers combats successifs à l'invasion de la Sarre, des rapports et des comptes rendus d'opérations ont été transmis à la hiérarchie. Ces documents contiennent effectivement des renseignements relatifs aux opérations de terrains. Pourtant, il ne s'agit pas des informations demandées par le général Georges. Contrairement à ce que pense le général, il n'y aura pas de combat de chars, pas d'avion ni d'ailleurs de procédés de combats modernes. Les Allemands, nous l'avons vu, ont concentré toutes leurs forces en Pologne et n'alignent que des divisions d'infanterie de qualité moindre pour ralentir l'avancée française. Au lieu de récolter d'autres renseignements sur la méthode et les moyens employés par

---

<sup>444</sup> SHAT, 34 N 406, dossier 1 : Groupe de bataillons 504, dossier 1 : ordres et notes de services du corps d'armée et de l'armée. Document sans titre en date du 6 septembre 1939. Ce document réalisé par le grand quartier général, a été transmis par le lieutenant-colonel du Chouchet commandant le groupe de bataillons 504 pour les 10<sup>e</sup>, 20, et 22<sup>e</sup> bataillons de chars le 11 septembre 1939.

<sup>445</sup> Ibid.

l'ennemi, les différents chefs des formations de chars font alors remonter toutes les incohérences, et les problèmes de leurs propres techniques de combat. Malgré la bonne volonté affichée dans cet extrait, il semble que le haut commandement n'ait pas tenu compte de ces avertissements, et pour être plus juste, pas tout à fait :

*« Dans certains couloirs, où les obstacles sont rares et peu efficaces, la totalité de la défense risque d'être submergée.*

*La mobilité, la protection et l'efficacité de l'armement de nos chars en font, en l'occurrence, un puissant moyen entre les mains du commandement pour enrayer l'avance adverse et rétablir la situation.*

*Il faut donc considérer la lutte contre les chars non plus comme une éventualité mais comme une certitude.<sup>446</sup> »*

Si le général préconise une action massive des chars, pour lui la contre attaque ne peut s'effectuer que par une action coordonnée avec l'infanterie. Il précise d'ailleurs à ce propos :

*« Il appartient aux commandants de chars d'armée de proposer – et d'user de toute leur influence pour faire adopter – l'articulation des différentes unités de chars placées sous leurs ordres qui répond le mieux aux diverses hypothèses de contre-attaque.<sup>447</sup> »*

Cet extrait suggère que les rapports tendus entre les commandants des chars et de l'infanterie étaient bien connus des supérieurs. D'autre part, cet officier néglige un facteur important : celui de la vitesse. En effet, il préconise de monter soigneusement des contre attaques selon les principes anciens, en préparant plusieurs hypothèses conformément à la doctrine d'emploi initiale<sup>448</sup>. Or en 1940, les Allemands ne leur en laisseront pas le temps. Ceci est la preuve flagrante que des officiers appartenant aux plus hautes sphères dirigeantes connaissaient les procédés adverses mais n'ont pas su, pas voulu, s'adapter à ce type de guerre. L'historien Marc Bloch fait l'analyse suivante de ce qu'il a vu en mai et juin 1940 :

*« Les allemands ont fait une guerre d'aujourd'hui, sous le signe de la vitesse. Nous n'avons pas seulement tenté de faire, pour notre part, une guerre de la veille ou de l'avant-veille. Au moment même où nous voyions les Allemands mener la leur, nous n'avons pas su ou pas voulu en comprendre le rythme, accordé aux vibrations accélérées d'une ère nouvelle. Si bien, qu'au vrai, ce furent deux*

---

<sup>446</sup> SHAT, 34 N 422, dossier 9 : dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 7 : opérations, note sur l'emploi des chars dans la riposte contre les attaques massives d'engins blindés réalisée par le général inspecteur des chars de combat Keller. Le document porte la date du 13 octobre 1939 et est adressé à toutes les unités de chars. Ce document est arrivé dans les archives du 9<sup>e</sup> bataillon par l'intermédiaire du groupe de bataillon 510.

<sup>447</sup> Ibid.

<sup>448</sup> Ibidem.

*adversaires appartenant chacun à un âge différent de l'humanité qui se heurtèrent sur nos champs de bataille.* <sup>449</sup>»

Immédiatement après la mobilisation, des forces françaises pénètrent dans la région de la Sarre sur environ 30 km de profondeur et y resteront du 7 au 25 septembre 1939<sup>450</sup>. Face à elles, l'ennemi ne présente que des formations de réserve, sous armées et faiblement instruites car ses forces sont mobilisées en Pologne. La guerre méthodique de nos armées mêlant des unités d'infanterie appuyées par les chars de combat se met donc en place sans rencontrer de résistance de blindés ennemis. Pourtant même dans cette situation les premiers problèmes apparaissent. De la même manière qu'en Mai et Juin 1940, les comptes rendus d'opérations des différents commandants d'unités de chars font apparaître les dysfonctionnements que ces officiers rencontrent sur le terrain. Les rapports réalisés en septembre 1939, des 3 chefs de compagnies appartenant au 9<sup>e</sup> bataillon de chars synthétisent à eux seuls l'ensemble des problèmes que rencontreront par la suite la plupart des bataillons de chars. Le premier document du capitaine Fijeau commandant la première compagnie du bataillon illustre bien ses propos<sup>451</sup>. Au sujet des engagements des 9, 10 et 20 Septembre 1940 le capitaine indique que les officiers d'infanterie méprisent les conditions d'attaques des chars. Ces derniers sont employés sur des fronts trop grands et en de petites unités isolées. Le commandant se plaint également d'un matériel usé et de véhicules provenant de la réquisition complètement inadaptés à l'emploi que l'on en fait.

Le commandant de la deuxième compagnie critique l'attitude des chefs de l'infanterie à l'égard de son unité :

*« Toutes les unités d'infanterie voyaient arriver les chars avec un grande satisfaction et elles ne voulaient plus les libérer. »*<sup>452</sup>

Enfin, le chef de la 3<sup>e</sup> compagnie expose l'absence totale de coordination et de communication entre les chars et l'infanterie. Ces unités ne travaillent pas ensemble et les chars se retrouvent livrés à eux mêmes. Plus grave, les communications entre PC établies méthodiquement à l'avance ne sont pas réalisées alors même que l'ennemi est statique ! Voici comment cet officier expose ses remarques :

---

<sup>449</sup>BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Page 67.

<sup>450</sup> ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p., pages 163 à 169.

<sup>451</sup> SHAT 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 7 : opérations, compte rendu réalisé par le capitaine Fijeau au sujet des engagements de la 1<sup>ère</sup> compagnie pendant les journées des 9, 10 et 20 septembre 1939.

<sup>452</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 7 : opérations, rapport du capitaine Grollier commandant la 2<sup>e</sup> compagnie concernant l'emploi de son unité du 9 au 14 septembre 1939. Document réalisé le 15 septembre 1939.

*« En résumé : la compagnie engagée sur un front beaucoup trop grand liaisons difficiles à réaliser avec les chefs de Bataillon [d'infanterie], car ils n'occupaient pas leur PC à l'heure fixée, où l'avaient quitté sans dire où ils allaient. Le chef de bataillon de droite n'a donné absolument aucun ordre aux chars, ces 2 sections ont été engagées par le commandant de compagnie, qui a fixé l'heure H à ce bataillon.*

*Aucune position de ralliement n'avait été fixée par l'infanterie. Aucun appui de feu de l'infanterie, ni au débouché, ni pendant l'attaque. Aucun appui d'artillerie.*

*L'infanterie a atteint 01[numéro du premier objectif à atteindre] assez rapidement, mais atteint 02 [numéro du deuxième objectif à atteindre] qu'à la nuit tombante, laissant les chars isolés en avant pendant près de 2 heures.<sup>453</sup> »*

Tous les ingrédients des futurs problèmes sont exposés ici : des chefs d'infanterie qui éparpillent les chars sur de vastes fronts et les monopolisent, des communications entre formations inexistantes, et enfin une coordination impossible à réaliser malgré des conditions favorables. Les plans d'attaques traditionnels de l'armée française semblent ne pas être réalisables même quand l'ennemi ne réagit pas.

La défaite des armées françaises en 1940 apparaît comme une surprise. Les Allemands, au moyen de concepts de combat inédits, auraient surpris les armées alliées qui n'y étaient pas préparées. Pourtant, nous venons de l'expliquer, le haut commandement était au courant de la situation. Les idées nouvelles d'emploi des chars et plus généralement de la force mécanique qui ont été développées par le colonel de Gaulle, n'étaient pas inconnues des chefs des armées françaises. Ces derniers avaient également été mis au courant des méthodes nouvelles de combat utilisées par l'ennemi et avaient une connaissance relativement précise de son matériel blindé. L'offensive de la Sarre a également permis de faire remonter les graves défauts de la méthode traditionnelle française. Malgré tous ces éléments, le commandement français ne semble avoir pris aucune décision pour faire évoluer la situation. Il faut dire que, hormis le colonel de Gaulle, peu d'officiers croyaient au potentiel des chars, ce point sera d'ailleurs développé plus loin. Les généraux pensaient pouvoir contenir l'attaque ennemie avec des moyens qui avaient fait leurs preuves en 1918, c'est là que réside leur plus grosse erreur.

---

<sup>453</sup> SHAT, 34 N 422, dossiers 6 à 11 : 9<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 7 : opérations, rapport du capitaine Royné commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon concernant l'engagement de sa compagnie les 10 et 11 septembre 1939. Le document a été réalisé le 19 septembre 1939.

## 2) Les raisons de la défaite analysées par des officiers des chars :

Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers tirent des conclusions dans des rapports et comptes rendus, de leur engagement durant la campagne de 1939-1940. Il s'agit principalement de considérations en lien avec les problèmes rencontrés sur le terrain. Cependant, un petit nombre d'entre eux, immédiatement ou quelques mois après la défaite française, se livrent à des critiques beaucoup plus profondes. La doctrine d'emploi des chars, le système de commandement ou encore la formation des cadres sont alors remis en question.

Le lieutenant Villeneuve, dans un document daté de 1941, reprend un des concepts développés par le colonel de Gaulle quelques années plus tôt :

*« La défaite eut peut être été ralentie si partout les chars avaient fait corps avec les cavaliers dont ils auraient pris l'allant et l'audace en leur donnant leur puissance de feu. Mais on a bêtement accroché les chars à l'infanterie. Alors, essayez de motoriser l'infanterie ! Ce qu'on nous l'a ressassé ce groupement mixte ! C'est tout ce qu'il a fait de bien, et l'infanterie n'y a rien gagné. Comment pouvait-elle naviguer avec les chars, l'infanterie ? Elle ne les connaissait pas. <sup>454</sup>»*

Il n'est pas possible de savoir si cette affirmation est le fruit d'une réflexion personnelle ou s'il s'agit d'une déclaration faite après coup, devant l'évidence de la situation. D'autres officiers cependant s'attaquent directement aux principes même de l'organisation et de la pensée militaire française. Un rapport retrouvé dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon contient une analyse tout à fait remarquable :

*« La centralisation du Cdt est nécessaire pour la réussite d'opérations si l'action de toutes les armes en combinaison est le secret de la réussite. <sup>455</sup>»*

Ce militaire avance l'idée que, dans un combat mêlant des unités d'armes différentes, il est nécessaire de n'avoir qu'un seul poste de commandement pour l'ensemble. Cette idée remet alors en cause la diversification des PC des chars d'un côté et de l'infanterie de l'autre. En poussant le raisonnement plus loin encore, il est aussi possible d'y voir la volonté de supprimer des postes de commandement inutiles, et donc de réduire l'échelle hiérarchique.

---

<sup>454</sup> SHAT, 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports, compte rendu « souvenir » réalisé par le Lieutenant Villeneuve du 23<sup>e</sup> bataillon de chars, en 1941 sur les opérations du 9 au 14 juin 1940.

<sup>455</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre ne comportant aucun nom d'auteur ni de date. Il s'agit peut-être du commandant du 37<sup>e</sup> bataillon de chars. Il semble que son rédacteur soit colonel et des éléments du texte font penser que celui-ci aurait été écrit sous le régime de Vichy.

Ceci n'est pas impossible d'autant que des commandants de GBC constatent effectivement l'inutilité de leur structure dans certains cas :

*« Pour le cas particulier du G.B.C. 511, l'organe de commandement G.B.C. a fait pendant les opérations double emploi avec l'organe de commandement du bataillon. <sup>456</sup>»*

Un autre exemple peut être donné par le récit du chef de bataillon Gadderis<sup>457</sup>. Le 13 juin 1940 son unité est mise à la disposition du 41 corps d'armée qui répartit les compagnies du bataillon entre les 51<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> divisions d'infanterie. Le lieutenant-colonel de Saint Sernin commandant le GBC dont dépend le 5<sup>e</sup> bataillon, se trouve au PC du corps d'armée, et les chefs de compagnies aux PC des divisions d'infanterie. Le chef de bataillon précise alors sa fonction :

*« D'accord avec ce dernier [le commandant du GBC] il fut convenu que je me tiendrais à l'EM de la 58<sup>e</sup> DI pour appuyer de toute mon autorité et soulager d'une partie de son travail le plus jeune de mes Cdt de Cie qui n'était que lieutenant. <sup>458</sup>»*

Autrement dit, le chef de bataillon se trouvant inutile, décide d'aider un de ses commandants de compagnie. Là aussi nous pouvons constater qu'il y a double emploi.

Revenons maintenant sur le récit retrouvé dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon de chars car son auteur pousse sa réflexion plus loin encore :

*« Cette centralisation ne peut avoir de bons résultats que si elle ne bride pas l'action des exécutants. Elle (postule) donc une très grande initiative de la part des unités subordonnées, tout doit être permis s'il y a quelque chance pour que l'entreprise aboutisse au succès. <sup>459</sup>»*

Il est donc question de donner une certaine autonomie aux exécutants pour leur permettre de remplir leur mission plus efficacement possible. Cette liberté d'action et cet esprit d'initiative, Karl-Heinz Frieser, indique que les allemands la pratiquent et l'appellent la « *conduite par objectifs*<sup>460</sup> ». Sur le terrain, les officiers et sous-officier sont maître de leurs décisions, ils ont donc une liberté d'action totale, peu importe la méthode utilisée à partir du moment où l'objectif est atteint. Il en résulte donc une grande faculté d'adaptation des formations

---

<sup>456</sup> SHAT, 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupes de bataillons 511, dossier 3 : rapports, rapport réalisé par le lieutenant-colonel Wolf commandant le GBC 511, en date du 3 juillet 1940.

<sup>457</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : fonds décorations : document sans titre en date du 9 février 1948 fait par l'ex. chef de bataillon Gadderis commandant le 5<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>458</sup> Ibid.

<sup>459</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre ne comportant aucun nom d'auteur ni de date. Il s'agit peut être du commandant du 37<sup>e</sup> bataillon de chars. Il semble que son rédacteur soit colonel et des éléments du texte font penser que celui-ci aurait été écrit sous le régime de Vichy.

<sup>460</sup> FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair*. La campagne de l'Ouest de 1940, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p., pages 366 et 367.

allemandes face à l'imprévu. Or, la conception française des combats est à l'opposé de cela : tout est étudié jusqu'à la moindre hypothèse et planifié méticuleusement (donnant même les heures de passage des formations sur les objectifs !). Le capitaine Martin donne un exemple des dérives de cette pratique :

*« Mais surtout en secret, on préparait la marche en Belgique, en riposte à une attaque allemande. Il y eut successivement plusieurs plans ainsi que différents modes de transports selon les hypothèses Dyle, Escaut et Bréda, la dernière et la plus audacieuse, celle qui devait être appliquée.*

*Tout était minutieusement préparé, il n'y manquait rien, mais à force d'améliorations successives, nous ne savions plus, en ce qui nous concerne, où et quand nous embarquions, en deux, quatre ou huit trains. <sup>461</sup>»*

Une critique tout à fait similaire est faite par Marc Bloch concernant le processus visant à passer de la période de tension à celle de la mobilisation. Il compare ces procédures à un « invraisemblable maquis des mesures <sup>462</sup>».

Mais il y a plus grave encore, les subordonnés que l'on a formés à utiliser des schémas de combat précis se retrouvent totalement désemparés face à l'imprévu. Voici ce que le capitaine Allemane appartenant au 5<sup>e</sup> bataillon de chars conclut à propos de ces règles d'engagement :

*« Les principes réglementaires relatifs à l'appui et à la densité d'engagement des chars étaient excellents ; ils n'ont pas été appliqués. Par contre, les règlements étaient trop rigides quant aux modalités d'emploi. (Longueurs d'étapes, souplesse de déplacement, durée des reconnaissances, règles de subordination). En fait, les possibilités des unités étaient plus grandes que les règles fixées ne le laissaient prévoir. <sup>463</sup>»*

Les exemples abondent au sein des archives des formations de chars lorsqu'il s'agit de décrire des chefs de bataillon, de compagnie ou de section, n'ayant plus de lien avec les autres unités, recherchant en vain un ordre quelconque. La raison de cette perte de moyen face à l'imprévu si caractéristique des officiers et sous-officiers français de cette époque, Marc Bloch l'attribue à l'enseignement de l'école de guerre :

*« Surtout, on s'était habitué, dans les écoles du temps de paix, à accorder une foi excessive au thème de manœuvre, aux théories tactiques, au papier, en un mot, et à se persuader, inconsciemment, que tout se passerait comme il était écrit. Quand les Allemands eurent refusé de jouer leur jeu, selon les règles de l'Ecole de guerre, on se trouva aussi désemparé que le mauvais orateur devant*

---

<sup>461</sup> SHAT, 34 N 411, dossier 9 : rapports, historique du groupe de bataillon 510 établi par le capitaine Martin. Le document n'est pas daté, cependant il comporte une date d'enregistrement du service historique qui est le 24/06/1942.

<sup>462</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Page 92.

<sup>463</sup> SHAT, 34 N 420, dossiers 1 à 3 : 5<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier bleu : fonds décoration, fiche de renseignements N°9 du Capitaine Allemane commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de chars.

*l'interpellation à laquelle son rôle ne lui fournit pas de réplique. On crut tout perdu et, par suite, on laissa tout perdre, parce que, pour guider l'action, trop tenue en lisère jusque-là par le dogme ou le verbe, il n'eût plus été de ressources que dans un esprit de réalisme, de décision et d'improvisation, auquel un enseignement trop formaliste n'avait pas dressé les cerveaux.<sup>464</sup> »*

Revenons une nouvelle fois sur le document appartenant aux archives du 37<sup>e</sup> bataillon de chars. Son auteur ne se contente pas seulement de dire qu'une plus grande autonomie doit être donnée aux exécutants. Selon lui, ces hommes de terrain doivent être également capables de prendre ces décisions, engageant leur responsabilité :

*« L'(amour) de la responsabilité doit être cultivé dans tous les arts et à toutes les heures de la vie militaire. Un chef qui craint de s'engager en émergeant un cahier d'ordinaire hésitera encore plus lorsqu'il devra mettre en jeu la vie de ses soldats. C'est un homme dont les entreprises sont vouées à l'échec.<sup>465</sup> »*

On peut voir que cet extrait insiste sur la nécessité d'inculquer aux différents chefs, la notion de responsabilité afin qu'ils se l'approprient, qu'ils n'aient pas peur de l'utiliser. Il est possible aussi que cela soit une critique du système qui se trouvait alors en place. Le personnel formé à exécuter des tâches précises était donc incapable de prendre la moindre responsabilité de quelque initiative personnelle que ce soit.

Cette atrophie des capacités de réflexion de l'esprit se couple au refus de prendre quelque responsabilité que ce soit, et ce, à tous les niveaux de la hiérarchie militaire. L'incapacité à prendre une décision quand l'ordre écrit ou oral n'arrive pas peut se traduire d'une autre manière. L'émetteur comme le destinataire ne veut pas endosser la responsabilité d'actions pour lesquelles ils ne sont pas certains d'être couverts. Le chef du 50<sup>e</sup> bataillon de chars stationné à Paris en tant qu'unité de maintien de l'ordre dans la ville, nous en apporte une bonne illustration. Les allemands se trouvant aux portes de la capitale, le chef de bataillon reçoit l'ordre verbal qu'il ne doit opposer aucune résistance et se rendre avec toute son unité. Voici ce que ce dernier a consigné dans son journal de marche à propos de cet ordre :

---

<sup>464</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Page 149

<sup>465</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre ne comportant aucun nom d'auteur ni de date. Il s'agit peut-être du commandant du 37<sup>e</sup> bataillon de chars. Il semble que son rédacteur soit colonel et des éléments du texte font penser que celui-ci aurait été écrit sous le régime de Vichy.

*« Le chef de bataillon est obligé de constater à nouveau que, lorsqu'il s'agit de questions d'ordre secondaire, les papiers arrivent nombreux et longs. Mais lorsqu'il s'agit de questions graves engageant l'honneur d'un chef et d'une troupe, il est impossible d'obtenir une note écrite. <sup>466</sup>»*

Il est possible d'envisager que le supérieur à l'origine de cet ordre ait été réticent à laisser une trace écrite de sa décision. D'autre part, le subordonné lui, en bon exécutant se conforme à la décision pourvu qu'elle soit confirmée par écrit, le dégageant de toute responsabilité. Le but n'est bien entendu, de ne pas juger, mais d'essayer de comprendre l'état d'esprit des militaires de cette époque.

L'autonomie des unités de chars, la réorganisation du commandement, la formation des cadres sont les thèmes soulevés de façon plus ou moins consciente par certains officiers de chars. Ces critiques ne font qu'effleurer le véritable problème touchant l'armée française en ne s'attaquant qu'à certains de ses aspects. Il semble que seul Marc Bloch ait, à la même période, su décrire l'ensemble de ces maux dans leur complexité. Pourtant si limité que soit la portée des réflexions exposées plus haut, elles n'en demeurent pas moins intéressantes car les problèmes soulevés sont symptomatiques du mal touchant l'armée. Celui-ci peut être décrit sommairement comme un vieillissement de l'institution que la modernité n'a pu pénétrer. Le corps des officiers supérieurs dont les généraux Gamelin, Weygand, Georges ou encore Pétain sont les chefs mais également les symboles de ce vieillissement. Ces hommes, convaincus que les méthodes leur ayant permis de remporter la guerre en 1918 les mèneront une nouvelle fois à la victoire, se sont laissés enfermer dans une conception de la guerre appartenant au passé<sup>467</sup>. Le conflit à venir étant pour eux une répétition de 1918, les futurs cadres sont formés à l'école de guerre et les formations équipées en conséquence. Le résultat pour les formations de chars étant le suivant : une mauvaise organisation des unités, des officiers formés à des méthodes de combat dépassées avec un matériel qui, s'il possède de grandes qualités, est lui aussi obsolète. Le cas du colonel de Gaulle fait figure d'exception dans un contexte où tout officier n'adhérant pas à l'orthodoxie de la doctrine voit son ascension bloquée<sup>468</sup>. Dans ce contexte on comprend mieux pourquoi les idées nouvelles n'ont pu pénétrer et reformer l'institution.

---

<sup>466</sup> SHAT, 34 N 439, dossiers 4 à 8 : 50<sup>e</sup> bataillon de chars de combat-brigade de maintien de l'ordre de Paris, Journal des marches et opérations du 50<sup>e</sup> bataillon de chars du 2 mai 1940 au 10 septembre 1940. Cette unité est cantonnée au fort de Montrouge.

<sup>467</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Pages 154-155.

<sup>468</sup> Ibid, Pages 147-148.

### **3) L'armée française à la recherche des responsables :**

Les récits tentant d'établir le déroulement des combats et ses enseignements sont relativement nombreux. Cette production de documents a sûrement été motivée par le souci de mettre en lumière les nombreux problèmes auxquels ont été confrontées les formations de chars de combat. Toutefois, on peut aussi ajouter que dans la plupart des cas, la rédaction n'a pas été spontanée. Qu'entendons-nous par là ? Ces explications ont bien souvent été produites sur demande de la hiérarchie, comme le prouvent certaines références de documents. Les termes même « *de demande de la hiérarchie* » sont vagues et méritent une explication. On retrouve des fiches de renseignements établies selon le récit de militaires se trouvant être uniquement des officiers ou des sous-officiers. Il n'y a aucune trace de fiches réalisées d'après les récits de soldats de la troupe. On pourrait comparer celles-ci à des questionnaires que l'on aurait distribués à tous les militaires encore en fonction sous le régime de Vichy. Ces fiches semblent témoigner d'une volonté, dont l'origine n'est pas indiquée, de comparer les récits des hommes de terrains sur des points précis, afin d'en tirer des conclusions. Tous ces éléments permettent indirectement d'entrevoir les motifs recherchés par cette source inconnue qui en est à l'origine. Grâce à un passage d'un texte du général Delestraint, des hypothèses seront formulées quant à l'identité de cette source.

Immédiatement après la fin des combats, les commandants des diverses unités de chars qui n'ont pas été capturés par les allemands sont informés qu'ils doivent impérativement s'atteler à la production de rapports retraçant les combats auxquels ont pris part leurs unités selon une articulation précise. Un exemplaire de cette demande en date du 26 juin 1940 a été retrouvé dans les archives du 47<sup>e</sup> bataillon de chars. Celle-ci provient du général Keller alors inspecteur des chars de combat, commandant des réserves générales de chars, c'est-à-dire la plus haute autorité des formations de chars de l'époque. Voici ce qu'il demande à tous les commandants de ces unités de chars :

*« Il importe que l'histoire garde la trace de ces faits, car ces faits comportent des leçons que chacun doit connaître.*

*Je prie donc le général Cdt le Groupement Cuirassé, les Cdts de Divisions Cuirassées, les Cdts de Chars de Chars d'Armée, les Cdts de Groupe de Bataillons, les Cdts de Bataillons de vouloir bien établir la relation des opérations auxquelles ont pris part les unités sous leurs ordres.*

*Ces rapports comporteront :*

*L'exposé des faits,*

*Les pertes en personnel et en matériel (par opération et au total)*

*Les enseignements à tirer<sup>469</sup> »*

Dans les faits, les chefs des unités de chars ne réaliseront qu'imparfaitement cette tâche, leurs unités se trouvant souvent en morceaux dont certains ont été capturés ou portés disparus, et leurs archives incomplètes car non tenues faute de temps, disparues ou détruites. On retrouve souvent des récits ne comportant que l'exposé des faits, ne concernant souvent qu'une partie de l'unité citée, et enfin, les enseignements retirés de cette période. Cet extrait permet de constater, à défaut de pouvoir remonter plus haut, que la plus haute autorité des chars, incarnée par le général Keller, faisant également partie du grand quartier général, manifeste la volonté de connaître le détail des opérations menées ainsi que les constatations faites par ceux qui ont pris part aux combats. Enfin, le général inspecteur des chars termine son récit par le passage suivant :

*« Chaque fois qu'il sera nécessaire ils [les rapports] seront étayés par les ordres d'engagement des grandes unités et les comptes-rendus des exécutants.*

*Ces documents dont je vous ai prescrit l'établissement à diverses reprises sont d'une importance qui ne vous échappe certainement pas. J'attire en outre votre attention sur la nécessité de me les fournir dans le minimum de temps et si possible pour le 5 Juillet. Tout retard en atténuerait la portée. <sup>470</sup>»*

Les exécutants sont fortement incités à fournir des preuves des ordres qu'ils pourront expliquer avoir reçus. Le but étant peut-être de pouvoir recouper les actions de chacun, mais il n'est pas impossible que la motivation soit différente. Une telle demande de justification peut aussi avoir comme objectif de déceler des fautes de commandement, des erreurs d'interprétation d'ordres ou alors, des consignes prétendues reçues mais inventées de toutes pièces. Dans l'état de délabrement dans lequel se retrouve l'armée française, il ne semble pas injustifié d'essayer de dégager les responsabilités de chacun pour tenter de comprendre la cause de cet écroulement. Ce qui est plus surprenant, c'est le délai très court qu'impose le général à ses subordonnés. Il est difficile d'expliquer un tel empressement, hormis peut-être la nécessité d'obtenir des renseignements « à chaud » dont la fiabilité s'altère avec le temps. Il y a toutefois une autre explication possible, si l'on fait le parallèle entre ce fait et le futur procès

---

<sup>469</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 9 : opérations, document sans titre en date du 26 juin 1940. Ce document n'est qu'un exemplaire d'un document produit par le général inspecteur des chars Keller. Ce document porte les références suivantes : 3681 Chars/S. Or, si je n'ai pas retrouvé d'autres exemplaires, beaucoup de rapports retrouvés dans les archives portent ces mêmes numéros de référence, preuve qu'ils ont un lien avec celle-ci.

<sup>470</sup> Ibid.

de Riom qui se tiendra en 1942. La cour suprême de justice qui sera en charge de l'instruction a été instituée le 30 Juillet 1940, et a pris ses fonctions le 8 août 1940. Un tel empressement du général Keller pourrait donc se justifier par la nécessité de constituer un dossier susceptible de servir de base pour les accusations de cette cour à l'encontre notamment de membres de l'ancien gouvernement. Ce point sera d'ailleurs exploité plus en détails à la fin cet exposé.

Le général inspecteur des chars de combat n'a pas été le seul à s'intéresser aux motivations des ordres donnés pendant la bataille. Un extrait, rédigé par le chef d'escadron Bézanger du 45<sup>e</sup> bataillon de chars au chef de cabinet du ministre de la guerre le 17 octobre 1941, le prouve. Cet officier reproduit dans son rapport les questions auxquelles il doit répondre :

*« Comme suite à votre lettre en date du 30 août 1941, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci dessous les renseignements que vous demandez au sujet des opérations du 45<sup>e</sup> BCC. [...] »*

*1ere question.- La situation matérielle du bataillon le 14 mai, permettait-elle ou non d'envisager son emploi dans une opération de grande envergure, comme celle qui était prévue en direction générale de Sedan ? [...]*

*2ème question.- Quelles sont à votre connaissance les raisons qui ont motivé le contrordre du déclenchement de la contre attaque le 14 au soir et le 15 au soir ?<sup>471</sup> »*

Le 31 juillet 1940, une réponse du chef de bataillon Warabiot à une circulaire ministérielle montre clairement que cette autorité a cherché à savoir si les cadres sous ses ordres ont bien fait leur devoir :

*« Comme suite à la note ministérielle (3<sup>e</sup> bureau) N°103 EMA 3/1 du 18 juillet 1940, j'ai l'honneur de vous signaler quelques actes significatifs accomplis au cours de la dernière guerre par des officiers de mon bataillon qui prouvent que du début à la fin des hostilités ils sont restés constamment à hauteur de leur tâche. <sup>472</sup>»*

Faute de pouvoir donner plus de précisions nous pouvons affirmer qu'au moins un général et le ministère de la guerre s'intéressent de près au déroulement des opérations des mois précédents et cherchent à se renseigner quant à l'attitude des cadres des unités pendant les combats.

---

<sup>471</sup> SHAT, 34 N437, dossiers 11 à 14 : 45<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : documents extraits des fonds et décorations, rapport du chef d'escadron Bezanger ex commandant du 45<sup>e</sup> bataillon de chars. Le document a été réalisé le 17 octobre 1941. Visiblement le chef d'escadron Bezanger a reçu des questions de la part du ministre de la guerre, car il les reproduit dans son rapport qui est adressé au chef de cabinet du ministre. C'est le seul document où les questions posées sont reproduites par celui qui y répond.

<sup>472</sup> SHAT, 34 N 418, dossiers 0 à 8 : 1<sup>er</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports, document sans titre en date du 31 juillet 1940. Son auteur est le chef de bataillon Warabiot commandant le 1<sup>er</sup> bataillon de chars. Celui-ci écrit au général commandant le département de la Creuse pour expliquer que son bataillon s'est bien comporté au feu, en citant notamment des actes de bravoure.

Il existe un cas particulier parmi l'ensemble des récits figurant dans les dossiers des unités qui ont pu être consultés. Il s'agit du récit précédemment évoqué du lieutenant Chiotti du 22<sup>e</sup> bataillon de chars de combat. En réalité, les dossiers de l'unité contiennent plusieurs récits de cet officier écrits à différentes dates, du même fait de combat. Pourtant, le contenu change sensiblement sur l'un d'entre eux, et pour cause, le lieutenant fait état d'une bavure très grave au moment des combats. L'officier aurait été témoin d'un règlement de compte entre des officiers de son unité et des fantassins lors d'une attaque conjointe de chars et d'infanterie sur un objectif. Pendant des affrontements, les soldats des unités d'infanterie abandonnent leur position et refluent vers l'arrière. Leur chef, un colonel, prend un fusil et leur tire dessus pour les contraindre à tenir leur position. C'est alors qu'un fantassin l'abat d'une balle dans la tête sous les yeux d'officiers des chars. En représailles, ceux-ci lancent des grenades sur les soldats fuyant vers l'arrière.

Nous allons maintenant replacer les différents documents faisant le récit de cet événement sur une échelle chronologique et étudier leurs différences pour montrer ce que ceci peut nous apprendre. Le Lieutenant Chiotti est blessé le 27 mai 1940 et fait prisonnier, mais, le 10 août de la même année, il est libéré. Quelques jours après son retour, le sous-lieutenant Dubuc écrit une lettre au général Keller pour parler du lieutenant Chiotti<sup>473</sup>. Cette correspondance contient également une copie du récit du Lieutenant. Le 28 août, soit quatre jours après, il écrit une lettre à son colonel (peut-être son ex commandant de bataillon, celui-ci n'a pu être identifié). Le récit est le même que celui envoyé au général Keller à un détail près :

*« Le chef de bataillon D.-Vieux [franc ?] et [très ?] nerveux...voyant son bataillon reculer... prend un mousqueton et tire sur les fuyards...un de ses soldats l'abat d'une balle en pleine tête. Témoins : les sergents C. et F. du groupe de commandement de la [un espace] de chars. D'ailleurs ces deux officiers énervés de tout ce qu'ils avaient vu ont chassé à la grenade les fuyards du 3/121<sup>e</sup> RI qui s'étaient calfeutrés dans les caves. Pour terminer sur ce pénible incident le soir le général Molinier commandant la 25 DI [espace] décrétait la loi martiale à la 25<sup>e</sup> DI.<sup>474</sup> »*

Le lieutenant reprend son service dans l'armée française le 20 septembre 1940. Le 15 février 1941, il envoie un nouveau compte rendu manuscrit de cet événement. Les faits y sont décrits de la manière suivante :

---

<sup>473</sup> SHAT, 34 N 429, dossier : 22<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier violet : Non communicable-22<sup>e</sup> BCC-rapports sous-lieutenant Chiotti, Lettre manuscrite faite par le sous-lieutenant Dubuc pour le général Keller le 24 août 1940. Il figure également le récit du lieutenant Chiotti. Celui-ci n'indique pas qu'il y ait eu des représailles de la part de sous-officiers des chars.

<sup>474</sup> Ibid, lettre manuscrite du lieutenant Chiotti en date du 28 août 1940. Celle-ci s'adresse à un colonel dont le nom n'est pas donné. L'auteur s'adresse vraisemblablement à son commandant au moment des faits, il s'agit peut-être de son commandant de bataillon.

*« Le chef de bataillon D.-Vieux [franc ?] et [très ?] nerveux...voyant son bataillon reculer... prend un mousqueton et tire sur les fuyards...un de ses soldats l'abat d'une balle en pleine tête. Témoins : les sergents C. et F. du groupe de commandement de la [un espace] de chars. Le soir le général Molinier commandant la 25 DI [espace] décrétait la loi martiale à la 25<sup>e</sup> DI.<sup>475</sup> »*

Le passage des représailles effectuées avec des grenades ne figure plus dans le récit. Enfin, le 18 septembre 1941 il envoie une nouvelle lettre dont est tirée la copie figurant dans les dossiers de l'unité :

*« Le chef de bataillon Delhaye commandant qui avait établi son PC près du cimetière de Marquette, voyant certaines unités fuir s'est muni d'un mousqueton et a ouvert le feu sur les fuyards. Il a été abattu d'un coup de feu (mousqueton) en pleine tête par un de ses hommes. <sup>476</sup>»*

Ce récit ne mentionne plus du tout les représailles ainsi que la mesure d'état d'urgence qui aurait été instituée par le général Molinier.

La présence de ces documents produits à des dates différentes et ne mentionnant pas tous les détails de cet événement pourrait avoir une explication. Lorsque l'officier rédige son compte rendu au général Keller il fait l'impasse sur l'action des officiers de chars peut-être pour simplement les couvrir. Il n'aurait pas pris cette précaution pour le fantassin, car nous avons vu que ces derniers n'étaient pas vraiment appréciés par le personnel des chars. D'autre part, son nom n'apparaît pas, il est probable que cette personne soit restée anonyme du fait des circonstances de la situation. Lorsqu'il écrit à son colonel quatre jours plus tard, il livre alors son récit dans son intégralité. Des liens particuliers unissant les hommes d'une même unité, il est probable qu'il lui ait fait confiance. La présence de cette lettre dans le fond d'archive du 22<sup>e</sup> bataillon montre que ce dernier l'a incorporée aux archives de l'unité ou l'a transmise à ces supérieurs. Les deux récits suivants ne comportent pas l'incident dans son intégralité. On peut alors penser que le lieutenant Chiotti ayant été réincorporé dans les rangs de l'armée, n'ait pas insisté sur tous les détails pour des raisons personnelles, ou parce qu'on lui aurait demandé de les taire. Ces documents montrent d'une part que tous les événements survenus pendant les combats ne sont pas forcément bons à mentionner dans les récits. Si les erreurs du personnel des formations autre que les chars sont dénoncées, comme des tirs de canon accidentels sur des chars, l'inverse n'est pas vrai. Le document contenant tous les détails de cette histoire figurant dans les archives, il est très peu probable que cette histoire n'ait pas été connue par le personnel de l'armée. Il est donc permis de penser que celle-ci ait été

---

<sup>475</sup> Ibid, Il s'agit de la copie identique de la lettre envoyée au colonel le 28 août 1940. Toutefois, les détails des représailles des sous-officiers de chars ne sont pas indiqués.

<sup>476</sup> Ibid, copie d'une lettre rédigée par le lieutenant Chiotti le 18 septembre 1941. Là aussi les détails des représailles ne sont pas indiqués.

soigneusement mise de côté et que l'on ait demandé au lieutenant Chiotti de faire l'impasse sur celle-ci. D'ailleurs ces documents se retrouvent dans un dossier spécifique sur lequel est inscrit : « *Non communicable- 22<sup>e</sup> BCC-rapports sous-lieutenant Chiotti* », ce qui indique que l'accès à ce dernier devait être soumis à autorisation. Ces récits ultérieurs pourraient donc avoir été produits pour servir en quelque sorte de récits de référence remplaçant les précédents. Il semblerait donc que la quête de vérité de l'armée française trouve ses limites.

Un autre type de document va permettre de pousser la réflexion plus loin encore. Il s'agit des fiches de renseignements que l'on retrouve dans presque toutes les unités de chars. Les fiches de ce type ne portent pas de nom d'auteur ni de date, il n'est donc pas possible de connaître exactement leur date de rédaction ni de savoir d'où elles proviennent. On peut toutefois déduire très facilement une période plus ou moins large de réalisation car le poste occupé par le militaire qui en fait l'objet est donné. Or, la plupart d'entre eux occupent des fonctions dans des formations d'infanterie, voire des ministères de Vichy. Comme nous le savons maintenant, toutes les unités de chars ont été dissoutes selon la volonté des allemands. Par conséquent, en ne trouvant que des militaires occupant des postes dans l'infanterie, ou faisant partie parfois des ministères du gouvernement de Vichy, nous pouvons en déduire que ces documents ont été réalisés sous ce régime. Et vraisemblablement entre fin 1940 et l'année 1942. Ces fiches suivent une structuration précise ne variant que très faiblement d'un exemplaire à l'autre. Sont présentés successivement l'origine et la fonction actuelle du militaire faisant office de source, son secteur d'engagement, puis la période des faits relatés. Le document se termine par la partie « *enseignements* » dont les points peuvent varier en nombre selon les remarques formulées. L'ordre lui, reste pratiquement invariable, de la même façon que sur l'annexe, les deux premiers points concernant la valeur du personnel puis le matériel sont précisés et soulignés. Pour les autres catégories aucun titre n'est donné. Sur absolument toutes les fiches rencontrées (soit plusieurs dizaines), voici les quatre thèmes revenant invariablement : la valeur du personnel, le matériel, les bombardements aériens, l'action de parachutistes - d'agents de la 5<sup>e</sup> colonne - de la propagande. Ces documents prouvent, par leurs caractéristiques communes, l'uniformité des leurs thèmes, et surtout leur présence systématique dans presque toutes les unités, qu'un travail de collecte d'informations a été entrepris. Là encore, aucun renseignement ne permet de savoir de quel niveau cela pourrait provenir. Cependant, les thèmes abordés, et notamment cet ensemble de quatre points présents systématiquement dans toutes les fiches, peuvent nous renseigner sur les motivations et donc sur l'identité de ceux qui les ont élaborées. Voici l'hypothèse qui pourrait être

avancée : Si l'on s'intéresse particulièrement à ces quatre thèmes, c'est que l'on pense qu'ils sont à l'origine de la défaite, de l'écroulement de l'armée.

Revenons maintenant sur les accusations qui ont été à l'encontre de l'ancien gouvernement autre autres, au procès de Riom en 1942. Ces représentants, des socialistes et autres partis de gauche, se sont vus reprochés d'avoir été à l'origine de la défaite. Ceux-ci ne se seraient pas assez investis dans le développement et la modernisation des forces armées. On leur a reproché également d'avoir mené une politique pacifiste et de développement d'aide sociale au moment où au contraire, il aurait fallu s'armer et développer l'esprit guerrier du peuple, le rendant ainsi perméable aux influences de la propagande ennemie et communiste. Les hordes de soldats débandés de mai et juin 1940 refusant le combat n'en seraient que la tragique conséquence. Si l'on rapproche ces accusations aux thèmes revenant systématiquement sur les fiches de renseignements des archives des unités de chars, il est possible d'établir un lien. Nous savons aujourd'hui que le maréchal Pétain et la plupart des généraux ont accusé l'ancien gouvernement et le peuple l'ayant élu pour mieux se dégager de toute responsabilité de la défaite. Voici comment Marc Bloch décrit l'attitude des chefs militaires lors de la défaite :

*« En déposant, avant l'heure, les armes, ils [nos chefs] ont assuré le succès d'une faction. Quelques-uns, certes, cherchèrent, avant tout dans le coup d'Etat, le moyen de masquer leur faute. D'autres cependant, dans le haut commandement, presque tous dans les rangs de l'armée étaient loin de poursuivre consciemment d'aussi égoïstes desseins. Ils n'ont accepté le désastre que la rage au cœur. Ils l'ont accepté, cependant, trop tôt, parce qu'ils lui trouvaient ces atroces consolations : écraser, sous les ruines de la France, un régime honni ; plier les genoux devant le châtimeur que le destin avait envoyé à une nation coupable. <sup>477</sup>»*

Il serait trop long de décrire l'origine des différents griefs que pouvaient avoir les plus hauts dignitaires de l'armée envers le gouvernement de la 4<sup>e</sup> république et son peuple ; ils n'étaient d'ailleurs pas les seuls. Ceci dit, connaissant maintenant la position idéologique des dirigeants de l'armée française du régime de Vichy, il semble logique que nos fiches de renseignements aient trouvé leur origine dans ces milieux. Les questions auxquelles ont répondu les différents officiers et sous-officiers ne montrent que trop bien ce qui était recherché. Le comportement de la troupe, la valeur du matériel, l'influence d'agents ennemis, de propagande défaitiste sont autant de soupçons que l'on porte sur le peuple et sur son gouvernement.

---

<sup>477</sup> BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p., Pages 201 et 202.

Cette hypothèse permettrait donc de penser que ces documents ont été élaborés dans les plus hautes sphères de l'armée. Toutefois il ne m'est pas possible de dire si ce type de document se rencontre dans toutes les formations de l'armée française, ne se limitant pas aux seules formations de chars de combat. Il ne m'est pas possible de dire si, dans le cas de mon hypothèse, ces fiches ont un véritable lien avec le procès de Riom. Je ne peux également pas affirmer que ces documents ont été faits dans le but de servir de quelque façon les accusateurs du procès de Riom, ou bien, si leurs concepteurs, persuadés de détenir les causes de la défaite, ne cherchaient qu'à le prouver.

Nous terminerons ce développement par un extrait d'un document produit par le général Delestraint peu de temps après la défaite. Cet officier supérieur, responsable des 4 divisions cuirassées de l'infanterie retrace l'engagement de ses unités pendant les engagements des mois de mai et juin 1940. Ses conclusions sont réalistes : l'arme blindée française tant dans sa conception que dans son organisation et dans son emploi, n'était pas adaptée à la guerre moderne. Il critique les décisions des chefs d'infanterie qui ont toujours considéré le char comme un élément auxiliaire à leur unité et en ont bridé les possibilités en influençant son développement et son utilisation. Enfin, il justifie cet état d'esprit rétrograde par une sorte de climat défavorable qui aurait empêché ces officiers d'agir en toute lucidité :

*« Ce climat défavorable, cette incompréhension ont leur explication, sinon leur excuse : Un pays a l'armée de sa politique. Or, les bergers que le pays s'est donnés l'ont entraîné, comme un troupeau bêlant, dans un pacifisme que l'on croit généreux, mais qui n'est en réalité, que commode et lâche. [...] Le désarmement des esprits engendre paresse et veulerie : Tout finira bien par s'arranger pense-t-on. Lorsque l'on se décide à construire du gros char en sérieuse quantité, les conquêtes sociales réalisées par nos mêmes gouvernants sont de telle nature que l'industrie française n'est en état de fournir qu'un seul bataillon de chars B environ par an. <sup>478</sup>»*

Le général Delestraint a très bien compris que l'armée à laquelle il appartenait s'était préparée pour une répétition des combats de 1918, entraînée par des chefs dont l'art de penser la guerre n'avait pas évolué depuis. Pourtant il n'en blâme pas pour autant ses dirigeants, et s'en prend au gouvernement, qui d'après lui, serait responsable d'une sorte d'hallucination collective qui aurait induit en erreur les chefs de l'armée. En cela, le témoignage de cet officier supérieur ayant appartenu aux formations de chars de combat rejoint la conception des

---

<sup>478</sup> SHAT, 34 N 409, dossier 5 : groupement cuirassé, document portant le titre suivant : « *Nos Chars de combat pendant le drame mai- juin 40. Le groupement cuirassé.* » L'introduction de son développement porte la date du mois de décembre 1940 ce qui laisse penser que le général a réalisé son travail immédiatement après la défaite. Un exemplaire a été enregistré par les services historiques en 1942. Le général Delestraint a été pendant la guerre, responsable des 4 divisions cuirassées, dans la réalité, il n'en avait pas le contrôle.

dirigeants de l'armée du gouvernement de Vichy. Cette réflexion peut être véritablement honnête, ou simplement servir d'alibi pour masquer les propres erreurs du haut commandement. Il ne sera donné aucune réponse car je n'ai pu étudier en détail l'histoire de cet officier.

## **D. La reconstruction d'un passé perdu :**

Les différentes démarches entreprises immédiatement après la fin des combats par des services de l'armée n'ont pas toutes pour vocation de comprendre les circonstances de l'écrasement de la France. L'armée française tente aussi de reconstituer une histoire qui lui échappe en partie faute de documents et de témoignages suffisants. Les anciens combattants de la guerre de 1939-1940 essayent eux aussi de faire sortir ce passé de l'ombre en produisant des textes retraçant les historiques de leurs unités. Des cadres tentent de faire décorer leurs hommes dont les faits sont restés anonymes en racontant leurs faits de guerre. Toutes ces initiatives contribuent à reforge une histoire dont seulement quelques traces subsistent.

## 1) La volonté de palier au déficit des archives :

S'il est vrai que des représentants de l'armée, à différents niveaux, tentent de rassembler des informations sur les formations de chars de combat, ce n'est pas dans l'unique but de déceler des éventuelles fautes ou dysfonctionnements. La fin de la guerre laisse l'armée française, et plus précisément les unités de chars, dans un profond état de délabrement important. Des bataillons ont été capturés, d'autres sont en grande partie amputés de leur matériel et de leurs effectifs. Une grande partie des archives de campagnes ont été détruites ou dispersées. De plus, le déroulement rapide de la guerre, la déroute des armées ont bien souvent empêché les cadres de tenir les registres à jour. Le fractionnement des unités du fait de l'encombrement des routes, du manque de communication, de la retraite, ont aussi joué un rôle dans la désorganisation de la tenue des archives des formations. Il résulte que les unités ayant pu sauver des documents, ne l'ont fait qu'incomplètement et ne disposent donc que de renseignements parcellaires. Dans ce contexte, le service historique de l'armée ainsi que des responsables appartenant à d'autres services cherchent à reconstituer ce passé perdu.

La guerre terminée, les formations de chars dissoutes, les archives qui ont pu être récupérées sont envoyées au service historique de l'armée. Il semble que le personnel de ce service se soit attaché très vite à tenter de rassembler les documents pouvant avoir été conservés personnellement par des militaires. D'autre part, des demandes sont adressées aux anciens personnels des chars consistant à leur faire rédiger des historiques afin de pallier aux lacunes des archives. Il faut noter là aussi que seuls les officiers et les sous-officiers semblent avoir été contactés car il n'y a pas de présence de demandes adressées aux hommes de la troupe. Une demande de ce type a été retrouvée dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon. Voici ce qu'un représentant du service historique écrit à un ancien membre du 37<sup>e</sup> bataillon de chars le 7 septembre 1942 :

*« J'ai entrepris, au service historique, une étude sur les opérations auxquelles la 1<sup>ère</sup> Division Cuirassée a participé en Belgique en mai 1940.*

*En ce qui concerne le 37<sup>e</sup> bataillon de chars que vous commandiez, je ne possède aucune documentation intérieure au Bataillon.*

*Peut-être pourriez vous m'aider et combler cette lacune. Je vous en serais pour cela particulièrement obligé de me faire parvenir, aux fins de versement à nos archives, les notes personnelles que vous pourriez posséder et, si possible, un récit détaillé des évènements que vous avez vécus [...]»<sup>479</sup>*

Ce document témoigne du manque d'informations très important de ce service chargé d'établir les historiques des unités, qui est obligé d'essayer de recueillir par tous les moyens les renseignements qu'il peut obtenir. C'est pour cette raison, comme nous l'avons vu en première partie de ce mémoire, que des fiches auraient été envoyées aux militaires ayant faits partie des formations de chars, afin que ces derniers y fassent figurer les informations qu'ils détenaient (annexe 8). L'assemblage de ces dernières ayant vraisemblablement donné naissance aux fiches vertes présentes dans tous les cartons des différentes unités de chars. D'autres applications ont pu être faites avec ces informations, mais je n'en ai pas trouvé de trace.

Ce déficit de données peut avoir une autre incident peut-être plus important encore que la rédaction d'historiques. La destruction ou le manque de données ne touchent pas que le simple déroulement des opérations. Le chaos qui a affecté l'armée française semble avoir été tel que son administration semble être incapable de pouvoir établir la liste des personnes ayant servi dans ses rangs. Du moins, cela pourrait être possible en ce qui concerne les effectifs des unités de chars de combat. Une réponse de l'ex commandant du 47<sup>e</sup> bataillon retrouvée dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon de chars le laisse penser :

*« Faute de documents, il est impossible actuellement au chef de Corps d'établir, sans omission, la liste complète des Officiers du Bataillon (plus de 50). [...] Il est signalé qu'à ce jour, le chef de bataillon PETIT n'a pu savoir où se trouvait le Journal de Marche du 47<sup>e</sup> B.C.C. dont il a réclamé la Communication pour pouvoir, en particulier, rédiger l'historique du Bataillon. Il lui est en effet impossible d'exécuter les instructions ministérielles à ce sujet faute d'avoir ce document auquel la mémoire seule ne peut suppléer. »<sup>480</sup>*

Cet extrait souligne également l'importance du journal des marches et opérations qui, comme nous l'avons vu dans la première partie, a été très souvent reconstitué car l'original avait été perdu ou détruit. Là encore, cet indice tend à valider que le vide des archives était très important. Même lorsque le personnel a été identifié, cela ne veut pas dire pour autant que sa

---

<sup>479</sup> SHAT, 34 N 435, dossiers 9 à 13 : 37<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : rapports-fiches de renseignements généraux, document sans titre daté du 7 septembre 1942 réalisé par le lieutenant-colonel Thouvenin du service historique de l'armée. Le document semble avoir été renvoyé avec la réponse de l'intéressé, d'où sa présence dans les archives du 37<sup>e</sup> bataillon de chars.

<sup>480</sup> SHAT, 34 N 438, dossiers 5 à 9 : 47<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, document réalisé par le chef de bataillon Petit commandant le 1<sup>er</sup> bataillon du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Le document n'est pas daté et ne contient pas les références de la directive ministérielle. Il est possible que ce soit celle du 6 janvier 1941.

situation est mieux connue des services de l'armée. Une lettre adressée au colonel Mousset, dont je ne peux dire à quel service il appartient, en donne une bonne illustration (annexe 27 page 280). Cet officier avait adressé, le 20 décembre 1941, un courrier au domicile d'ancien capitaine du 3<sup>e</sup> bataillon de chars afin qu'il fournisse des renseignements sur des opérations ayant eu lieu en mai 1940. Quelques jours plus tard, il reçoit à son tour un courrier rédigé par le père de cet officier lui expliquant que son fils est retenu dans un Oflag, et lui en donne l'adresse.<sup>481</sup> Cet extrait pourrait bien indiquer que les services de l'armée, dans le cas présent, n'étaient pas au courant que ce capitaine était un prisonnier de guerre et le pensaient libre, ce qui paraît très étonnant. Il est aussi possible que le service auquel le colonel appartenait n'est pas été mis au courant du statut de cet officier, alors que cette information était connue par d'autres.

Une carte postale (annexe 28 page 281) adressée au colonel Mousset à la même période que la lettre précédente donne des indices sur la fonction de celui-ci. Comme il est inscrit sur la partie concernant le destinataire, le colonel ferait partie d'une délégation française du ministère de l'intérieur à Paris, c'est-à-dire en zone occupée. D'autre part, l'expéditeur de la carte, un ancien membre du 3<sup>e</sup> bataillon de chars, indique que, conformément à la demande, il enverra ultérieurement les renseignements sur des combats auxquels il a pris part. Ces deux documents, et il y en a d'autres, montrent que le colonel a cherché à prendre contact avec des anciens combattants dans le but d'obtenir des informations, et qu'il travaillait probablement pour le ministère de la guerre du gouvernement de Vichy. Cet officier travaillait-il en lien avec le service historique ? Je n'ai pu le savoir. Une chose est certaine, que ce soit de la part du service historique, ou d'autres services, des courriers sont envoyés aux domiciles connus des anciens combattants pour leur demander des informations supplémentaires. Des courriers, nous l'avons vu précédemment, sont même envoyés aux prisonniers des Oflag, preuve du très grand intérêt que l'on porte à ce qu'ils pourraient raconter.

Dans d'autres cas, des historiques, des journaux de marches sont réalisés sur l'initiative personnelle des anciens combattants. Le rapport du Lieutenant Doutreleau, dont des extraits ont été utilisés pour illustrer les propos de ce travail, semble correspondre à ce cas de figure. Cet officier, dans une lettre accompagnant son travail, indique la chose suivante :

---

<sup>481</sup> SHAT, 34 N 419, dossiers 1 à 6 : 3<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier : service historique, lettre du père du capitaine Fourichon au colonel Mousset. Lettre datée du 4 janvier 1942.

*« Ayant eu l'occasion de composer ce travail pour mes camarades, je me permets de l'envoyer, à titre de documentaire, au service de l'histoire de guerre. <sup>482</sup>»*

Une partie non négligeable des archives qui constituent aujourd'hui le fond des unités de chars de combat est formée de ce travail de collecte d'informations de services de l'armée, ou à l'initiative des anciens combattants. Des fragments d'histoire ont ainsi pu être reconstitués et sont exploitables par qui veut bien s'y intéresser. Bien entendu, ces récits aussi précis soient-ils n'ont été produits que plusieurs jours, mois ou années après les événements et il est permis de s'interroger quant à leur objectivité face aux événements qu'ils décrivent. D'autre part, les auteurs ont souvent dû faire appel à leurs souvenirs, et la vision qu'ils apportent ne sera jamais que le fruit d'une reconstruction mémorielle avec tous les dangers que cela comporte. Mais finalement, peut-on vraiment se fier à n'importe quel type de document.....je ne le crois pas.

Il est difficile d'évaluer et de démêler, dans le cadre de ces deux hypothèses, la volonté d'établir un historique des unités pour combler les lacunes des archives de celle motivée par la recherche de responsabilités dont la neutralité semble contestable. Il est probable que ces deux buts ne soient pas complètement séparables du moins sous le régime de Vichy. On retrouve certes quelques documents envoyés jusqu'en 1944 et bien au-delà, mais ces derniers n'ont plus comme unique but que de rétablir le passé d'anciens combattants ou de venir compléter les informations existantes des archives.

---

<sup>482</sup> SHAT, 34 N 437, dossier 6 à 10 : 44<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 6 : rapports-fiches de renseignements généraux, rapport fait par le lieutenant Doutréleau en août 1940. Il concerne des événements survenus du 16 mai au 23 juin 1940. Cet extrait provient d'une lettre de cet officier accompagnant son rapport et daté du 8 octobre 1940.

## 2) On écrit pour ses compagnons de combat :

Lorsque l'on s'intéresse aux nombreux rapports produits par ceux qui ont pris part aux combats des mois de mai et juin 1940, une autre motivation reste à prendre en compte. Ce qui pousse bien souvent les cadres des anciennes unités de chars à écrire aux institutions de l'armée, qu'ils soient encore en fonction ou bien anciens combattants, c'est l'espoir de faire attribuer à leur unité ou à certains de leurs hommes des récompenses. D'après les documents consultés, cela peut aller de la citation collective à l'ordre de la division ou de l'armée jusqu'à être fait chevalier de la légion d'honneur. Il ne s'agit pas de faire la liste des décorations obtenues par le personnel des chars mais de montrer comment ces demandes sont formulées, puis, acceptées ou refusées par les commissions en charge des dossiers.

Les demandes ayant pour objet de récompenser des actions individuelles ou collectives sont produites dès les premiers affrontements du mois de mai 1940. L'établissement de ces documents répond à des règles précises, dont certaines peuvent être expliquées. La personne qui désire faire attribuer une récompense, pour l'exemple un chef de bataillon, doit obtenir l'appui de ses supérieurs hiérarchiques. Dans la situation d'un bataillon non endivisionné, la demande sera donc étudiée par le chef de groupe bataillon puis par le commandant des chars de l'armée dont dépend le bataillon. Il semble que l'ascension se poursuive jusqu'au général commandant l'armée en question qui attribue ou non la décoration. A la fin des combats, des demandes sont faites individuellement par des officiers en fonction, ou des anciens combattants. Ces demandes sont vérifiées auprès des anciens supérieurs hiérarchiques du demandeur qui se chargent d'appuyer ou non la demande.

Le 20 mai 1940, le chef de bataillon Giordani commandant le 7<sup>e</sup> bataillon de chars envoie un rapport décrivant des opérations auxquelles a pris part son unité le 14 mai 1940. A la suite de son récit, cet officier demande que l'on attribue une récompense pour ces faits à sa formation. Voici ce que l'une des personnes chargée d'examiner sa requête annote sur son document :

*« Le chef de bataillon commandant le 7<sup>e</sup> BCL oublie, sans modestie, qu'il est peu convenable de se proposer soi même pour une citation. <sup>483</sup>»*

---

<sup>483</sup> SHAT, 34 N 433, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 1 : historique, rapport fait par le chef de bataillon Giordani commandant le 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers en date du 20 mai 1940. Le chef de bataillon décrit l'action de son unité le 14 mai dans la région de Chemery puis demande l'attribution d'une citation collective, ce qui, aux yeux de ces supérieurs, revient à se décorer lui-même.

Cette remarque tend à montrer que les demandes doivent être formulées pour les autres, le contraire étant très mal perçu semble-t-il.

Dans les faits, de nombreux rapports de cadres sont avant tout motivés par la volonté de décorer des hommes qu'ils ont dirigés lors de combats. On retrouve parfois des demandes réitérées sur plusieurs années par une même personne n'arrivant pas à obtenir les décorations qu'elle souhaite pour ses anciens subordonnés. Un exemple peut être donné par un document écrit par le général Bonnet de la Tour<sup>484</sup>. A l'époque des faits ce dernier commandait les chars de la VIIe Armée en tant que colonel. Cet officier avait fait une demande de décoration collective pour le bataillon de chars. Celle-ci avait alors été appuyée successivement par le général commandant le corps d'armée puis du général commandant la VIIe Armée. Le général Georges, le 18 août 1940 l'avait écartée en annotant que la récompense ne s'imposait pas. Or, le général Bonnet de la Tour renouvelle sa demande le 10 juin 1941 en précisant qu'une citation collective ou personnelle permettrait à son ancien chef de recevoir la croix de guerre. Un autre rapport du chef de bataillon Giordani réalisé le 12 novembre 1942 répond parfaitement à cet état d'esprit<sup>485</sup>. Le chef de bataillon explique que la décoration de son ancien subordonné n'est pas suffisante et le propose pour obtenir la croix de chevalier de la légion d'honneur. Le sens du devoir de nombreux chefs se manifeste par ses actions dont les traces se rencontrent tout au long des années 1940.

Le capitaine Arnaud du 30<sup>e</sup> bataillon de chars raconte les circonstances dans lesquelles lui et d'autres officiers ont rédigé des demandes de récompenses pour leurs subordonnés :

*« Au début du mois de janvier 1941, les officiers de l'Oflag XVII A où j'étais prisonnier, furent invités par leur représentant, le lieutenant-colonel Robert [à réaliser] des demandes de récompenses pour ceux de leurs subordonnés [...] »<sup>486</sup>*

Ces demandes ne sont pas toujours acceptées, il faut dire que les critères paraissent être précis. Parmi l'ensemble des demandes qui ont pu être consultées il ressort que les citations collectives sont plus faciles à obtenir que les citations individuelles. Un soldat a toutes les chances de se voir décoré s'il a été blessé au cours d'un combat ou si, au mépris de sa propre

---

<sup>484</sup> SHAT, 34 N 418, dossiers 0 à 8 : 1<sup>er</sup> bataillon de chars de combat, dossier 2 : rapports, document sans titre réalisé le 10 Juin 1941 par le général Bonnet de la Tour ex commandant des chars de la VIIe Armée. Ce document s'adresse au général Huntziger. Il voudrait que l'ex commandant du 1<sup>er</sup> bataillon, le chef de bataillon Warabiot, puisse obtenir la croix de guerre.

<sup>485</sup> SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier : documents extraits du fond décorations, rapport fait par l'ex commandant du 7<sup>e</sup> bataillon Giordani le 12 novembre 1942. Cet officier écrit à la commission des récompenses au sujet du lieutenant Chassiedieu dont la décoration ne serait pas suffisante. Il estime qu'il devrait recevoir la croix de chevalier de la légion d'honneur.

<sup>486</sup> SHAT, 34 N 433, dossiers 1 à 4 : 30<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : rapports-fiches de renseignements généraux, document réalisé par le capitaine Arnaud appartenant au 30<sup>e</sup> bataillon de chars pour la commission des citations et récompenses. Ce document a été produit dans un Oflag le 23 janvier 1942.

vie, il a porté secours à un camarade. A l'inverse, un responsable du ravitaillement, accomplissant sa mission auprès des chars en première ligne, sous le feu des bombes et des tirs de mitrailleuses pouvant à tout instant faire exploser son véhicule se voit refuser une récompense s'il n'a pas été blessé. Il en va également de même pour un équipage de chars qui accomplira sa mission sans encombre. De nombreux rejets sont ainsi formulés par la commission d'attribution des récompenses sous le motif que ces hommes n'ont fait que leur devoir. Une annotation placée en face des faits attribués à un soldat illustre bien ce propos : « *Aucun fait de guerre particulier*<sup>487</sup> », tout comme celle qualifiant l'accident d'un soldat dans l'exercice de ses fonctions : « *Accident, aucun fait de guerre, à rejeter*<sup>488</sup> ».

Ces décisions ont parfois été mal acceptées par les intéressés, et certains n'hésitent pas à dénoncer une politique de « *Quotas* » des récompenses<sup>489</sup>.

Le désir de faire obtenir une récompense est donc la troisième source de motivation qui incite les anciens combattants de la guerre de 1940 à réaliser des rapports. Ces documents ne sont écrits que par les anciens cadres des formations de chars car on ne retrouve pas de rapports faits par les hommes de troupe. Il n'a pas été retrouvé d'information pouvant laisser envisager que les services de l'armée aient demandé ou encouragé de telles actions, contrairement aux deux autres cas de figure précédents. Là aussi il est possible que ces éléments soient liés entre eux, un rapport pouvant servir à la réalisation d'un historique, de chefs d'accusation ou bien de motif pour décerner des récompenses. Pourtant, bon nombre de rapports semblent avoir été produits dans le but unique de faire décerner une ou plusieurs récompenses. Ces documents ne contiennent aucune référence à des directives ou des parties consacrées aux enseignements à retirer des combats. De plus, beaucoup d'entre eux se retrouvent dans un dossier bleu présent dans toutes les archives des unités dont le nom est le suivant : documents extraits des fonds et décorations. Ce qui suggère que leur rédacteurs ont écrit à la commission des récompenses dans ce seul but. Il faut aussi souligner que ces dossiers contiennent de nombreux documents qui, dans la plupart des cas, sont bien plus que les dossiers contenant les autres types de rapports. Après la fin des combats, les officiers et

---

<sup>487</sup> SHAT, 34 N 433, dossiers 1 à 4 : 30<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier 1 : rapports-fiches de renseignements généraux, ensemble de documents réalisés par le capitaine Arnaud le 23 janvier 1942 pour la commission des récompenses. L'annotation relevée est placée sur une liste de militaires proposés pour obtenir une récompense.

<sup>488</sup> SHAT, 34 N440, dossiers 10 à 12 : 29<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 10 : journal de marche, rapport réalisé en 1948 proposant pour une récompense un sergent de l'unité ayant eu un accident de la route dans l'exercice de ses fonctions.

<sup>489</sup> SHAT, 34 N 428, dossiers 1 à 8 : 20<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier bleu : documents extraits du fond décorations, proposition de citation en date de 1945 du capitaine Plagne. Cet officier indique, selon lui, pourquoi ces demandes ont été refusées précédemment.

sous-officiers de la guerre de 1940 semblent bien plus préoccupés par la nécessité de faire décorer leurs hommes que de réaliser des historiques, ou d'établir divers enseignements de la guerre.

# CONCLUSION :

Cette étude est à présent terminée. Comme nous venons de le voir, son objet était double. Le premier enjeu était de montrer au lecteur ce que les documents contenus dans le fond d'archives 34 N 401 à 449 pouvaient nous apprendre. Leurs caractéristiques, leur présence, en un mot leur histoire, a tenté d'être retracée. Celle-ci nous a, bien entendu, donné des informations sur le fonctionnement des unités de chars, mais également sur les problèmes que ces dernières ont rencontrés au cours de la campagne de 1939-1940. C'est donc sous un autre angle, du moins je l'espère, que le passé des formations de chars de combat a été une nouvelle fois abordé.

Le second objectif était d'essayer de reconstituer le quotidien type des unités de chars. Comme le lecteur a dû s'en rendre compte, cette étude s'est surtout concentrée sur les bataillons de chars de combat, unités pour lesquelles les informations étaient les plus nombreuses. Ce récit est donc majoritairement celui d'un bataillon de chars type. La diversité des unités ne rendait pas un descriptif détaillé possible pour chacune d'entre elles, ou même par type d'unité. Ce travail n'avait par pour but de décrire longuement des parcours d'unité, des récits de combat, ou encore les caractéristiques du matériel des formations. Ces points n'ont été exposés que très superficiellement, et seulement pour montrer les problèmes qu'ils pouvaient générer sur le personnel qui les utilisait. L'étude du quotidien des formations de chars signifie, pour ce travail, la description de l'état d'esprit des soldats des chars, de leurs problèmes, de leur réaction face aux événements qui surviennent tout au long de la période de 1939-1940 et même après dans certains cas.

Ce mémoire, le lecteur le sait déjà, reste toutefois incomplet. Incomplet parce qu'il n'a pu étudier l'ensemble des dossiers des formations de chars contenus dans les cartons constituant le fond 34 N 401 à 449 des unités de chars de combat. Cette étude ne peut donc prétendre être le résultat d'un travail effectué sur l'ensemble du fond. Elle ne peut pas non plus aspirer à donner une image complète de la situation des formations de chars telle qu'elle est représentée dans ce fond d'archives. Des bilans chiffrés n'ont pu être donnés et ont été remplacés par des approximations plus ou moins précises sur différents thèmes rencontrés,

faute d'avoir la connaissance de l'ensemble des informations contenues dans cet ensemble d'archives.

Cette étude est incomplète car elle ne se base que sur un seul fond d'archives et par conséquent sur une partie assez minime de la documentation disponible. Il n'était de toute façon pas possible de consulter les centaines de cartons disponibles dans le seul service historique de l'armée de terre en si peu de temps. Paradoxalement, la quantité d'archives conservées ne représente qu'une petite partie de ce qui a été produit par les différents organes de l'armée. Ce qui veut dire qu'une étude complète est impossible puisqu'une grande partie de la documentation a disparu.

Cet état des sources est en partie à l'origine de nombreuses zones d'ombre présentes dans ce travail. Toutefois, les idées développées dans ce mémoire s'appuient toujours, dans la mesure du possible, sur des exemples les plus nombreux possibles. Lorsque des hypothèses plus ou moins solides ont été formulées, elles ont toujours été annoncées au lecteur. Malgré ces problèmes, ce travail a été réalisé afin de répondre au mieux aux objectifs fixés. Seul le lecteur pourra juger s'ils ont été atteints.

# BIBLIOGRAPHIE :

## Ouvrages :

BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Gallimard, 1990, 326 p.

COCHET François, *Les soldats de la drôle de guerre*, Saint-Armand-Montrond, Hachette Littératures, 2004, 270 p.

DE GAULLE Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Plon, 1999, 824 p.

FERRARD Stéphane (dir.), *L'aventure des Chars de la Seconde Guerre mondiale*, Hachette collections, 2005, 287 p.

FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, Paris 479 p

LEVISSE-TOUZE Christine (Dir.), *La campagne de 1940. Actes du colloque : 16 au 18 novembre 2000*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p.

MIQUEL Pierre, *L'exode 10 mai – 20 juin 1940*, Paris, Pocket, 2005, 449 p.

ORTHOLAN Henri, *La guerre des chars 1916 – 1918*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2007, 222 p.

## **Article :**

VAUVILLIER François, « Nos chars en 1940 : pourquoi, combien », *Histoire de Guerre blindés et matériel*, N° 74, novembre-décembre 2006, p. 40.

# **ANNEXES :**

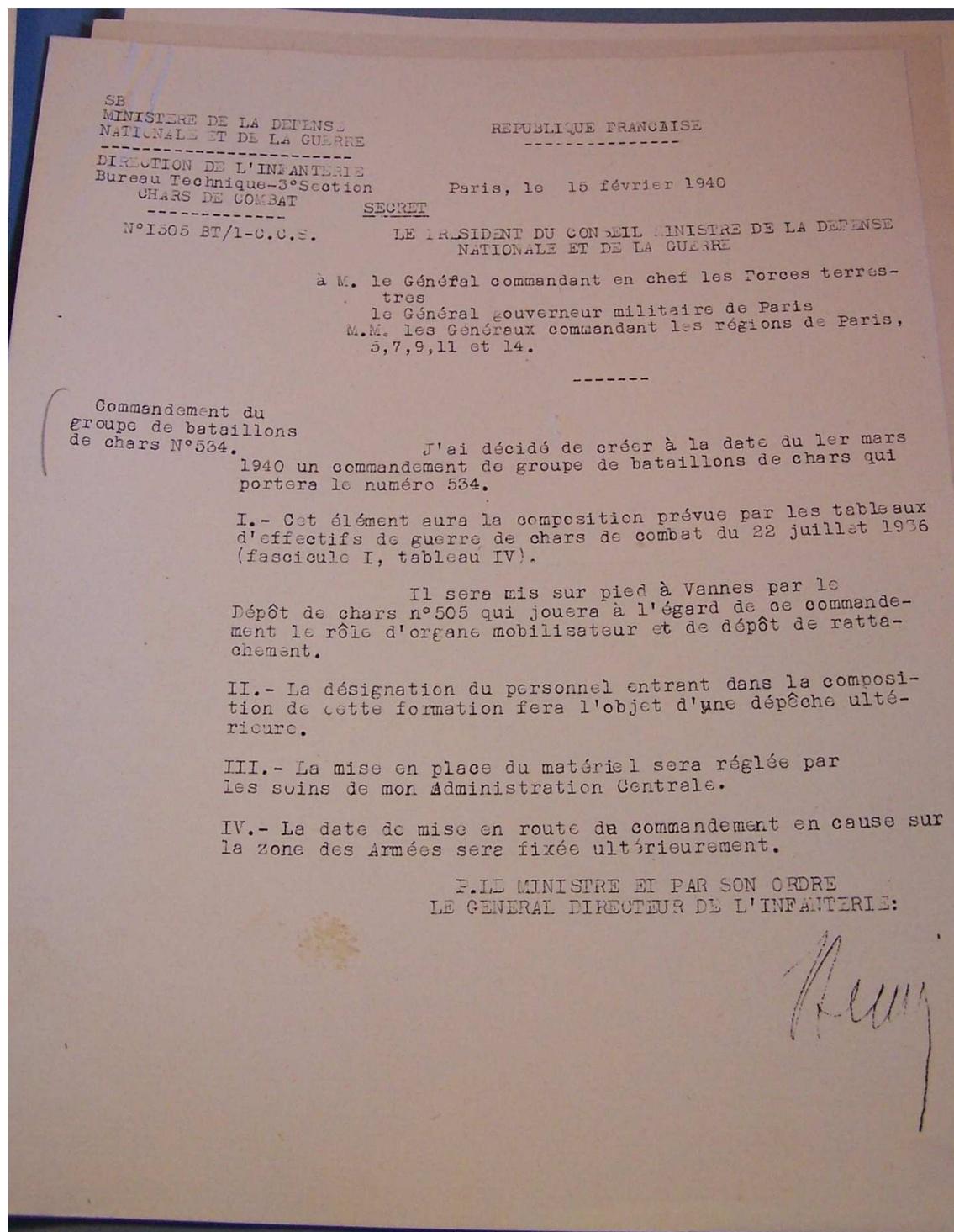
# Annexe 1 :

## Archives Vincennes. Chars de combat (34N401 a 449)

34N401 : 1ere et 2eme Brigades cuirassées  
34N402 : Groupement de Chars de Combat du Maroc. Groupement de Chars lourds  
34N403 : 501<sup>e</sup> et 502<sup>e</sup> Régiments de Chars de Combat  
34N404 : 503<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat  
34N405 : 504<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat  
34N406 : 504<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat  
34N407 : Pas de titre (505<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat)  
34N408 : 513<sup>e</sup> a 517<sup>e</sup> RCC, 521<sup>e</sup> RC légers, 551<sup>e</sup> RC lourds, Centre de mobilisation 503  
34N409 : Groupement cuirassé (Général Delestraint)  
34N410 : Groupement cuirassé (Général Delestraint)  
34N411 : Groupes de Bataillons de Chars 509 et 510  
34N412 : 510<sup>e</sup> Groupe de Bataillons de Chars  
34N413 : Groupes de Bataillons de Chars 511, 512, 513, 514 et 516  
34N414 : 516<sup>e</sup> Groupe de Bataillons de Chars  
34N415 : Groupes de Bataillons de Chars 517, 518, 519 et 520  
34N416 : Groupes de bataillons de chars 521, 522, 523 et 531, 532, 533, 534, 535  
34N417 : 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> Demi-brigades de chars  
34N418 : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N419 : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N420 : 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N421 : 7<sup>e</sup> Bataillon de Chars Légers  
34N422 : 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N423 : 10<sup>e</sup> Bataillon de Chars de Combat  
34N424 : 11<sup>e</sup> Bataillon de Chars de Combat  
34N425 : 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N426 : 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N427 : 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N428 : 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N429 : 22<sup>e</sup> Bataillon de Chars de Combat  
34N430 : 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N431 : 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N432 : 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N433 : 30<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N434 : 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N435 : 35<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup>; 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N436 : 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N437 : 43<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N438 : 46<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N439 : 49<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup>, 51<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> Bataillons de Chars de Combat  
34N440 : 61<sup>e</sup> Bataillon de Chars de Combat (Tunisie)  
34N441 : 62<sup>e</sup> à 68<sup>e</sup> bataillons de chars de combat  
34N442 : 62<sup>e</sup> à 68<sup>e</sup> bataillons de chars de combat  
34N443 : Bataillons d'instruction de chars  
34N444 : Compagnies autonomes de chars de combat  
34N445 : dépôts de chars de combat  
34N446 : Parcs d'engins blindés d'armée et de réserve générale  
34N447 : Parcs d'engins blindés d'armée et de réserve générale  
34N448 : Compagnies et sections de transport de chars  
34N449 : Ne figure pas dans le descriptif détaillé du fond

Source : Liste établie à partir des titres inscrits sur les cartons formant le fond d'archives des unités de chars de combat (34 N 401 à 449). Des informations supplémentaires ont également été ajoutées lorsque le descriptif ne mentionnait pas assez précisément les dossiers des unités de chars figurant dans chaque carton. Les cartons n'ayant pas été consultés figurent en rouge.

## Annexe 2 :



Source : SHAT, 34 N 416, dossiers 13 à 15 : groupe de bataillons de chars 534, dossier 13 : GBC 534, procès verbal de création du GBC 534. Il s'agit très probablement d'une copie versée aux archives de l'unité.

# Annexe 3 :

7<sup>e</sup> et dernier Numéro

**Si l'infanterie est la reine des batailles, le char en est le roi.**  
VERCINGÉTORIX.

JULIET 1940

## LA CHENILLE

Organe du 4<sup>e</sup> Chars légers  
Journal du Front authentique, ayant paru quand il a pu, vendu au prix d'avant-guerre  
75 CENTIMES

---

**4<sup>e</sup> BATAILLON DE CHARS LÉGERS**

Si le 4<sup>e</sup> Bataillon a mérité d'être proposé pour une citation à l'Ordre de l'Armée, et c'est parce que chacun fut à sa place et sut s'y bien tenir. Il n'a été des chars que certains se sont signalés plus spécialement et ont mérité une citation particulière.

Il ne nous est pas possible de transcrire le texte des citations fort belles pour la plupart. Nous donnerons simplement le nom de tous ceux — chefs et camarades — qui en ont été les bénéficiaires et, ce dans l'ordre même où les citations ont paru.

Sergent SAMPAYO.  
Caporal MORAU.  
Chasseurs PIVETTES, NICETAS.  
Sous-Lieutenant BUAN, LEBECCO.  
Sergent-chef DIAZ.  
Lieutenant MITTEAUX.  
Sergent ROULLIER.  
Chasseurs Le ROUZIC, SUARES, FLAU.  
Sergent LAGARDE.  
Capitaine MONTANGES.  
Caporal CASTET-PAGNOU.  
Chasseurs LAMPONNE, PAIRA BARBE, DUPOUY, DANIEL, ARNAUD.  
Sous-Lieutenant LAURENT-PADIE.  
Lieutenant BONDELLE.  
Adjudant-chef CLAIR.  
Adjudant HILAIRET.  
Sergents DEVERT, PAILLOUX.  
Chasseurs FROMENT, LASCOUX, PAILLOUX, SALSÉNAC, DUBARRY, HERVE, CERAL.  
Adjudant CUVILLE.  
Sergent DELAMARRE.  
Lieutenant DESCHAUMES.  
Sous-Lieutenant BOURON.  
Sergent-chef LAGARDE.  
Sergents BUREAU, DUPEYRAT.  
Chasseurs LEMPAIRE, LARBIER.  
Capitaines-chefs HUSSON, PÉTRÉAU.  
Caporal BOY.  
Sergent LALANNE.

---

Nous avons longuement hésité si l'on devait, avant de faire « La Chenille », En effet, lorsque nous avons « sorti » le premier numéro, un numéro poly-copié hors série, tiré à 45 exemplaires, dont — mettons les choses au mieux — 10 étaient lisibles et encore ! — lorsque nous avons fait imprimer 6 numéros — et seul un rédacteur en chef « d'un journal du Front » sait les difficultés qu'il rencontre pour « sortir », dans la zone des Armées, un journal, la copie qui arrive pas, la censure, la nécessité de se rendre à Verdun ou à Sedan pour trouver un imprimeur, la nécessité d'avoir un ordre de mission, qui signé par la Compagnie ne l'est pas par le Bataillon ou approuvé par le Bataillon, n'est pas signé à la Compagnie ! — la nécessité d'avoir un véhicule — neuf fois sur dix un camion de la C. E. — indigne d'un Directeur de Journal — lorsque nous avons « assis » le Journal sur des « Bases financières solides » — 850 abonnés — nous pensions déjà à ce que serait notre dernier numéro, celui de la victoire. Quel directeur de Journal du Front n'y a songé ? Nos confrères de la Grande Presse, semble-t-il, nous y conviaient... Hélas !

Les événements se sont précipités. Ce dernier numéro ne pouvait plus être celui que nous espérions. D'où nos hésitations : Mais d'autre part, responsable du Journal, nous devions donner une fin à « La Chenille ». Tout le monde, au Bataillon, était d'accord. Aussi, nous sommes nous mis au travail. Aux uns et aux autres nous avons demandé des photos, nous avons écrit quelques articles à différentes reprises — et au tarif militaire — nous avons pris en gare de Lévigant, sympathique petit bourg de la Haute-Garonne, où est actuellement le 4<sup>e</sup> chars, le train départemental blanc électrique, qui après s'être amusé une heure durant dans la campagne toulonnaise, nous conduisit à Toulouse où nous avons trouvé clicheur et imprimeur.

Que de choses nous aurions à dire dans ce dernier numéro !

Sergent-chef VIRIGNAUD.  
Chasseurs VISMONT, LEVEQUE, RI-GAUD, SANGLADE, BOUZOU.  
Capitaine BELBEOCH.  
Sous-Lieutenant BONNABAUD.  
Sergent de la MYRE-MORY.  
Lieutenants Le DRAPPIER, DURAND, BONNERRI.  
Capitaine DAYRAS.  
Sous-Lieutenant LOUVET.  
Aspirant Le COROLLER.  
Capitaine DUBAT.  
Lieutenant CASTELNAU.  
Commandant de SAINT-SERNIN.  
Lieutenant COSYEC.  
Sergents LAURENCON, BERGEOU, BEAULIER DE LA FAYE, HIDON, DO, JARDRY.  
Capitaine SIMONET.  
Lieutenant DEMECCO.  
Capitaines-chefs GUILLOUT, GAUVRIE.  
Chasseurs BERGES, JÉGOUY, BRU-ZAC, CHOZAT, NOGUES, BISSÉ, GARY, GUBERIN, QUÉZRET, MAU-ZAT, LUX, DUPUIS.  
Capitaine CARRIERE.  
Sergent LAPORTE.  
Sergent-chef VIGNAUX.  
Chasseurs LAYAL, PÉRAULT.  
Sergent GAULTIER.  
Sergent-chef HARISTOY.  
Adjudant MARTINEU.  
Sergent CAMERLO.  
Chasseurs TOMASI, RIBO, LAPPOR-GIDE, DUPAU.  
Chasseurs ARDEYEN, LARRIERE, ROULEZ, DURONGHIELLE, LUISAQUET, BARON, LABADIE, ROCHE, PERROT, FRAISSE, TARIET, ROQUES.  
Lieutenant LECCA.  
Sergents CADENAT, MASSARTIQ.  
Chasseur CONDALLE.  
Aspirant STOVEN.  
Sous-Lieutenant TASTET.  
Chasseur CHATRE.  
Aspirant BASSIGNOL.  
Sergent LABOURDETTE.  
Sergent-chef RYER.  
Chasseurs BARRAMEA, FAUCHER, DESTRE, THÉROT.  
Sergent-chef LAGORCE.

---

Mais il faudrait des pages et des pages, ne serait-ce que pour faire un résumé, même succinct, de tous les événements qui marquent l'activité du quatrième Chars légers. Notre départ de la Couronne, Lostroff, Püttelange, Griedenhouse, sur la frontière Sarroise, Beaufort-en-Ardenne, Halles, Beaupair, Stenay — les 40 jours de guerre réelle qui vivent le quatrième bataillon toujours en première ligne — Carignou, Florenville, Raucourt, Stonne, Yoncr, Thenorgues, les Alleux, Vœncy, le Bois du Mont des Grues, Véry, Verpel, les bombardements de Sainte-Mehould, Vitry-le-François, le débarrquement à Sézanne, les derniers engagements, nos pertes... les difficultés inouïes du remorquage des appareils détériorés... l'honneur bien sauf, La camaraderie, la bonne humeur.

Excellent moral qui ne cesse de régner... Comme tout cela semble déjà lointain ! et pourtant c'est encore trop près pour que nous puissions écrire ce que nous avons vécu... Peut-être un jour écrivons-nous l'histoire du Quatrième Bataillon de Chars... Et maintenant ? Au moment où nous écrivons ces lignes, les communiqués officiels nous apprennent que la démobilisation est proche. Très pénitent nous allons abandonner l'uniforme dont nous — même ceux qui s'en défendaient — principalement ceux-là, étaient fiers, uniforme de l'Armée française, certes, mais avant tout, uniforme des Chars — veste de cuir et brel sur l'oreille gauche... Tous nous allons retrouver notre « chez soi », nos familles, certaines, (voir suite page 2)

---

De La Couronne à « Quelque part en France... »

**Proposition de citation à l'Ordre de l'Armée du 4<sup>e</sup> Bataillon de Chars légers**

Bataillon digne des plus belles traditions de l'Armée sous l'impulsion du Commandant de Laprade de Saint-Germain, chef éminentement expérimenté, attitude au feu, entraînant les leurs en première ligne, sans soucis de la fatigue et du danger.

Après avoir participé glorieusement à tous les combats du 14 au 29 mai, sur le front du 1<sup>er</sup> C. A., puis du 2<sup>e</sup> C. A., au cours des journées des 9 et 10 juin, a permis de contenir, grâce à la magnifique endurance des équipages, la puissante armée sur le canal des Ardennes, s'est ennemi avec acharnement pour la possession de Vœncy, participant à toutes les contre-attaques, ne se repliant sur son ordre, après avoir perdu plusieurs équipages tués à leur poste de combat et ramenant tous ses appareils encore en état de remorquage.

P. C., 29 juin 1940.

Le Général Bourguignon,  
Chef des chars de la 2<sup>e</sup> Armée,  
Signe : BOURGUIGNON.

La guerre, cette machine à broyer les hommes, est terminée. Dans la balance les armes ont pesé plus lourd d'un côté, et ce fut pas du côté de la France. Celle-ci a été la dernière. Avant d'en évaluer pleinement la dureté, la France porte le deuil ; la France pleure sur elle-même et sur ses morts.

Notre Bataillon aussi pleure ses morts, ses blessés, ceux qui reviendront de cette guerre diminués dans leur corps, ses prisonniers et ses blessés paralytiques en regard du résultat immédiat, nous les avons entièrement connus, nous n'avons pas le droit de douter qu'il sera fécond pour l'avenir, car Dieu sait le juste prix d'un sang généreux, et c'est le meilleur sang de chez nous qui a coulé.

Ceux-là, à Thérôme de qui l'adversaire a rendu hommage, nous laisseront un testament, une leçon, les mêmes, à vrai dire, que ceux de nos aïeux de 1914-1918.

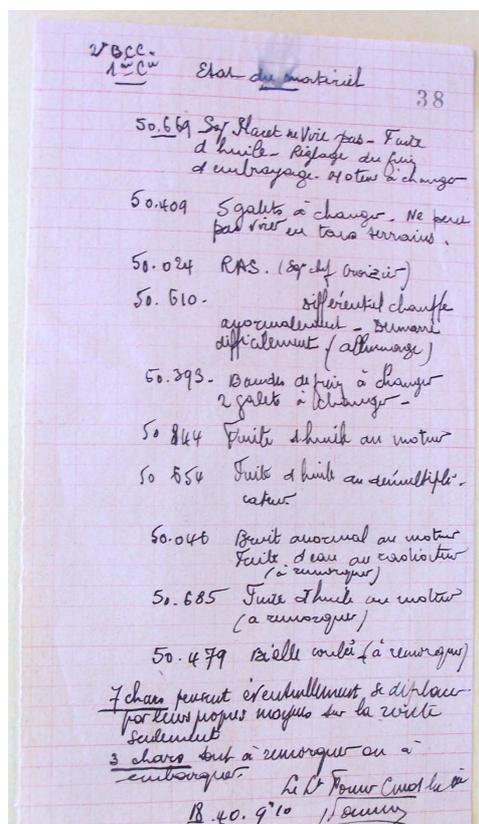
Mais parce que cette fois nous l'économons, non plus dans le tumulte ni le pétillement de la victoire, mais dans le recueillement douloureux de la défaite, la leçon ne sera pas oubliée. Elle parle d'abandon de sacrifices, d'un bon sens de travail, de foi dans ce triple idéal qui sont trois grandes réalités, vraies forces précieuses et qui se nomment : Dieu, la Patrie, la Famille ; enfin de marche en avant et d'espérance.

Mes amis, il est doux dans les heures que nous vivons, de répéter ces paroles réconfortantes de René Basin, à Lorraine vous entendrez dire que la France est perdue, ne le croyez pas, dites qu'elle se reconstruira et joignez les mains afin que l'heure soit proche à.

L'AUDONIAIRE DU BATAILLON.

Source : SHAT, 34 N 419, dossier : 4<sup>e</sup> bataillon de chars légers, Journal « La chenille » N°7 du mois de juillet 1940. Il s'agit de la première page du journal.

## Annexe 4 :



Source : 34 N 418, dossier : EG 1951-1952 (organisation-effectifs-plans), dossier 9 : cantonnements, « état du matériel » réalisé le 18 juin 1940 par le commandant de la première compagnie du 2<sup>e</sup> BCC.

Sur la partie droite tout en haut de la feuille, se trouve le numéro de la page que l'on retrouve sur toutes les feuilles d'un carnet de bord. Il s'agit ici du feuillet détachable et non de son double. On remarque que le document porte les références de l'unité émettrice sur la partie gauche en haut de la feuille. Figurent également, le titre, la date, le nom et le prénom ainsi que la signature de l'auteur. Les numéros figurant sur la feuille correspondent aux matricules des chars, d'ailleurs, il s'agit d'un descriptif de certains chars de la compagnie. Un état de ce type aurait probablement dû être fait sur un document préétabli du style des comptes-rendus périodiques, ou, au moins, sur une feuille blanche de format standard. Ici, il s'agit d'une note griffonnée sur un feuillet de carnet, ce qui peut suggérer que le commandant n'avait ni le temps ni les moyens de faire autrement. Les documents de ce type se rencontrent très souvent pendant les mois de mai et juin 1940.

## Annexe 5 :

Chars de la 7<sup>ème</sup> Bataillon

4<sup>ème</sup> page

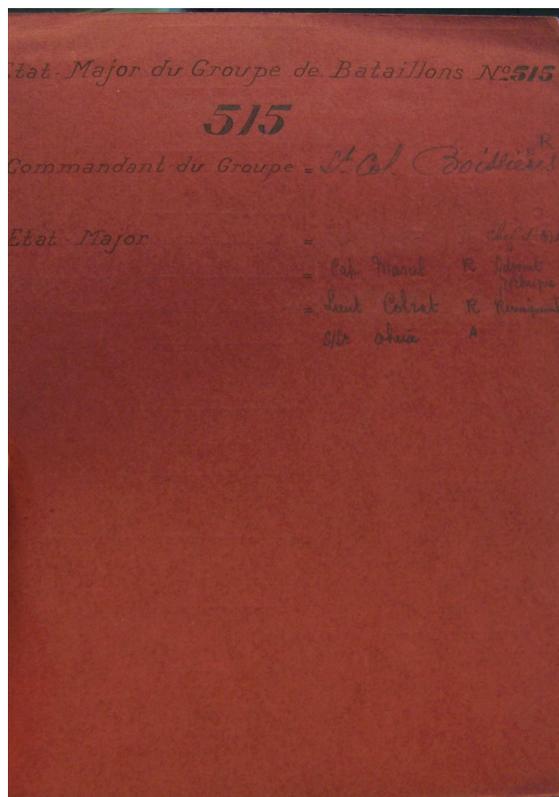
Liste des Equipages et Chars engagés le 14 Mai 1940

<u>Commandant C<sup>ie</sup></u>	<u>Mécaniciens</u>	<u>Chars N<sup>os</sup></u>
Capitaine Mignotte	Heinrich	30.030
<u>1<sup>ère</sup> Section :</u>		
Sous-lieutenant Pages	Clavaud	30.008
Caporal-chef Lumen	Ducaud	30.058
Caporal-chef Yacqnon	Pinodeau	30.010
<u>2<sup>ème</sup> Section :</u>		
Sous-lieutenant Caorai	Porrelet	30.056
Sergent Corbeil	Lintanff	30.057
Caporal-chef Tirache	Audain	30.002
<u>3<sup>ème</sup> Section :</u>		
Aspirant Coiseau	Rochelle	30.042
Sergent Le Gallec	Audoin	30.020
Sergent Boitard	Bernardeau	30.010
<u>4<sup>ème</sup> Section :</u>		
Sous-lieutenant Cévite	Gicquel	30.086
Sergent-chef Wehli	Arnaud	30.032
Sergent Trouwart	Cambier	30.052

Source : SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>ème</sup> Bataillon de chars, dossier 6 : personnel-effectifs, « liste des équipages et chars engagés le 14 mai 1940 ».

Le document ne comporte ni auteur, ni destinataire, ni date. On voit très bien qu'il s'agit d'une page de cahier qui a été déchirée. Celle-ci provient probablement de la quatrième compagnie (inscription en haut à droite du document) et a été rédigée pour le chef du 7<sup>ème</sup> bataillon. Les chefs de compagnie adressent normalement des comptes-rendus qu'ils remplissent à la main. Lorsqu'ils rédigent des rapports, ils le font sur de grandes feuilles blanches, et non sur des feuilles de cahier déchirées.

## Annexe 6 :



Groupe de Bataillons N°515											
Emplacement		Reserves Générales		Armée				Bataillons		Dépôt	
								1° 13	H. 35		505
								1° 35	R. 35		Jarnes
15.4.40 Effectifs											
Officiers				Sous-Officiers				Hommes de Troupe			
Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit	Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit	Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit
5	4		1	3	2		1	35	24		1
Mouvements				Mouvements				Mouvements			
Lt Collet Ania opéré											
Cap. Manal, N° 36											

Source : 34 N 413, dossiers 12 à 15 : groupe de bataillons 515, dossier 14 : GBC 515-ordre de bataille EM-13<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> BCC-états nominatifs, fiche rouge du GBC 515 (recto et verso de la fiche).

# Annexe 7 :

**Bataillon N°31 F.T**

Commandant du B<sup>ta</sup> = Col. Boulangre A

Etat-Major = Cap. Yvon A Chef d'Etat-Major  
 = Lieut. Boyenard R Adm. Technique  
 = Lieut. Benoit R Enseignement  
 = Lt. Cabrolier R Détails  
 = Lieut. Touléau R Médecin

1<sup>ère</sup> Compagnie = Cap. Bouchard R 1<sup>ère</sup> Section = M. Carbon R  
 2<sup>e</sup> Section = M. Sicaudet R  
 3<sup>e</sup> Section = M. Lammignat R  
 Sect. Echelon = Lt. Capdreyille R

2<sup>e</sup> Compagnie = Cap. de Briquet R 1<sup>ère</sup> Section = Lieut. Sibrand A  
 2<sup>e</sup> Section = Lt. Lénar R  
 3<sup>e</sup> Section = M. Hally R  
 Sect. Echelon = M. Poizat R

3<sup>e</sup> Compagnie = Cap. Buchet R 1<sup>ère</sup> Section = Lt. Labony R  
 2<sup>e</sup> Section = M. Baudin R  
 3<sup>e</sup> Section = M. Zabat R  
 Sect. Echelon = M. Jullienne R

Compagnie d'Echelon = M. Lamant A Sect. Dépannage = Lt. Chalam R  
 M. Haldene A Sect. Atelier = Lt. Jiron R  
 Sect. Ravitaillement = Lt. Tournier R

**Bataillon N°31**

Emplacement	Réserves Générales	Armée	Groupe de Bataillons	Dépôt
			320	501 Tours

15-2/40

**EFFECTIF**

Officiers				Sous-Officiers				Hommes de Troupe			
Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit	Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit	Effectif Théorique	Existant	Excédent	Déficit
26	26			65	62		3	486	454		32

Source : SHAT, 34 N 433, dossiers 5 à 7 : 31<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : rapports-fiches de renseignements généraux, fiche bleue du 31<sup>e</sup> bataillon (recto et verso de la fiche).

## Annexe 8 :

UNITE : 12<sup>e</sup> Bataillon de chars ( Série :  
Type : 35R.

I. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

A. — Mobilisation. — Création.

- mobilisé par le C. M. N° 504 à Valence de la 14<sup>e</sup> Région
- formé aux Pontons par Valence le 29 août 1939
- effectif : /
- composé de : /
- affecté à : 2<sup>e</sup> Armée des Alpes
- rattaché à D. G. L N° 504 à Valence de la 14<sup>e</sup> Région

B. — Démobilisation. — Dissolution.

- effectifs en fin de campagne : /
- démobilisé à Saumur par le 17<sup>e</sup> sur la 17<sup>e</sup> Région.
- dissous par / sur la / Région.
- rattaché au bureau liquidateur de la 14<sup>e</sup> Division Militaire à /

MODELE DE LA FICHE JOINTE A LA D.M. 300-0/1 du 6 Janvier 1941.

UNITE : 7<sup>e</sup> BATAILLON DE CHARS LEGERS ( Série :  
Type : F.C.M.

FICHE ETABLIE PAR LE Chef de Bataillon GIORDANI Dominique de la 1<sup>ère</sup> Demi-Brigade de Chasseurs à Pied.  
AYANT APPARTENU DU 25 Août 1939 au 1<sup>er</sup> Juillet 1940 au 7<sup>e</sup> B.C.L.

I. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

a/- Mobilisation ou création :

- Mobilisé par le C.M. N° 503 à VERSAILLES Départ. de la Seine-et-Oise Région de PARIS.
- Formé à VERSAILLES, le 25 Août 1939 avec le 1<sup>er</sup> Bataillon du 503<sup>e</sup> R.C.C.
- Effectif : Officiers : 28 - Troupe : 567.
- Composé de : 1 section de Commandement, 3 Compagnies de Combat, 1 Compagnie d'échelon.
- Affecté à : Mis à la disposition de la 11<sup>e</sup> Armée.
- Rattaché au Dépôt d'Infanterie N° 503 de la Région de PARIS.

b/- Démobilisation - Dissolution :

- Effectif en fin de campagne : Officiers 19 - Troupe 447.
- Démobilisé à MONTEBRUN-Départ. du GERS - 17<sup>e</sup> Région.
- Dissous par le Centre d'AUCH (Gers) de la 17<sup>e</sup> Région : Toulouse.
- Personnel d'Active versé au 43<sup>e</sup> R.I. et à l'Ecole des Chars.
- Rattaché au Bureau Liquidateur de la 17<sup>e</sup> Division Militaire.

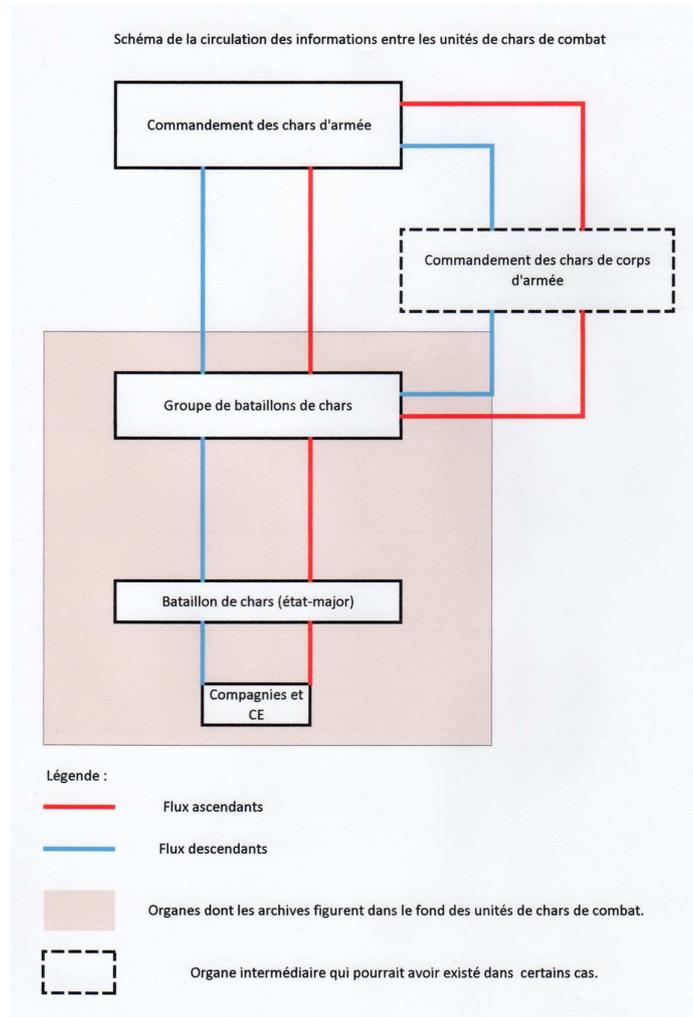
Source : SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, fiche verte du 12<sup>ème</sup> bataillon. Il s'agit de la première page du document. (Document de gauche)

Source : SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 1 : historique, fiche établie par le chef de bataillon Giordani, ex membre du 7<sup>e</sup> bataillon de chars. Il s'agit de la première page du document. Celui-ci a été établi selon une directive datée de 1941, on peut donc supposer qu'il date également de cette même année. (Document de droite)

Comme nous pouvons le voir, ces deux documents sont presque identiques (même s'il s'agit de fiches en lien avec des unités différentes). Le second document était rempli par les anciens combattants qui l'envoyaient par la suite vers un service de l'armée (lequel ?). La première fiche qui est cartonnée n'est que le résultat final de l'assemblage de données provenant de fiches envoyées au personnel des chars.

## Annexe 9 : (et page suivante)

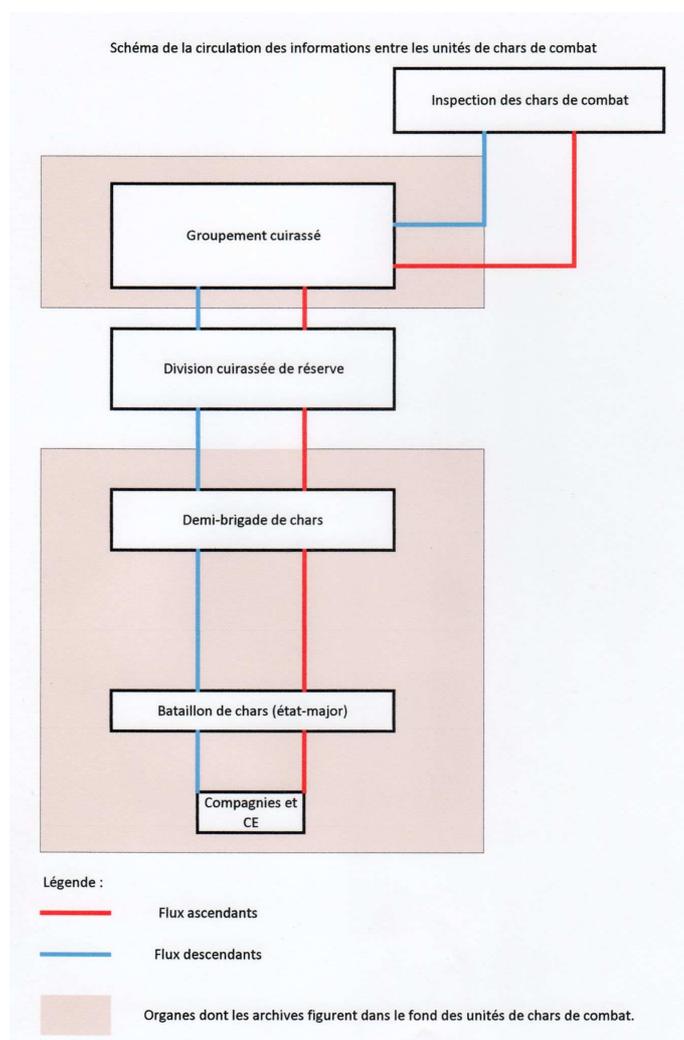
Unités de chars de combat faisant de l'accompagnement d'infanterie :



Source : Schéma réalisé à partir des documents des cartons 34 N 401 à 440 du fond d'archives des unités de chars de combat.

Ce schéma est très simplifié car il ne comporte pas les flux que pouvaient avoir les différentes formations de chars (du bataillon au commandement des chars) avec d'autres organes de l'armée. Les unités de niveau hiérarchique identiques ne semblent pas avoir communiqué entre elles, ou très peu, les informations manquaient donc pour les faire figurer sur le schéma. D'autre part, les compagnies de chars autonomes ne sont pas non plus représentées, faute d'informations suffisantes. Pour terminer, dans quelques cas, il semble que des bataillons et des commandements de chars d'armée aient communiqué directement sans passer par l'intermédiaire d'un groupe de bataillons, mais cela reste exceptionnel.

## Unités de chars de combat des divisions cuirassées :



Source : Schéma réalisé à partir des documents des cartons 34 N 401 à 440 du fond d'archives des unités de chars de combat.

Ce schéma est également simplifié pour les mêmes raisons. Les quatre divisions cuirassées comprenant des unités d'artillerie, du génie et autres, des communications ont eu lieu entre les organes des chars et les autres organes des DCR. Les dossiers du groupement cuirassé dirigé par le général Delestraint figurent dans les archives des unités de chars de combat. Il a été représenté l'inspection des chars de combat sur ce schéma car des communications ont eu lieu en nombre suffisant entre le groupement cuirassé et cet organe pour pouvoir l'établir. Toutefois, l'inspection des chars de combat semble avoir été responsable de toutes les unités de chars de combat, quelle que soit leur utilisation.

Comme pour le schéma précédent, les flux représentés ne concernent que la marche normale de la circulation des informations entre les unités de chars de combat.

# Annexe 10 :

G.B.C. 518  
6<sup>e</sup> Bataillon.

P.C. le 18 Octobre 1939.  
COMTE RENDU JOURNALIER DU 18 OCTOBRE 1939.  
-0-0-0-0-0-0-0-

I - P.C. DE COMMANDEMENT DES CHARS D'ARMEE.

II - EMPLOI DU TEMPS.

a) du 18 Octobre

- figure sur le compte rendu journalier du 17.  
Ajouter : Percussion à 15° des nouvelles mitrailleuses 7<sup>m</sup>5 et de leurs accessoires au P.E.B.R.G. N°1 de Bourmelon. (exécution de la Note n° 2811 % du Lt Colonel commandant le P.E.B.R.G. en date du 17 Octobre 1939)

b) du 19 Octobre

Matin : Conduite en terrain plat (parcs des Chars)  
Technique pratique  
Soir : Entretien et graissages - 1 séance de Technique  
- Reversement au P.E.B.R.G. N°1 du matériel ci-après :

- Accessoires de mitrailleuses 7<sup>m</sup>5 de Chars F.T.
- lots de débrancés de Cte } au titre de l'ancien matériel F.T.
- lot 0<sup>3</sup> A<sup>3</sup> } non utilisable en 35 R
- lot S.P.

(exécution de la Note 2811 ci-dessus)  
Toute la journée continuation des travaux de protection et d'installation.

III - ORDRE DE BATAILLE ET MODIFICATION A L'ORDRE DE BATAILLE.

IV - SITUATION DES CHARS.

G.B.C.?	N° du Btn.	Matériel en service	Zone de stationnement	Chars disponibles	Indisponibles	Détruit	N° matricule.	
							Pr plus de trois jours.	Laisés sur le terrain.
	518	6	35 R	Souain	45 <sup>(1)</sup>			

V - CONDITION DES UNITES (déficit en véhicules)  
En cours d'établissement pour le Bataillon 35 R  
A fait l'objet du C.R. du 26 Septembre 1939 (annexe 9)

VI - DESIDERATA. 6172

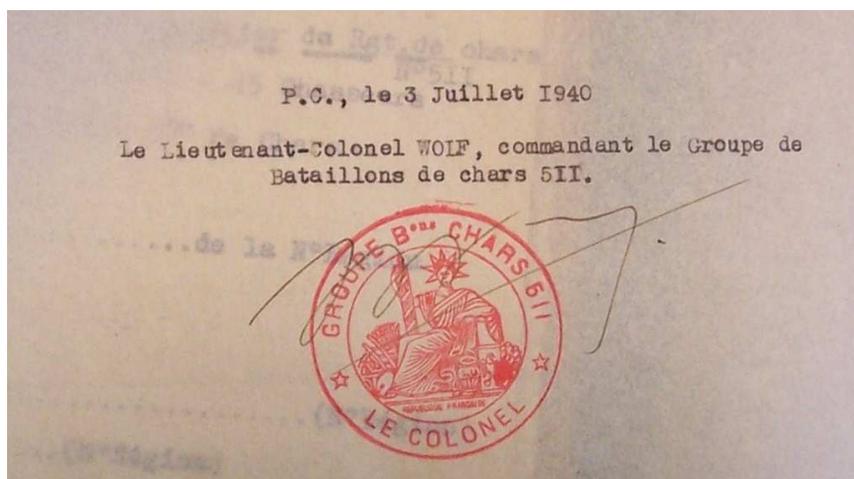
- Demande de 25 Notices d'instruction (texte et planches) sur le Char 1935 R, du Chef de Bataillon Langlois (document édité par la presse de l'Ecole des Chars de Gend)  
- Notices indispensables pour l'instruction.  
- Demande de dotation de 3 pompes de graissage à pression de grande capacité. (- 1 par Cte) Absolument indispensable pour le graissage rapide et assuré des chars 35 R - Les pompes à main en service n'assurent qu'un graissage insuffisant et l'opération s'avère trop longue.

Le Chef de Bataillon J A N  
Commandant le 6<sup>e</sup> Bataillon

*Demande à faire en coté du n°1 Requêteur*

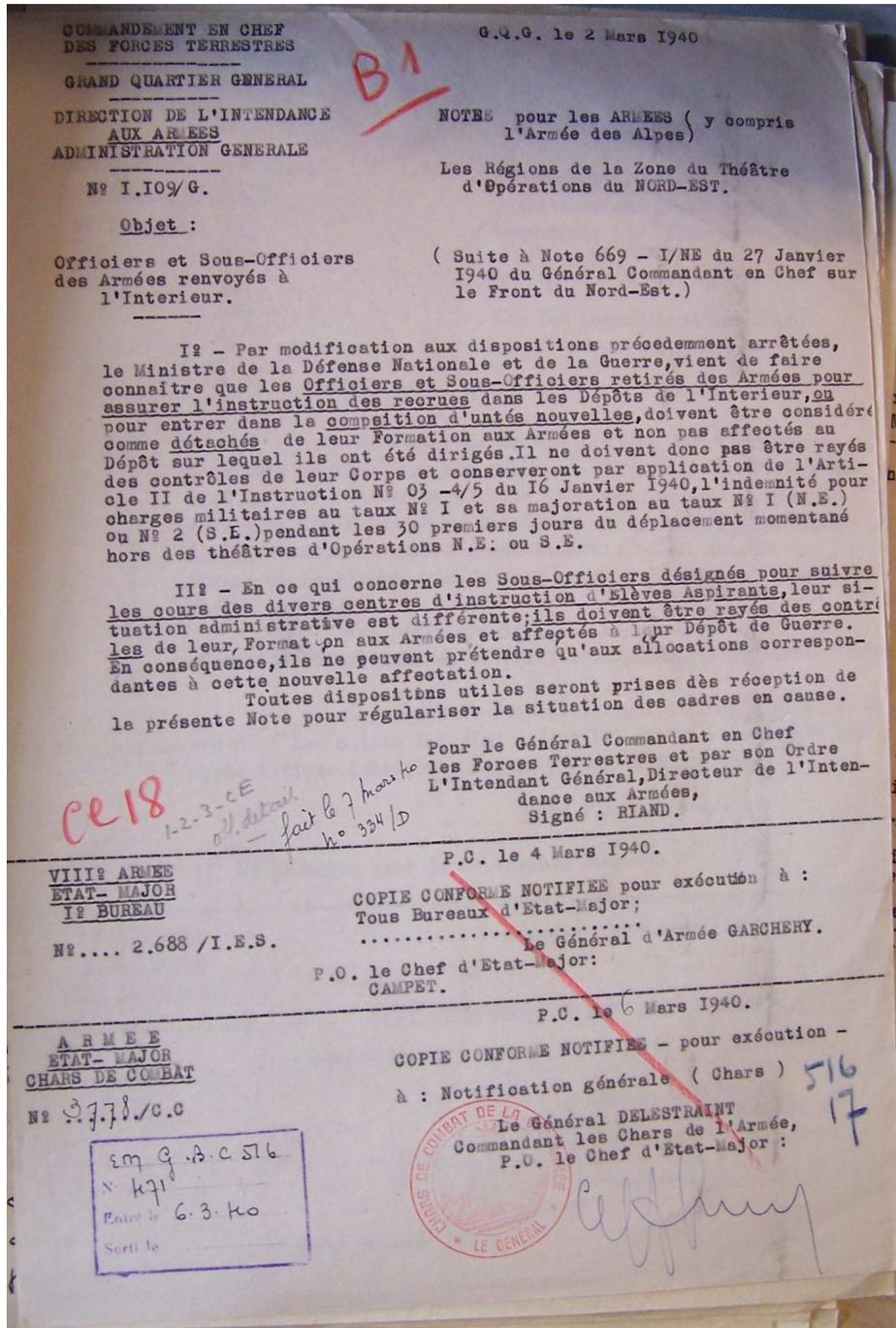
Source : SHAT, 34 N 420, dossiers 4 à 9 : 6<sup>e</sup> bataillon de chars légers, dossier 7 : personnel effectifs, exemplaire d'un ensemble de comptes-rendus journaliers couvrant une période comprise entre le 17 octobre 1939 et le 31 décembre 1939.

## Annexe 11 :



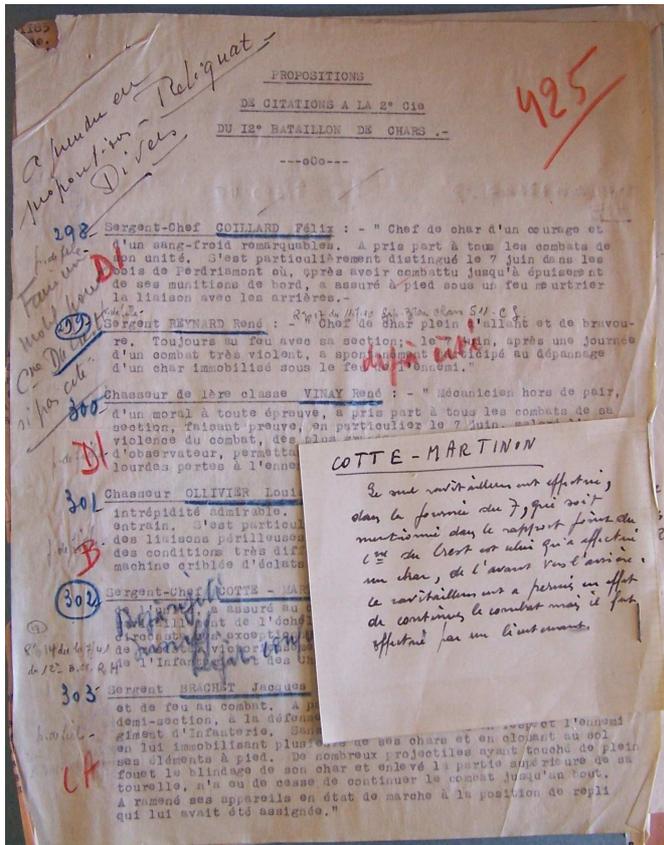
Source: 34 N 413, dossiers 1 à 5 : groupe de bataillons 511, dossier 3 : rapports, enseignements à tirer sur les opérations auxquelles a pris part le groupe de bataillons 511. Document rédigé le 3 juillet 1940 par le lieutenant-colonel Wolf, commandant le groupe de bataillons 511. Le tampon figure sur la deuxième page du document.

# Annexe 12 :



Source : SHAT, 34 N 413, dossiers 16 à 18 : groupe de bataillons 516, dossier 17 : personnel effectifs, Note du commandant en chef des forces terrestres et établie en date du 2 mars 1940 pour les commandants des armées françaises. Celui-ci a transité par le 1<sup>er</sup> bureau de la VIII<sup>ème</sup> armée, le commandement des chars de combat, et pour finir, au GBC 516.

# Annexe 13 :



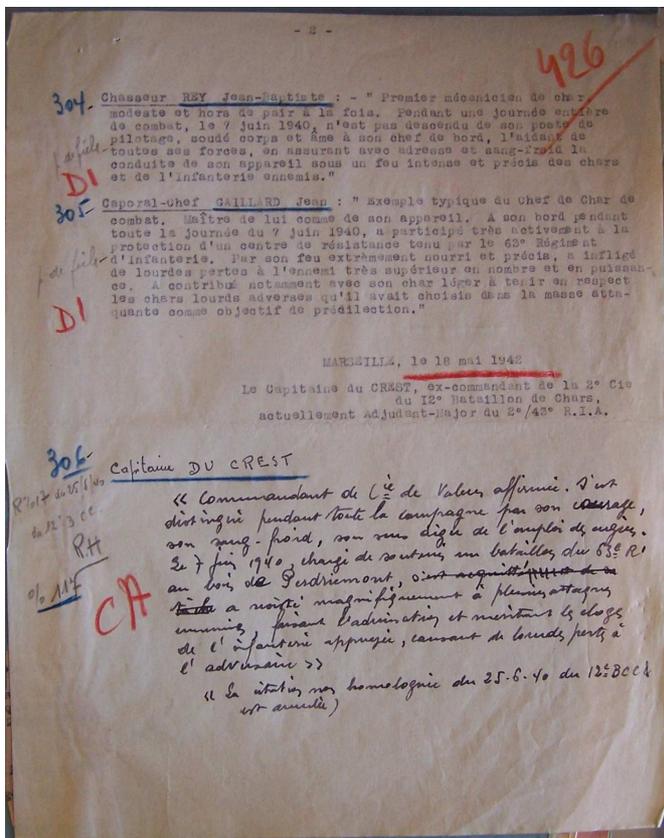
Source : 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : rapports, propositions de citations à la 2<sup>e</sup> Cie du 12<sup>e</sup> bataillon de chars. Fait par le capitaine Du Crest le 18 mai 1942. Il s'agit des pages 1 et 2.

Le document établi par le capitaine Du Crest contient une liste de noms de militaires de son ancienne unité pour lesquels il voudrait faire obtenir des récompenses. Il s'agit probablement d'une copie, car il ne contient aucune signature de l'auteur. Toutefois ce document est très annoté, principalement en rouge et bleu. Les noms des militaires sont soulignés et numérotés en bleu. Ces numéros doivent correspondre au nombre de personnes proposées pour des citations au 12<sup>e</sup> bataillon.

Les annotations rouges correspondent, elles, aux types de citations décernées aux intéressés. Ainsi, « CA » doit signifier « cité à l'ordre du corps d'armée » et « DI » pour « division ».

Le nom de l'auteur a également été rajouté à la fin de cette liste. La pratique voulant que les auteurs ne demandent rien pour eux-mêmes, il est probable que son nom ait été ajouté par l'un des lecteurs. S'il avait été ajouté avant, le texte aurait probablement été tapé à la machine et incorporé au corps du texte, ce qui n'est pas le cas ici.

De tels documents annotés de la sorte ont été retrouvés dans plusieurs dossiers d'unités. Ceux-ci seraient des doubles établis par la commission des récompenses pour figurer dans les archives des unités.



# Annexe 14 :

Groupe de Bataillons de Chars  
516  
N° 16

P.C. le 19 Septembre 1939

TABLEAU I des pièces périodiques à fournir par les bataillons

Objet	A fournir le:		Nombre :		Observations
	Jour	Heure	d'exem- plaires :		
Compte rendu quotidien (Matériel-chars)	Tous les jours	I4	I		(I) arrêtées les 1 <sup>er</sup> et 16 de chaque mois
Etat comparatif des effectifs	Tous les jours	I4	I		(2) un état de 1 bis doit être ajouté lorsqu'il y a des pertes en officiers.
Situation de l'armement	7-17 27	I8	I		Quand une formation aura subi des pertes dépassant 15%, elles devront être signalées immédiatement.
Etat des pertes des 5 jours (1)	I-6 II-16 2I-26	8	I		
<del>Etat des pertes des 5 jours</del> Situation rapport de quinzaine (I)	I-16	8	I		
Etat récapitulatif mensuel	I	8	I		
Situation mensuelle récapitulative	I	8	I		
Etat du matériel du Génie	8-18 28	8	I		
Consommation d'essence de midi à midi	Tous les jours	I4	I		
Situation du matériel	Tous les jours	I4	I		

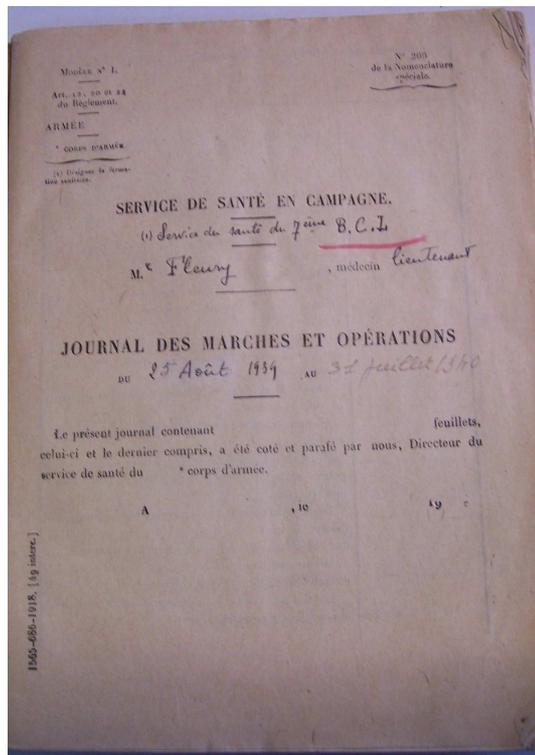
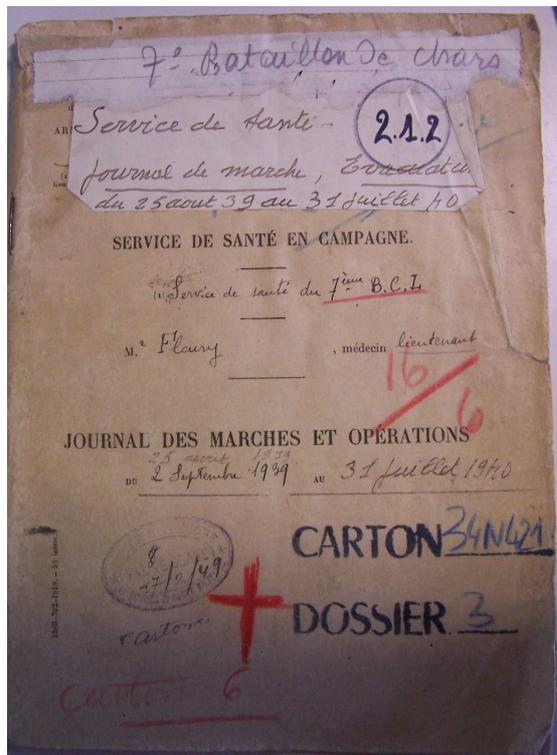
Situation sentaine  
14 2

Le Lt-Colonel DUFRASNE  
Commandant le groupe de Bataillons 516.

Source : 34 N 414, dossier : groupe de bataillons de chars 516, dossier 4.4 : notes de services de la formation du groupe au 31 décembre 1939, document ne portant pas de titre en date du 19 septembre 1939.

On peut voir sur ce document la liste des périodiques que devaient fournir les bataillons placés sous son commandement. La base formée par les six comptes-rendus qui ont été établis dans le développement figure dans ce tableau. Toutefois, celui-ci comporte 11 types de périodiques à fournir, soit presque le double. Parmi eux, quatre comptes-rendus étaient à fournir tous les jours par les bataillons.

## Annexe 15 :

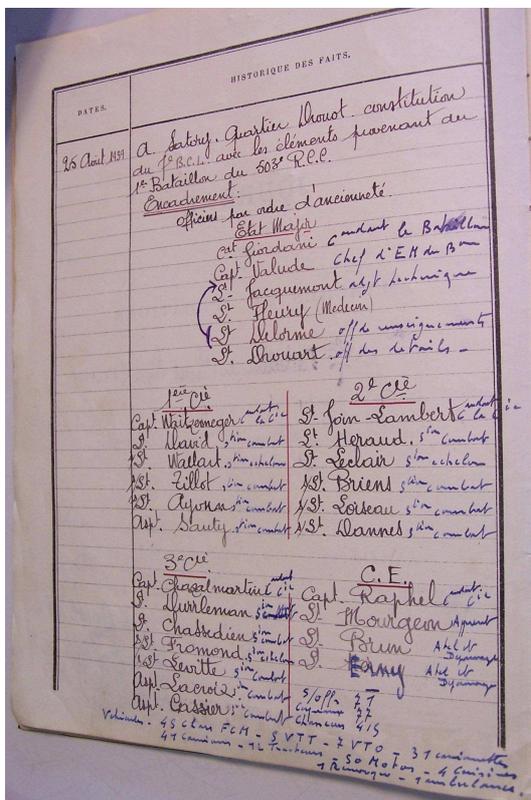
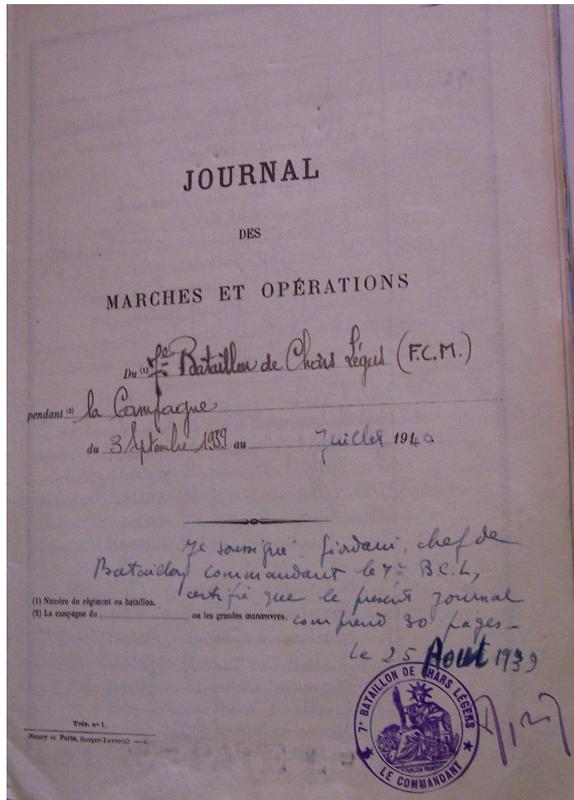
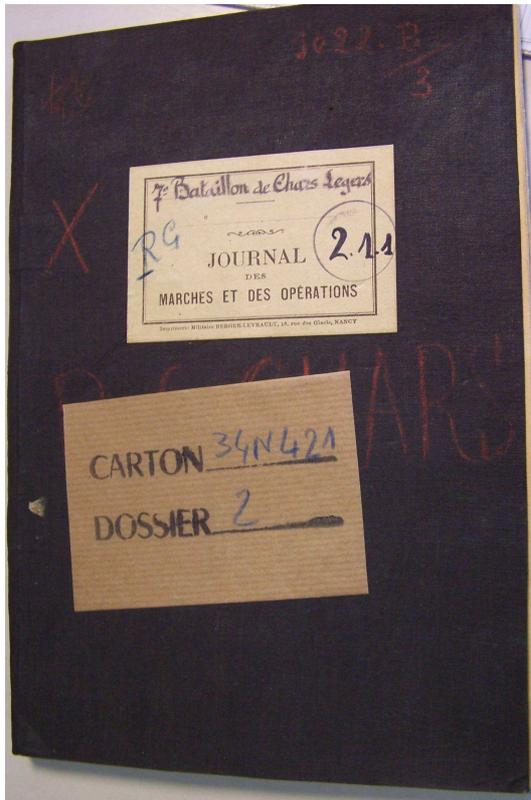


DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	Benach Batet Le Prieux
	Incorporation des réservistes, présentation de certains devant la C.R. de Versailles.
26 août	Livraison de la machine légère M.505 (conducteur : chasseur Lefort René), ainsi que du matériel et des uni- formes par la C.M. 503 à Versailles. Une camionnette aux chars 7.775.094 est obtenu de

Source : SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, service de santé en campagne – journal des marches et opérations du 25 août 1939 au 31 juillet 1940. Journal tenu par le médecin lieutenant Fleury.

La photo en haut à gauche représente la couverture du journal. Sur la photo de droite, il s'agit de la page de présentation de l'ouvrage. Enfin, la photo du dessous représente une des pages du corps du document, sur lesquelles étaient consignées les actions du service de santé.

# Annexe 16 :



Source : SHAT, 34 N 421, dossier : 7<sup>e</sup> bataillon de chars légers, journal des marches et opérations du 7<sup>e</sup> bataillon de chars.

La première photo représente la couverture du JMO, qui est également la même pour tous les journaux de marche distribués aux unités à la mobilisation. La seconde photo montre la page de présentation de ce journal. Fait inhabituel, le chef de bataillon a daté, signé et tamponné son journal. Celui-ci lui aurait été remis fin août 1939 semble-t-il. Enfin, la dernière photographie représente une des pages formant le corps du document. Il s'agit de la première page de texte puisque l'organigramme du bataillon est représenté et que la rédaction commence par celui-ci.

# Annexe 17 : (et page suivante)

ARMÉE  
ÉTAT-MAJOR  
COMMANDEMENT  
DES CHARS

**SECRET**

11<sup>ème</sup> Bm Chars 26 AVR 1940

ÉTAT DU MATÉRIEL AUTOMOBILE  
EXISTANT À LA DATE DU 26 AVRIL 1940 AU 11<sup>ème</sup> BATAILLON DE CHARS  
F.T.

Désignation	Nombre	Marque	N <sup>o</sup> Matricule	Observations
Voitures de liaison	5	PEUGEOT 302	47056	
		"	483602	
		"	683789	
		"	494283	
		"	49008	
	1	PEUGEOT 402	97521	
IS	2	RENAULT CENZAQUATRE	483385	
		"	483356	
	3	RENAULT VIVAQUATRE ADL 2	483331	
		"	483332	
		"	483333	
	1	RENAULT VIMA SPORT	483330	
	1	RENAULT NOVAQUATRE	5.483354	
Camionnettes	1	CITROEN 23 D.I Moteur Diesel	483337	(sanitaire)
	6	CITROEN AC.4	483552	
		CITROEN AC.4	483597	
		CITROEN AC.4	494155	
		"	502144	
		"	494893	
		"	494153	
	1	CITROEN MFC 29	87546	(break)
	1	CITROEN II.UB	483609	

/ . . . /

- 2 -

Désignation	Nombre	Marque	N <sup>o</sup> Matricule	Observations
Camionnettes (suite)	4	CITROEN C4 G	483590	
		"	454352	
		"	483610	
		"	565891	
	1	CITROEN M.I.U.23	PI4616	Vient de l'intérieur.
	1	CITROEN L.M.D.3	483779	Diesel.
	3	RENAULT O S	566035	
		"	483339	
		"	483421	
	3	RENAULT A D Z	483344	Diesel
		"	483608	Diesel
		"	483780	Diesel
42	2	RENAULT A O C	483595	
		"	F 6098	à viande
	3	RENAULT A D H Diesel	483413	Diesel
		"	483418	Diesel
		"	483412	Diesel
	1	RENAULT Z Y B C	483390	
	1	RENAULT P R 3	483447	
	1	RENAULT AD V I	483342	Diesel
	2	RENAULT K Z E	483451	
		"	758683	
	1	RENAULT A D K I	483423	Diesel
	1	LATIL B K 23	483596	
	1	PEUGEOT M K N	483620	
	1	MATFORD VS 79	483578	
	1	FORD B B long	532859	
	1	FORD A A 2	458617	
	2	BERLETT V S	483579	
		"	533543	
	1	PANHARD K 62	565905	
	1	ELITE 200 W C A B	562209	
	1	UNIC M.I.O.	399026	

/ . . . /

- 3 -

Désignation	Nombre	Marque	N <sup>o</sup> Matricule	Observations
Chars	6	RENAULT Z Y	483407	
		"	483401	
		"	483406	
		"	483392	
		"	483394	
		"	483396	
16	2	RENAULT A D J	483405	Diesel
		"	483402	Diesel
	1	RENAULT A 6 C	483398	
	1	RENAULT O R S E N	483404	
	1	RENAULT S X 3	483391	
	1	RENAULT Y F A B	483393	
	1	RENAULT R I	483316	
	1	RENAULT T L D 4	483497	Diesel
	1	CITROEN C4 G	483582	
	1	CITROEN C 6	483619	
Camions 3 <sup>ème</sup> 5	1	RENAULT Y F A B	82279	
Camions 5 <sup>ème</sup>	2	RENAULT A B F D	483368	Diesel
		"	483378	Diesel
4	1	RENAULT A D H D	483387	Diesel
	1	RENAULT A C F D	483389	Diesel
Camions 7 <sup>ème</sup>	2	RENAULT A C O D	483583	Diesel
		"	483567	Diesel
	2	" T L D	483557	Diesel
		"	483581	Diesel
9	1	" U D 6 D	483416	Diesel
	2	" A B F D	483422	Diesel
		"	483567	Diesel
	2	" A G K D	483373	Diesel
		"	483356	Diesel

/ . . . /

- 4 -

Désignation	Nombre	Marque	N <sup>o</sup> Matricule	Observations
Camions 10 <sup>ème</sup>	1	RENAULT A G K D	483359	Diesel peut faire porte-char 25 B
	1	RENAULT A B F D	483377	Diesel (peuvent être utilisés)
5	1	RENAULT A C O D	483366	Diesel (sans commande porte-chars F.T.)
	1	RENAULT U D 6 D	483365	Diesel (F.T.)
	1	UNIC C D 2	494391	Diesel
Citernes	1	UNIC C D 2	483190	11.000L. DIESEL
	1	RENAULT A G K avec remorque citerne	383349	9.000L.-4.000L (remorque)
4	1	RENAULT Y F D C	483350	4.000L. Diesel
	1	LATIL 41 A B 3	483351	6.000L.
Camions Ateliers	1	LATIL F B	81450	Rééquipés par matériel provenant de F.B.B.N.4
4	2	ROCHET-SCHNEIDER V.L.E.S.	98331	Équipement intérieur passé sur RENAULT S.T. 14 <sup>ème</sup>
		"	98242	"
	1	RENAULT U D 6	483417	Provenant Réquisition - Diesel
Camions Magasin	3	RENAULT A B F D	483415	Diesel
		"	483374	Diesel
		"	483376	Diesel
	1	RENAULT T.14. D C	483375	Diesel
Motos	19	TERROT H	483321	
		"	483318	
		"	483326	
		"	483305	
		"	483314	
		"	483783	
		"	483344	
		"	483310	
		"	483302	
		"	483304	
		"	483303	

/ . . . /

- 5 -

Quantité	Nombre	Marque	Observations
voies (suite)		TERROT H	31822
		"	483517
	I	MAGNAT-DEBON B D	483225
	2	" " B S	483605
		" " B S	509869
	I	GHOME ET RHONE E	485551
	I	NOTOSACOCHE E	45122
			avec aide
	I	KOELLER ESCOFFIER KM 4	485518
	I	MONET GOYON K A	485601
	I	NEW MAP JT S 2	485613
Tracteurs	I	LATIL T A R	44934
	I	LATIL agricole P L	565674
			Véhicule très utile pour réparations auto.
4	2	Tracteurs de ravitaillement RENAULT 35 R	22024
			22026
Porte-Chars	16	RENAULT (pour mémoire)	I TS s/pneumatiques
		A reverser à la CT.83	2 TS s/bandages
			I SH en réparation
			CHAMPION
			GREULIER
			7 S H
			4 M R I
			I M R I évacué
			sur l'intérieur
			(avis reçu le
			26 Avril 1940).

Source : SHAT, 34 N 424, dossier : 11<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 5 : cantonnements-transports, état du matériel automobile existant à la date du 26 avril au 11<sup>e</sup> bataillon de chars FT.

L'intégralité du document est représentée sur cette annexe. Les pages ont été insérées dans l'ordre, de gauche à droite et de bas en haut.

# Annexe 18 :

**Timbrage de la permission:**

- 1° A la gare de départ.
- 2° A la gare de rassemblement.

**NOTA.- Prolongations:** Une prolongation exceptionnelle de 3 jours à une permission de détente ou de convalescence pourra être accordée lorsque l'un des événements prévus ci-après survient dans les 3<sup>es</sup> derniers jours de la permission.

- Décès, du Père, de la Mère, de l'Epouse ou de l'Enfant, d'un frère mort pour la France.
- Naissance d'un enfant.
- Mariage du permissionnaire.

Dans tous les cas une demande de prolongation doit être adressée à la Subdivision par l'intermédiaire de la Gendarmerie.

Si le jour du départ normal le Chasseur n'a pas reçu la réponse à la demande de prolongation il rejoindra le Bn dans 24 jours.

Les bénéficiaires de prolongations devront à leur retour une pièce émanant de l'Etat-Civil, de la Gendarmerie ou du Commissariat de Police, attestant la réalité du fait invoqué.

En cas de fraude, ils seront privés de l'allocation réglementaire suivante en plus des sanctions disciplinaires à intervenir.

**DISCIPLINE**

- Toute faute contre la discipline, toute dégradation au matériel de la Cie des Chemins de fer sera sévèrement réprimée.
- Toute punition au cours de la permission entraîne le retour immédiat au Bataillon.

**RAPPEL - TOI QUE TOUT RETARD A LA RENTREE, ENTRAINE LE MEME REPART POUR LE DEPART EN PERMISSION D'UN COLONNE**

**CHASSEUR DU 12<sup>e</sup> BATAILLON DE CHARS DE COMBAT**

**BONNE PERMISSION :-**

**TENS-TOI** que tu es l'honneur d'appartenir à une arme d'élite.

**MULTIPLIE D'ESLITE**, fais-toi remarquer par une tenue et une attitude toujours **IMPECCABLES**.

**SE TAIRE ; C'EST SERVIR**

l'espion ennemi t'écoute.

**RENSEIGNER L'ENNEMI, MEME INCONSCIENTEMENT, C'EST TRAHIR TON PAYS ET METTRE EN DANGER LA VIE DE TES CAMARADES.**

**LIS ATTENTIVEMENT** Les instructions portées sur ton titre de permission.

**TENUE OBLIGATOIRE**

Effets de drap, Veste de cuir, ceinturon, casque, masque, musette, bidon.

**Il est interdit d'emporter des armes et des munitions.**

**VOYAGE ALLER**

**Itinéraire obligatoire:** voir croquis.

**Trains obligatoires:** Trains de permissionnaires, sauf sur les réseaux où ils n'existent pas.

**Timbrage de la permission:**

- 1° A la Gare de rassemblement.
- 2° A la gare du premier lieu de destination.
- 3° A la Gendarmerie de la localité destinataire.

**Premier jour de la permission:** Lendemain du jour d'arrivée à la Gare du 1<sup>er</sup> lieu de destination.

**Tenue:** Il est interdit de revêtir la tenue civile excepté pendant le travail.

**Maladie:** En cas de maladie faire prévenir la Subdivision par l'intermédiaire de la Gendarmerie aux fins d'hospitalisation.

**VOYAGE RETOUR**

**Fin de la permission:** Dernier jour à 24 heures.

**Itinéraire obligatoire:** l'inverse de l'aller (voir croquis), sauf pour le cas de deux destinations ou l'on peut repartir du 2<sup>e</sup> lieu de destination pour rejoindre obligatoirement la gare de rassemblement.

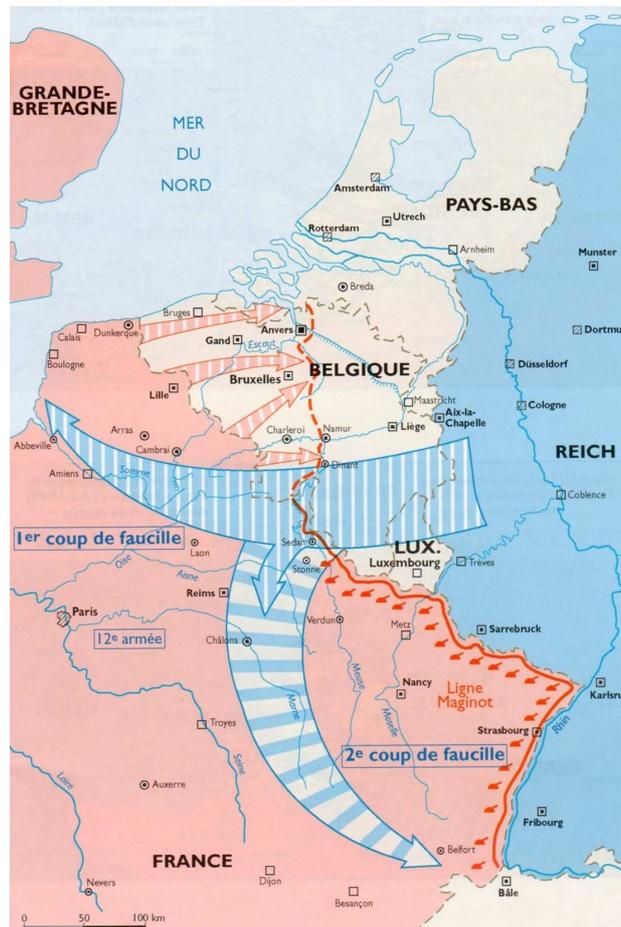
**Trains obligatoires:** Trains de permissionnaires, sauf sur les réseaux où ils n'existent pas. Consulter les horaires spéciaux.

**Départ:** Prendre le 1<sup>er</sup> train du lendemain du jour d'expiration de la permission.

Source : SHAT, 34 N 425, dossiers 1 à 6 : 12<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 4 : personnel-effectifs-fiches d'encadrement-notes diverses-C.R. journaliers, Fiche memento du permissionnaire.

Il s'agit d'un ensemble de trois pages. Les photos de cette annexe ne concernent que le contenu de la fiche. Il a été choisi de ne pas la représenter.

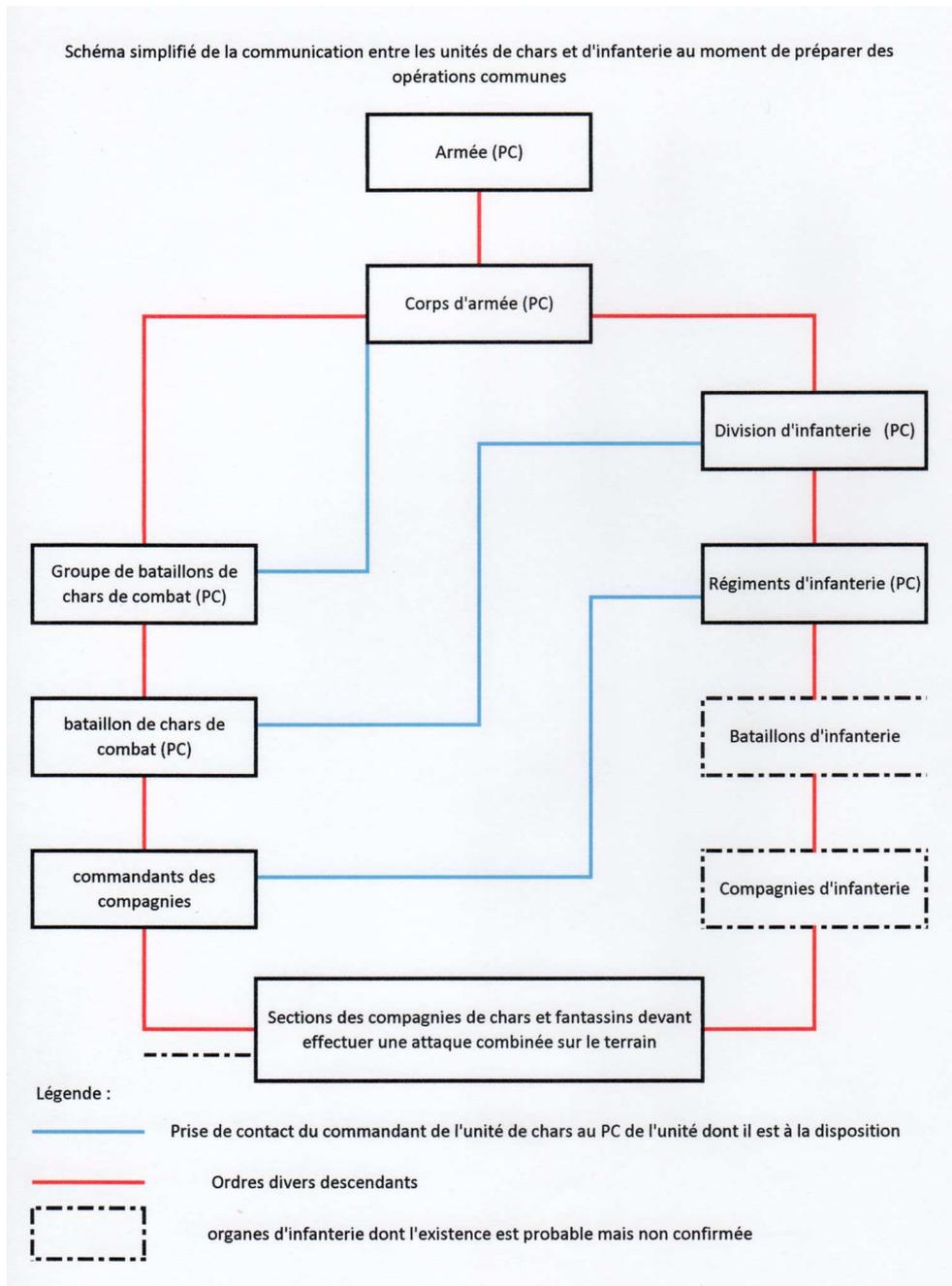
## Annexe 19 :



Source : FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, 479 p. Il s'agit de la carte figurant à la page 246 de cet ouvrage.

Les 1<sup>ère</sup> et 7<sup>ème</sup> armées françaises ainsi que le corps expéditionnaire britannique, pénètrent en Belgique pour s'établir le long de la Dyle et de l'Escaut pour s'opposer aux forces allemandes venant en sens inverse. La carte ne représente pas le mouvement allié dans son ensemble car la 7<sup>ème</sup> armée, à l'extrême nord de la France, devait pousser son avant jusqu'au territoire hollandais, à Bréda (d'où le nom de l'offensive Dyle-Bréda). Le gros des forces allemandes passe par les Ardennes et force le passage dans le secteur de Sedan le 13 mai 1940, et enveloppe les forces alliées parties vers le nord (premier coup de faucille). A partir du 5 juin, l'offensive allemande reprend vers le sud de la France contre les forces retranchées derrière la Somme et l'Aisne. Le second coup de faucille correspond à la bataille de l'Aisne du 9 au 11 juin 1940. Les allemands percent la ligne française et encerclent les forces postées derrière la ligne Maginot.

## Annexe 20 : (et page suivante)



Source : Schéma réalisé à partir des documents des cartons 34 N 401 à 440 du fond d'archives des unités de chars de combat.

Il s'agit d'un schéma simplifié de la procédure de préparation d'une attaque conjointe de chars et de fantassins sur un objectif. D'autres situations ont pu se produire lors de la préparation d'attaques, toutefois, la séparation de chaînes de commandement resterait la

même. Généralement le commandant de groupe de bataillon s'est vu informé par le commandement des chars de l'armée sous laquelle il est placé, de se mettre à disposition d'un corps d'armée désigné. Le commandant du groupe se met alors en relation avec le corps d'armée et se déplace au PC de cette unité pour connaître les modalités générales de l'attaque. Il va apprendre entre autre chose, à quelles divisions d'infanteries vont être affectés ses bataillons ou compagnies de chars. Le commandant informe alors le ou les chefs de bataillons de chars sous ses ordres qui vont également prendre contact avec les PC des divisions d'infanteries pour lesquelles ils vont travailler (un bataillon par division). Généralement, ses dernières reviennent à leurs PC et informent les chefs de compagnies, qui, à leurs tours prennent contact avec les unités pour lesquelles ils vont s'engager. Bien que le règlement semble l'interdire, les compagnies sont fractionnées en section et également répartie entre les différentes unités d'infanterie de terrain (peut être des bataillons et des compagnies).

Dans la pratique les unités de chars sont subordonnées aux unités qu'elles doivent appuyer. Les groupes de bataillons et les EM de bataillons de chars seront souvent court-circuités par les unités d'infanterie s'adressant directement aux bataillons, compagnies et même aux sections de chars.

Comme nous pouvons le voir, les différents PC des unités sont dispersés en des endroits différents. Au niveau du groupe de bataillons de chars, les informations sont véhiculées par motocyclistes par paliers successifs jusqu'aux chefs de sections de chars. Cette méthode de transmission et la multiplication des postes de commandement est source de nombreux retards dans les communications. Ainsi, lorsqu'un contre ordre est donné par le corps d'armée, il suit deux chemins différents, et arrive souvent aux différents PC avec des heures de décalage. Les attaques sur le terrain ne se faisant pas toutes sur les bases de départ que les unités d'infanterie, il est arrivé que des compagnies partent seules à l'assaut d'un objectif faute d'avoir touché le contre-ordre d'attaque à temps.

Des prises de contact sont bien prises entre les PC des deux formations, mais celles-ci ne semblent être faites que pour mettre au point les modalités de l'attaque. Une fois l'opération préparée, les chefs des unités de chars ou leurs subordonnés retourneraient dans leurs unités. Même si cela n'est pas le cas, l'éloignement géographique empêcherait toute action rapide.

Ce schéma montre que les deux formations sont très loin de fonctionner en symbiose, chacune fonctionnant indépendamment et sans vraiment se soucier de l'autre.

## Annexe 21 :

**Kriegsgefangenenpost**  
Correspondance des prisonniers de guerre

**Postkarte** Carte postale

An A

M. R. PREVOT

31.1.42

**Gebührenfrei! Franc de port!**

**Absender: Expéditeur:**  
Vor- und Zuname: Nom et prénom  
Seguin Michel  
Gefangenenummer: 3389  
No. du prisonnier  
Lager-Bezeichnung: Oflag II D  
Nom du camp  
Block: II Baracke: 8 Stube: 3  
Deutschland (Allemagne)

**Empfangsort: Paris 16<sup>e</sup>**  
Lieu de destination  
Straße: 76 Avenue R. Poincaré  
Rue  
Land: FRANCE  
Landesteil (Provinz usw.)  
Dépt.  
Zone occupée non occupée

---

**Kriegsgefangenenpost**  
Correspondance des prisonniers de guerre

**Postkarte** Carte postale

An A

Monsieur Raoul Dine

23.1.42

**Gebührenfrei! Franc de port!**

**Absender: Expéditeur:**  
Vor- und Zuname: Nom et prénom  
Riou Georges  
Gefangenenummer: 6842611A  
No. du prisonnier  
Lager-Bezeichnung: C. 403  
Nom du camp M-Stammlager II E  
Deutschland (Allemagne)

**Empfangsort: Paris**  
Lieu de destination  
Straße: Bd Invalides 99  
Rue  
Land: France  
Landesteil (Provinz usw.)  
Dépt. Seine

Source : 34 N 430, dossiers 1 à 7 : 23<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 2 : citations collectives, ensemble de documents parmi lesquels figurent ces deux cartes de prisonniers de guerre.

La première carte a été envoyée depuis un Stalag, et la seconde, depuis un Oflag. Toutes deux sont datées de 1942. Au dos de ces deux documents se trouve un espace de sept lignes destiné au texte du prisonnier. Dans les deux cas, le récit qui s'y trouve apporte des précisions sur les combats qu'ont menés leurs auteurs. Il n'a pas été possible de savoir si les destinataires étaient représentant de l'armée, ou des proches des prisonniers qui auraient par la suite envoyé ces cartes à l'armée française. Il s'agit là d'hypothèses qui pourraient expliquer la présence de ces cartes dans les archives.

## Annexe 22 :



Source : les chars visibles sur les trois photos sont la propriété du musée des blindés de Saumur.

Le char en haut à droite est un modèle R35, le plus produit des chars de combat. La photographie de droite représente un char FCM du même gabarit que le R35, mais aisément reconnaissable au profilage de sa tourelle et à l'inclinaison de ses blindages. Le dernier blindé est un char lourd B1 bis, le plus gros modèle construit de l'époque avec ses 32 tonnes. Cette photographie donne un aperçu visuel de sa masse.

## Annexe 23 :



Source : les chars visibles sur les deux photos sont la propriété du musée des blindés de Saumur.

Les deux photographies représentent successivement un panzerkampfwagen II et un panzerkampfwagen III. Les dimensions de ce petit char (à peine plus de 2 mètres de hauteur) et sa tourelle monoplace sont très similaires aux chars français R35 et FCM. Il s'agit, avec le panzerkampfwagen I, des chars les plus représentés dans les divisions allemandes. La masse du char est bien visible sur cette photo et contraste avec les chars français.

Le panzer III a une silhouette plus large et plus ramassée. Sa tourelle plus volumineuse lui permettait d'accueillir deux hommes supplémentaires, allégeant le travail du chef de char, d'où un gain de rapidité de tir.

## Annexe 24 :



Source : les chars visibles sur les trois photos sont la propriété du musée des blindés de Saumur.

Les chars visibles sur ces photographies sont du type Saint-Chamond et du type Schneider pesant respectivement environ 23 et 14 tonnes, et composés de 9 et 7 hommes d'équipage. Ces blindés sont les premiers qui ont été conçus par la France lors de la grande guerre. Ils sont les ancêtres du char FT 17 et des autres modèles qui suivront.

## Annexe 25 :



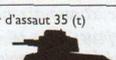
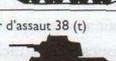
Source : Carte du colonel Goutard, 1956, in, LEVISSE-TOUZE Christine (Dir.), *La campagne de 1940. Actes du colloque : 16 au 18 novembre 2000*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p., Page 112.

# Annexe 26 :

## Caractéristiques des chars Français :

Modèle	Poids (en tonnes)	Épaisseur du blindage (en mm)	Calibre des armements (en mm)	Nombre
Renault FT (mod.) 	 7,4	 22	 37	 315
FCM 	 12,0	 40	 37	 100
Renault 35 	 11,0	 45	 37	 900
Hotchkiss 39 	 12,5	 45	 37	 770
(D1) et D2 	 (14,0) 20,0	 40	 47	 (45) 100
SOMUA 	 20,0	 55	 47	 300
Char B2 	 32,0	 60	 47 + 75	 274

## Caractéristiques des chars du Reich :

Modèle	Poids (en tonnes)	Épaisseur du blindage (en mm)	Calibre des armements (en mm)	Nombre
Char d'assaut I 	 5,8	 13	 2 x 7,92 (mitrailleuses)	 523
Char d'assaut II 	 8,0	 14,5	 20	 955
Char d'assaut III 	 19,5	 30	 37	 349
Char d'assaut IV 	 20,0	 30	 Tube court 75	 278
Char d'assaut 35 (t) 	 10,5	 25	 37	 106
Char d'assaut 38 (t) 	 9,7	 25	 37	 228

Source : FRIESER Karl-Heinz, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, 479 p. Il s'agit d'extraits des tableaux que l'auteur propose aux pages 56 et 57.

## Annexe 27 :

*Document du Colonel Mousset*  
*M.H.H.2* Dieroflay 4-janvier 1942

Le Capitaine du Genie en retraite. Fourichon Georges  
9 rue Jules Herbron Dieroflay a M<sup>r</sup> le  
1<sup>er</sup> Colonel Mousset Paris.

Mon Colonel.

Par note en date 20 Decembre 1941  
vous avez demandé a mon fils. le Capitaine  
des chars de Combat. Fourichon Georges, des  
renseignements sur les opérations du 10 au 16 mai  
1940 dans la région de Sedan.

Or mon fils est toujours en captivité et  
ne peut de ce fait vous donner satisfaction  
vous sou adresse a toute fin utile.

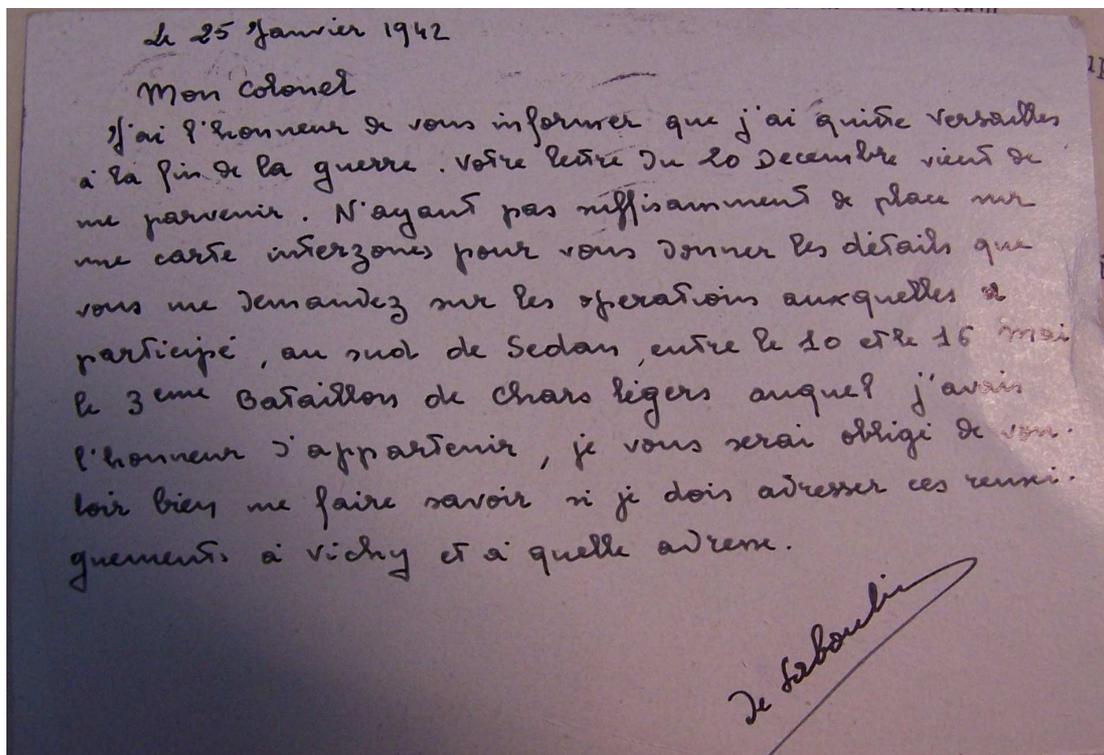
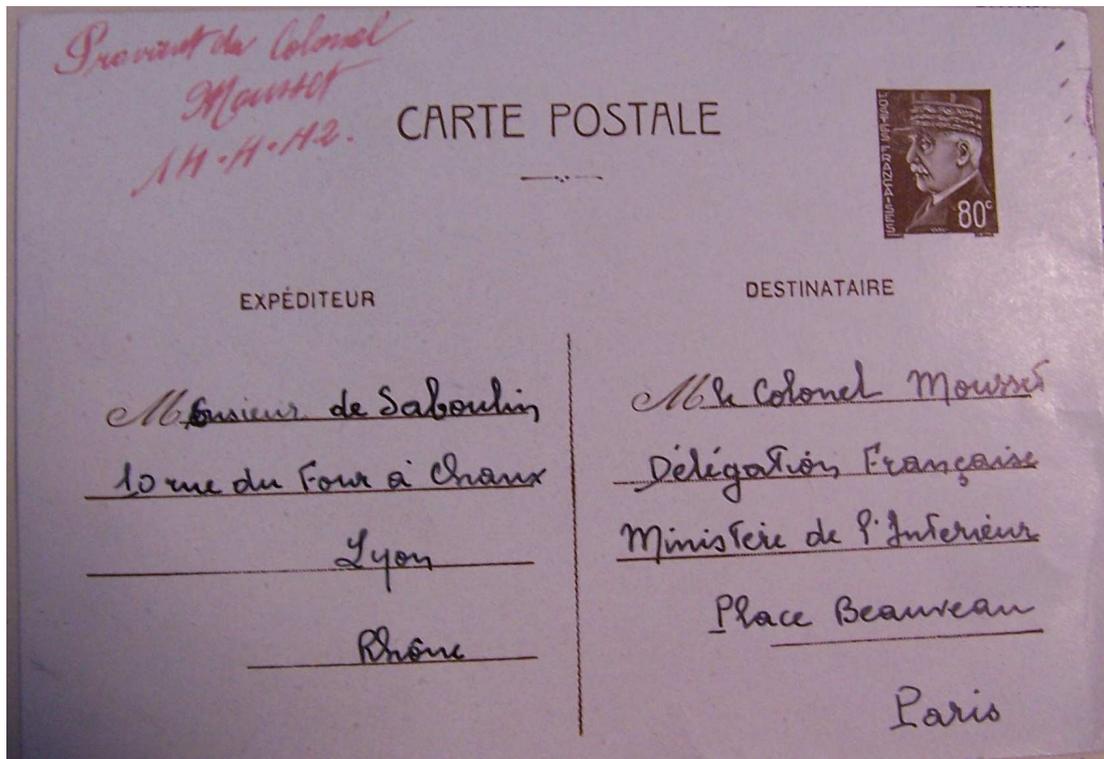
Capitaine Fourichon 3623. Block II ch. 43  
Oflag VI A West.

Je vous prie, mon Colonel l'hommage  
de mon profond respect

*Fourichon*

Source : SHAT, 34 N 419, dossiers 1 à 6 : 3<sup>e</sup> bataillon de chars de combat, dossier : service historique, lettre du père du capitaine Fourichon au colonel Mousset. Lettre datée du 4 janvier 1942.

## Annexe 28 :



Source : 34 N 419, dossiers 1 à 6 : 3<sup>e</sup> bataillon de chars, dossier 0 : service historique, carte de monsieur De Saboulin pour le colonel Mousset, le 25 janvier 1942.

# Table des abréviations :

**AMC** : Automitrailleuse de Combat.

**AMD** : Automitrailleuse de Découverte.

**AMR** : Automitrailleuse de reconnaissance.

**AS** : Artillerie Spéciale.

**BCC** : Bataillon de Chars de Combat.

**BCL** : Bataillon de Chars Légers ou Lourds. Il s'agit de la même unité qu'un BCC.

**BCLM** : Bataillon de Chars Légers (ou Lourds) Modernes. Même unité qu'un BCC.

**BCP** : Bataillon de Chasseurs Portés.

**BIC** : Bataillon d'instruction de Chars.

**BTN** : Bataillon.

**CA** : Corps d'Armée.

**CACC** : Compagnie Autonome de Chars de Combat.

**CDT** : Commandant ou Commandement.

**CE** : Compagnie d'Echelon.

**CIE** : Compagnie.

**CM** : Centre Mobilisateur.

**CPT** : Capitaine.

**CT** : Compagnie de Transport.

**DB** : demi-brigade.

**DCA** : Défense Contre Avion.

**DCB** : Défense contre Blindé.

**DCR** : Division Cuirassée de Réserve.

**DI** : Division d'Infanterie.

**DIM** : Division d'Infanterie Motorisée.

**DLM** : Division Légère Mécanique.

**EM** : Etat-Major.

**FM** : Fusil Mitrailleur.

**GA** : Groupe d'Armées.

**GBC** : Groupe de Bataillons de Chars de combat.

**JMO** : Journal des marches et opérations. On trouve également Journal de Marche.

**LT** : Lieutenant.

**PC** : Poste de Commandement.

**PEB** : Parc d'Engins blindés.

**PR** : Propagandiste Révolutionnaire.

**RAS** : Régiment d'Artillerie Spéciale.

**RCC** : Régiment de Chars de Combat.

**RI** : Régiment d'Infanterie.

**SE** : Section d'Echelon.

**ST** : Section de Transport.

**TSF** : Télégraphie sans fil.

**VTT** : véhicule tout terrain.

En minuscule dans le texte :

**p.i.** : Par Interim.

**p.o.** : Pour Ordre.

**s.c.** : Sous Couvert.

